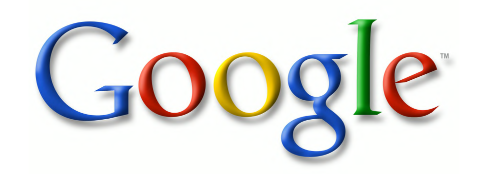


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

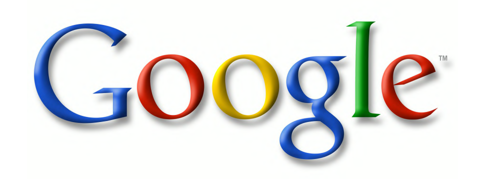
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

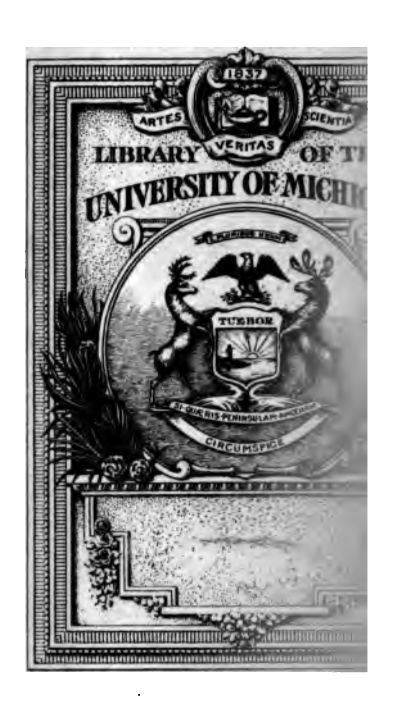
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`




1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY
TUEBOR
CIRCUMSPICE

.DÊMIE

\ RTS ET BELLES-LETTRES

: DIJON.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 AOUT 1829.



Dijon,

FRANTIN, IMPRIMEUR DU ROI ET DE L'ACADÉMIE.

1829.

Lib. Com.
Nightt
7-21-28
16253

ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 AOUT 1829.

M. BRESSIER, Directeur de l'enregistrement et des domaines, Chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, Président de l'Académie, ouvre la séance par le discours suivant :

MESSIEURS,

Nos séances particulières ont pour nous le charme des communications familières et intimes ; là chacun apporte le tribut de ses connaissances spéciales.

L'agronome nous entretient de ses recherches et de ses expériences pour contribuer au progrès du premier des arts ; le médecin des succès qu'il

a obtenus dans l'art de guérir; l'antiquaire étale des débris précieux cachés pendant des siècles dans le sein de la terre; le philosophe nous fait part du produit de ses méditations; l'homme de lettres de celui de ses distractions; heureux échange où, sans prétention et sans rivalité, chacun s'instruit sans que personne enseigne.

Mais combien plus il flatte nos cœurs ce jour de la réunion publique où nous rendons un compte analytique de nos travaux, en présence des amis des sciences, des lettres et des arts dont cette ville abonde, parmi lesquels nous aimons à remarquer de savans magistrats, de braves guerriers, cette jeunesse, espoir de l'avenir de la France, aussi ardente pour l'étude que ses devanciers l'étaient pour les plaisirs, et ce sexe aimable qui a le tact si sûr et le goût si délicat, et dont un sourire est à la fois un grand suffrage et une grande récompense.

Oui, Messieurs, cette dernière réunion est le prix de toutes les autres, et ce jour est véritablement la fête de l'Académie.

Avant que deux rapports vous soient présentés, l'un pour la partie des sciences, l'autre pour celle des lettres, rapports qui seront suivis de l'examen des ouvrages envoyés au concours que l'Académie a proposé pour déterminer l'influence de l'industrie sur les mœurs, je vais avoir l'hon-

neur de vous soumettre quelques réflexions sur la direction actuelle du goût en France.

Ce n'est pas, Messieurs, que je prétende intervenir dans la querelle déjà usée, quoique peu ancienne, des classiques et des romantiques.

Je vois dans l'un des deux camps des écrivains distingués, des critiques sages et éclairés, et l'Académie française qui, dans une de ses séances de l'année 1824, s'est prononcée contre les novateurs par l'organe de l'un de ses membres; et dans l'autre, des jeunes auteurs pleins de verve et d'imagination, une brillante génération de poëtes, dont le talent est admiré de ceux même qui blâment leurs systêmes.

De tels champions n'ont pas besoin d'auxiliaires et seraient des adversaires trop redoutables; je ne veux être l'un ni l'autre.

Est-on d'ailleurs bien fixé sur ce qu'on entend par écoles classique et romantique?

Les explications à cet égard varient suivant le parti auquel tient celui qui les donne.

Les uns appellent classiques les auteurs qui rendent leurs pensées avec des fictions tirées de la mythologie païenne, et romantiques ceux qui repoussent les fables et veulent être vrais et catholiques jusque dans leur littérature.

Si cette nuance était la seule qui séparât les deux écoles, certes la difficulté serait facile à

résoudre. Jupiter et son tonnerre, Phébé et son char d'argent, Apollon, Vénus et Flore, sont un peu usés. Ces divinités n'auraient pas dû survivre dans la poésie à leurs autels renversés; elles ont fourni trop long-temps le merveilleux de notre littérature ; si ce clinquant ne sert plus de parure à la muse française, ne le regrettons pas et applaudissons plutôt aux auteurs qui puisent aux sources de la vérité, et dont les compositions sont d'accord avec la croyance.

On a aussi donné le nom de romantiques aux ouvrages dont les sujets, pris dans les annales du moyen âge, reproduisent les anciens preux, les troubadours, les tournois, les pélerinages, et jusqu'aux fées, fantômes et sorciers, préjugés populaires chez nos bons aïeux.

Cette prédilection est tout-à-fait française ; les tableaux des temps chevaleresques ont de quoi plaire et intéresser. Les auteurs font bien de chercher des inspirations dans ce moyen âge long-temps décrié, et que les arts d'imagination ont mis en honneur; mais tout cela ne suffirait pas pour constituer une école nouvelle.

Quelques critiques un peu sévères appellent classiques tous les ouvrages faits pour servir de modèles, et romantiques tous les ouvrages absurdes. Si l'on admettait cette définition singulièrement partiale, la cause du romantisme serait

ruinée et il ne serait pas possible de la soutenir.

Ceux qui la défendent établissent, au contraire, la classification des auteurs en prosaïques et poétiques, et ils se placent dans la seconde classe ; c'est encore décider la question d'une manière péremptoire, et les poëtes prosaïques ont nécessairement tort.

Enfin quelques-uns pensent que le genre classique n'existe plus, et que le genre romantique n'existe pas et n'a jamais existé ; c'est, disent-ils, une guerre de cadavre à fantôme.

Évitons d'y prendre part et plaçons-nous sur un meilleur terrain ; ce n'est point une école ou un genre que j'attaque, encore moins des individus; ce sont des défauts.

Il appartient sans doute aux sociétés littéraires de les signaler par-tout où ils se montrent, sur-tout quand on a la prétention de les ériger en systêmes. Notre mandat, Messieurs, est le maintien des saines doctrines.

La seule règle que les novateurs aient établie, c'est qu'il n'en faut point suivre ; proclamant l'indépendance de l'esprit, ils soutiennent qu'il ne doit recevoir de lois que de lui-même, et que les grands hommes qu'on veut leur donner pour modèles, n'en avaient eu aucun.

Remarquons d'abord que leur prétention est démentie par les faits; ils ne veulent pas être

imitateurs ; et ils n'ont abandonné les traces des Grecs et des Romains que pour suivre celles des Allemands et des Anglais.

Leur originalité consiste dans le choix de nouveaux modèles; ils n'imitent pas Virgile et Racine, et ils se traînent sur les pas de Schiller et de lord Byron. Nous étions fiers de la supériorité de notre littérature, sage, noble et gracieuse, sur les conceptions sauvages, désordonnées et quelquefois hideuses de nos voisins, et nos indépendans renoncent à cette gloire que l'Europe nous enviait, pour courir après la renommée de créateurs d'un genre nouveau; titre auquel ils n'ont même aucun droit, et qui leur serait disputé par les étrangers dont ils s'efforcent de nationaliser parmi nous les défauts.

Mais examinons en lui-même le principe dont ils partent.

Sans doute les premiers écrivains sont entrés sans guide dans la carrière; aussi est-il vraisemblable qu'ils se sont long-temps égarés, et que de tristes naufrages ont eu lieu avant qu'un navigateur habile soit entré dans le port.

Enfin, après bien des essais infructueux, un auteur, moins dirigé peut-être par un heureux instinct, qu'éclairé par les fautes de ses prédécesseurs, a évité les écueils déjà signalés, et saisi la bonne route; ses contemporains ont admiré

la belle ordonnance de son travail et déclaré qu'il fallait l'imiter pour bien faire : telle est l'origine des règles.

Dira-t-on que ces premiers juges ont pu se tromper ? Mais leur jugement a été confirmé par celui de la postérité ; l'erreur se serait-elle propagée pendant tant de siècles ? et le nôtre était-il destiné à s'en apercevoir le premier ? Il serait peut-être présomptueux de sa part de le prétendre.

Non, Messieurs, ne négligeons pas les leçons de l'expérience ; efforçons-nous de découvrir des beautés nouvelles, sans abandonner celles qui sont déjà connues ; ne répudions pas l'utile héritage de ceux qui nous ont devancés ; estimons-nous heureux de porter le joug des règles qui nous empêchent de nous égarer : le talent trouve ce joug léger, il n'empêche pas sa marche d'être libre, et il la rend plus sûre.

Eh ! pourquoi prétendre à une gloire qui ne peut nous appartenir ? Arrivés les derniers, nous ne pouvons plus créer, mais nous pouvons encore perfectionner et embellir ; cette tâche est assez belle pour ne pas la dédaigner.

La nature est toujours la même, ses lois sont invariables, et par conséquent les règles de l'art, puisqu'il n'y a de beau que ce qui est vrai, c'est-à-dire conforme à la nature. Le cœur humain

n'a point changé ; ne nous lassons point de fouiller dans cette mine depuis long-temps exploitée, mais inépuisable.

Ce n'est point ainsi que pensent les écrivains qui, au lieu de puiser l'intérêt dans cette source qui est la véritable, ont recours à des ressorts nouveaux que le bon goût repousse.

Les uns nous conduisent dans les cavernes des brigands, dans les bagnes, au pied des échafauds ; ils remuent la fange du crime pour en faire jaillir des émotions : au lieu d'agiter l'ame doucement, ils la froissent, ils la déchirent.

Ceux-ci imaginent des êtres fantastiques et effroyables ; ils nous promènent dans un monde de leur création peuplé de monstres ; le lecteur, fatigué par les angoisses d'un cauchemar pénible, quitte l'ouvrage, impatient de s'assurer qu'il vit encore parmi des hommes.

D'autres, dans leur exaltation factice, semblent ne jamais sortir d'extase : l'auteur d'un poëme en douze chants sur la géométrie, parle de son délire et de son enthousiasme.

Là un penseur profond se perd dans le vague de ses idées ; il lance un trait que je ne puis saisir, et remplace par une ligne de points un développement nécessaire pour l'intelligence de ce qu'il a dit. Il propose une énigme dont je

m'évertue en vain à trouver le mot; il dédaigne la clarté qui est cependant pour le discours ce que la vérité est pour la pensée, une nécessité.

Le lecteur, rebuté par les ténèbres dans lesquelles on le laisse, demande la lumière; il n'aime point à prendre la peine de chercher, quand il ne s'est attendu qu'à jouir. A quelque hauteur que l'imagination s'élève, il faut que la pensée puisse l'y suivre.

L'aigle a beau se perdre au loin dans l'espace; à son cri terrible que j'entends, au noble balancement de ses ailes que je distingue, je reconnais le roi des airs.

Le systême du style est marqué au coin de la bizarrerie et d'une indépendance mal entendue, comme celui de la composition.

Une affectation de néologisme semble menacer d'un bouleversement complet la langue française, cette langue que l'Europe entière a adoptée, qui possède si éminemment les avantages de la clarté, de la délicatesse et de la grâce, cette langue, enfin, que nous devrions être jaloux de transmettre pure à nos enfans, comme nous l'avons reçue de nos pères. Elle a suffi, telle qu'elle est, à nos auteurs immortels pour enfanter des chefs-d'œuvre en tout genre; elle semble ne plus suffire à certains écrivains de nos jours : ils la torturent, la dégradent; sa beauté native s'ef-

face; Bossuet, Fénélon, Racine et Boileau vont bientôt nous paraître surannés.

Que de rapprochemens forcés ! que d'acceptions nouvelles ! que de mots (comme on l'a dit plaisamment) étonnés de se trouver ensemble ! Que de phrases prétentieuses nous rappellent le langage de ce fameux hôtel de Rambouillet, que le premier de nos auteurs comiques a frappé de la verge du ridicule ! Singulière innovation qui nous fait rétrograder de près de deux siècles.

Sans doute la physionomie de la littérature doit varier comme les événemens qui se succèdent; les modifications sont appelées par les nouveaux faits de la civilisation ; chaque siècle porte son empreinte particulière.

Ainsi, sous le règne de Louis XIV, tout fut grand sous un grand monarque. Pendant les jours de la régence et le règne qui la suivit, la dépravation des mœurs et l'esprit prétendu philosophique qui dominaient la société, amenèrent des écrits licencieux ou remplis de maximes anti-sociales et anti-religieuses. La même plume traçait des codes d'impiété et de débauche.

Je ne parlerai pas de cette époque de funeste mémoire, pendant laquelle toutes les supériorités étaient obligées de se cacher ; elle n'a suivi aucun exemple et ne peut en fournir.

Plus tard la gloire militaire semblait la seule à laquelle les Français voulussent aspirer; et, quoique des productions très remarquables aient précédé la restauration, c'est à cette époque qu'on peut fixer la nouvelle ère du culte des lettres.

Quel était alors le premier besoin de la société ?

Sans doute le retour aux idées morales et religieuses; et, si l'on en excepte quelques ouvrages obscurs dont le mépris et les tribunaux ont fait justice, on peut dire qu'à cet égard la littérature n'a point méconnu sa noble mission. Il n'en est que plus surprenant qu'un désordre d'idées et de style, peu en harmonie avec les principes qu'ils professent, ternisse le talent de plusieurs de nos écrivains.

On a dit qu'après les catastrophes de la révolution, il nous fallait des émotions fortes, et que les compositions compassées et un style froidement régulier ne convenaient plus aux témoins de ces terribles événemens.

Cette explication est-elle bien satisfaisante? Le cœur humain, après d'horribles réalités, avait-il besoin d'horribles images ?

Il semble au contraire que fatigué de scènes sanglantes, il demande à se reposer sur des tableaux rians et gracieux. C'est ainsi qu'après les

guerres civiles des derniers temps de la république romaine, et les jours effroyables des proscriptions, on vit paraître avec le siècle d'Auguste, les écrits si purs et si corrects de Virgile et d'Horace.

Non, les novateurs ne sont point entraînés par les besoins de l'époque où nous vivons.

Sous le règne paternel des Bourbons, la société s'est assise sur des bases solides, l'industrie a refleuri, un systême régulier a été introduit dans toutes les parties de l'administration; au milieu de cet ordre universel, serions-nous destinés à déplorer une seule anarchie, celle de la littérature?

Si le présent peut inspirer cette crainte, il est permis d'espérer un meilleur avenir. Des écrivains, en très grand nombre, sont restés fidèles aux bons principes, et la plupart des novateurs s'en écartent plutôt par esprit de systême que par conviction. Ils ne sont pas franchement bizarres et ridicules; il y a de la gêne dans leur mauvais goût. On peut donc prédire qu'ils sortiront de la fausse route dans laquelle ils se sont engagés, ou que personne ne les y suivra.

Sans doute le succès pourrait les éblouir, il a couronné leurs conceptions les plus étranges, si toutefois l'on peut appeler succès la vogue d'un jour et l'empressement d'un public frivole, que

l'amour de la nouveauté, naturel aux hommes, explique facilement.

Devraient-ils se contenter d'une pareille gloire, eux (je parle des plus célèbres), eux qui sont faits pour aspirer à une renommée durable et aux suffrages de la postérité?

Oui, Messieurs, le bon goût finira par triompher; ce sentiment exquis des Français est inné dans notre heureuse patrie; on peut s'affliger de le voir quelque temps oublié et méconnu, mais il ne faut jamais désespérer de sa cause.

Le discours de M. le Président étant terminé, M. Maillard de Chambure, Secrétaire, a dit:

Messieurs,

En consacrant à entendre l'analyse de ses travaux la séance publique qui en termine le cours, l'Académie a voulu justifier l'estime dont elle est investie et y acquérir de nouveaux droits.

C'est aussi, pour elle, le jour d'exprimer sa reconnaissance aux sociétés littéraires qui correspondent avec elle, et sur-tout aux savans qui, en s'associant à ses travaux et en lui faisant part de leur gloire, illustrent son nom à l'étranger et y étendent en même temps la réputation de notre ville.

L'Académie, comme vous le savez, Messieurs, est divisée en trois classes.

Celle des sciences, qui a jeté tant d'éclat sur cette société, n'a pas cessé de l'honorer par l'importance des sujets qu'elle a traités et par les résultats qu'elle a obtenus. Elle a appris à l'agriculture l'utilité de plusieurs découvertes nouvelles et l'a prémunie contre plus d'une déception; elle a fourni à la médecine des faits curieux; l'histoire naturelle, la physique et la chimie lui doivent de nouvelles observations et l'explication de récits surprenans; la mécanique a été enrichie par elle de plusieurs machines recommandables par leur utilité et leur précision; et les arts économiques ont obtenu des produits plus parfaits.

La classe des beaux-arts a aussi payé sa dette; mais ce n'est pas ici que vous pouvez, Messieurs, apprécier ses travaux. C'est à l'Académie de peinture et de dessin, qui n'est, pour ainsi dire, qu'une colonie sortie d'au milieu de nous; c'est au Musée, le plus bel ornement de notre ville, qu'il faut juger de ce qu'ont su faire pour les arts ceux de nos confrères qui dirigent ces établissemens.

La classe des lettres vous présentera un tribut également varié et digne d'intérêt, qu'elle em-

pruntera à la philosophie, à l'histoire, à l'archéologie, à la critique et à la poésie, qui sont les objets de ses travaux.

Au milieu de ces études diverses, l'Académie a eu sur-tout pour but de se rendre utile à cette ville et au Département. Elle a compris ce que pouvait pour les intérêts du pays une société littéraire et savante, quand elle se recommande également par la générosité de ses intentions et par le caractère même de ses membres ; laissant à d'autres la tâche de présenter des systêmes et d'établir des théories, elle a mis sa gloire dans son utilité, et a borné son ambition à mériter quelque reconnaissance.

La première idée de l'entreprise des puits forés a été conçue dans son sein, et elle s'est hâtée de s'associer à son exécution ; elle a réuni au Musée et dans ses collections particulières, de précieux monumens de l'antiquité et du moyen âge; elle a présenté au Ministère, sur les lois qui régissent la propriété des inventions industrielles, un mémoire qui va servir à la rédaction d'une nouvelle loi sur cette importante matière ; l'état actuel de la fabrication du papier dans le Département a été constaté par elle, et cette industrie précieuse en recevra un nouveau développement ; enfin, en faisant connaître

la supériorité des produits de plusieurs nouvelles manufactures établies dans cette ville, elle en a fixé la réputation et assuré le succès.

Tel est, Messieurs, en peu de mots, le sommaire des travaux dont le détail va vous être présenté.

M. le docteur VALLOT, Secrétaire adjoint, s'est occupé de la partie des sciences.

Le Secrétaire a rédigé le compte rendu de la Commission des antiquités et celui de la classe des lettres.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

Partie des sciences.

ANNÉES 1828 ET 1829.

RÉDACTEUR, M. VALLOT, D. M.

MESSIEURS,

Un des devoirs le plus agréables à remplir est, pour l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, celui d'offrir au public le résultat de ses travaux. L'espérance qu'elle a de défricher quelques petites parties du vaste terrain de la science; d'augmenter la masse des éclaircissemens que réclame de toutes parts l'impulsion donnée aux connaissances humaines; le désir de contribuer, autant qu'il est en elle, à faire tourner à l'avantage général les découvertes qu'elle fait, sont autant de motifs qui entretiennent son zèle, et dédommagent ses mem-

bres de la peine que leur causent les recherches auxquelles ils se livrent. Des objets multipliés ont occupé les séances ; nous allons les retracer avec ordre.

AGRICULTURE.

La Commission permanente d'agriculture a redoublé de zèle, soit pour répéter un certain nombre d'expériences, soit pour en tenter de nouvelles, soit enfin pour recueillir ce qui peut être de quelqu'intérêt. Elle a acquis la certitude qu'il n'en est point des essais et des tentatives en agriculture, comme des expériences en physique ou des analyses en chimie : ces dernières, n'étant assujetties qu'à l'action de puissances régulières, réussissent constamment lorsqu'elles sont répétées dans les mêmes circonstances et avec les mêmes conditions, que l'on peut toujours se procurer. En agriculture, au contraire, toutes les tentatives sont soumises à l'influence des phénomènes atmosphériques, à la variété incalculable des sols sur lesquels on les fait (1), et à une foule d'obstacles parmi lesquels on remarque quelquefois l'énergie du prin-

(1) C'est par une conséquence de ces réflexions, que le plus sûr moyen d'améliorer nos stériles plateaux est de les reboiser; leur sol n'étant propre qu'à porter des taillis de quatorze à quinze ans.

cipe vital, dont il est important de chercher constamment à tirer le plus grand parti. Aussi journellement les agriculteurs reconnaissent la difficulté de réussir dans tous les cas, parce que la saison ne leur est pas toujours favorable, et qu'aucune industrie humaine ne saurait en prévoir ou en maîtriser les inclémences, pas plus que les variations de la température.

Il nous a paru nécessaire d'énoncer ces observations, parce qu'elles expliquent les causes de succès obtenus par certains agriculteurs, et celles de non succès signalés par plusieurs autres; elles nous font connaître aussi les motifs de l'obstination que reprochent aux gens de la campagne (1) les agronomes de cabinet, entre

---

(1) Parmi ces reproches nous ne signalerons que celui fait aux jachères.

Tous les agronomes qui, depuis une cinquantaine d'années, ont cultivé des récoltes intercalaires, ont tous successivement annoncé que la plante qu'ils avaient cultivée, loin de nuire à la céréale qui lui avait succédé, avait rendu au contraire sa végétation supérieure.

Il y a inexactitude dans cette annonce, à l'occasion de laquelle M. Lullin de Chateauvieux fait remarquer que les plus belles céréales ont toujours été celles qui ont suivi une jachère bien préparée, puisqu'elle offre les meilleures circonstances physiques; et il faut bien que cela soit ainsi; car, s'il en était autrement, il n'y a pas de cultivateurs assez ennemis d'eux-mêmes pour avoir

les mains desquels la plume remplace le soc de la charrue, et auxquels on peut appliquer les vers suivans :

. . . . Il est de ces auteurs
Qui, dans leur cabinet, assis au pied des hêtres,
Font redire aux échos des sottises champêtres.

Les terres et l'humus sont-ils absorbés par les végétaux?

On avait annoncé dans les Mémoires de l'Académie d'Aix, 1827, pag. 223, que les terres et l'humus peuvent être absorbés par les végétaux, et l'on s'appuyait d'une expérience faite par M. Reynier, agriculteur de Bordeaux, sur une pomme de terre plantée dans un vase rem-

---

refusé, ainsi que l'immense majorité l'a fait, d'adopter une culture qui leur aurait donné un profit sans perte. En effet, l'expérience a appris que toutes les récoltes intercalaires proposées diminuaient plus ou moins la récolte de la céréale qui leur succédait. Cependant les cultivateurs intelligens ont interverti l'ordre triennal par des récoltes intercalaires, parce qu'ayant fait leur addition, ils ont reconnu qu'alors même que la céréale, qui succédait à l'une de ces récoltes, était moins abondante, la valeur des deux récoltes réunies en était pourtant supérieure. Ils ont reconnu aussi que le produit de ces deux récoltes procurait une plus grande quantité d'engrais, lequel réparti sur leurs terres, en élevait la production et la fertilité ; en sorte que les céréales donnaient, par l'effet de cet amendement, des récoltes aussi vigoureuses

pli de sable très fin mêlé de terreau. Le sable et le terreau, est-il dit, ont fini par disparaître, et les tubercules ont occupé toute la capacité du vase. *Revue encyc.* 1825, *tom.* 26, *pag.* 881.

Ce résultat, entièrement contraire à celui obtenu par Van Helmont, par Robert Boyle, et rapporté par Duhamel, *Physique des arbres*, *tom.* 2, *pag.* 197, entièrement opposé aux principes physiologiques relatifs à l'accroissement des végétaux, a engagé un des membres de la Commission à répéter, en 1828, l'expérience de M. Reynier. Il a reconnu que ce qui avait induit en erreur l'agriculteur de Bordeaux, était le peu d'attention qu'il avait faite à l'effet des arrose-

---

que celles qu'ils auraient obtenues par le système des jachères avec cet engrais de moins.

Mais, après avoir reconnu ce fait, ces cultivateurs tâtonnent dans le choix des récoltes intercalaires qu'il leur convient d'adopter, ou, en d'autres termes, sur le cours de récoltes qu'il serait avantageux d'adopter. Les uns penchent pour les plantes oléagineuses, d'autres pour les racines, d'autres encore pour les prairies artificielles, sans qu'aucun résultat les ait jusqu'ici décidés en faveur d'un assolement quelconque.

Il faut espérer que l'impulsion qui est donnée, finira par procurer des bases d'après lesquelles il sera possible d'adopter pour chaque localité l'assolement le plus avantageux; et alors les petits cultivateurs, convaincus par l'exemple, s'empresseront de s'y conformer.

mens qui entraînaient le sable et le terreau du vase soulevés d'ailleurs par le développement des tubercules de la pomme de terre.

Transformation d'avoine en seigle.

Détruire des erreurs est acquérir des vérités, et les signaler, est en agriculture rendre un service important ; aussi M. Vallot s'est-il empressé de communiquer à la Commission l'explication du préjugé relatif à la transformation de graminées les unes dans les autres. Un journal consacré aux sciences agricoles (*Bullet. Féruss.* 1828, *tom.* IX, *pag.* 302, *n.* 283), en annonçant la transformation de l'avoine en seigle et du froment en ivraie, ajoute *credite posteri*, et termine l'article en disant que les deux cultivateurs cités se sont mépris dans leurs observations ; mais il n'explique pas en quoi consiste la méprise. Voici les circonstances qui ont induit en erreur : dans le premier cas l'étourderie d'un semeur a jeté sur le terrain du seigle au lieu d'avoine ; et dans le second, les pousses de froment ont été détruites par la gelée, et ont fait place à celles de l'ivraie des blés, dont la fane a été prise alors par le cultivateur des environs de Halle, pour des rejetons de froment, à raison de la ressemblance des fanes de ces deux graminées.

Plusieurs auteurs anciens, et Buffon lui-même,

admettaient la transformation du blé en ivraie ; mais, outre l'impossibilité de cette transformation, il a été démontré directement par des agriculteurs habiles, que la source de cette opinion venait du défaut d'attention des observateurs. Le blé et l'ivraie exigent pour se développer une saison différente : si elle est favorable au blé, l'ivraie ne paroîtra pas ; si au contraire elle est défavorable au blé, la germination et l'accroissement du froment se feront mal, l'ivraie croîtra en abondance ; et les gens inattentifs, qui seront témoins de ce fait, croiront à la transformation, parce que, diront-ils, ils l'ont vue ; et c'est ainsi, en effet, que beaucoup d'erreurs se sont introduites, et qu'une foule de préjugés se sont glissés dans la société.

Fleurs doubles spontanées de végétaux indigènes.

M. Vallot a communiqué, il y a une douzaine d'années, à l'Académie, une notice sur le Sureau noir à fleurs doubles, *Act. Divion.* 1817, *p.* 14, qui croissait spontanément dans une haie ; à une des séances de la Commission, il a fait voir un échantillon d'Holostée en ombelle, *Alsine umbellata*, Dec. Fl. fr., n. 4384, récolté par M. Bonier, dans un champ entre Saint-Joseph et Gouville. Cet échantillon qu'il faut désigner sous le nom d'*Alsine umbellata, Var. Flor. plen.*,

offre des fleurs pleines ou doubles, dont quelques-unes sont prolifères, c'est-à-dire laissent échapper de leur centre une autre fleur qui les surmonte. Cette variété n'est point portée dans les catalogues systématiques, où elle a autant de droit de figurer que la Saponaire officinale à fleurs doubles, que M. le docteur Duret a rencontrée dans ses herborisations aux environs de Nuits, et que Tournefort avoit signalée dans ses *Institut. botanic.*, *p.* 336. La fertilité du terrain, en favorisant dans les graines le développement d'une force plus énergique, et fournissant à la jeune plante une nourriture plus substantielle, favorise le développement de certains organes, en change le caractère et détruit ainsi, chez les végétaux, dans lesquels un pareil changement s'opère, la faculté de rapporter du fruit.

Feuilles criblées de l'Abricotier.

M. Vallot, qui a donné déjà des détails sur la Cloque des feuilles de pêcher, *Act. Divion.*, 1827, *p.* 41-42, et qui a reconnu la nature de la maladie des feuilles de poirier, signalée par M. Thomas, curé de Labergement-Sainte-Colombe, *ouvr. cité*, *p.* 43, a observé depuis la fin de mai, sur les feuilles de l'abricotier, une altération singulière qui n'a encore été signalée par aucun auteur.

Les feuilles malades offrent des ouvertures circulaires pareilles à celles que produirait un emporte-pièce, ou pareilles à celles que l'on obtiendrait par des grains de fonte lancés contre les feuilles par une arme à feu. En examinant avec un peu d'attention les feuilles malades, on reconnaît que l'effet est dû à la présence ou au développement d'une plante cryptogame, parasite intestinale, qu'il est convenable d'appeler *Sphœria armeniacae*, Vall. Cette sphérie se développe dans le parenchyme de la feuille ; elle en modifie les portions circulaires, les frappe de sphacèle ; la portion ainsi altérée, ne participant plus aux sucs nourriciers, cesse de croître ; elle se dessèche, tombe, et laisse sur la feuille une ouverture circulaire dont les bords sont nettement tranchés. Aucun ouvrage d'agriculture n'a parlé de cette altération, probablement parce que jusqu'à cette heure elle n'a pas été assez grave pour compromettre la santé de l'arbre; mais qui pourrait assurer qu'en devenant plus fréquente elle ne deviendrait pas redoutable ? Ce serait alors le cas d'y remédier en employant contre elle le moyen usité pour prévenir le retour de l'*Æcidium cancellatum* sur les feuilles de poirier. *Act. Divion.* 1827, *pag.* 43.

Nouvelles espèces de cochenilles.

Les végétaux parasites intestinaux ne sont point les seuls ennemis des plantes; elles sont en effet très souvent endommagées par certains insectes dont la multiplication prodigieuse absorbe leur sève et cause leur mort. On connaît les ravages produits sur différens arbres par les cochenilles désignées improprement sous le nom de *punaises* par les jardiniers : les pêchers, les orangers, les myrtes, et beaucoup d'arbustes de serres, en sont fréquemment atteints, et les lotions d'eau de chaux sont le remède le plus efficace pour les en débarrasser. Il n'est personne qui n'ait remarqué sur les treilles ces cochenilles si bien décrites par Réaumur; elles présentent le singulier phénomène de la présence d'une soie d'un blanc de lait, visqueuse, qui entoure les œufs nombreux de cette espèce et protège leur *éclosion*. La matière de cette soie est secretée dans l'ovaire et expulsée avec les œufs, de la même manière que l'est la matière gommeuse, ou celle des poils, dont les œufs de plusieurs lépidoptères sont recouverts.

Depuis quelques années, M. Vallot a observé sur plusieurs plantes grasses, cultivées au Jardin de botanique de Dijon, et notamment sur des ficoïdes, *Mesembryanthemum coccineum* et

M. acinaciforme, une espèce de cochenille de couleur jaune qui se répand sur les feuilles et s'y multiplie au point de les faire périr.

Cette espèce s'aperçoit très distinctement dès le mois de septembre, époque où la femelle, soulevée par les flocons de soie blanche interposée entre sa surface inférieure et la plante, n'offre plus qu'une membrane irrégulière. Les œufs disposés dans cette masse de soie ne tardent pas à éclore, et les petits se répandent promptement sur toute la surface du végétal.

Cette espèce de cochenille n'est signalée dans aucun ouvrage ; c'est pour cela qu'il était nécessaire d'attirer sur elle l'attention des naturalistes et celle des jardiniers. Elle est désignée sous le nom de *Coccus mesembryanthemi*, Vall., et la femelle est caractérisée par la phrase suivante : *C. flavescens ellipticus, junior ; tomento niveo ova involvente, adulti cadaver elevante.* Après avoir fait connaître ce nouvel ennemi des amateurs de plantes grasses, il est nécessaire de leur indiquer le moyen de s'en débarrasser et d'en prévenir la multiplication. Une surveillance active et l'attention de détacher, avec une épingle ou une aiguille, un à un, chaque individu de la cochenille placé sur les tiges ou sur les feuilles : au moment de la ponte il faut enlever soigneusement tous les nids facilement reconnaissables,

les réunir pour les jeter au feu. Si la plante était tellement recouverte de ces insectes qu'il devînt trop difficile de les enlever les uns après les autres, il faudrait sacrifier l'échantillon et le brûler. La fumée de tabac est un moyen insuffisant, et les lotions d'eau de chaux seraient peut-être nuisibles aux plantes grasses.

Outre l'espèce de cochenille dont il vient d'être question, il en est une autre qui ravage plusieurs plantes dans la serre du Jardin de botanique. Elle se trouve en abondance sur les feuilles de l'*Olea flagrans*, et on la remarque disséminée sur plusieurs autres arbustes dont les feuilles sont coriaces et persistantes. Elle a du rapport avec la cochenille du Rosier, *Act. Divion.* 1825, *p.* 33-34 (1), par sa disposition en écaille ; elle est d'un blanc de neige, offrant au centre le cadavre jaune de l'insecte. En soulevant avec précaution cette écaille patelliforme, on aperçoit de petites chrysalides dont la taille est bien plus petite que celles du Rosier, auxquelles du reste elles ressemblent assez. Elle est analogue à d'au-

(1) A cette page on parle du blanc fongueux que M. Desmazières a appelé *Oidium leucoconium*. (Ann. sc. nat. 1829.) Est-il différent de l'*Erysibe pannosa*, Link., que l'on rencontre dans certaines localités de nos environs, sur le *Rosa pimpinellifolia*?

très petites cochenilles patelliformes que l'on retrouve sur les feuilles du serpolet, sur les feuilles et les fruits du genièvrier, espèces que les naturalistes n'ont point encore observées, malgré leur fréquence. Examinées bien attentivement, ces quatre espèces devront constituer un genre, par suite de la différence qu'elles offrent avec les véritables cochenilles.

Effets délétères de la grêle sur les végétaux alimentaires.

Tout le monde sait que les grains de grêle, en tombant sur les végétaux, y laissent des empreintes plus ou moins profondes, par suite du déchirement de l'épiderme et de la meurtrissure du parenchyme. Ces altérations ne sont pas seulement extérieures ou superficielles, comme celles produites par l'action d'un projectile ordinaire, ou d'une contusion produite par une pression quelconque; et l'opinion des gens de la campagne, qui appellent la grêle une *peste*, un *poison*, n'est pas dénuée de fondement et ne doit pas être traitée de préjugé. Toaldo avait reconnu l'effet délétère de la grêle; il l'attribuait à des esprits acides qui sont, disait-il, une espèce de poison pour les végétaux qui en sont frappés. Bertholon, enthousiaste de l'électricité, attribuait au contraire à la grêle une propriété fertilisante : suivant lui, « les arbres

« grêlés sont plus féconds ; des blés épiés, hachés « par la grêle, ont repoussé du pied et donné « une bonne récolte, etc. » Ce dernier effet dépend de ce que la grêle n'avait pas frappé le chaume jusqu'au collet ; la sève s'est alors portée sur les germes nombreux placés en réserve dans cette partie, ainsi que le prouve le *talement*. Aussi, quelle que soit la puissance qui brisera le chaume avant la floraison, on obtiendra toujours de nouvelles tiges ; de la même manière que les jeunes pousses de la vigne, frappées par la gelée au mois de mai, sont remplacées par d'autres pousses sortant du bourgeon secondaire qui reçoit alors toute la sève, se développe avec vigueur et remplace le sarment détruit par la gelée. Le 21 mai 1828, la grêle ravagea plusieurs communes du département du Gard ; les magnaniers ont préféré aller acheter de la feuille de mûrier dans le voisinage, plutôt que de donner à leurs vers celle des arbres grêlés, qui était, disaient-ils, empoisonnée.

Il y a quelques années, un particulier des environs de Dijon, voulant utiliser une luzerne frappée par la grêle, la fit faucher pour nourrir ses chevaux ; mais il s'aperçut que ces animaux ne touchaient point au fourrage ainsi altéré.

Au mois de juillet 1828, un cultivateur dont le champ de maïs avait été frappé par la grêle,

recepa au-dessous de la fracture tous les pieds de maïs, dans l'espérance d'obtenir de nouvelles pousses, ce qui se réalisa et lui donna une récolte passable. Sa femme, ne voulant point perdre les tiges coupées, les ramassa soigneusement pour les donner à son bétail ; elle fut très surprise de voir le maïs rester au râtelier, sans que le bétail y touchât, et elle reconnut par sa propre expérience la mauvaise qualité imprimée au fourrage par la grêle.

Les vignerons et les propriétaires de vignes savent très bien que les raisins frappés par la grêle ont une saveur désagréable qui se retrouve dans le vin que l'on en extrait. Aussi regardent-ils comme désastreuses les années où les vignes sont grêlées, non-seulement par la diminution et la qualité inférieure de la présente récolte, mais encore par la mauvaise récolte de l'année suivante.

Les jardiniers savent très bien que les plantes potagères grêlées, les fruits frappés par la grêle, perdent beaucoup de leur qualité et ne se conservent pas.

On a remarqué à Dijon, l'année dernière, que les melons frappés par la grêle avaient un mauvais goût ; il était difficile de le définir ; mais il était bien marqué. Il serait intéressant de connaître les raisons pour lesquelles l'action

de la grêle sur les végétaux y produit une détérioration si marquée et leur communique une saveur qui force les animaux à n'y pas toucher; les *esprits acides* admis par Toaldo sont une hypothèse rejetée par l'état actuel de la science. Peut-être l'oxygène, fixé dans la grêle par l'électricité, serait-il la cause de son action délétère; mais ce n'est qu'une idée jetée en avant, sans preuves. Bornons-nous à constater les faits, à multiplier les observations, jusqu'à ce que leur réunion puisse offrir un faisceau d'où jaillira la lumière.

Chanvre et Lin.

La Société royale et centrale d'agriculture a adressé, l'année dernière, à ses correspondans et aux Sociétés d'agriculture, *des questions relatives à la culture, au rouissage et au broiement du chanvre et du lin.* La Commission s'est occupée de ces questions, auxquelles elle a fait les réponses suivantes.

1° On ne cultive dans le département de la Côte-d'Or qu'une seule espèce de chanvre; et on cultive le lin dans les cantons de Pontailler, Auxonne, Saint-Jean-de-Lône et Seurre.

2° La culture du chanvre se fait partiellement, même dans le terrain appelé *terres à chenevières*, 3° consacré spécialement à la culture du chanvre. 4° Lorsque le fermier consacre une petite

portion de sa ferme à la culture du chanvre, la culture est alternative, sans être régulière ni assujettie à un assolement constant. 5° La nature du terrain décide le propriétaire à recourir à la culture qu'il croit le plus avantageuse.

6° La terre employée à la culture du chanvre est celle que l'on a reconnue être le plus riche en humus, le plus meuble, en un mot le plus fertile, située sur le bord des rivières dans la plaine, sur celui des ruisseaux dans les vallées.

7° Les semailles se font dans le mois de mai, et rarement après le 6 juin.

8° On emploie la graine récoltée sur le chanvre de la chenevière. 10° On répand la graine à la main. 11° On sème dans la proportion de 36 décalitres par hectare, à raison de ce que consomment les pigeons, les oiseaux, etc. à l'époque de la semaille, et à raison des grains stériles.

12° On emploie ordinairement le fumier mélangé des écuries de chevaux, des étables de bêtes à cornes, des boues et des terres ramassées. Le fumier de mouton est préférable aux engrais que nous venons de citer, et on l'emploie à raison de 36 mètres cubes par hectare. On l'épanche de manière à en recouvrir la terre le plus possible.

13° Nos chenevières ne sont arrosées que par

la pluie. 14°-16° On emploie l'ancien procédé de rouissage par immersion dans des creux artificiels (vulg. *naisoirs*, de *naiser*, *nayer*, noyer), pratiqués sur le bord des rivières ou des ruisseaux, dont on tire un mince filet d'eau pour alimenter le *routoir* ou la *roise*, et remplacer celle qui s'écoule par la rigole établie dans la partie la plus déclive. 17° Dans le canton de Pontailler, on expose le chanvre et le lin à la rosée. 18° La filasse est noire, moins pourrie; la toile que l'on en façonne se blanchit plus vite; elle est plus fine et d'un meilleur usage. 19° Les filasses obtenues du chanvre roui dans les eaux presque stagnantes, après avoir subi les préparations convenables, sont propres à faire de la toile de toutes les qualités, des droguets, etc. etc. Le chanvre roui à l'eau courante dans la vallée de Saint-Thibaut, est réservé pour la marine. 20° L'expérience a appris qu'il était plus avantageux de ne procéder au rouissage qu'après avoir laissé sécher le chanvre pendant deux à trois jours; par cette dessiccation les feuilles se détachent, les fleurs à étamines tombent; il ne reste plus que le brin de chanvre net, et la macération se fait d'une manière plus complette et plus uniforme. Le chanvre granifère, après avoir été récolté et préparé convenablement, est conservé pendant l'hiver dans un endroit sec, à l'abri des

rats, et n'est roui qu'au mois de mai suivant. 21° On ne fait aucun usage du procédé de M. Bralle. Feu notre confrère Leschevin l'a expérimenté ici, il y a seize à dix-huit ans. Le chanvre mis en expérience n'a pu être teillé. Il a résisté au rouissage auquel on l'avait soumis postérieurement, et il a été perdu. 22°. 23° On place au fond du routoir des perches sur lesquelles on étend un lit de paille : on couche ensuite le chanvre réuni en manipule (vulgairement *maineveau*) sur ce lit de paille, de manière à obtenir une épaisseur totale de 5-6 décimètres ; de grosses pierres sont ensuite placées pour tenir le chanvre submergé. Lorsqu'il est roui, ce que l'on reconnaît à l'essai, on le retire de l'eau, on l'étend à l'air pour le faire sécher. 24° Dans l'arrondissement de Dijon le rouissage par immersion n'a pas de graves inconvéniens sous le rapport de la salubrité, parce que les brins de chanvre sont privés de leurs feuilles, et que d'ailleurs les routoirs ou roises ne sont pas très multipliés sur le même point. Seulement à l'époque où l'on retire le chanvre de l'eau, et où on l'étend pour le faire sécher, il répand une odeur de putréfaction très désagréable. Relativement à la conservation du poisson, le rouissage dans le Département n'y porte aucun dommage, à raison de la manière dont les routoirs sont

établis. Cependant si l'immersion avait lieu dans une petite rivière ou un petit étang, le poisson serait enivré, et on le prendrait à la main. 26°. 27° Dans notre département il n'y a d'autres réglemens que ceux généraux qui défendent, sous peine d'amende, de faire rouir le chanvre dans les rivières ou les ruisseaux servant aux usages domestiques. 28° On teille le chanvre à la main : c'est l'occupation des femmes qui, pendant les longues soirées d'hiver, se réunissent dans un local appelé *Escraigne*, dont les *Dijonnaises* ont été rendues si célèbres par Jean Tabourot, seigneur des Accords. On emploie la broie pour le lin. 29°. 30° Les seules expériences faites dans le département de la Côte-d'Or pour le broiement du chanvre sans rouissage, sont celles avec la machine de Christian, avec la broie mécanique de Laforêt ; voy. *Séance publ. Acad. de Dijon*, 1825, *p.* 82-86 ; avec la machine de Lorillard, voy. *Séance Acad. de Dijon*, 1827, *p.* 52, *p.* 106-111. 31° Le résultat de ces expériences n'a pas été aussi satisfaisant que les auteurs l'annonçaient : cependant l'Académie de Dijon, avant de se prononcer, attend des expériences comparatives qui ne sont pas encore faites. 32° La ribe a été employée jusqu'en 1600 ; depuis cette époque des usines multipliées l'ont fait disparaître, et elle n'est

plus connue dans le Département, que par les notes qui en sont conservées aux archives.

Conservation des Œufs.

Tout ce qui tient à l'économie domestique a droit d'attirer l'attention de la Commission, animée du désir le plus ardent d'être utile : aussi s'empresse-t-elle de vérifier toutes les découvertes, dont les annonces multipliées sont souvent répétées dans les journaux scientifiques, sans avoir été constatées. La Commission d'agriculture, empressée de répondre à la confiance dont elle est investie, s'est fait une règle de ne publier que les essais qu'elle a répétés. Elle vient en conséquence confirmer l'avantage de deux procédés, dont l'un a pour but la conservation des œufs frais ; et l'autre, celle du moût ou vin doux. L'eau de chaux pour la conservation des œufs. M. Guichard, l'un de ses membres, emploie avec avantage, depuis plusieurs années, ce moyen par lequel M. Peschier, pharmacien à Genève, a conservé des œufs frais pendant six ans. *Revue encyclop.* 1828, *tom.* 40, *p.* 237. Il suffit d'emplir le vase qui contient les œufs frais, avec de l'eau de chaux saturée, jusqu'à ce qu'elle les dépasse d'environ trois pouces ; par précaution, on la saupoudre d'une certaine quantité de chaux vive, et l'on ferme le vase.

On a remarqué, dans le département de l'Ain, que si l'on prenait de la chaux maigre ou hydraulique, la coque des œufs serait tellement décomposée et amincie au bout de quatre mois d'immersion, qu'on ne pourrait les faire cuire sans briser la coque. *Journ. d'agricult. du départ. de l'Ain*, 1829, *p.* 40. Mais l'excessive rareté de la chaux maigre dans notre département ne nous mettra pas dans le cas d'éprouver cet inconvénient.

Conservation du Moût et des Raisins.

La conservation du moût s'obtient par plusieurs procédés dont le but est de s'opposer à la fermentation. Parmi les moyens conseillés, il en est un qui, par sa simplicité et la facilité de son emploi, méritait d'être éprouvé. C'est celui conseillé depuis peu par M. Gastinel, pharmacien à Auxonne. M. de Gouvenain, membre de la Commission, a répété l'expérience sur trois tonneaux de la capacité de 228 litres de moût : il a mis dans chacun une livre de moutarde en poudre. La fermentation a été suspendue pendant au moins six mois, et le moût offrait, pendant tout ce temps, la même douceur que celle qu'il avait au sortir de la cuve et du pressoir.

Ainsi la propriété de la farine de moutarde

pour arrêter la fermentation est bien constatée; elle est même connue depuis très long-temps en Turquie; il suffit, pour s'en assurer, de recourir au témoignage de Busbeck, ambassadeur d'Autriche en Turquie en l'année 1553.

« Les Turcs conservent des raisins jusqu'en été, dit Busbeck. La façon de la garde est celle-ci : Il faut prendre des grappes de raisins bien mûres, et qui aient de gros grains; il faut les mettre dans des pots de terre ou de bois dont on ait rempli le fond de moutarde pilée, sur laquelle on met la grappe, en jetant dessus cette farine de moutarde, jusqu'à ce qu'il y ait des raisins jusqu'au haut des vaisseaux, qu'il faut ensuite remplir de vin le plus nouveau qu'on pourra trouver, et après les avoir bien fermés, il faut les laisser en cet état-là, jusqu'à ce que la saison de l'année donnant plus de soif qu'à l'ordinaire, oblige de chercher des remèdes aux chaleurs et à la sécheresse. Quand le temps est venu, on ouvre les pots, on vend les raisins et la liqueur. Mais quoique la plupart prennent autant de plaisir au vin qu'à la grappe, je vous avoue que je n'ai jamais pu goûter ce goût de moutarde, et que je faisais laver mes raisins auparavant que d'en manger. » *Ambassades et voyages en Turquie et Amasie, de M. Busbequius, (traduits par S. Gaudon,)* 1646, *p.* 131. 132.

Origine du nom de Lune rousse (1), (25 *mars* 1829.)

Les recherches pour connaître la source des préjugés répandus dans la société, ne peuvent manquer de piquer la curiosité et de satisfaire les personnes qui suivent les développemens de l'esprit humain. Pénétré de cette manière de voir, M. Vallot s'est livré à quelques investigations qu'il s'est empressé de communiquer à la Commission, lorsque, comme la suivante, elles avaient trait à ses travaux. Annuellement on parle de la *lune rousse*, sans quelquefois s'entendre, parce que l'on a perdu de vue l'origine du nom.

La lune, comme on le sait, a, dans l'origine, servi à mesurer le temps; les Égyptiens, les Hébreux, attachaient aux différentes phases de cette planète la plus grande importance. L'Eglise chrétienne en a conservé l'usage pour la fixation des fêtes mobiles, et pendant longtemps l'année civile fut subordonnée à l'année ecclésiastique, dont la fête de Pâques fixait le commencement. La lune *pascale* est celle dont

(1) M. Arago a fait, l'année dernière, sur la lune rousse, une dissertation insérée dans l'Annuaire du Bureau des longitudes, dans les Annales de chimie, etc. etc.

le plein arrive après l'équinoxe du printemps, censé fixé au 21 mars. On l'appelle aussi lune *équinoxiale* et lune de *Mars*. Cette dernière dénomination est cause de la confusion des lunaisons, désignées par le nom des mois, puisqu'il y a des mois dans lesquels se trouvent la fin d'une lunaison, une lunaison entière, et le commencement d'une troisième : les lunaisons sont désignées plus régulièrement par le nom des fêtes qu'elles règlent. La lune pascale n'est pas la seule désignée par une férie; celle qui la suit est désignée par les *Rogations*, regardées comme une des grandes féries avec rubriques particulières. Les Rogations s'appelaient autrefois *roüaisons*, *rouesons*, *roisons*, *roaisons*, *rouvoisons*, *rovoisons*, *rouvisons*, *renvaisons*, *etc. etc.*, parce qu'elles se célèbrent ordinairement à l'époque de l'année où les variations atmosphériques de notre hémisphère septentrional compromettent souvent les récoltes. On peut lire dans les anciens auteurs d'agriculture, l'opinion vulgaire sur les effets nuisibles des *bruinès*, et sur la cause de la rouille des blés, attribuée alors à la *rosée corrompue*. E. N. C., 1690, Dec. II, ann. IX, Appendix, p. 35-42. On sait aujourd'hui que la rouille des blés est l'effet de la présence de plusieurs plantes cryptogames,

parasites intestinales, dont le développement est favorisé par certaines dispositions atmosphériques, à l'époque où les céréales sont proches d'épier. La lune des Rogations s'appelait jadis lune des *Rouesons ;* mais nos ancêtres, grands mangeurs de syllabes, ont dit ensuite lune des *Roues*, par suppression de la dernière syllabe; puis, lorsque l'étymologie a été oubliée, on s'est appuyé sur l'homophonie; on a dit lune des *rous*, et enfin lune *rousse.* Aussi-tôt que l'épithète *rousse* a été appliquée à la lune, on a transporté à cette planète les qualités que, dans le vulgaire, on attribue aux individus *roux*, et le préjugé s'est trouvé établi de cette manière. Le mot de *rouaisons* dérive évidemment de *Rubigalia* (rouailles, rouaillons, rouaisons), et nullement de *Rogations*, comme le dit l'abbé Lebœuf, dans les *Mém. de l'Acad. des inscriptions, tom.* 17, *p.* 732. De ce qui précède on doit conclure que la *lune rousse* indique seulement une époque variable de l'année, et qu'elle n'a point une influence spéciale sur la saison.

Étymologie des mots Gaudes *et* Conceau.

Chaque province a des expressions particulières dont la signification est méconnue dans d'autres; et l'on rend service en les expliquant. Dans notre département, on parle de *Conceau*

et de *Gaudes* (1). On appelle *Gaudes*, la farine de maïs ou blé de Turquie, et l'espèce de bouillie que l'on en prépare. Les Italiens donnent à cette dernière le nom de *Polenta*. Le mot *gaudes* ne doit point être confondu avec celui de *gaude* : le premier vient du mot latin *calidus*, d'où l'on a fait *caudelée*, c'est-à-dire *chaudelée*, pour désigner une espèce de bouillie, parce que celle préparée avec la farine de maïs, se fait, à la campagne, dans des *chaudières*, et se sert *chaude* ; tandis que le mot *gaude*, employé pour désigner le *Réséda jaunissant*, vient de *Vouede* (dont le radical U œ HE est égyptien), dénomination qui a ensuite été transportée au Pàstel, *Isatis tinctoria*.

---

(1) Conceau, nom vulgaire bourguignon du *Méteil* (mélange de froment et de seigle).

Le mot *Conceau* vient de *Bladum* CUM SECALE *mixtum*. Par abréviation on a supprimé bladum et mixtum ; mais le mot *secale*, étant devenu dans le patois *soigle*, on a dit *consoil*, et par euphonie on a dit *conceau*.

Gaudes, mot patois pour désigner, 1° la farine de grains de maïs ; 2° la bouillie (polenta), la préparation que l'on en fait au lait, au beurre, au sucre. Ce mot patois vient de *puls calida*, dont on a retenu seulement *calda*, d'où *caldarium*, *chaudière*, parce que la préparation de ce mets avec le lait pur ou coupé d'eau et le sel, se fait dans une chaudière, et se mange ordinairement *chaude*.

Dans les environs de Dijon, on fabrique, avec la farine de maïs, des *Fiaimôsses;* ce sont de petits tourteaux que l'on met sur des feuilles de vigne; leur nom vient de *flamiche*, mot usité en Picardie pour désigner une galette mise au four, tandis que le bois brûle.

Le nom de Méteil, donné au mélange du froment et du seigle, vient de *mixtiolum*, diminutif de *mixtum* (bladum). On l'appelle, en Bourgogne, conceau, de *cum secale*, c'est-à-dire froment mêlé avec du seigle. *Act. Divion.* 1820, *p.* 20 (1).

Oviductus de poule imperforé. (2 juin 1828.)

Les maladies des oiseaux de basse-cour ont souvent attiré l'attention des ménagères; et lorsque les altérations sont de nature à intéresser la science, il est utile de les recueillir. Celle dont M. de Charrey, notre confrère, a été témoin en février 1828, offre un cas pathologique, accompagné de circonstances dont je n'ai trouvé aucune mention dans les auteurs.

Avant d'entrer dans le détail de l'observation faite par notre confrère, il est nécessaire de rappeler la structure de l'ovaire des oiseaux. Il est formé d'un parenchyme celluleux très mince, replié en tous sens sur lui-même, comprimé entre deux lames de la membrane séreuse abdo-

minale, et dans lequel sont enchâssés d'innombrables globules de grandeur variable. Les femelles n'ont qu'un ovaire par suite de l'oblitération de l'un d'eux; des deux oviductus, le gauche seul exerce ses fonctions, parce que le droit s'oblitère. M. Geoffroi Saint-Hilaire, à qui l'on doit cette découverte, distingue dans l'oviductus quatre compartimens, le vagin, l'uterus, le tube de Fallope, le pavillon, dont les fonctions très distinctes sont parfaitement bien indiquées par ce savant.

Quand l'ovule est parvenu à sa maturité, quand il a atteint son développement complet dans l'ovaire, sa présence y excite une irritation qui en provoque l'expulsion; l'ovule est alors détaché et reçu dans le *pavillon*, c'est-à-dire dans l'extrémité épanouie de l'entonnoir disposé pour le recueillir. Après s'être engagé dans ce premier compartiment, par le mouvement péristaltique, l'ovule, en glissant dans le tube de Fallope, ou 2e compartiment, y acquiert les trois couches albumineuses qui l'enveloppent, et désignées sous le nom vulgaire de *glaire d'œuf*. Descendu dans le 3e compartiment (l'*uterus*), l'ovule, par son séjour, y devient œuf en s'y revêtissant de sa coquille, dont la matière est secrétée par un appareil particulier, que M. le docteur Rousseau trouve analogue

aux petites glandes qui tapissent intérieurement la moitié supérieure du follicule dentaire. C'est alors un corps étranger dont la présence détermine les contractions de l'utérus; cet organe est sollicité à se débarrasser de son fardeau, par le secours du 4e compartiment (*le vagin*), dont le sphincter débouchant alors dans la poche uretro-sexuelle, ouvre la bourse du prépuce, et parvient à dépasser les bords du cloaque, pour aller déposer l'œuf dans le monde extérieur. Telle est la série de phénomènes qui se passe journellement dans l'état normal.

La poule, sur laquelle M. de Charrey a fait sa curieuse observation, manifestait extérieurement toutes les apparences d'une pondeuse, et ne se distinguait pas des autres volailles de la basse-cour. Sur les derniers jours, on remarqua qu'elle ne quittait point le nid et qu'elle avait l'air de couver continuellement. M. de Charrey ayant besoin d'une volaille, on lui apporta cette poule. Il l'ouvrit, et l'examen attentif des organes intérieurs lui fit reconnaître un développement considérable d'une portion de l'oviductus. Curieux de découvrir la cause d'une pareille distension, il ouvrit la tumeur et en retira un corps du volume et de la forme d'un œuf ordinaire, de couleur jaune et offrant une consistance assez ferme. Les ovules dans l'ovaire

étaient globuleux comme dans l'état ordinaire ; mais à mesure qu'ils atteignaient leur perfection, en s'approchant du corps étranger, ils se déformaient, prenaient un développement membraneux, et finissaient par l'entourer complètement. Les enveloppes avaient d'autant moins d'étendue, qu'elles étaient plus extérieures. La section transversale de la masse oviforme présenta, dans le centre, un noyau globuleux recouvert d'une multitude de couches concentriques, dont les plus extérieures étaient incomplètes et imitaient des cônes emboités l'un dans l'autre : ils étaient évidemment formés par les ovules qu'une pression successive avait aplatis en membranes, et qui s'emboitaient d'autant plus exactement qu'ils étaient plus près de l'ovule central. L'absence de couche albumineuse indique l'oblitération du 2[e] compartiment, et l'on se rend très aisément raison de la manière dont a eu lieu le cas pathologique dont nous nous occupons. Le mouvement péristaltique du pavillon engage dans le tube de l'entonnoir, l'ovule mûr détaché de l'ovaire ; l'oblitération du tube de Fallope l'y retient. Un second ovule se détache de l'ovaire, se place sur le précédent, et ainsi de suite. Mais le *vitellus* de chaque ovule, étant renfermé dans une membrane très mince, ne se confond avec aucun autre ; le contact des

membranes ne détermine point leur adhésion, parce qu'elles restent dans leur état normal : le mouvement péristaltique du pavillon et la pression continuelle occasionnée par l'arrivée successive de nouveaux ovules, forcent ces derniers à s'aplatir et à se répandre comme une couche mince autour du noyau. Il faut pour cet effet un temps d'autant plus considérable, que les couches sont plus extérieures : aussi M. de Charrey a-t-il bien remarqué que les ovules appliqués les derniers, formaient d'abord des ellipsoïdes incomplets, puis des cônes, dont la capacité diminuait d'après l'âge des ovules.

Ce cas, un des plus singuliers de la Physiologie pathologique, démontre l'énergie du mouvement péristaltique, qui, en accumulant dans le tube de l'entonnoir une grande quantité d'ovules, avait déformé l'oviductus en lui procurant une distension constante, bien différente de celle qui a lieu momentanément pour le passage du jaune. Il était nécessaire de signaler ce fait unique jusqu'à ce jour dans les fastes de la science ; le hazard pouvant l'offrir à quelqu'autre observateur.

Culture de la Vigne.

Les vignes sont aujourd'hui, comme on le sait, des propriétés dont on ne retire plus les avan-

tages qu'elles procuraient autrefois. Les causes qui ont amené cette dépréciation sont assez connues, et c'est pour tâcher d'y remédier que la Commission, par l'entremise de M. Degouvenain, a rédigé les renseignemens suivans :

Les différentes expériences relatives à la culture de la vigne, à la manipulation de ses produits et autres opérations dont la Commission m'a chargé, et dont les résultats seront publiés, quand ils seront définitivement connus, consistent jusqu'à ce jour, savoir :

1° Comparaison du mutage des moûts de raisins avec la farine de Moutarde ou l'acide sulfureux. On verra que si, aussitôt après ce mutage, on fermait exactement les vaisseaux dans lesquels on l'a fait, ils risqueraient d'être rompus par la vive effervescence qui s'y excite.

On verra encore que la farine de Moutarde n'arrête pas la fermentation quand elle a commencé, ainsi qu'on l'a publié.

2° Essai du procédé œnologique, indiqué dans plusieurs journaux scientifiques, pour se procurer du vin meilleur et plutôt prêt à boire, en en filtrant le moût plusieurs fois, pendant sa fermentation.

3° Effets de l'addition dans les moûts de raisins, des sucres de cannes, de betteraves, de pommes de terre, et des mélasses de ces sucres,

faite dans différentes proportions. On verra que c'est à tort qu'on a publié, d'après M. *Cadet de Vaux*, que, pour amener les moûts de la moindre qualité à celle des meilleurs, c'est-à-dire que pour amener un moût qui, pesé dans un flacon à étroite ouverture, et contenant juste un poids de mille grains d'eau pure, y pèserait 1050, à y peser 1097, lesquelles pesanteurs spécifiques répondent aux 8e et 14e degrés du pèse-liqueur de Baumé, ou du gleucomètre de *Cadet de Vaux*, qui sont les deux extrêmes des moûts en Bourgogne, il suffit d'y ajouter deux gros de sucre par litre pour chaque degré qu'on veut obtenir au-dessus de 8°; on verra, dis-je, que cette quantité est infiniment trop faible.

4° Concentration du moût par le feu à moitié de son volume, pour en obtenir un vin connu sous le nom de *vin cuit*, et réduction de ce même moût à différens degrés, en exposant les raisins dans une étuve, ou simplement à l'air, pendant un temps plus ou moins long, pour en faire du vin désigné sous le nom de *vin de paille*. Comparaison de ces vins avec ceux produits par les mêmes raisins dans leur état naturel.

5° Les expériences que j'ai commencées l'an dernier sur un espace d'environ 1224 mètres

carrés de vieilles vignes, ont consisté à diviser cet espace en six parties à peu près égales, dont les ceps ont été taillés, les uns très courts et les autres très longs. Ils ont été fumés avec différens engrais, plusieurs greffés et incisés; mais ces expériences dans une vigne pleine et où les ceps étaient placés sans ordre, m'ayant présenté de grandes difficultés dans l'exécution; et la Commission d'agriculture ayant alors été invitée par plusieurs personnes à essayer la culture de la vigne en cordons, pratiquée avec succès par M. *Clerc*, à Châtillon-sur-Seine; dont l'ouvrage sur cette matière, couronné par la Société royale et centrale d'agriculture de Paris, m'a présenté plus de facilité pour y faire des expériences, j'ai cessé celles que j'avais commencées, ou dont je viens de parler. La plupart des ceps que j'avais fait tailler très longs, m'ont donné beaucoup de raisins; mais ces raisins et sur-tout ceux du haut de ces ceps avaient mal mûri, et ont donné un moût bien plus aqueux que celui des ceps taillés court. Ces expériences ayant en grande partie effruité cette partie de vignes, je l'ai, après en avoir communiqué à la Commission, fait détruire et disposée à pouvoir y semer de la graine de chou arbre de Laponie, pour savoir jusqu'à quel point ce nouveau genre de culture jouit des

avantages qu'on lui attribue. Je ferai observer au sujet de ces choux, qu'ils exigent les plus grandes précautions pour empêcher, qu'aussitôt sortis de terre, ils ne soient détruits par une multitude d'insectes qui les dévorent dès qu'ils paraissent. J'ai semé de cette graine dans le terrain ci-dessus, en espaçant les grains de trois en trois pieds en tous sens. J'avais par précaution semé auparavant de cette graine sur deux couches bien fumées, afin de pouvoir y reprendre des choux pour remplacer ceux qui manqueraient dans le grand terrain où ils ont été mis de trois en trois pieds. Ces grains ont bien germé sur ces couches; mais au bout de peu de jours ayant tous disparu, cela m'a engagé à visiter ceux du grand terrain, où on a vu une multitude d'insectes, qui en avaient déjà détruit une grande partie. J'ai fait répandre des cendres sur tous ceux qui avaient échappé à cette destruction, et je les ai conservés.

Quant à la culture de la vigne en cordons, j'en fais l'essai sur un autre carré de la même vieille vigne. Pour cela j'ai fait arracher au moins les sept huitièmes des ceps de cette vigne ; et ceux qui y restent sont espacés dans la ligne où ils ont été amenés, d'environ trois pieds. M. *Clerc*, auteur de cette méthode, dit dans son ouvrage et m'a répété dans la lettre

qu'il m'a écrite à ce sujet, qu'il suffisait de laisser entre les cordons ou lignes des ceps une allée de dix-huit pouces. Cet intervalle me paraissant bien court, je l'avais augmenté de trois pouces. J'avais, ainsi qu'il l'indique, fait planter des pieux ou piquets longs d'environ trois pieds et demi, et espacés de six pieds dans les lignes des ceps. Après cet arrangement fait, et que la mauvaise saison et la maladie m'avaient empêché de surveiller, ayant reconnu que l'intervalle de vingt-un pouces que j'avais laissé, était encore, à raison des piquets, beaucoup trop étroit pour qu'un ouvrier pût s'y mouvoir, j'ai cru devoir faire recommencer tout ce travail, et faire établir des allées de trois pieds de large.

Cet espacement de trois pieds laissé entre les cordons ou lignes des ceps, nécessaire pour qu'un homme y puisse travailler, diminue de moitié la quantité de fils de fer et de piquets indiquée par M. *Clerc*, et qui, malgré cette réduction, fait encore, ainsi qu'on le verra, une dépense considérable. Cet écartement procurera d'ailleurs l'avantage de pouvoir faire l'expérience désirée par M. *Cavoleau*, dans son Œnologie française, qui en 1827, a obtenu le prix de statistique à l'Institut.

Dans cet ouvrage, à la page 386, on lit :

« Les labours dans les vignes se donnent géné-
« ralement à bras; c'est un travail pénible et
« très dispendieux, mais indispensable sur les
« hauteurs un peu escarpées; il serait très éco-
« nomique, et par conséquent très important
« d'employer la charrue par-tout où elle pour-
« rait être manœuvrée; mais l'usage de cet
« instrument est bien loin d'être aussi étendu
« qu'il devrait l'être; il a lieu dans les dépar-
« temens de l'Ain, de l'Arriège, de l'Aude,
« des Bouches-du-Rhône, de la Charente, de
« la Charente-Inférieure, de la Dordogne, de
« la Drome, du Gard, de la Haute-Garonne,
« du Gers, de la Gironde, de l'Hérault, de
« l'Isère, des Landes, du Lot, de Lot-et-
« Garonne, des Basses-Pyrénées, des Hautes-
« Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, du Tarn,
« de Tarn-et-Garonne et de Vaucluse; mais
« dans aucun de ces départemens, il n'est
« aussi étendu qu'il devrait l'être. L'emploi de
« la charrue, tel qu'il est établi, exige un
« homme et deux animaux; et ainsi il est diffi-
« cile, dans un grand nombre de vignobles, de
« l'appliquer aux vignes actuelles, garnies
« d'échalas trop élevés, et où les plants sont
« trop rapprochés; mais la charrue à versoir
« nous paraît fort inutile pour cette culture,

« comme pour beaucoup d'autres. Ici, en effet,
« il s'agit moins de retourner la terre que de la
« bien diviser, et d'extirper les plantes inutiles;
« or cet effet serait plus facilement et mieux
« obtenu par la herse à coûtre de M. *Yvart*,
« traînée par un cheval, ou un bœuf, attelé
« avec un collier; et mieux encore, peut-être,
« par le scarificateur du général anglais
« *Alexandre Beatson*; l'emploi de cet ins-
« trument ne serait point gêné par les échalas;
« et il suffirait que les rangs de vignes fussent
« éloignés les uns des autres de 75 centimètres.
« Quatre à cinq passages de cet instrument
« tiendraient la terre très meuble et très nette,
« et coûteraient moins qu'un seul labour à bras.
« Nous faisons des vœux pour que l'expérience
« en soit faite par quelque ami de la vigne et de
« la prospérité agricole de la France. »

Dans sa séance générale du 1er septembre 1827, la Société d'agriculture du département de Loir-et-Cher, en appelant l'attention sur l'économie qu'on peut faire dans la culture de la vigne, annonce qu'un de ses membres vient d'en faire une plantation qui peut être cultivée à la charrue, au moyen de l'intervalle qu'il a laissé entre les rangs des ceps; que cette opération lui a réussi, et qu'outre l'économie, il

trouve dans la quantité et la qualité de son vin, au moins les mêmes avantages que ceux fournis par la plantation ordinaire.

La grandeur du carré de vigne sur lequel je fais essai de la culture en cordons, peut être évaluée à un demi journal. Les ceps y sont à trois pieds de distance l'un de l'autre, et on y a formé 35 allées également larges de 3 pieds et longues de 128, ce qui fait une longueur totale de 5980 pieds. Les pieux ou piquets, d'environ 3 pieds et demi de haut, y sont plantés de 6 en 6 pieds; il y a deux rangs de fil de fer, dont le plus bas est à un pied du terrain, et l'autre est placé 8 pouces plus haut. J'y ai employé par économie du fil de fer n° 14 au lieu du n° 15 indiqué par l'auteur de cette culture. Il en a fallu pour chaque rang neuf bottes et demie, ce qui pour les deux rangs fait 19 bottes; chaque botte, du poids de 10 livres, tire environ 600 pieds; ce qui pour les 19 bottes fait une longueur de 11400 pieds, quantité un peu au-dessous de celle de 11960, qui est le double de celle des 35 allées. Ce fil de fer se vendant à raison de 6 f. la botte, fait pour ce seul article un objet de 114 f., dépense qui aurait été double, si, ainsi que le prescrit M. *Clerc*, on n'eût laissé qu'un espace de 18 pouces entre les cordons.

L'article des piquets, des clous et quelques accessoires est encore un objet de 75 à 80 f. Quant aux frais de main-d'œuvre pour disposer ce terrain dans l'ordre nécessaire pour ce nouveau genre de culture, comme ce travail n'est pas encore au point où il doit être, je ne saurais l'évaluer au juste; mais ces frais se trouveront être à peu près le double de ce qu'ils auraient été, si, pour les raisons que j'ai dites ci-dessus, je n'avais pas dans l'origine espacé les allées entre les cordons, de 18 pouces au lieu de 3 pieds.

M. Clerc dit qu'au lieu de fil de fer, on pourrait employer des baguettes ou du bois fendu qu'on appelle *lisses;* mais que l'emploi du fil de fer est plus économique et donne moins d'ombrage à la vigne. Il dit aussi que pour économiser on pourrait ne mettre qu'un rang de fil de fer au lieu de deux; mais que l'accolage n'est pas aussi régulier, qu'il ne flatte pas autant la vue, et est moins bon.

La disposition d'une vigne en cordons est agréable à la vue; elle donne beaucoup de facilités pour y faire des expériences; la culture en est plus aisée, et je crois que dans une nouvelle plantation elle présenterait de l'économie, en laissant toutefois entre les cordons un intervalle plus grand que celui indiqué par l'auteur;

mais la disposition de ce nouveau mode à une vieille vigne ne me paraît présenter d'économie qu'en répartissant sur un grand nombre d'années la dépense première qui est considérable.

Un autre mode de culture qui me paraît bien plus économique que celui ci-dessus, en ce qu'il n'exige qu'un rang de fil de fer et des pieux ou piquets beaucoup moins grands, est celui qui se pratique dans une partie du département de la Gironde, le *Bordelais*, pour les vignes qui produisent les vins renommés du *Médoc*. Les ceps y sont plantés à 3 pieds de distance en tous sens et bien alignés. On ne donne qu'un pied de hauteur à la tige, le long de laquelle on plante un piquet de la même hauteur. A ces piquets sont attachés des lattes ou baguettes de 10 à 12 pieds de longueur, le long desquelles on couche les deux branches qu'on laisse à chaque cep, au moment de la taille. La vigne y reçoit quatre labours à la charrue.

Je me propose de faire l'année prochaine l'essai de ce dernier mode; et d'après la multitude d'exemples qu'on trouve par-tout de ceps plantés sous des pavés, qu'on ne laboure jamais, et qui ne laissent pas de donner de belles végétations, je crois que, tant dans les allées des vignes cultivées suivant le mode du *Médoc*, que dans celles que j'ai laissées dans la vigne

disposée suivant celui de M. *Clerc*, il suffira d'en extirper de temps en temps les mauvaises herbes; et c'est ce que je compte faire au moyen d'une ratissoire très large mue par un cheval, ou par une de moindre dimension mue par un homme, suivant que cela me paraîtra plus économique.

Je me propose encore, après en avoir conféré avec la Commission, de faire sur une très petite partie de ces vignes, l'expérience d'en faire paver une ou deux allées avec des pierres plates brutes. De cette manière il n'y aura besoin de labourage quelconque dans cette partie, et les raisins y seront très échauffés par la réverbération de la pierre.

On a vu que dans les genres de culture de vignes dont il vient d'être parlé, une étendue de terrain contient infiniment moins de ceps, qu'une pareille étendue cultivée à l'ordinaire, ou en vignes pleines. Est-il constant, malgré cela, ainsi qu'on l'assure, que les produits en vins y soient plus abondans et meilleurs? C'est ce que le temps m'apprendra.

Indépendamment des travaux et expériences ci-dessus, dont la Commission centrale d'agriculture du département de la Côte-d'Or m'a spécialement chargé, et que je fais exécuter

dans un enclos à moi appartenant, situé à la porte Guillaume de cette ville, cette Compagnie, persuadée qu'il serait utile de répéter plusieurs procédés intéressant l'économie domestique et les arts, annoncés par les différens papiers publics, à l'effet d'en constater ou contredire l'efficacité; et dans le premier cas, d'en détailler assez les moyens d'exécution pour en rendre la pratique facile à ceux qui voudraient en faire usage; elle a, par sa délibération en date du 3 décembre dernier, chargé M. Vallot et moi de cette répétition, et nous avons en conséquence commencé les essais ci-après dont les résultats seront publiés, après le temps nécessaire pour savoir à quoi s'en tenir.

1° Conservation des fruits dans des moûts de raisins fortement mutés. (*Voyez ci-dessus, pag.* 42.)

2° Moyen de confire les fruits sans y employer le feu.

3° Moyen de préparer le beurre pour le rendre meilleur et long-temps propre à être mangé sur le pain.

4° Emploi de l'huile d'olive pour enlever le goût de moisi aux vins.

5° Répétition des différens procédés indiqués pour ôter aux eaux-de-vie de marc leur odeur et leur goût âcres. On verra qu'en rectifiant ces

eaux-de-vie avec le charbon végétal, le charbon animal, la chaux, le chlorate de chaux, l'acide sulfurique, l'acide muriatique, elles perdent, au moins en très grande partie, leur mauvaise odeur; mais que lorsque, pour pouvoir les boire, on les affaiblit en y rajoutant l'eau qu'on leur a enlevée par la rectification, elles reprennent une saveur moins désagréable à la vérité que celle qu'elles avaient, mais qui les fait toujours distinguer de l'eau-de-vie de vin. Cependant l'emploi de l'acétate de potasse pour opérer cette rectification réussit assez bien pour en enlever l'odeur et le goût désagréables; mais il a l'inconvénient d'être plus cher.

Extrêmes du Mercure dans le Baromètre.

L'importance de la connaissance de l'état de l'atmosphère pour l'agriculture, a décidé la Commission à conserver la note des extrêmes des mouvemens barométriques observés jusqu'à ce jour à Dijon.

Le 21 février 1828, le mercure dans le baromètre était à 26 pouces 4 lignes 25 centièmes, sans pluie, seulement, ciel couvert : le même jour, à deux heures et demie après midi, un coup de vent s'est manifesté; il s'est répété plusieurs fois dans la soirée, et le 23 un tremblement de terre s'est fait ressentir en Lorraine et dans la Belgique.

Le plus grand abaissement observé jusqu'à ce jour est celui qui a eu lieu le 2 février 1823, à cinq heures du soir. Le mercure est descendu à 25 pouces 11 lignes 30 centièmes, sans aucun phénomène atmosphérique. Le ciel était couvert et la température était à + 5°. A l'époque citée le mercure était à 10 centièmes plus bas que le 25 décembre 1821. *Bibliot. univer.* 1822. *Sc. et Arts, vol.* 19, *p.* 99.

La plus grande élévation à laquelle on ait observé le mercure, à Dijon, est 27 pouces 11 lignes 20 cent., le 6 février 1821 ; ce qui donne un champ de près de deux pouces, puisqu'il est de 23 lignes 90 centièmes.

De 3060 observations barométriques et thermométriques faites à huit heures du matin, à Dijon, pendant huit ans et demi, depuis le 1er juillet 1816 jusqu'au 31 décembre 1824, on a conclu l'élévation moyenne du baromètre à 27 pouces 2 lignes 21 centièmes, qui diffère en moins de 79 centièmes, de celle fixée à 27 pouces 3 lignes par le docteur Maret.

La température moyenne, pour huit heures du matin, fixée par les observations ci-dessus, est de + 8° 50 du thermomètre de Réaumur ; pendant ces huit ans et demi la plus haute élévation du thermomètre, à huit heures du matin, a été + 20° le 27 juillet et le 8 août 1818, le 8 août

1819, le 2 août 1821, et les 10 et 11 juin 1822. Le point le plus bas a été 11° au dessous de zéro, le 11 janvier 1820.

Plantes étrangères alimentaires.

L'annonce peu précise, faite par plusieurs journaux allemands de différentes plantes aquatiques, cultivées en Chine comme alimentaires, a provoqué des recherches pour reconnaître si ces végétaux pourraient être cultivés chez nous. Mais après les avoir déterminés, on a reconnu d'abord le *Pe-tst*, déjà signalé dans les *Act. Divion.* 1819, *p.* 90, ou la Macre bicorne, *Trapa bicornis*, dont le fruit se mange en Chine, comme chez nous on mange celui de la Cornuelle, ou Châtaigne d'eau, *Trapa natans*; ensuite le *Lien hou*, Nelumbo des Indes, *Nymphaea Nelumbo*, dont le fruit singulier, appelé *Ciborium* par les Anciens, offre enchatonnées dans sa surface plate, des graines aussi tendres que les amandes et très recherchées en Chine. On parlait aussi de la racine d'*Oca*, croissant dans les montagnes du Pérou, et méritant d'être acclimatée dans le nord de l'Europe. Si l'Oxalide tubéreuse, *Oxalis tùberosa*, Mol., qui fournit cette racine, pouvait s'acclimater, comme l'a fait la pomme de terre, on obtiendrait un produit qui varie-

trait d'une manière très avantageuse nos moyens alimentaires. Le Mexique fournit aussi l'*Oxalis tetraphylla*, Cav., dont les bulbes et les feuilles sont très bonnes à manger.

MÉDECINE.

Diverses observations de médecine ont été communiquées à l'Académie par ses membres.

M. Chèze, Correspondant à Châlon-sur-Saône, a envoyé (9 juillet 1828) un MS. ayant pour titre : *Essai sur l'agent immédiat du mouvement vital.* Il paraît que l'auteur n'a pas eu connaissance des *Nouvelles recherches sur l'agent immédiat du mouvement vital*, par M. Dutrochet; du moins il n'en fait aucune mention dans son Mémoire. La manière dont il envisage son sujet est entièrement différente et n'offre aucun rapport avec celle du savant correspondant de l'Institut.

Corps étrangers dans les Bronches (16 juin 1828.)

M. le docteur Desgranges, doyen des médecins de Lyon, Correspondant, a adressé à l'Académie une *Observation sur une fève de haricot, passée dans la trachée artère d'un enfant, qui, après cinq mois de séjour dans une des bronches, a occasionné subitement sa mort*, (16 juin 1828.)

Le sujet de cette observation était un enfant de cinq ans, chez lequel une fève de haricot sec, introduite dans la bouche, passa dans la trachée artère et occasionna pendant deux jours, une difficulté extrême de respirer et une altération dans la voix; ces symptômes résistèrent à tous les moyens employés pour les combattre; ils disparurent après quarante-huit heures, pour reparaître accompagnés de fièvre irrégulière à des époques variables. Au bout de cinq mois, l'enfant, ayant fait brusquement un saut, éprouva une secousse qui fit reparaître la toux, l'orthopnée et amena bientôt sa suffocation.

L'examen du cadavre, offrit le *son mat* du côté gauche, d'où il s'échappa à l'ouverture un liquide séreux. Le poumon de ce côté était hépatisé; l'entrée de sa bronche offrait un cercle inflammatoire de six lignes d'étendue, produit par le long séjour du corps étranger. La secousse ayant déplacé le haricot l'a porté dans la bronche du poumon droit qui était sain, l'a bouchée hermétiquement et a causé la mort prompte de l'enfant.

Notre confrère termine sa note par des réflexions tendantes à prouver, aux médecins qui la nient, la réalité de l'ingestion de corps étrangers dans les poumons, et la continuation de la respiration lorsqu'un seul de ces organes

est compromis. Le cas actuel prouve encore qu'un corps étranger ingéré dans le poumon peut conserver de la mobilité et être déplacé par suite d'une violence extérieure ou par l'effet d'une toux excessive, et devenir une cause de mort subite, dont l'histoire a déjà fourni un exemple dans Anacréon suffoqué par des pepins de raisin; il vient à l'appui de plusieurs observations, lues le 22 avril 1828 à l'Académie de médecine, sur des corps étrangers introduits et arrêtés dans le pharynx et dont l'existence n'a été reconnue qu'après la mort.

L'introduction de corps étrangers dans diverses cavités du corps offre quelquefois des circonstances très singulières et qui méritent d'être consignées dans les recueils de médecine. Le cas qui précède en fournit la preuve; ceux qui suivent, observés par notre confrère M. le docteur Pingeon, et communiqués à l'Académie (17 juin 1829), ne sont point dénués d'intérêt.

La première observation a été faite sur un enfant de 8 à 10 mois, encore à la mamelle, d'un appétit glouton et vorace; il avait avalé un objet dont on ignorait la nature; cet objet était arrêté dans l'arrière bouche. L'introduction du doigt fait découvrir à l'entrée du larynx un corps mou, cependant résistant, qui paraît introduit de champ et placé sur une des parties

latérales de cette cavité. La fatigue causée à l'enfant, par cette recherche; la crainte de trop froisser des parties délicates et sur-tout de déplacer ce corps étranger d'une manière plus défavorable à la respiration qui n'était que médiocrement gênée, engagent M. Pingeon à renoncer à toute tentative d'extraction, et à prescrire la solution d'un grain d'émétique à prendre par cuillerée à des intervalles très rapprochés. Ce remède eut le succès le plus complet; les efforts du vomissement firent rendre la moitié d'une valve de gousse verte de pois, et trois pellicules de cerise entières et assez volumineuses chacune pour avoir obturé en presque totalité l'œsophage après s'y être arrêtées. L'expulsion de ces corps fut immédiatement suivie d'un calme parfait et de la guérison.

La seconde observation a été faite sur un homme d'environ soixante ans, qui, en avalant sa soupe, la bouche grandement ouverte; sorte d'ingestion familière aux gens de la campagne; sentit tout-à-coup s'arrêter dans le pharynx un corps étranger très résistant. Ses efforts pour le faire descendre dans l'estomac, ayant été insuffisans, il réclama les soins de notre confrère. Le doigt porté dans le pharynx, aussi loin qu'il était possible, fit sentir sur une des parties latérales, un corps dur très fortement fixé par la contraction

de l'œsophage : une pression douce et non interrompue sur ces parties contractées, permit enfin au doigt d'atteindre la partie inférieure du corps étranger et de l'extraire en le ramenant dans la bouche. L'examen fit reconnaître une esquille d'os, de la grosseur d'une fève et composée de substance compacte et de substance spongieuse. Le particulier, satisfait d'être aussi heureusement délivré, se promit bien d'avaler dorénavant sa soupe d'une manière moins gloutonne.

Cette observation a rappelé celle relative à un particulier des environs de Dijon, mais dont le résultat n'a pas été aussi satisfaisant. Ce particulier avait gagé qu'il avalerait douze gobelets de vin, pendant que l'horloge du village sonnerait midi. Son adversaire, dans l'espérance de lui faire perdre la gageure, avait jeté dans un verre un écu de six livres. Le particulier, buvant à la régalade, jette dans sa bouche grandement ouverte, le vin et la pièce d'argent qui s'engage dans l'œsophage, et ne peut en être extraite par aucun moyen. Elle y séjourna long-temps, descendit enfin dans l'estomac, dont elle ne put franchir le pylore ; et le malade périt victime de son imprudence.

M. Pingeon, appelé plusieurs fois pour extraire des narines, des noyaux de cerises et des haricots qui, par leur séjour, s'étaient gonflés

dans les fosses nasales, fait observer à ce sujet que l'introduction des pinces pour extraire ces corps, les enfonce quelquefois plus profondément. Il donne la préférence au simple stylet, avec lequel ces corps sont déplacés par une légère pression, et par la titillation de la membrane muqueuse dont les contractions réitérées secondent l'action du stylet. D'après ces réflexions, M. Pingeon rappelle l'action continuelle de composition et de décomposition des corps organisés, par suite de l'absorption de nouvelles molécules pour remplacer celles que la force vitale rejette continuellement ; l'énergie de la force expultrice qui existe dans tous les organes, mais principalement dans toutes les cavités tapissées par une membrane muqueuse, produit un mouvement péristaltique, plus ou moins sensible, dont l'effet est de porter au-dehors tous les corps étrangers placés dans leur intérieur. Il cite ce qui se passe dans l'urètre lors de l'introduction de la sonde, et ce qui arrive toutes les fois que la nature veut se débarrasser d'une cause morbifique quelconque. Il termine ses observations en faisant remarquer qu'il y a de grandes réformes à introduire dans la confection des instrumens destinés à extraire des divers canaux du corps les objets qui y ont été accidentellement introduits ; il pense qu'on retirerait de

grands avantages de l'emploi des instrumens à pompe, ou propres à aspirer fortement. Le vide subit qu'ils déterminent, devant le corps qu'il faut extraire, serait alors suivi, dit-il, de son expulsion, par suite du développement de l'élasticité de l'air placé à sa partie postérieure. C'est à l'expérience à apprendre jusqu'à quel point ce procédé pourrait être avantageux.

Un autre fait a été communiqué à l'Académie par M. Pingeon; il est relatif à un catarre auriculaire produit par une accumulation et un endurcissement du cérumen dans l'oreille droite d'une personne âgée de 72 ans, chez laquelle les symptômes existans faisaient soupçonner une phlegmasie du conduit auditif. L'introduction d'une boulette de coton imbibée d'huile opiacée dans le conduit auditif, l'application de sangsues au-dessous de l'oreille affectée, n'ayant point amèné de soulagement durable, M. Pingeon recourut à des fumigations aqueuses, dirigées à l'aide d'un entonnoir dans le conduit auditif; ces fumigations, répétées trois à quatre fois dans la journée, amènent au troisième jour l'expulsion d'un morceau de cérumen *endurci* de la *grosseur* d'une *amande*, dont la sortie, accompagnée d'une quantité assez considérable de liquide séreux, est suivie

d'un soulagement marqué. En continuant les fumigations aqueuses et les injections d'infusion de mélilot miellée, la guérison ne tarda pas à être complète. Le noyau de cérumen, d'une couleur jaunâtre, divisé transversalement, offrait diverses couches concentriques d'autant plus dures et plus foncées en couleur qu'elles se rapprochaient plus du centre. Le volume de cette masse prouve jusqu'à quel point le conduit auditif est susceptible de se dilater.

M. Pingeon a présenté un travail intitulé : *Esquisse médicale sur les Desmopathies et les Myopathies*, extraite d'un manuscrit *sur l'accroissement anormal et les maladies qui en sont la conséquence*; 20 février 1828. Ce travail, peu susceptible d'extrait, commence par des considérations préliminaires dans lesquelles l'auteur dit avoir fait le premier la remarque curieuse, que le tissu desmeux paraît être la limite de toutes les trames organiques, qu'il les enveloppe et les presse de toutes parts; et après avoir donné des détails sur l'organisation des muscles, il rappelle que chaque fascicule est entouré d'une toile celluleuse, albuginée, plus ou moins résistante. Cette toile vient s'implanter dans le tendon ou dans l'aponevrose qui termine le muscle. L'auteur passe ensuite à

l'examen des maladies auxquelles sont sujettes les parties qui composent les muscles, et il range les Rhumatismes sous quatre classes :

I. Rhumatismes fixes, toujours caractérisés par la phlégmasie des parties qui en sont le siège.

II. Rhumatismes mobiles, primitivement nerveux,	1° qui se compliquent d'une fluxion inflammatoire ; 2° chroniques, qui ne s'accompagnent jamais de fluxion inflammatoire.

III. Rhumatismes sympathiques, ou liés à l'affection d'un organe important, contenu dans l'une des cavités splanchniques.

IV. Rhumatismes métastatiques, qui sont la conséquence d'un développement métastatique de la vitalité des tissus musculaire et desmeux, ou du transport sur eux d'un principe matériel souffert dans l'organisme (virus, vices, etc.).

L'auteur se livre aux détails relatifs au traitement du rhumatisme fixe. Ce traitement doit varier suivant que la maladie présente la nuance phlegmoneuse, ou la nuance séreuse ; il consiste principalement dans l'emploi des moyens antiphlogistiques assez actifs et prudemment administrés. Si, par diverses circonstances, le rhumatisme passe à l'état de tumeur blanche, c'est-

à-dire devient chronique, le traitement local est celui dans lequel il faut avoir le plus d'espoir.

Dans le traitement du rhumatisme mobile avec paroxysmes intermittens, le sulfate de kinine a produit les effets les plus avantageux.

Dans les rhumatismes sympathiques, le traitement n'est pas autre que celui de la maladie principale dont ils sont une dépendance.

Les rhumatismes métastatiques doivent être combattus par l'emploi des révulsifs appliqués sur les parties qui étaient primitivement le siège de l'affection à laquelle ils ont succédé; il faut encore joindre à ces moyens ceux que l'expérience a appris être avantageux dans le traitement de chacune d'elles.

Le supplément ajouté à ce travail contient plusieurs observations détaillées, dans lesquelles sont employés avec succès les différens modes de traitemens conseillés dans l'*Esquisse médicale sur les desmopathies et les myopathies*.

Blennorrhagie psorique.

Les écoulemens muqueux de l'urètre ne reconnaissent pas toujours une cause d'infection siphyllitique. Van Swieten, Cullen et plusieurs autres célèbres médecins, l'ont assuré positive-

ment. Malgré ces assertions, on voit encore des médecins attribuer à une infection vénérienne tous les écoulemens muqueux de l'urètre ; on ne saurait donc donner trop de publicité aux faits qui détruisent cette opinion exclusive. Ce motif a engagé M. Vallot, D. M., à lire une notice sur *la Blennorrhagie psorique*, qu'il a observée chez deux individus, dont l'un était âgé de 40 ans, et l'autre de 57. Le premier, ayant eu la galle anciennement, porta pendant plusieurs années à la jambe gauche, un ulcère psorique que l'on parvint à faire disparaître par un traitement méthodique. Trois ans après cette guérison, ce particulier fut très surpris de s'apercevoir d'un écoulement abondant par le canal de l'urètre : aucun excès dans le régime, aucune irrégularité dans la conduite, n'avaient précédé cette altération. Marié depuis une dixaine d'années, ce particulier n'avait eu de rapports avec aucune autre femme que la sienne, douée d'une santé parfaite. Désireux de se débarrasser d'une indisposition aussi incommode que celle qui lui était survenue spontanément, il s'adressa à un médecin qui, malgré les assurances données par le malade, demeura convaincu que l'affection était vénérienne, et en conséquence prescrivit la potion de Chopart. Le malade, docile à la prescription, en fit usage ;

mais il ne tarda pas à éprouver des accidens extrêmement graves : l'écoulement devint plus abondant ; des douleurs très vives se firent ressentir au canal de l'urètre, au périnée, à l'anus, où se développèrent des hémorroïdes ; l'émission des urines était excessivement douloureuse, et une constipation opiniâtre tourmentait le malade. Telles étaient les circonstances dans lesquelles l'auteur de l'observation fut consulté : bien convaincu que la maladie reconnaissait pour cause le virus psorique, il s'empressa de calmer les accidens, en conseillant l'application des sangsues au périnée, l'emploi des bains de siège, des lavemens émolliens, des bols camphrés, d'un vésicatoire à la face interne de la cuisse, des grands bains et l'usage intérieur du soufre sublimé. Ces divers moyens, successivement employés, améliorèrent d'une manière sensible l'état du malade, dont la guérison ne fut complète qu'au bout de six mois. Il est certain que le traitement incendiaire, prescrit et suivi dans le commencement de la maladie, a donné naissance à tous les accidens qui l'ont accompagnée. Si, dans le principe, la cure de cette indisposition eût été abandonnée à la nature, elle aurait eu lieu spontanément, comme le prouve le fait suivant fourni par le deuxième individu.

Ce particulier fut atteint de la galle en 1794, et à la première apparition des pustules, il fut traité par les frictions sèches de la paume des mains : cette méthode consiste, comme on le sait, à employer une poudre préparée avec une once d'oxide de plomb demi-vitreux, une once de soufre sublimé, et trois gros de sulfate de zinc. Elle arrêta le développement de la galle, sans la détruire complètement, puisque de temps en temps des pustules non contagieuses reparaissaient à la face latérale du doigt medius de la main gauche. En 1796, ce malade fut atteint d'une blennorrhagie pure du prépuce, qui se dissipa au bout de quinze jours, par les seuls soins de propreté. En 1820 il fut atteint subitement d'une surdité accidentelle, qui se dissipa au bout de quelques jours, et reparut deux fois à des intervalles inégaux, sans durer davantage, jusqu'au mois de mars 1826, époque depuis laquelle elle dura dix mois et se dissipa spontanément. Cette surdité, occasionnée par le virus psorique, a été observée par l'auteur des observations présentes, sur trois individus, traités, avec trop de légèreté, par la pommade citrine, de la galle dont ils étaient atteints.

Au mois d'octobre 1827, le malade dont il est question, n'ayant jamais eu de rapports avec des femmes infectées, s'aperçut d'un écoule-

ment par le canal de l'urètre : il n'employa, pour combattre cette affection, que deux onces de soufre sublimé, divisées en seize doses prises intérieurement. Cette indisposition se dissipa au bout de trois mois; elle reparut au mois de mars 1828, et disparut complètement dans le mois de mai suivant. Ces deux observations prouvent combien il est important de se convaincre qu'il existe des Blennorrhagies non vénériennes. Sans parler de celle produite par l'ingestion de la bierre, je rappellerai l'effet de deux applications de vésicatoires sur la poitrine d'un malade : la première a produit une forte Blennorrhagie qui n'a cessé qu'après cinq semaines; et la seconde a produit sur le gland une excoriation assez étendue, qui n'a guéri qu'au bout de trois semaines, par suite de lotions avec l'acétate de plomb. Beaucoup de médecins ont observé qu'à l'âge de retour chez les hommes, époque où les organes génitaux éprouvent une flaccidité, une inertie, résultat de l'âge, il se manifeste un écoulement de mucosité glutineuse, blanchâtre, non vénérienne, et si gélatineuse, qu'en se desséchant elle agglutine le prépuce, ou le méat urinaire, au linge.

Epilepsie saturnine (4 février 1829).

L'établissement d'une fabrique de céruse dans

un des faubourgs (*fors bourg*) de notre ville, met les médecins dans le cas de remarquer plus souvent les maladies produites par les préparations de plomb. Parmi les cas assez nombreux qui se sont présentés à l'hôpital, M. Vallot, D. M., a remarqué une *épilepsie saturnine*, dont les détails ne sont point dépourvus d'intérêt. Lorsque le malade fut examiné à son entrée dans la salle, il était atteint d'une sorte d'hébétitude qui lui laissait cependant la faculté d'entendre ; le sommet de la langue était presqu'entièrement détaché de la masse par l'action des dents dans les accès qui se répétaient douze à quinze fois dans les vingt-quatre heures. Une potion antispasmodique avec l'éther, l'eau de fleurs d'orange et le sirop, adoucit la violence des accès, et les dissipa au bout de huit jours. La langue fut cicatrisée et le malade se trouva rétabli. On put alors le questionner; il donna les détails suivans. Trois mois auparavant, il avait été atteint d'une crise violente et subite qui lui avait fait perdre connaissance. Mais au bout d'une heure tout était dissipé. Forcé par son genre d'occupation de séjourner dans l'atelier, il y continua son même travail, et imprudent, comme tous les manœuvres, il plongea, à plusieurs reprises, ses bras nus dans la céruse. Un mois après il fut repris d'un nouvel accès,

dont la durée fut de deux jours. Ce second avertissement aurait dû tenir ce malheureux en garde contre les effets délétères du plomb ; mais l'état de dénuement où il se trouvait lui fit perdre de vue le soin de sa santé ; aussi une troisième attaque survint au bout d'un mois environ. Celle-ci fut bien plus violente et bien plus longue que les autres ; elle nécessita son entrée à l'hôpital et dura huit jours, pendant chacun desquels les accès se répétaient douze ou quinze fois. Le malade, ayant acquis la certitude que son tempérament ne pouvait point supporter le travail des préparations de plomb, s'est livré à d'autres occupations, et jouit maintenant d'une bonne santé.

Oxide de Zinc dans le traitement de la Chorée.
(1er avril 1829).

Une jeune fille, non nubile, âgée d'une quinzaine d'années, ressentit les premières atteintes de la chorée, chez son maître, docteur en chirurgie, qui, présumant que l'âge de la malade était la cause des accidens, recourut aux émissions sanguines. L'inutilité de l'emploi de ce moyen engagea à faire transporter cette jeune malade à l'hôpital, où ses accidens se soutinrent, malgré l'administration de l'assa-fœtida, et de l'infusion de feuilles d'oranger, dont l'efficacité avait été constante dans beaucoup de cas de cette

nature. L'extrait de valériane, l'opium associé à l'extrait de jusquiame, les bains tièdes, n'amenèrent aucune amélioration dans l'état de la malade, dont les accès devenaient et plus forts et plus continus. M. Vallot discontinua l'emploi de tous ces moyens, et se décida à recourir à l'oxide de zinc, qu'il prescrivit à la dose d'un grain de trois en trois heures, ce qui en portait le nombre à huit dans les vingt-quatre heures. La diminution des symptômes ne tarda pas à se faire remarquer, et la continuation de l'emploi de ce médicament pendant quinze jours, ramena la malade dans un complet état de santé.

Pathologie animée. (11 février 1829.)

Un Mémoire, lu, le 22 août 1823, à l'Académie royale des sciences, et publié dans le numéro *d'octobre* 1828, *des Annales des sciences naturelles*, sur un nouveau genre d'acaridien sorti du corps d'une femme, a fixé d'une manière particulière l'attention de M. Vallot. Ce médecin avait été consulté, au mois de septembre 1809, sur des animalcules extraits de la cavité ombilicale d'une domestique : il reconnut, dans ces animalcules, le ciron ordinaire, *Acarus siro*. Lin. La présence de cet acaridien dans le lieu indiqué, venait du peu de soin de la domestique ; elle n'essuyait jamais ses doigts après

avoir touché des objets couverts de ces cirons qui imitent une *poussière animée*. Aussi les soins de propreté firent promptement disparaître cette vermine. L'identité de ce fait, avec celui dont parle M. Bory de Saint-Vincent, a été confirmée par celle de la gravure publiée par ce savant, et celle des cirons sortis de l'ombilic, et conservés parmi des objets microscopiques. Si le médecin, consulté par la femme du corps de laquelle sortait le nouveau genre d'acaridien, eût apporté plus d'attention, il aurait reconnu très promptement la source d'où provenaient les cirons, qui, dit-on, pullulaient chez elle; il est certain qu'ils étaient la suite de l'oubli de quelques précautions de propreté. On a d'ailleurs la preuve de cette explication dans ce qu'offre la maladie pédiculaire; dans cette sorte d'affection, les insectes qui paraissent sortir de la peau des malades, sont ceux qui éclosent des lendes appliquées par les femelles sur la surface du corps; ces lendes ont l'air de faire corps avec l'épiderme. On connaît la fécondité de la femelle du pou, la rapidité avec laquelle les générations de cet insecte se succèdent; ainsi il est facile de se rendre compte des phénomènes de la phthiriase, dont l'existence dépend toujours d'une idiosyncrasie particulière chez les malades. On en a la preuve chez les enfans; à une certaine épo-

que de leur vie ils sont sujets à la vermine, tandis qu'à une autre ils en sont exempts.

Des observations analogues faites trop légèrement ont contribué à créer l'hypothèse de la pathologie animée, fondée d'abord sur quelques passages de l'Écriture; sur les crinons; sur les *tanes* (vari) du visage et du dos; sur les vers intestinaux; sur l'opinion des générations spontanées; sur la présence des cirons dans quelques pustules psoriques; sur la prétendue existence des vers vénériens et de ceux observés, dit-on, dans le sang des personnes malades; enfin, sur la découverte des animalcules microscopiques.

A. D'après l'avis des naturalistes les plus instruits, les passages de la Bible, où il est question de vers dans les chairs, sont relatifs à la maladie pédiculaire, ou à la présence de larves de diptères dans les plaies et les ulcères.

B. Les Tanes (*vari*) sont de petites tumeurs formées par l'endurcissement de la matière sébacée dans les cryptes cutanées où elle séjourne: la portion extérieure, frappée par l'air, noircit; elle a été prise alors pour la tête d'un animalcule auquel le nom de *ver* a été donné par suite d'équivoque provenant de la prononciation altérée du mot *var*, tiré de *varus* dont la dernière syllabe a été élidée.

C. Quelques auteurs ont appelé *Crinons*, les

petits rouleaux de la matière onctueuse qui enduit la surface de la peau, rouleaux produits par des frictions faites avec la main mouillée.

D. Les animaux trouvés, suivant quelques auteurs, dans le cerveau, dans l'urine, s'y étaient rencontrés accidentellement.

E. L'obscurité, qui couvre encore le mode de propagation des vers intestinaux, est invoquée par les partisans des générations spontanées. *Act. Divion.*, 1825, *p.* 48. 49. Mais l'histoire des larves d'Œstre, qui se développent dans les cavités et sous le cuir de certains animaux, sortant des œufs que les mères y ont déposés, peut contribuer à la dissiper.

F. Les cirons, observés dans quelques pustules psoriques (1), s'y trouvent accidentellement : ils viennent du dehors, comme la vermine dans la maladie pédiculaire; comme le ver de Guinée chez les habitans de l'Asie et de l'Afrique; comme les chiques, les ixodes, chez quelques individus en Amérique; comme les insectes qui occupent les sourcils, les aisselles,

(1) Cet article était rédigé depuis long-temps, lorsque dans le *Journal de la Section de Médecine de la Société académique du Département de la Loire inférieure*, *Nantes*, *tom.* 4, *p.* 211-213, M. Leroy, D. M., a dévoilé la circonstance sur laquelle M. Galès s'est appuyé pour soutenir son opinion.

les aines de certains individus en Europe, etc. etc.

G. Les vers vénériens annoncés par Hartsoeker, sont la suite d'une mystification qu'il voulait faire à Leuwenoeck et à d'autres personnages; il en est de même des vers observés dans le sang. Boile, charlatan dont Astruc a donné l'histoire (*Traité des maladies vénér.*, *tom.* 2, *p.* 35-37), mêlait des infusions végétales au sang, avant de le placer sous le microscope.

H. Les animalcules microscopiques ne prouvent rien en faveur de la pathologie animée; et l'efficacité, soit du soufre, soit du mercure, dans le traitement de certaines maladies, ne prouve pas non plus qu'elles soient le résultat de la présence des vers.

J. Avicenne, Salmuth, admettant de petits vers fourmillant dans la salive et l'urine des chiens enragés; Kircher, prétendant que la peste est produite par de petits vers dont l'air est alors rempli; Etmuller, rapportant que les taches scorbutiques sont pleines de vers; prouvent tous jusqu'à quel point on peut s'égarer, lorsqu'on s'abandonne aux impulsions d'une imagination vive, ou lorsqu'on adopte, sans examen, certains préjugés. On en a la preuve dans l'établissement que Linné a fait du genre *Furia*, reconnu, aujourd'hui, fondé sur le bourbillon d'un anthrax. L'erreur de Linné a pour base le

préjugé des Lapons, préjugé dont la source se trouve dans une équivoque ; on peut s'en assurer en consultant Gesner (*quadr. ovip.*, *p.* 50, *Lin.*, 56. 57). Ce naturaliste a signalé la prétendue vertu attribuée à la main, frottée avec le frai de grenouille, de guérir pendant le cours de l'année, et par le simple contact, du *ver* ; c'est le nom vulgaire sous lequel est désigné le Panaris. V. *Castelli*, *Lexicon*, *p.* 557, au mot Panaritium. Les Anglais donnent encore aujourd'hui à la dartre le nom de *Ring-worm*, (ver circulaire). Le rapprochement de ces diverses dénominations explique le motif du nom donné par les habitans de la Bothnie à un anthrax, produit, suivant eux, par la chute d'un animal aérien pour se loger dans la partie malade. Linné, ayant été atteint lui-même de cet anthrax, et en ayant été violemment tourmenté, adopta de confiance l'opinion des Bothniens ; et pour conserver le souvenir du danger qu'il avait couru, il créa le genre *Furia*, dont l'animal est considéré chez les Lapons et le bas peuple du nord, comme un des ennemis du Renne. La mortalité observée en 1823 parmi ces animaux et attribuée à ce ver, fut produite par un anthrax, ou une pustule maligne. Pallas, *Voyages*, *tom.* 2, *p.* 430, attribuait aussi à un insecte qui vole dans l'air, et qui, probablement, dit-il, est

presque imperceptible à la vue, la *Morovaia-iasva*, épizootie, résultat d'un anthrax gangreneux, qui, tous les ans, exerce ses ravages sur les frontières de la Sibérie.

L'opinion de la Pathologie animée a été combattue avec l'arme du ridicule, par l'auteur anonyme d'un ouvrage intitulé : *Système d'un médecin anglais, sur la cause de toutes les maladies*. *Paris*, 1726; ouvrage pris au sérieux par Linné. *S. N., édit. XII, p.* 1025; mais les réflexions qui précèdent suffisent pour fixer les idées sur cette singulière opinion.

HISTOIRE NATURELLE.

M. Vallot a communiqué à l'Académie de nouveaux éclaircissemens sur différens points d'Histoire naturelle, relatifs à la Côte-d'Or.

Sapins et Châtaigniers dans le Département de la Côte-d'Or. (9 juillet 1828).

La rapidité avec laquelle les voyageurs traversent la France, les expose à de fréquentes erreurs : il est de toute importance de les relever dans chaque localité, afin d'empêcher que, publiées avec l'appui d'un grand nom, elles continuent à se propager.

Millin (*Voyag. dans les Départemens du midi de la France, tom.* 1, *p.* 235), dit :

« La pente de la montagne du Val-Suzon est « bordée de massifs de chênes, entre lesquels « s'élèvent des sapins. » Nous savons tous qu'il n'y a jamais eu de sapins au Val-Suzon. Ceux que l'on voit dans le Département de la Côte-d'Or y ont été plantés ; et Millin, confondant les notes qu'il avait prises en courant la poste, aura bénévolement *transporté* sur la pente de la montagne du Val-Suzon, les sapins qu'il a vus, plantés aux environs de Montbard par Daubenton et Buffon.

Le même auteur, *pag.* 238 *du volume cité*, a encore avancé une autre inexactitude : « La « Côte-d'Or, dit-il, produisait autrefois beau- « coup de châtaigniers ; M. Antoine nous a dit « qu'il se ressouvenait encore d'en avoir vu. « C'est une singularité assez remarquable, qu'à « présent le châtaignier n'y réussit plus ; diffé- « rentes personnes ont essayé en vain d'en « planter. »

Cette assertion de Millin est fondée sur celle consignée dans la *Description de la Bourgogne par Béguillet et Courtépée, tom.* 2, *p.* 541, *tom.* 3, *p.* 227. En parlant des charpentes de bois de châtaignier, « Il existait autrefois, di- « sent ces auteurs, beaucoup de ces arbres sur « les montagnes du Beaunois et sur celles de « Vosne. » Pour peu que l'on connaisse la phy-

siologie végétale, on verra que jamais il n'a existé de châtaigniers aux environs de Dijon, ni aux environs de Beaune : la nature calcaire du terrain de ces localités n'aurait pas permis à ces arbres d'y croître.

Lorsque M. Antoine l'ingénieur a dit à Millin qu'il se ressouvenait avoir vu des châtaigniers en Bourgogne, il parlait, ou de ceux communs dans l'Autunois, ou de ceux qui croissent spontanément à Chatenoix (*Castaneatum*), dans la forêt de Bèze, dont le terrain siliceux, connu dans le pays sous le nom de *chaillot* (c'est-à-dire caillou), nous montre, à l'est, la dernière apparence du sol granitique qui surgit, dans cette localité, à travers le terrain calcaire.

Les prétendues charpentes de châtaignier, dont parle Courtépée, sont faites de chêne blanc, *quercus racemosa*, Lam.; son bois ressemble si fort par sa texture et sa couleur à celui de châtaignier, qu'il a été pris pour ce dernier. Si ces charpentes n'offrent point de toiles d'araignées, cela dépend de leur élévation que les mouches et les autres insectes n'atteignent pas. (*Act. Divion.*, 1820, *p.* 183. 206. 207.)

Une autre preuve de la non existence de châtaigniers aux environs de Dijon, se tire d'une note extraite des archives du département de la Côte-d'Or, par M. Boudot. Cet archiviste a

trouvé qu'en 1409, la Duchesse de Savoie envoya à la Duchesse de Bourgogne, à Dijon, de la part de son frère le Duc de Savoie, quatre *tonnelez de chastaignes :* or, cet envoi n'aurait eu aucun prix, si des châtaigniers eussent crûs aux environs de Dijon. Les anciens titres de l'abbaye de Bèze parlent des châtaigniers qui existaient dans la forêt désignée sous le nom de ce monastère, et qui y croissent encore (1). Dans aucun autre titre il n'est fait mention de châtaigniers, ni sur les montagnes du Beaunois, ni sur celles des environs de Dijon. Ainsi, les assertions de Courtépée et de Millin sont détruites par les titres anciens, par la nature de l'arbre qui croît seulement dans les terrains granitiques, et par la nature calcaire du sol des environs de Beaune et de Dijon.

Creux de Francheville.

Parmi les devoirs des Sociétés savantes, un des plus importans est celui de rétablir l'exactitude dans tous les récits relatifs aux faits observés dans le pays où elles sont établies ; ce motif a engagé M. Vallot à communiquer à l'Aca-

(1) Il est surprenant que le châtaignier n'ait point été indiqué dans cette localité par l'auteur de la Flore de Bourgogne.

démie (*5 août* 1829) quelques observations sur le *trou du Souci*, ou *creux de Francheville*, indiqué par M. de Morveau (*Mém. Acad. de Dijon, tom.* 2, 1774, *p.* 233); et, d'après lui, par Courtépée. (*Descript. hist. et topogr. du Duché de Bourgogne, tom.* VI, *p.* 550.)

Ce *trou du Souci* est une fissure perpendiculaire très profonde, située sur le versant méridional du côteau, à peu de distance et au sud de Francheville; il est entouré, dans les trois quarts de sa circonférence, d'une mince ceinture d'arbustes. M. de Morveau regarde ce trou comme creusé anciennement pour l'exploitation d'une mine (*Mém. cités, p.* 235); mais l'examen de ce creux, visité soigneusement au mois de juillet dernier, suffit pour faire reconnaître le peu de fondement de l'opinion de notre savant compatriote. Les *redans* ou saillies de rochers, qui se trouvent de distance en distance, annoncent, de la manière la plus positive, que cette fente n'a point été façonnée de main d'homme, qu'elle n'a jamais servi de puits d'exploitation, puisqu'il n'existe aucune trace de mines dans ce local. A une certaine profondeur, la cavité s'élargit, d'une manière sans doute très irrégulière, comme l'indique le bruit produit par les pierres que l'on y jette. On prétend entendre le murmure de l'eau qui, dit-on,

coule au fond : M. Vallot, malgré l'attention qu'il a prêtée, n'a rien entendu.

Le *creux de Francheville* ne diffère essentiellement en rien des autres grottes que nous remarquons dans les montagnes de nos environs; elle ressemble même, sauf sa direction, à celle désignée sous le nom de *For* (1) (four) *aux Fées* (*Descript. historiq. et pittor. de la France, Département du Rhône, Gouvernement de Bourgogne, estampes*, n° 46. *Noëls de Lamonnoie, Glossaire. Act. Divion.*, 1820, *p.* 95, à la note), située sur le chemin de Plombières, en face de l'usine appelée le Foulon, et à quelques pas de la chapelle de Notre-Dame de la Roche.

La direction du *creux de Francheville*, au lieu d'être horizontale, est verticale : la rareté de cette dernière direction est une des causes de l'importance attachée au *trou du Souci;* joignez à cela la difficulté d'y descendre, l'impossibilité de le sonder, par les obstacles qu'offrent au plomb les sinuosités de ses parois, dont les saillies alternatives dérangent la verticalité du

---

(1) Le *For aux Fées* est cité dans le *Virgile virai en Borguignon*, traduction plaisante dans laquelle Dumay transporte à Dijon et dans ses environs, les scènes de l'Énéide, comme Virgile avait transporté dans le Latium celles qu'Homère avait fixées en Grèce.

cordeau ; et vous aurez la source de tous les contes auxquels ce creux a donné lieu. M. de Morveau a voulu déterminer la profondeur de ce creux par la durée de la chute d'une pierre ; mais n'ayant point fait entrer dans son calcul la durée du temps employé par le dernier son perçu , pour venir du point où il s'est développé, jusqu'à l'oreille , on ne peut ajouter aucune confiance à son calcul.

En résumé le *trou du Souci* n'est qu'une fissure verticale dans des rochers souterrains ; c'est ce qu'indique le nom de *Souci* employé aussi dans plusieurs pays pour indiquer une cavité profonde, (1) un gouffre, etc.

Larves d'insectes.

L'étude de l'Entomologie offre le plus grand intérêt, lorsqu'on s'attache aux rapports des insectes avec les végétaux sur lesquels on les trouve, ou aux dépens desquels ils vivent ; et toutes les fois que le hasard ou les recherches font découvrir ces rapports, il est très important de les noter. Ce sont des faits de plus à ajouter à la science.

---

(1) En Auvergne, dans les environs du lac Pavin, est le *creux du Souci*.

En Normandie, près Bayeux, l'Aure et le Drom se perdent dans la *fosse du Souci*.

On connaît la chenille de l'intérieur des têtes du chardon à bonnetier, à laquelle certaines personnes attribuent la propriété de guérir les maux de dents. *Pernetty, Hist. d'un voy. aux îles Malouines*, tom. 2, p. 284. M. Vallot a découvert la larve, inconnue jusqu'à ce jour, d'une mordelle à pointe. Il suffit d'ouvrir, pendant l'hiver, les tiges de Marrube blanc, *Marrubium vulgare,* Linn., pour y rencontrer une larve apode, jaunâtre, recouverte de quelques poils noirs et courts; les anneaux du corps, au nombre de douze, sont bien séparés, et le dernier offre, à son extrémité, une épine double, noire et courte; la tête, de la même couleur que le corps, présente des mandibules brunes. Cette larve se nourrit de la substance médullaire dans l'intérieur des tiges, où rien cependant n'indique sa présence; elle se convertit, au mois de juin, en chrysalide de couleur jaune, de laquelle, en juillet, est sorti l'insecte parfait, (*Mordella pusilla,* Dej.) bien connu des entomologistes. On ignore les usages du prolongement corné qui recouvre et dépasse le segment anal. Cet insecte saute vivement, marche assez rapidement, et vole par le secours de ses ailes : il est phytophage; mais on ne le range pas parmi ceux dont les hommes ont à se plaindre, et contre lesquels ont été proposés tant de moyens inutiles de destruction.

Une petite espèce d'ichneumon noir trouve moyen de déposer un œuf dans la partie de la tige occupée par la larve de la mordelle, aux dépens de laquelle vit celle de l'ichneumon. Cette dernière, étant devenue adulte, file une coque soyeuse, dans laquelle elle se change en chrysalide. Dans le courant de juillet, l'insecte parfait s'échappe de sa prison, et s'occupe ensuite de la conservation de l'espèce.

Si l'on examine avec un peu d'attention les touffes de marrube blanc, on ne tarde pas à y rencontrer beaucoup d'espèces d'insectes : parmi ceux dignes d'un examen particulier, se trouve en abondance, depuis le mois de mai jusqu'en sept., une espèce de punaise que, d'après la phrase de Linné, on pourrait croire le *Cimex cardui*, Linn., *Tingis cardui*, Latr. ; mais elle en diffère par le duvet qui la recouvre. On la rencontre sur le marrube, dans l'état de larve, dans celui de chrysalide et à l'état parfait. Des recherches plus minutieuses feront sans doute connaître la forme et la disposition des œufs de cet insecte, dont le nom spécifique est *Tingis marrubii*, Vall., à raison de la certitude de trouver ce *tingis* sur cette plante. L'apparence réticulée des élytres de cette espèce se fait remarquer dans plusieurs autres de ce genre. Sans parler du *Tingis cardui*, dont les élytres sont glabres ; du *Tingis*

clavicornis, si commun dans les fleurs gonflées de germandrée, *Teucrium chamaedrys*, de Polium, *Teucrium montanum*; du *Tingis Eryngii*, assez fréquent au mois d'août, sur le Panicaut, *Eryngium campestre*; du *Tingis pyri*, l'ennemi du poirier et du pommier; du *Cimex appendiceus*, Fourc. *Geoff., ins. tom.* 1, *p.* 461, n° 57, trouvé, l'année dernière, sous des pierres : il faut rappeler le *Tingis symphyti*, Vallot, observé en grande quantité, au mois de mai, sur les tiges de la consoude fleurie, *Symphytum officinale*. Cette espèce, non décrite dans le *Syst. nat.*, *ed. Gmelin*, se reconnaît d'abord par son *habitat*, et par la phrase caractéristique suivante :

Tingis Symphyti, Vall., *T. griseus, nigro maculatus glaber : thorace cristato, cristâ laterali dimidiata, mediâ integrâ; gibberibus rugulosis, pectoris latus occupantibus.*

Les Entomologistes ont donné le nom de *Saperda erythrocephala*, à un coléoptère très commun, au mois de juin, sur le Tithymale des marais, *Euphorbia palustris*. La femelle pond ses œufs sur le haut de la tige; les jeunes larves se nourrissent d'abord de la substance médullaire du sommet; à mesure qu'elles se développent, elles descendent dans la tige, et au mois d'octobre elles sont rendues dans la racine

où elles passent l'hiver, afin d'y subir au printemps leur métamorphose. Ces larves, comme celles de toutes les Saperdes, sont apodes, très distinctement annelées, et les anneaux de la partie postérieure du corps sont plus espacés que ceux de la partie antérieure. Cette disposition donne à ces larves la facilité de parcourir tout l'intérieur des tiges dans lesquelles elles vivent, et dans lesquelles elles subissent leur tranformation.

La Saperde, désignée sous le nom de *S. virescens*, Gmel. p. 1839, n° 203, vit en état de larve dans la base des tiges de la Cynoglosse; *Cynoglossum officinale*, et de la Vipérine, *Echium vulgare*. Cette larve blanchâtre a la tête brune; on la trouve dans le lieu indiqué, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de juin suivant; après s'être transformée en chrysalide, elle sort en juillet, époque à laquelle on rencontre l'insecte parfait volant sur les plantes.

Dans les tiges de plusieurs chèvre-feuilles, *Lonicera tartarica*, *Lonicera caprifolium*, *Lonicera cœrulea*, *etc.*, vit la larve d'une Saperde, désignée sous les noms d'*Ophthalmica*, auct. *Decandolii*, Latr. *Pupillata*, Dejean. Le nom de *S. Lonicerae*, serait bien plus avantageux; il ferait connaître sur-le-champ les rapports de l'insecte avec le végétal qui sert à le

nourrir. La larve de cette Saperde est apode, blanche, à anneaux très distincts; la tête et l'écusson du cou plus large sont très luisans; les mandibules sont noires. Elle se trouve toute l'année dans les tiges ligneuses des chèvre-feuilles dont elle ronge la moëlle; comme celle des longicornes, elle accumule aux deux extrémités de sa demeure des débris de fibres végétales. On peut élever les larves adultes en conservant dans une boëte les portions de tiges où elles sont renfermées. On reconnaît facilement si un pied de chèvre-feuille renferme de ces insectes; il suffit de s'assurer s'il existe, d'intervalle à autre, des ouvertures circulaires : ce sont celles par où l'insecte s'est échappé. Leur présence est souvent une cause de mortalité pour ces arbustes. Au mois de juin, on voit les feuilles de chèvre-feuille fléchies contre la tige; cet effet est le résultat de la présence de la Saperde du chèvre-feuille : placée ordinairement à la surface inférieure des feuilles, elle ronge en dessous la nervure principale, et forme une ligne à jour dans le milieu de la feuille, dont quelquefois les deux moitiés sont séparées. Cet insecte, comme plusieurs capricornes, a la faculté de rendre un petit bruit aigu, produit par le frottement de la parois postérieure du corselet contre la base des élytres.

Au mois d'octobre, on trouve à la base des

tiges de la Jacobée, *Senecio Jacobaee*, au Mont-Afrique (1), des larves dont il serait intéressant de suivre les métamorphoses.

Le Chardon penché, *Carduus nutans*, a été rendu fameux par la présence des larves du *Lixus odontalgicus* (2), qui vivent dans ses capitules; par la présence de celles de la *Téphrite solstitiale*, qui, de même que celles du charanson odontalgique, causent des galles ligneuses dans le clinante. Ces larves deviennent la proie de celles d'un chalcis noir et d'un très joli cynips violet. Il est encore intéressant par ses tiges, dans l'intérieur desquelles se développe la larve du lixe filiforme, *Lixus filiformis*, Gmel. *p.* 1751, n° 147. C'est même le moyen de distinguer les tiges desséchées du chardon penché, de celles du chardon lancéolé. Ces dernières ne servent jamais d'habitation à la larve du lixe filiforme. Depuis le mois d'octobre jusqu'au mois d'avril suivant, on trouve l'insecte parfait dans les tiges où il passe l'hiver, et d'où il ne sort qu'au printemps. Sa larve y a vécu une partie de l'été. Souvent elle sert de nourriture à des larves

(1) Il fait partie de la *montagne de Langres*, dont le prolongement nous borne à l'ouest, et non à l'*est*, comme il est dit (*Act. Divion.*, 1827, *p.* 67, *ligne* 16), par suite d'une faute typographique.

(2) Magas. encyclop., 1798, tom. VI, p. 386. 420.

de chrysides et d'ichneumon. L'une d'elles a fourni, en mai, l'*Ichneumon leucopleura*, Vall., reconnaissable par sa couleur noire, ses pattes rousses, et ses flancs d'un blanc de lait. Sa longueur est de quatre lignes; ses antennes sont plus courtes que le corps; l'abdomen est sessile, oblong, aigu, dépassant les ailes d'une manière marquée.

Les Entomologistes, attachant le plus grand prix à la connaissance des différens états des insectes et à celle de leurs mœurs, accueillent avec empressement tous les détails relatifs à leur état de larves; c'est en effet celui dans lequel l'insecte, passant la majeure partie de sa vie, peut être observé plus facilement. Par suite de ces considérations, M. Vallot a communiqué à l'Académie la découverte suivante.

En ouvrant, depuis le mois d'octobre jusqu'au printemps suivant, les tiges mortes de l'*Onopordon acanthium*, on trouve dans son intérieur, une larve à seize pattes, assez grande, rougeâtre, marquée de lignes longitudinales plus claires, et chargée de quelques poils noirs disséminés sur son corps : elle se nourrit de la substance médullaire de la tige, dans les parois de laquelle elle pratique une ouverture circulaire fermée par des globules de moëlle unis avec de la soie. Elle file, dans l'intérieur de la tige, une

coque soyeuse peu épaisse, dans laquelle elle se convertit en chrysalide, d'où s'échappe en juin et en juillet, une phalène qui ne paraît portée dans aucun Catalogue systématique; cette phalène a du rapport, soit avec le Bombyce crible, *Bombyx cribrum*, Fab., soit avec le manteau à points de Geoffroy, *Tinea* 21; mais elle diffère beaucoup de l'un et de l'autre : en voici la phrase caractéristique.

Phalaena tinea *Pallium*, Vall. *Tinea spirilinguis, antennis setaceis, lactea; alis subincumbentibus nigro punctatis.*

Cette phalène imite à merveille une fourrure d'hermine. Elle a un point noir à l'épaule; cinq disposés en quinconce sur le milieu de l'aile, les deux inférieurs plus rapprochés; deux lignes obliques de points noirs à l'extrémité de l'aile. Les ailes inférieures sont d'un gris d'ardoise clair et frangées de blanc à leur sommet.

Elle diffère du Manteau à points de Geoffroi, par ses ailes non roulées autour du corps; d'ailleurs elle ne provient point d'une chrysalide enfermée dans une coque en bateau.

Elle diffère de la Bombyce crible, dont l'anus est jaune; d'ailleurs elle ne ressemble nullement aux figures données par Clerck et par Engramelle.

La larve de cette phalène, vivant dans la tige

de plusieurs cynarocéphales, dans les têtes de l'onopordon, du chardon penché, etc., ne permet pas d'employer un nom de plantes pour la désigner : on a préféré adopter le nom de Phalène fourrure d'hermine, *Phalaena tinea Pallium*. Vall. (1).

Cette larve, plus fréquente dans les tiges de l'Onopordon, y devient la proie d'une larve apode, à tête écailleuse, à anneaux distincts, qui se nourrit à ses dépens, et qui, au mois de juin, se transforme en ichneumon.

Dans les fossés aquatiques on trouve une espèce de Véronique, appelée Véronique-mouron, *Veronica anagallis*, dont au mois de juin les capsules sont quelquefois sphériques et de la grosseur d'un pois : elles renferment alors une larve hexapode courbée, ou une chrysalide dont le thorax a deux pointes, afin de favoriser la sortie de l'insecte parfait, qui se trouve en juillet. C'est le charanson de la véronique, *Curculio veronicae*, Vall. Il est distingué par la phrase spécifique suivante :

---

(1) Pendant l'impression de ce volume, M. Vallot a appris que le lépidoptère, dont il fait connaître la larve, est désigné sous le nom d'*Yponomeute cribrella*. Cependant les habitudes de la larve sont bien différentes de celles des larves des Yponomeutes.

C. griseo-rufus, linea dorsali maculâque laterali, fuscis.

Au mois de juin on trouve également, dans l'intérieur des tiges de la Véronique mouron, la larve hexapode de la chrysomèle de la Véronique. *Chrysomela veronicae*. Vall.

Les carrières des environs de Dijon offrent aux Botanistes plusieurs plantes curieuses, parmi lesquelles on distingue la Toque des montagnes, *Scutellaria alpina* (Séance publiq., 1827, p. 119), et la Valériane rouge, *Centranthus angustifolius* (op. cit. p. 136). Sur cette dernière plante on remarque assez fréquemment des feuilles déformées, courbées, renflées et colorées dans une partie de leur étendue. Cette altération dépend de la présence d'une larve hexapode, ovale, ciliée sur les bords, très facile à observer depuis le mois de mai jusqu'au mois de septembre. Cette larve laisse échapper de son anus des excrémens filiformes, d'une blancheur éclatante, imitant la soie; elle secrète aussi une liqueur très limpide et sucrée. La chrysalide est rayonnée sur ses bords; l'insecte, qui en sort, est une psylle, désignée sous le nom de *Psylla centranthi*, Vall., et caractérisée par la phrase suivante :

P. rufa, rostri antennarumque apicibus ni-

gris; abdomine albi cincto, antennis dimidio albis.

La larve de cette psylle devient quelquefois la victime de celle d'un petit misocampe, à laquelle elle sert de nourriture. La petitesse de ce dernier insecte ne permet pas d'en saisir à l'œil nu les différences spécifiques.

Lorsque la psylle établit son séjour dans la fleur de la Valériane rouge à feuilles étroites, elle s'oppose à son développement, et y produit un gonflement considérable.

Schranck, *Enumerat. insect. Austriae, p.* 320, *sp.* 664, parle d'un *Cynips locustae*, dont la larve, dit-il, occupe les fleurs globuleuses de la Mâche, *Fedia olitoria*, Dec.; il ajoute ne pas en avoir vu l'insecte parfait; d'où il suit que son *Cynips locustae* doit être regardé comme un animal hypothétique, fondé sur la *Psylla centranthi*, dont la présence dans les fleurs de la Mâche, produit cette variété, ou plutôt cette monstruosité, désignée par C. Bauhin, sous le nom de *Valeriana abortiva, floris explicatione ab insectis prohibitâ.* C. B. Pin., p. 165, XIX b., et vue au mois de mai par l'un de nous, au Parc, il y a quelques années.

Galles et fausses galles.

Beaucoup de végétaux offrent des galles, ré-

sultat de la piqûre de divers insectes. Les recherches de plusieurs entomologistes ont fait connaître la plupart d'entre elles ; mais il reste encore bien des galles, dont les unes n'ont point encore été observées, et les autres ont été oubliées; parmi ces dernières, il faut signaler celle de la capsule monstrueuse du coquelicot, *Papaver rhaeas*, vue et indiquée par Lister, *Collect. acad.*, *tom.* 2, *p.* 344, 352, 354. La piqûre d'un Cynips, *Cynips rhaeadis*, Vall., fait gonfler cette capsule, et lui fait acquérir intérieurement une consistance subéreuse, et extérieurement une dureté ligneuse. Au mois de juillet, on trouve dans cette capsule monstrueuse plusieurs larves, nichées chacune dans une loge ; et malgré l'altération des cloisons et de la columelle, on y aperçoit quelquefois des graines. Ces larves restent dans la capsule jusqu'à la fin d'avril, moment où le Cynips en sort parfait. Il a beaucoup de rapports avec le *Diplolepis niger*. Ency. méth., Entom., t. VI, p. 281, sp. 6. Serait-ce le même? Geoffroy n'ayant point parlé de son habitation, ne nous fournit pas de données suffisantes pour décider.

Les galles ovoïdes, creuses, luisantes, lisses et pointues, qui se remarquent, en automne, sur la surface supérieure des feuilles de hêtre, ont été, depuis long-temps, indiquées par Al-

drovandi, J. Bauhin, Malpighi, Réaumur, Schrank, etc. (14 *janvier* 1829).

Outre ces galles pyriformes, fort dures, produites par la présence de la larve du cynips du hêtre, *Cynips fagi*, Lin., on trouve encore sur la surface supérieure des feuilles du hêtre, une autre galle, plus petite, fort singulière, et offrant un aspect différent, suivant son âge. Elle est d'abord cylindroïde, lisse, à sommet simple, quelquefois bifurqué. Dans un état plus avancé, elle se présente sous la forme d'un cylindre velu, branchu, roussâtre ; de sorte qu'au premier aspect, on la prendrait pour un *Erineum ;* mais un examen plus attentif en fait bientôt connaître la véritable nature.

Cette galle se détache facilement de la feuille sur laquelle elle laisse une impression circulaire de la forme d'une cupule, dont le centre offre une saillie, au moyen de laquelle la galle adhère à la feuille : les bords de cette cupule dépendent de l'épaississement du parenchyme, et laissent apercevoir des fragmens renversés de la page supérieure.

La base de la galle présente un rebord assez large, au centre duquel est une saillie qui s'engage dans la cupule; elle imite la forme de la base des pointes d'oursin. Le duvet roussâtre qui recouvre la galle, peut se détacher par le

frottement; alors la portion ligneuse reste à découvert.

L'insecte qui produit cette galle est inconnu. Il en est de même de celui qui produit les petites galles nombreuses, dont sont chargées les feuilles de l'ulmaire, *Spiraea ulmariae*, Linn.

Un des moyens le plus efficaces de rendre intéressante l'étude de l'histoire naturelle, est, sans contredit, d'examiner les êtres dans leurs rapports mutuels; et l'entomologie fournit fréquemment l'occasion de démontrer sa liaison avec la botanique.

On en a de nouvelles preuves dans les galles axillaires de l'if, *Taxus baccata*, très visibles au mois de mai, et d'où, en juin, sortent de très petits Cynips noirs à pattes jaunâtres. Ces galles, formées d'écailles embriquées, occupent l'emplacement des boutons à fleurs, et même des boutons à branches, dont le développement est alors empêché.

L'aunée de montagne, *Inula montana*, Linn., nourrit les larves de plusieurs insectes; tels que la mouche à l'étoile, de Geoff., *Tephritis stellata*, Vall., que l'on peut obtenir en juillet; la teigne de l'aunée, *Tinea inulella*, Vall., reconnaissable par sa couleur grisâtre, avec deux courtes bandes transverses et obliques sur les

ailes; sa larve se trouve, en juillet, dans les fleurs dont elle ronge les ovaires. Une autre larve, apode, fusiforme, à anneaux très distincts, se trouve dans le sommet du pédoncule, à son insertion sous le clinanthe. Elle a fourni une petite teigne grise, *Tinea pedunculocella*, VALLOT.

Le clinanthe de l'aunée à feuilles de saule, *Inula salicina*, change de nature par l'effet de la piqûre d'un insecte. Il se développe considérablement, prend une figure conique, et acquiert une dureté ligneuse. Il renferme plusieurs larves, que l'on trouve depuis le mois de septembre, jusqu'au printemps suivant. Au mois de juin, il sort de ces galles ligneuses une jolie Téphrite, *Tephritis inulae*, VALL., reconnaissable aux bandes transversales de son abdomen; un élégant Cynips d'un vert doré éclatant; ses ailes, à la loupe, offrent des couleurs variées; ses pattes sont jaunes, avec quelques taches brunes. On doit le désigner sous le nom de *Cynips inulae*, VALL. C. *viridi auratus : alis variegatis, pedibus flavis, femorum basi, tarsisque nigris;* et enfin, un petit Chalcis, dont la larve a vécu aux dépens de celle des vrais producteurs de la galle, dont l'origine est incertaine, puisqu'on ignore si elle

est due à la Téphrite ou au Cynips. Je ferai seulement observer que j'ai obtenu infiniment plus de Téphrites que de Cynips, mais moins que de Chalcidites; le développement de ces insectes a été successif. Les Cynips parurent les premiers, puis les Téphrites; et au mois de juillet, les Chalcidites.

La Calathide de l'œil de Christ, *Aster amellus*, Linn., contient, au mois d'octobre, des larves, dont chacune d'elles se file une coque cylindroïde, terminée à une de ses extrémités par une courte pyramide triangulaire, semblable à celle de la *Phalœna tristella*, Fabr.

La petite Coronille, *Coronilla minima*, offre de fausses galles (*Act. Div.*, 1827, *p.* 94), formées par le développement de la base du petiole et par l'enroulement de la feuille, dont les folioles se recouvrent entièrement et ne se développent plus. On les trouve depuis le mois de juin, jusqu'au mois d'octobre. Elles contiennent une petite larve rouge, qui, pour se tranformer, se file une coque soyeuse, blanche, d'où s'échappe la Cécidomye de la coronille, *Cecidomya coronillae*, Vall., très facile à reconnaître par sa couleur brune. Quelquefois la larve de cette Cécidomye sert de nourriture à celle d'une espèce de Chalcidite très petite, qui paraît en août.

On a déjà parlé (*Act. Div.* 1827, *p.* 94) de

la conversion des ovaires de la Carotte sauvage en fausses galles, par la présence de larves qui, comme celles de la cécidomye de l'ortie dioïque, sortent des galles pour se transformer, dans la terre, en chrysalides. Outre ces fausses galles, aux mois de septembre et octobre, on remarque quelquefois à la base des ombelles et à celle des ombellules, des renflemens durs et presque ligneux, occupés par des larves apodes, desquelles s'est échappé un Cynips doré à pattes jaunes.

Le Chardon Roland, *Eryngium campestre*, Linn., est une de ces plantes privilégiées sur lesquelles les naturalistes peuvent constamment espérer de trouver des insectes intéressans. Outre la punaise chartreuse, *Tingis Eryngii*, Latr., l'araignée nourrice, *Clubiona nutrix*, Linn., etc., on remarque en juin et en juillet, sur les petioles des feuilles, et même sur les tiges, des renflemens considérables produits par la présence d'une assez grande quantité de larves apodes, jaunâtres, logées chacune dans une cellule oblongue, fermée par une portion circulaire de l'épiderme. Ces larves ne tardent pas à se convertir en chrysalides nues, qui, par le secours de deux pointes situées à leur partie antérieure, se glissent peu à peu dans les cavités de la tubérosité, détachent la lame mince et circulaire de

l'épiderme qui les enferme, et paraissent au dehors, en laissant leur dépouille transparente à l'orifice des ouvertures.

L'insecte parfait, *Cecidomya Eryngii*, Vallot, est une Cécidomye noire, dont chaque anneau est bordé d'une ligne soyeuse argentée. Sa chrysalide, ne se renfermant point dans un follicule soyeux, se rapproche par-là de celle de la Cécidomye du genèvrier.

Les tiges de Panicaut nourrissent intérieurement des larves jaunâtres, offrant des poils rares et courts; elles ont seize pattes, la tête brune, et deux lignes, petites, noires, obliques, sur la partie postérieure du premier anneau. On les trouve dans les tiges sèches, depuis l'automne jusqu'au mois d'avril de l'année suivante. On les rencontre aussi dans la tige verte, au mois d'août. Leur présence est indiquée par un amas de grains blancs réunis à l'orifice de l'ouverture du cylindre dans lequel elles se tiennent. Au mois de juillet, ces larves se convertissent en une teigne (*Tinea eryngiella*, Vallot) jaunâtre, avec deux bandes obliques, ferrugineuses, dont l'antérieure est interrompue.

Ces larves sont fréquemment dévorées par celles de plusieurs espèces d'Ichneumons, par celles de quelques Chalcidites, et enfin par celles d'une petite mouche noire.

Les larves d'Ichneumon se transforment en chrysalides, après avoir construit une coque, parcheminée, blanche, demi-transparente.

Ne serait-ce pas de ces diverses larves que se nourrit celle du *Ripiphorus bimaculatus*, décrite par M. Farines ?

Il a été question de la Pyrale de la Cardère, *Act. Divion.* 1818, *p.* 65, dont la larve a été appelée *Tatinus veterum*, par Mouffet, et dont le nom de l'insecte parfait n'est point porté dans le catalogue entomologique de Linné. Gmelin ne parle point non plus d'une *Pyrale de la Rue*, dont la larve a cependant été signalée par Vallisneri, *Oper.*, *tom.* 1, *p.* 202, *col.* 2, *art.* XXX, d'après Mouffet, *Theat.*, *p.* 255, et par Jonston, *De insect.*, *p.* 135, *col.* 1, qui en rapporte des absurdités. On voit, au mois de juillet, des feuilles de rue roulées en cylindre par une larve d'un vert jaunâtre, dont le dos est chargé de trois lignes longitudinales plus foncées; la tête et le premier anneau sont noirs. Comme toutes les rouleuses, cette larve est d'une grande vivacité; elle tapisse de soie l'intérieur de son cylindre, et en sort pour en ronger les bords; après avoir épuisé la feuille dans laquelle elle est, elle se retire dans une autre. Lorsque ces larves sont nombreuses, elles ont promptement dépouillé le pied de rue. La chrysalide, d'abord d'un vert

Il arrive quelquefois que la femelle, pressée de déposer son fardeau, ou chassée par le vent sur une plante mince, pond ses œufs en masse presque arrondie; dans ce cas ces œufs sont entourés d'une écume blanche, semblable à celle de l'essence de savon battue avec l'eau, mais offrant une grande consistance à raison du vernis dont elle est formée.

La disposition admirable des œufs se fait remarquer très fréquemment. Tous les naturalistes ont parlé de la coque soyeuse, solide, armée d'une pointe, dans laquelle sont renfermés les œufs du grand Hydrophile, *Hydrophilus piceus*. On connaît la masse, presque cylindrique avec une crête dentelée en scie, dans laquelle sont les œufs de la Blatte des cuisines, *Blatta orientalis*.

On trouve assez souvent dans nos carrières une masse ovoïde jaunâtre, volumineuse, parcheminée, divisée en cellules : c'est l'assemblage des œufs de la Mante oratoire, *Mantis oratoria*.

Quelquefois sur les tiges des végétaux, sur des feuilles de chardon roland, on rencontre des masses brunes et même noires, dont la surface granulée pourrait être comparée à celle de la sphérie digitée. Ces masses sont formées par des œufs de criquets déposés à l'air au lieu

de l'être dans le sein de la terre. La femelle, trop pressée de se débarrasser de ses œufs, les place sur le premier objet qu'elle rencontre; la substance visqueuse qui les entoure se dessèche promptement; la masse noircit à l'air, dont l'action trop prompte et trop rapide sur l'organisation de ces œufs en détruit le principe vital; ces œufs effectivement n'éclosent jamais. En parlant des criquets, on ne peut s'empêcher de signaler une espèce de maladie à laquelle ils sont sujets : elle consiste dans une augmentation de volume du ventre; l'abdomen, prodigieusement distendu, détermine un état de faiblesse tel que l'animal meurt sur les murs ou sur les végétaux sur lesquels il s'est placé.

La Punaise rouge du chou, *Pentatoma ornata*, LAT., qui dévaste cette plante à notre jardin de Botanique, se fait remarquer par ses œufs constamment au nombre de douze, disposés alternativement sur deux lignes parallèles dont une des extrémités dépasse l'autre.

La femelle du Pentatome gris, *Pentatoma grisea*, pond des œufs globuleux d'un vert doré et réunis en masse, au nombre de treize environ; le couvercle enlevé par la sortie du petit, laisse apercevoir dans l'intérieur une cloison en forme de la lettre T.

On trouve quelquefois sur les feuilles des

plantes, des œufs brillans, isolés, ou au nombre de deux placés l'un à côté de l'autre, luisans, ovoïdes, ressemblant en gros à la coquille fermée du *Monoculus conchaceus*, MULL.; leur coque, vue à la loupe, paraît très joliment ponctuée. Au mois de juin il en est sorti une larve de punaise, à tête et corcelet alongé, noirs; les antennes fort longues présentaient quatre articulations, dont les trois premières à peu près égales sont comprimées; la dernière plus courte, ovale, imitait l'extrémité arrondie d'une baguette de tambour : l'abdomen est triangulaire. Après avoir changé deux fois de peau, cette larve qui avait été nourrie de pucerons, est morte sans qu'il ait été possible de reconnaître l'espèce de l'insecte parfait auquel elle appartient.

Les œufs de pucerons se reconnaissent à leur couleur noire et à leur accumulation sur les bourgeons; ceux de la Phalène culiciforme de l'éclaire, *Aleyrodes Chelidonii*, LATR., se font remarquer par la couche blanche sur laquelle ils sont placés; ceux de la Casside verte sont recouverts par une membrane brunâtre; ceux de la Nèpe sont placés bout-à-bout, et laissent apercevoir deux fils qui les couronnent; ceux de l'Hémérobe perle, *Hemerobius perla*, portés sur un long filet, ont été pris pour une plante cryptogame; ceux de l'*Heme-*

robius lutarius, LINN., Sialis noir de Latreille, se trouvent, au mois de mai, en plaques brunes sur les plantes aquatiques; ceux de l'Ascalaphe sont blancs et appliqués sur deux lignes contre les tiges des végétaux; ceux de l'Ichneumon jaune, *Ophion luteus*, adhèrent au corps des chenilles par le moyen d'un pédicule assez long et très mince. Les œufs de cousins sont agglomérés en forme de barque. Les œufs d'araignée, *Aranea diadema*, sont disposés en boule entourée d'un tissu soyeux (1). Cette même disposition se remarque dans les œufs de plusieurs autres espèces. L'Araignée bénigne, *Theridion benignum*, a ses œufs réunis dans une enveloppe soyeuse, lenticulaire, d'un blanc éclatant. Les œufs de Tenthrede, déposés sur les feuilles ou sur les jeunes pousses des végétaux, sous l'épiderme desquels la femelle les insinue, jouissent de la propriété d'augmenter de volume après qu'ils sont pondus, etc. etc.

Cette courte Notice sur des œufs d'insectes suffit pour démontrer combien leur étude plus assidue présenterait de considérations importantes.

---

(1) La plus légère attention ne permettra pas de confondre les masses d'œufs d'araignée avec les masses fabriquées par les larves de l'*Ichneumon globatus*, ou celles de l'*Ichneumon glomeratus*.

Outre les détails précédens relatifs à l'histoire naturelle du département de la Côte-d'Or, M. Vallot en a communiqué d'autres qui ont pour but d'éclaircir une foule de récits extraordinaires, fondés sur des observations d'Histoire naturelle faites par des gens peu instruits.

Les voyageurs, anciens et modernes, racontent fréquemment des choses extraordinaires et parlent de différens objets curieux : ils se contentent de les désigner par des noms de pays dont l'orthographe fréquemment altérée les rend méconnaissables ; ils les indiquent d'ailleurs d'une manière si vague, qu'il devient impossible aux lecteurs de savoir de quoi il est question. Les dictionnaires d'Histoire naturelle, le plus récemment publiés, ne contenant aucune de ces dénominations, il a paru convenable d'en faire connaître le rapport avec les noms scientifiques.

Tout le monde a lu les ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre ; l'auteur, doué d'une vive imagination, s'extasie souvent, et indique d'une manière très vague des productions dont les propriétés singulières font désirer de connaître leur véritable nom, afin de s'assurer si le récit en est exact. Dans ses *Harmonies de la nature*, Bernardin de Saint-Pierre parle « d'un végétal, dépourvu de feuilles, dont les racines sont en haut et la tête est en bas, sus-

pendu aux flancs des rochers de l'île de France; cette plante, en forme de discipline, est le jouet perpétuel des vents et des pluies. » *Harm.*, *tom.* 2, *p.* 209, 276, 277.

Ce végétal, dont l'auteur dit ignorer le nom, est une plante cryptogame (Roccelle pendante, *Roccella flaccida*, Bory), dont les rameaux cylindracés filiformes, très longs, pendans, ont été cueillis à l'île de France, par Commerson.

La fleur ronde en rose, tout-à-fait plate, brillant des plus jolies couleurs, se trouvant sur le Table-Berg, et décrite par l'auteur dans son *Voyage à l'île de France*, *tom.* 2, *p.* 32, 33, est une autre plante cryptogame, *Endocarpon Thumbergii*, Achard, « qui n'a, dit-il, ni « tiges, ni feuilles; elle croît en quantité sur « le gravier où elle ne tient que par des filets « imperceptibles; quand on la mâche, on ne « trouve qu'une substance glaireuse. » La vivacité des couleurs dans cette plante lichenoïde a seule suffi pour déterminer Bernardin de Saint-Pierre, à lui donner fort improprement le nom de fleur.

Le *Kloukva* dont il parle, *Etud. de la nature*, *t.* 1, *p.* 337, est la Ronce du nord, *Rubus arcticus*, Lin. L'Amande de l'Amazone, appelée Totocque, *tom.* 2, *p.* 446, est la *Banksia conchifera*, Gaertner. La fausse racine de

Chine, *p.* 545, est la Liane à l'ail, *Bignonia alliacea*, LINN. Le Chardon épineux, *p.* 544, est le Cactier de Surinam, *Cactus hexagonus*, LINN.

« Le *Bonnet flammand*, espèce de mucilage organisé, était si commun en pleine mer, que je l'en ai vue couverte pendant plusieurs journées. » *Voyage à l'île de France, tom.* 1, *p.* 20, 37. *Œuvres complètes, tom.* 1, *p.* 37. *Harm. de la nature, tom.* 2, *p.* 160. Il ajoute : « On en trouve de fort gros, en été, sur les côtes de Normandie. »

Les *Bonnets flammands*, si communs sur les côtes de Normandie, sont désignés, par les naturalistes, sous le nom de *Rhizostome bleu*, CUV., *Céphée Rhizostome*, LAM. (1). Ceux si communs en pleine mer, sont des espèces de Pélagie appelées *Pelagia cyanella*, SWARTZ; *Pelagia denticulata*, et *Pelagia panopyra*, PERON.

Bernardin de Saint-Pierre dit avoir vu « un limaçon armé d'une dent pointue, dont il se sert pour percer la coquille des Moules ; il se trouve,

(1) M. d'Orbigny a découvert dans l'Océan, près de La Rochelle, dans les ovaires d'une espèce de *Rhizostome*, un petit crustacé appelé *Hiella Orbignii. Mém. Mus. H. nat.*, 1829, *tom.* 18, *p.* 51, *pl.* 4.

dit-il, au détroit de Magellan, et on l'appelle Burgau armé.» *Voyag. à l'île de France, tom.* 1, *p.* 128.

Quoique Bernardin de Saint-Pierre n'ait possédé aucune teinte (1) d'Histoire naturelle, ses propres observations sont précieuses, en ce qu'elles sont d'un témoin oculaire : aussi est-il important de les préciser exactement. Telle est la raison du travail communiqué à l'Académie. (21 janvier 1829.)

En se rappelant l'organisation de la trompe de l'animal des Volutes, qui l'emploie pour percer la coquille d'autres Mollusques et en

---

(1) Il en fournit la preuve lorsqu'il appelle férulacée, *Études de la nature, tom.* 1, *p.* 103, la Silphie perfoliée, *Silphium perfoliatum,* LINN.; Aloès serpentin, *tom.* 2, *p.* 375, le Cactier à grandes fleurs, *Cactus grandiflorus,* LINN.; autre Dionæa, *p.* 547, l'Apocin gobe-mouche, *Apocynum androsaemifolium,* LINN.; lorsqu'il parle du Porc-Epic qui lance des traits, *Ouv. cité, tom.* 1, *p.* 106; du poisson de Surinamqui sort de l'œuf en forme de grenouille, *p.* 390; enfin des œufs de Bécasses, très délicats à manger, et dont la glaire, lorsqu'ils sont secs, devient dure comme un caillou, *p.* 319, 320; Turlot, *Études sur la théorie de l'avenir, tom.* 1, *p.* 149. Notre auteur a pris pour des *œufs secs,* les cailloux indiqués par KNORR, *Monum. du déluge, p.* 162, 201, 202; par BERGMANN. Voy. PALASSOU, *Mém. sur les Pyrénées,* 1815, *p.* 467.

sucer la chair, on ne tardera pas à reconnaître dans le limaçon armé d'une dent pointue, la Volute magellanique, *Voluta magellanica*, CHEMN.; ou plutôt la Volute ancille, *Voluta Ancilla*, SOLANDER.

Une autre observation très singulière, quoique négligée par tous les naturalistes, est celle relative à un Zoophyte, fort commun sur les récifs de l'île de France. « Lorsqu'on tire de « l'eau cet animal, dit l'auteur, il lance une « liqueur blanche qui se change dans l'ins- « tant en un paquet de fils très déliés. » *Harm. de la nature*, *tom*. 1, *p*. 297; *tom*. 2, *p*. 161. Cette observation, faite sur une espèce d'Holothurie, *Holothuria appendiculata*, BLAINV., est de la plus grande importance et servira plus bas à expliquer un récit merveilleux consigné dans l'Histoire de l'Académie royale des sciences de Paris, pour 1755.

Deux voyageurs plus modernes, Mungo-Park et de Beaufort, ont parlé de l'existence d'un végétal doué de l'effrayante propriété de s'enflammer spontanément et de causer de grands incendies. La singularité de cette assertion a dû engager à en examiner le fondement. (21 *mai* 1828.)

Mungo-Park, si célèbre par son voyage dans l'Afrique centrale, a le premier parlé de l'existence d'un végétal, doué, suivant lui, de la pro-

priété de s'enflammer spontanément et de causer de grands incendies. De Beaufort a répété la même assertion. « C'est, dit-il dans une « lettre, un *Pandanus*, dont la maturité (1) « s'annonce par une fracture avec feu; ce feu « peut se communiquer aux parties voisines, ce « qui m'empêche de vous en envoyer, car il a « produit quelques accidens; mais je le suivrai « avec soin et j'essaierai d'en conserver dans « l'huile. »

Si Beaufort eût réalisé sa promesse, il aurait fourni très promptement le moyen de faire connaître que l'assertion de Mungo-Park et la sienne étaient fondées sur un récit d'indigènes, toujours intéressés à tromper les Européens. Mais en rapprochant certains faits, il sera facile d'expliquer le récit des deux voyageurs.

Les vastes plaines de l'intérieur de l'Afrique produisent l'herbe de Guinée (*Panicum laeve*), élevée de dix à treize pieds et formant des forêts herbacées dans lesquelles des troupeaux entiers d'animaux sauvages errent sans être vus. Au mois de février ces longues herbes sont si sèches que la moindre étincelle suffit pour couvrir de flammes un espace de plusieurs milles. Dans

(1) De Beaufort, n'étant point botaniste, a désigné la *floraison* par le mot *maturité*.

l'intention de rendre l'air plus pur, ou la culture plus facile, les Nègres mettent le feu à ces herbes; alors pendant la nuit de larges fleuves de feu semblent sillonner la campagne, et pendant le jour des colonnes de fumée obscurcissent l'horizon. Ces incendies sont tantôt occasionnés par la foudre; plus souvent par l'imprudence ou par la négligence des voyageurs; d'autres fois par les indigènes, soit, comme nous l'avons dit, pour favoriser la culture, soit pour détruire les serpens et les reptiles qui pullulent dans ces immenses forêts herbacées de Panic lisse, dont le chaume se renouvelle chaque année, soit enfin comme moyen de défense, pour s'opposer à l'invasion, en arrêtant la marche de l'ennemi, comme l'ont fait les Foulahs dans diverses circonstances.

Cette habitude de brûler les herbes se retrouve dans d'autres parties du monde.

Dans les Indes orientales, le Barbon cariqueux, *Andropogon caricosum*, incommode les chasseurs en bouchant les chemins, et gêne les bestiaux dans leur pâturage. Pour remédier à ces inconvéniens, les habitans sont dans l'usage de mettre le feu à cette plante pour s'en débarrasser; lorsqu'on la détruit par le labour, elle est remplacée naturellement et sans semis,

par une graminée beaucoup plus fine, *Andropogon aciculatus*, Brown; *Raphis trivialis*, Loureiro.

Dans l'Amérique méridionale, les plaines sont couvertes en été et en automne de Barbon Saccharoïde (1), *Andropogon Saccharoïdes*, Swarz. Comme cette plante n'est pas mangée par les bestiaux, et qu'elle subsiste desséchée sur pied, on est obligé, à la fin de chaque hiver, de mettre le feu aux savannes pour qu'elles redeviennent pâturables.

Dans les Steppes Kalmoukes, les laboureurs, afin de diminuer l'humidité des champs où ils cultivent les grains d'été, brûlent la paille ou le chaume qu'ils y laissent à dessein, à la hauteur de dix-huit pouces à deux pieds; d'autres fois les gens de la campagne ont la malheureuse coutume de mettre le feu à l'herbe desséchée des landes, sans s'embarrasser où le vent le porte. Quelqu'un de la suite de Pallas ayant fait imprudemment un peu de feu, il prit aussitôt à l'herbe par le vent sec qu'il faisait, et il se propagea tellement qu'il ne fut plus possible de l'éteindre; un morceau d'amadou allumé, que l'on avait laissé tomber par imprudence,

(1) Ne serait-ce pas l'*Yappe*?

occasionna au mois d'août, dans le Steppe parcouru par Pallas, un incendie violent qu'on ne put arrêter.

Ces incendies imitent une mer enflammée et fournissent aux yeux de quelques savans, l'explication la plus naturelle des torrens de feu dont parle Hannon, dans son Périple. Les auteurs de ces incendies ne voulant point, par des motifs particuliers, en convenir, sont intéressés à y substituer une cause étrangère; et en Afrique, ils en ont accusé le *Fang-Jany*, (de *Pandanus* altéré par une prononciation vicieuse), Baquois Candelabre, *Pandanus Candelabrum*, Paliss. B. Cette espèce de végétal (*Flore d'Oware et de Benin, p.* 37, *tab.* 21, 22), ressemble à un arbre dont le tronc serait très ramifié à la partie supérieure.

Quelle a pu être la cause du choix de ce végétal préférablement à un autre? C'est l'observation faite sur lui par les Indigènes à l'époque de sa floraison, et cela long-temps avant que les savans l'eussent soupçonnée. Pour nous en convaincre, il suffit de rappeler les faits suivans.

Lamarck a remarqué que le Gouet d'Italie, *Arum italicum*, à l'époque de sa floraison, manifestait sur son spadice une élévation de température très sensible; depuis, M. Hubert, à

l'île de France, a constaté que par une température de 19° à l'air libre, le Gouet à feuille en cœur (*Arum cordifolium*, Linn.), manifestait au moment de la floraison, une chaleur si considérable qu'il était impossible d'en toucher le spadice avec la main; sa température était de 44°, et la réunion de douze spadices élevait le mercure dans le thermomètre à 49°. M. Bory de Saint-Vincent s'est assuré qu'au moment de la floraison, les anthères des Palmiers avaient un degré de chaleur supérieur à celui de l'atmosphère et assez prononcé pour laisser des empreintes sur le beurre de Cacao. Les Baquois, formant une famille très voisine des Palmiers, se font aussi remarquer par la température élevée de leurs anthères; les Indigènes, auteurs de l'incendie, ne voulant point avouer leur action, l'auront rejetée sur le Baquois, dont la température, quelque élevée qu'on la suppose, ne peut passer à l'incandescence, puisque alors la plante elle-même serait détruite, et ne pourrait plus se reproduire.

Le récit de Mungo-Park est donc fondé sur la confusion de deux faits bien réels et bien distincts, mais dont le rapport, indiqué par ce voyageur, est impossible.

Suivant De Beaufort, la *maturité* (il aurait dû dire la *floraison*), du Pandanus s'annonce

Morus, dont il s'est servi, désigne effectivement notre Mûrier, l'auteur a rapporté une fable populaire, dont il est aujourd'hui difficile de retrouver la source.

Quelque merveilleux que soient les récits des voyageurs, répétés par les commentateurs, altérés par les traducteurs, on peut toujours en découvrir l'origine. Il suffit de retrouver les faits naturels : en effet ils se répètent constamment, ils ne sont pas comme les faits historiques passés; ces derniers, reposant sur des témoignages dont la valeur peut souvent être contestée, ne peuvent pas toujours être constatés.

Les Chinois élèvent une espèce de Perdrix à raies rouges, appelée *Tchu-Ki* ou Poule des roseaux; ils prétendent que son cri change les fourmis blanches en poussière. *Nouv. Ann. des voyages*, 1827, *tom.* VI, *p.* 156.

En se rappelant le goût des perdrix pour les fourmis, on explique facilement le fait avancé par les Chinois, puisque le Francolin perlé, *Tetrao perlatus*, qu'ils élèvent, les débarrasse de ces insectes, en les mangeant.

Le célèbre *Campanero* (sonneur) des Espagnols, *Dara* des indigènes de la Guiane, a une voix très claire et très forte, semblable au son d'une cloche. *Nouv. Ann. voy.*, 1826, *tom.* I, *p.* 261.

Cet oiseau qui est l'*Ampelis carunculata*, Gmel., le *Cotinga blanc* ou *Guyrapanga*, Buff., ne doit être confondu, ni avec le fourmilier carillonneur, *Turdus tintinnabulatus*, Gmel., dont le chant forme pendant des heures entières un petit carillon semblable à celui de trois cloches de ton différent; ni avec l'*Oiseau à cloche* (*Bell-Bird*) de la Nouvelle Galles du sud, dont la voix imite le tintement de la clochette du Bélier conduisant un troupeau. Si l'on se dirige du côté de cet oiseau, il fera certainement découvrir une source, une flaque d'eau, un ruisseau. Les cris d'une troupe de ces oiseaux, *Philedon variegatus*, ressemblent au bruit d'une quantité de ces grelots qui, dans le Nord, annoncent de loin l'arrivée des traîneaux.

Dans ce pays on rencontre encore *l'Oiseau cocher* ou le *fouet de postillon* (*Coach-Wipp-Bird*), Moucherolle Djou, c'est-à-dire le *Muscicapa crepitans*, Lath., appelé par Horsfield *Psophodes crepitans*, dont le cri imite à s'y méprendre le claquement d'un fouet, qui en impose même aux chevaux.

On trouve aussi à la Nouvelle Galles du sud, un oiseau dont la voix imite le remouleur; c'est le *Turdus punctatus*, type du genre *Cinclosoma*.

L'*Okera* dont parle le comte de Noé, dans ses *Mémoires relat. à l'expédit.*, p. 169, est le Gombaut, *Hibiscus esculentus*, Linn.

Le Chiendent d'Orient, etc., que Vaillant avait placé dans son herbier, au nombre des *Gramen cyperoïdes*, et duquel Guettard dit qu'il offre des filets blancs ramifiés, à cinq ou six branches simples, sans bifurcations, etc., *Mém. de l'Acad. des sciences de Paris*, 1747, *p.* 545, est cette plante singulière qui avait été appelée *Cenchrus frutescens* par Linné; *Eryngium lateriflorum*, par Lamarck; *Corispermum pungens*, par plusieurs, et dont Bieberstein vient de faire un genre sous le nom d'*Agriophyllum pungens;* ainsi que M. Decandolle nous l'apprend dans la Bibl. univ. de Genève, 1829, sc. et arts, tom. 41, p. 343, 344.

Shaw parle (*Voyages, tom.* 1, *p.* 321) du *Jird*, rongeur de la grandeur d'un rat, bon à manger et très commun dans le Sahara. Il en donne (*tom.* 2, *pag.* 75), une description plus exacte sous le nom de *Daman Israel.* Cet animal, dont le nom arabe *Jird* veut dire une *grande souris*, a été confondu à tort avec le *Daman du Cap*, dont il diffère par la taille et par beaucoup d'autres caractères, parmi les-

quels celui de *cinq orteils* à chaque patte est un des plus frappans.

Erxleben (*Mammalia, p.* 404), trompé par l'affinité de *Jird* avec *Jerboa*, avait rapporté l'animal décrit par Shaw, au *Mus Jaculus*, Linn. Mais il s'est évidemment trompé, et l'on peut assurer que le *Jird*, décrit par Shaw, a besoin d'être revu pour être classé convenablement, à moins que l'on ne veuille le prendre pour l'*Hyrax syriacus*, Gmel., S. N., tom. 1, p. 167, nº 2; mais comme il ne réunit pas les caractères génériques de l'*Hyrax*, il faudra lui donner un autre nom.

Beaucoup d'ouvrages d'Histoire naturelle contiennent des récits extraordinaires fondés sur des observations de faits tellement altérés qu'il faut des recherches très actives et très longtemps continuées pour les retrouver.

Poisson qui sait filer (5 mars 1828).

Parmi les preuves de ces réflexions, une des plus frappantes est celle qui se tire du passage suivant, inséré dans les *Mém. de l'Académie royale des sciences de Paris*, 1755, *Hist.*, *p.* 39, §. IV.

« M. Delanux, correspondant de l'Acadé-
« mie à l'île de Bourbon, a mandé à M. de

« Réaumur.... qu'il y a observé un poisson « qui sait filer une espèce de soie, dans laquelle « il s'enferme avec ses œufs. On connaissait « déjà des coquillages qui filaient de la soie; « mais ces animaux ne l'emploient pas au « même usage et on ne connaissait aucun pois- « son qui en filât et qui, comme bien des in- « sectes terrestres, s'enfermât dans une coque « avec ses œufs. Ceux qui veulent retrouver « dans le sein des mers, des animaux analogues « à ceux qui vivent sur la terre, trouveront ici « un nouveau sujet de ressemblance. »

Il est facile de reconnaître, dans la manière dont ce fait est raconté, l'imagination de Fontenelle; et par les rapprochemens qu'il indique on voit qu'il était encore imbu des préjugés de beaucoup d'auteurs.

Bonnet, frappé de la singularité d'un poisson qui sait filer, essaya de découvrir quel il pouvait être, et n'ayant pas été assez heureux pour le reconnaître, il se contenta, en parlant de ce prétendu poisson, de dire : « Il me paraît plus « probable que cet animal marin appartenait « au genre des Testacés ou des insectes, avec « lesquels on a trop souvent confondu les pois- « sons. » *Contemplat. de la Nat.*, XIIe *partie*, *chap.* XXVII, *note* 7**, *Tom.* IV, *part.* 2, *p.* 379, *édit. in*-4°, 1781.

Jean Hermann, savant professeur d'Histoire naturelle à Strasbourg, dans un ouvrage très érudit, intitulé *Tabula affinitat. animal.*, *Argent.*, 1783, *p.* 288, en parlant de certains rapports entre les poissons et les insectes, ajoute : « Indiæ aliquem piscem (modo verus « piscis sit, nec conchylium) serica fila nere, « et ova etiam illis involvere, relatum est « Reaumurio, in quâ re similitudinem illi cum « terrestribus insectis intercedere Academici « Parisii consentiunt. »

Bonnet et Hermann, en rapportant la note de M. Delanux, doutaient avec raison que l'animal marin, dont parle le correspondant de l'Académie, fût un véritable poisson; ils soupçonnaient l'observation fondée sur un coquillage appartenant à l'un des genres Moule, Pinne, Byssonie et Litiope (1), dont les animaux filent effectivement une sorte de soie appelée *Bysse*. Les *Harmonies de la nature* n'ayant été publiées que postérieurement au travail des deux naturalistes, n'ont pu leur fournir l'occasion de connaître la source de l'annonce transmise par

---

(1) Le Litiope est un Testacé Gastéropode, qui s'écarte des plantes marines sur lesquelles il vit, à de petites distances, en conservant toujours attaché sur elles un fil au moyen duquel il s'en rapproche à volonté.

Delanux, annonce dont Bernardin de Saint-Pierre n'avait certainement aucune connaissance; mais animé d'un désir ardent de connaître tout ce qui était surprenant, il notait les faits qui le frappaient, et voici l'observation qu'il a faite : « Il y a, dit-il, à l'île de France, « des Mentula, espèce de boudin roux ou « brun, qui rampent sur les récifs; lorsqu'on « veut saisir ce zoophyte et le tirer de l'eau, il « lance sur les doigts une liqueur ou une glaire « blanche qui se change sur le champ en un « paquet de fils très déliés. » *Harm. de la nat. par Bernardin de Saint-Pierre, tom.* 1, *p.* 297, *tom.* 2, *p.* 161.

On ne peut douter de l'identité des observations de Delanux et de Saint-Pierre : nos auteurs ont décrit, chacun à leur manière, le même être. Delanux, appelant poisson tout animal vivant dans l'eau, a été conséquent à son opinion. Bernardin de Saint-Pierre, ayant quelque connaissance des zoophytes, a été plus exact. Ayant démontré plus haut, p. 126, que l'animal, signalé par Bernardin de Saint-Pierre, était l'holothurie appendiculée, *Holothuria appendiculata*, Blainv., il ne reste plus de doute sur le *prétendu poisson qui sait filer*. Delanux, en avançant que l'animal s'enferme avec ses œufs dans la soie qu'il file, a substitué

ses idées à la réalité; il voulait seulement indiquer la grande quantité de fils dont l'holothurie se trouve pourvue quand on l'irrite trop longtemps.

L'inspection de la quatrième espèce d'ortie de mer, décrite et figurée par Rondelet (*De piscibus*, *lib.* XVII, *p.* 531, *cap.* XVIII), peut donner une idée de la manière dont les fils de l'holothurie appendiculée sont disposés. Cette quatrième espèce d'ortie de mer n'a point été mentionnée dans les catalogues systématiques. Son habitude d'adhérer aux coquillages et surtout aux pourpres, comme le dit Gesner, *De Aquatilib.*, *p.* 1242, aurait dû fixer l'attention des naturalistes et les décider à inscrire, dans leurs catalogues systématiques, cette espèce.

Denys Montfort avait cru retrouver le *poisson qui sait filer*, dans une espèce de *calmar*, appelée par lui *calmar réticulé*, et par Molina *Sepia tunicata*; mais il s'est évidemment trompé. En effet le poisson qui sait filer est de l'île de France, et le calmar est du Chili : ces deux pays sont trop éloignés pour fournir le même animal. En examinant les synonymes indiqués on trouve dans Aldrovandi (*Paralipom. Hist. omn. animal.*, *p.* 95, *icon.*, *p.* 96), la figure d'un poisson enfermé dans un retz avec l'indication suivante : « Prima est figura cujus-

« dam piscis reticulati, juxta littus Ilvæ insulæ « capti, qui loco miraculi, serenissimo Fran- « cisco magno Hetruriæ duci fuit oblatus.) » Malgré la grossièreté de la figure, on y reconnaît une détestable représentation de Céphalopode retiré de la Méditerranée, Céphalopode dont le corps, enveloppé et en partie libre dans un manteau en forme de sac, largement ouvert, et plus ou moins étendu, paraît dans le dessin au travers d'une multitude de plis dirigés dans tous les sens; cette apparence est une suite de la dessiccation du sac, et de l'adresse du dessinateur qui a voulu représenter à travers le sac plissé, l'animal qui y était enfermé. Denis-Montfort admettant le réseau, a allégué le *Piscis reticulatus* d'Aldrovandi au Calmar réticulé, dont il donne la figure, *Hist. nat. des Mollusq.*, *tom.* 2, *p.* 196, *tab.* 21. En adoptant le réseau figuré dans l'ouvrage d'Aldrovande, il a dessiné dans son intérieur une Sèche au lieu du poisson que le naturaliste italien y a fait représenter. Montfort a oublié que l'île d'Elbe était trop éloignée du Chili, pour offrir une identité spécifique dans les animaux marins de ces deux parages. En rapprochant ces figures de celles de l'Ancornet, *Hist. génér. des voyages*, *tom.* 3, *suppl.*, *n°* 111; ou de la Sèche pélagienne, *Nouv. Dict. d'Hist. nat.*, *tom.* 32, *p.* 226, tab. P. 10,

f. 6, 7, on les explique facilement. En effet, si l'on suppose la Sèche pélagienne desséchée, la membrane qui compose son manteau offrira une multitude de plis en tous sens, imitant les mailles d'un réseau, et présentera l'aspect de celui dont Aldrovande et Denys Montfort ont donné des dessins faits de réminiscence. Ce dernier sur-tout a substitué, dans son dessin, ses idées à la réalité, en remplaçant la *seconde peau transparente en forme de tunique*, qui couvre le corps de la *Sepia tunicata*, Gmel., p. 3151, n° 8, (Sèche noire), par un réseau dont Molina n'aurait pas manqué de faire mention s'il eût existé. Ainsi dans ce dernier cas les plis de la tunique transparente desséchée ont été pris par Denys-Montfort pour les mailles d'un réseau, et comparés à la coque filée par certains insectes pour se transformer en chrysalide; au surplus il faut se défier de tous les récits extraordinaires, lors même qu'ils sont consignés dans les ouvrages les plus estimés: ainsi Lacépède parle, *Hist. nat. des poissons, édit. in-12, tom. 5, p. 55-59*, d'après Charvet, d'un *poisson teinturier*. « Il laisse échapper, dit-il, d'une fente placée sur le dos, une liqueur d'un pourpre vif qui teint l'eau environnante. » En y réfléchissant, on reconnaîtra que ce prétendu poisson de la Guadeloupe est une Sèche, mal

observée par Charvet, et appelée par lui poisson, par suite de l'usage où il était de donner ce nom à tous les animaux aquatiques.

Poisson appelé Guaiacan, Pirapouchy, Pira-Ipouchy, *Reversus.* (23 janvier 1828.)

Les premiers auteurs qui ont parlé des découvertes de Christophe Colomb, ont dénaturé les faits observés par ce navigateur, et ont publié une foule de récits extraordinaires, accompagnés de dessins plus ou moins baroques, rapportés par tous les commentateurs; admis avec une confiance aveugle par les uns, et rejetés absolument par les autres. La nature, constante et uniforme dans sa marche, fournit toujours les élémens pour retrouver la vérité. Il suffit de se rappeler l'époque à laquelle les observations ont été faites; les préjugés des auteurs qui en ont parlé, etc., pour ramener à la réalité des faits que des connaissances plus positives ont éclaircis. En effet, en se reportant aux premières époques, on réussit toujours à obtenir des résultats satisfaisans dans ses recherches.

« Rondelet, et Gesner, d'après lui, disent « que les Indiens appellent Reversus un beau « poisson qui a la docilité de l'éléphant, dont « la chair est bonne, et qui sert aux naturels du « pays à prendre d'autres poissons. Peut-être,

« est-il dit dans le *Dict. des sciences natur.*,
« 1827, *tom.* XIV, *p.* 300, est-ce un être fa-
« buleux, comme il en existe tant dans les ré-
« cits des anciens naturalistes. »

Cet article est inexact, 1° parce que le nom *reversus* n'est point indien; il est de la basse latinité, et signifie renversé, retourné. Le nom indien du poisson dont il s'agit est *Guaiacan*. 2° Ce poisson ne serait un être fabuleux, qu'autant qu'on adopterait la figure de fantaisie et la description fautive données par Gesner, *De Aquatil.*, p. 483, et ses copistes, Aldrov., *De Pisc.*, lib. III, cap. XXIX, p. 368; Jonston, etc.

La première mention du *Poisson chasseur*, ou du *Poisson de chasse*, se trouve dans l'ouvrage de Pierre Martyr. Cet auteur, n'écrivant que d'après le récit des compagnons de Colomb, a supposé à ce poisson une peau occipitale s'ouvrant à la manière d'une bourse, dans laquelle la proie se trouve prise comme dans un filet. N'ayant pas vu le poisson, il a cru devoir donner cette explication, pour indiquer la plaque occipitale désignée par les témoins oculaires. Les peintres, travaillant d'après cette description, ont donné une figure idéale dont les commentateurs ont ensuite profité. Par suite de cette confusion, le Sucet a été méconnu, et quelques auteurs ont voulu à toutes forces re-

10

trouver un poisson semblable au dessin; si l'on eût consulté Rondelet, *De Piscib.*, *lib.* xv, *cap.* xvii, *pag.* 435, on aurait trouvé une description moins inexacte. A l'occasion du nom Pira-Pouchy donné au Sucet, voici ce qu'on lit dans un ouvrage moderne sur l'histoire naturelle : « Pira-Ipouchi (Ichthyol). Thevet « donne ce nom à un poisson d'Amérique aussi « mauvais que difforme; mais les détails dans « lesquels il entre à son sujet ne permettent « point de le classer. » *Dict. sc. natur.*, *t.* xli, 1826, *pag.* 119.

Cette citation est aussi fautive que la précédente, et pour s'en convaincre, il suffit de recourir aux ouvrages de Thevet; on lit : « Pi-« ra-Pouchy, poisson fort difforme; il naist « (comme tous le croient) sur le dos du chien « de mer, et tant qu'il est petit, il le suit pour « estre défendu, puis se sentant fort, prend « cueur d'aller tout seul et de faire la guerre « aux autres. » *Thevet*, *Cosmographie*, *t.* 2, *liv.* xxi, *pag.* 953, *p.* 983. *Thevet*, *France antarctique*, *pag.* 103.

Ces détails, un peu embrouillés, donnés par Thevet, se rapportent très certainement au Sucet, qui adhère en effet très fortement aux Squales, et dont on se sert pour se procurer du poisson, des tortues, etc.

Denys Montfort, ne s'attachant qu'à la faculté attribuée au *Rover* de saisir les poissons, l'a regardé comme une espèce de Poulpe. *Hist. natur. des Mollusq., tom.* 2, *pag.* 144-159. S'il eût consulté les textes originaux, s'il eût jeté un coup d'œil sur les poissons de Renard, *tom.* 1, *tab.* 1, *fig.* 3; *tab.* 27, *fig.* 149; *tom.* 2, *pl.* L, n° 210, il aurait reconnu sur le champ que le *Rover* n'est point un Mollusque, mais bien un véritable poisson, dont le nom vient évidemment du latin *reversus :* en effet, les premiers navigateurs ont pris le ventre du poisson pour le dos, à raison de la faculté dont jouit l'*Echeneis* d'adhérer aux poissons par le bouclier placé au-dessus de sa tête. Il ne restera plus de doute sur le *poisson chasseur* ou *poisson de chasse* de Pierre Martyr (1), si l'on rapproche les passages cités plus haut, de l'obser-

(1) Voici la traduction du passage où Pierre Martyr parle du Guaiacan : « Les pêcheurs de l'île de Cuba, dit-« il, emploient pour se procurer des poissons, un moyen « analogue à celui dont nous nous servons pour chasser « le lièvre en plaine, avec le lévrier. Leur *poisson de* « *chasse* a sur l'occiput une peau tenace imitant une « grande bourse : ils le tiennent attaché au fond de la « barque au moyen d'une corde; aussitôt que l'on aper-« çoit un grand poisson ou une tortue, on lâche le *pois-* « *son de chasse* qui, se sentant libre, se lance avec ra-« pidité contre sa proie, à laquelle il s'attache si forte-

vation faite par Commerson sur le Naucrate, *Echeneis naucrates*, Linn., et consignée par Lacépède dans son *Hist. natur. des poissons*, *édit. in*-12, *tom.* 5, *p.* 214; on verra que le récit de Commerson confirme celui donné depuis long-temps par Thevet, *Cosmographie univ.*, *t.* 2, *liv.* XXII, *ch.* XIII, *p.* 983.

Le Sucet n'a pas seul reçu le nom de *Reversus*. Cette dénomination a été aussi donnée à un Diodon. Aldrovande, *De Piscib.*, *lib.* III, *pag.* 300, et d'après lui, Jonston, *Pisc.*, *pl.* III, *fig.* 1, ont appelé *Reversus squamosus*, une espèce de Diodon. Ils en ont donné une figure grossière, dans laquelle ils ont représenté de petits poissons transpercés et retenus par les épines qui recouvrent la peau des Diodons : ces auteurs supposaient à ce poisson la faculté de saisir sa proie en se roulant dessus, comme on le disait des hérissons. *Act. Div.*, 1820, *pag.* 318-320. Toutes les fois que l'on substituera les rêves de l'imagination au récit simple et circonstancié des faits, on s'égarera et on égarera les autres. La preuve en sera encore donnée dans l'article suivant.

« ment par sa pellicule occipitale, qu'on ne peut l'en « séparer qu'après avoir retiré toute la corde, et extrait « le poisson de l'eau ; les naturels l'appellent *Gaican*, « et les voyageurs l'appellent *Renversé*, parce qu'il chasse « à l'envers. »

Poissons souterrains d'Europe et d'Amérique.
(3 mars 1828.)

Des poissons vivant sous terre paraissent un paradoxe; cependant l'observation journalière en atteste l'existence connue depuis long-temps. Polybe, dans le 34e livre de son Histoire, dit positivement : « Dans la plaine du Roussillon arrosée par le Tech et le Tet, on peut extraire à la bêche des poissons vivans. » Tite-Live témoigne sa surprise de ce que, dans un pays de la Gaule, on pêche les poissons à la houe. Agricola, savant auteur d'un excellent traité de Métallurgie, *De re metallica, pag.* 501, parle de poissons trouvés dans les caves de Weisswasser, où ils s'étaient introduits en traversant le sol. Guettard, en rapportant, *Hist. natur. de Pline, trad. de Poinsinet, tom.* 3, *pag.* 737, *col.* 2, *pag.* 740, *col.* 2, le fait cité par Agricola, n'en donne aucune explication; il en fixe la localité à *Otrante*, à *Oran*, parce qu'il ignorait qu'*Albis orteranti* est Weisswasser, petite ville d'Allemagne sur la rive droite de la rivière *Polnitz*, *Pulsnitz*, *Pulinitz*, affluent de l'Elbe, sur les frontières de la Saxe et de la Bohême.

Gesner, *De Aquatilibus*, *pag.* 442-444, *pag.* 714, et Aldrovande, *De Pisc.*, *p.* 579,

ont très bien décrit le poisson vu par Agricola; ils l'appellent *Mustela fossilis*. Rondelet n'en a point fait mention dans son Histoire des poissons : il s'est contenté, *De Piscib.*, *lib.* 1, *cap.* x, *pag.* 12, de rapporter les passages d'Aristote, Théophraste, Polybe, etc., sans donner le nom de ces poissons. Le silence de Rondelet est d'autant plus surprenant qu'il écrivait dans un pays peu éloigné de celui signalé par les Anciens.

La connaissance des mœurs et des habitudes du Misgurn, *Cobitis fossilis*, fait disparaître la merveille, et donne l'explication d'une fable fort singulière relative au Roussillon.

« Il existe dans ce pays, dit-on, des étangs dont la surface engendre des oiseaux qui s'envolent et des poissons qui disparaissent, après être tombés de l'atmosphère. » Cette fable est le résultat d'une observation faite trop superficiellement : en effet, lorsque les étangs du Roussillon se dessèchent, les oiseaux d'eau émigrent, et les Misgurns, *Cobitis fossilis*, s'enfoncent dans la terre; lorsque les pluies viennent remplir ces étangs, les Misgurns quittent leur retraite pour revenir dans l'élément des poissons, et les oiseaux d'eau reviennent animer par leur présence des lieux qu'ils avaient quittés. La prompte apparition des uns et des autres avait

fait croire qu'ils tombaient du ciel, comme on l'a dit et comme on le dit encore de beaucoup d'autres objets, dont on ne veut pas prendre la peine de rechercher la véritable origine.

Outre le Misgurn ou la Loche fossile qui se retire dans la terre, en Europe, on parle d'un petit poisson de Zélande, appelé *Smelt* : il s'enfonce dans le sable et c'est avec la bêche qu'on le pêche. Ce *Smelt* est un *Solen* ou manche de couteau, appelé improprement poisson.

L'Europe n'est point la seule partie du monde où l'on trouve des poissons souterrains. Dans les îles Philippines, le Dalaq (*Blennius*) disparaît par la sécheresse; et après la saison des pluies, on en trouve une si grande quantité, qu'on les prend avec des baquets. Le Pomotis commun se cache dans le sable et dans la vase, ce qui fait que quelques-uns l'appelent *Perche de terre*. Cuvier, *Hist. nat. des Poiss.*, *t.* 3, *pag.* 94. L'Amérique en fournit aussi. Lorsque la chaleur en a desséché les marais, les indigènes creusent le sol pour en extraire l'*Armadillo*, poisson très délicat. Ce fait avancé par Nieremberg, *Hist. natur.*, *lib.* XI, *cap.* 38, *p.* 257, confirmé par Marcgrave, *Brasil.*, *p.* 151, qui désigne ce poisson sous le nom portugais de *Soldido* (c'est-à-dire Armé), a été jusqu'à ce jour négligé par les naturalistes. Barrère, *Essai*

sur l'Hist. nat. de la France équinoxiale, p. 175, et Fermin, *Hist. nat. de la Hollande équinoxiale, p.* 79, parlent de ce poisson sous le nom de *Gorret*, ou de *Mullus palustris minor loricatus*; ils le désignent en nègre anglais, par le mot *Quiqui*. Bajon, *Journ. de physique*, 1774, *janv., tom.* 3, *p.* 57, l'appele *Coulan*, nom qui ne doit point être confondu avec celui de *Coulant* donné par Barrère (*ouvr. cit., p.* 176, 177), à un autre poisson; enfin M. Noyer, *Journ. complém. du Dict. des scienc. médicales*, 1821, *tom.* x, *p.* 374, l'a fait connaître sous le nom d'*Atipa*. Malte-Brun, *Précis de la géographie univers., tom.* 5, *p.* 554, se fondant sur des renseignemens inexacts puisés dans des journaux anglais, a parlé de ce poisson sous le nom de *Caribe*, et lui attribue une férocité redoutable. L'auteur anglais, mal informé, a donné le nom d'un peuple à ce poisson, effectivement estimé des Caraïbes; il lui aura attribué la voracité du Caïman, avec lequel il l'a confondu, à cause de la cuirasse qui le recouvre.

Les faits, publiés par M. Noyer, présentent trop d'intérêt pour être passés sous silence.

« L'anguille tremblante, dit-il, électrise tous « les poissons; un seul est insensible à son « contact : c'est l'*Atipa*, petit poisson de trois

« ou quatre pouces de long, revêtu d'une ca-
« rapace analogue à celle dont le Tatou est re-
« couvert. La nature semble l'avoir armé de
« cette cuirasse d'écailles, pour qu'il pût coha-
« biter avec l'anguille tremblante dont il est
« le compagnon inséparable. Dans tous les
« trous d'anguilles, il y a quantité d'*Atipas*.
« Ce petit poisson est très recherché; en été,
« quand les marécages sont secs, c'est dans
« les trous d'anguilles qu'on va le prendre.
« Voici comment les Nègres s'y prennent pour
« avoir les anguilles et les *Atipas* : les trous
« conservent toujours un peu d'eau; en été les
« Nègres vident en partie cette eau au moyen
« d'un petit cône de calebasse; le bruit qu'ils font
« en la vidant, effraie l'anguille qui se blottit au
« fond. Bientôt se trouvant presqu'à sec, elle
« abandonne son trou; mais le Nègre qui la
« guette a placé à l'entrée un nœud coulant
« de liane qu'il serre aussitôt que la tête du
« poisson passe, et celui-ci se trouve pris;
« après quoi il élargit et fouille avec sa pelle
« le trou, au fond duquel il trouve quantité
« d'*Atipas*, barbotant dans le peu d'eau qui
« reste. »

Les détails, contenus dans la note de M. Noyer, apprennent l'identité de l'*Armadillo*, *du Soldido*, du *Gorret* ou *Quiqui*, du *Coulan*,

du *Caribe*, de l'*Atipa*. Il est surprenant qu'aucun naturaliste n'ait reconnu dans ces diverses indications, le *Silurus callichthys*, Linn., poisson cuirassé, à chair délicate, très estimé dans l'Amérique méridionale, mais dont l'histoire était restée incomplète, par l'ignorance où l'on était de l'habitude qu'il a d'accompagner le Gymnote et de se retirer dans la terre.

Poisson Moine. Poisson Évêque. (8 avril 1829.)

Le peu d'attention avec laquelle on examine les récits des anciens auteurs, amène de la part de ceux qui les reproduisent, ou une confiance aveugle, ou un scepticisme désespérant. Dans les articles précédens, on a donné des preuves de cette assertion; les articles suivans en fourniront d'autres aussi frappantes.

Un ouvrage estimable d'Histoire naturelle et publié récemment, dit :

« Poisson en habit de Moine : on ne sait « quel monstre marin Rondelet a voulu figu- « rer sous ce nom, avec un autre poisson « en habit d'Évêque. » *Dict. class. d'Hist. nat.*, 1828, *tom.* XIV, *p.* 121.

Les deux figures de poissons, indiquées dans l'article cité, se trouvent dans Rondelet, *De Piscib.*, *lib.* XVI, *cap.* XXI *et* XXII, *pag.* 492, *p.* 494. Mais cet auteur les donne pour ce

qu'elles valent, c'est-à-dire comme des figures ajustées par le peintre afin de rendre le récit plus merveilleux.

La première figure, en effet, dont l'origine se trouve dans l'*Hortus sanitatis*, *lib.* III, *cap.* LXI, *p.* 85, et dont l'altération se remarque en la comparant avec les figures de l'ouvrage *Diversi nostrae aetatis habitus*, *n*° 28, *pag.* 105, et celles de Lycosthènes, *Prodig. ac ostentor. chron.*, *p.* 591 *et* 609, devait représenter le *Phoca groenlandica*, appelé *Moine*, à cause de sa tête, imitant celle d'un moine récemment rasé, avec la couronne de cheveux, etc. Les commentateurs s'attachant au nom seul, sans en rechercher l'origine, ont habillé l'animal comme un moine, ont recouvert le vêtement d'écailles pour en rappeler la nature aquatique, et ont regardé comme être réel le fruit de leur imagination. Le nom de Moine a été donné à plusieurs animaux, et même au *Phoque moine* de la mer Adriatique, bien différent du Phoque à croissant, *Phoca groenlandica* des mers du Nord.

La seconde figure, représentant le poisson en habit d'Évêque, a été faite d'après une peau bourrée de Raie ou de Squale, comme l'a dit J. Hermann, *Tabul. affinitat. animal.*, *pag.* 296, not. *o*. On peut voir dans l'ouvrage intitulé :

Diversi nostrae aetatis habitus, n° 32, p. 48, l'altération du dessin pour représenter l'Évesque de mer.

Le Gendre, dans son *Traité de l'opinion, tom.* VI, *p.* 408, a dit : « Les ressemblances « du Moine et de l'Évêque de Rondelet, doi- « vent plutôt être attribuées à l'imagination « de ceux qui ont nommé ces poissons, qu'aux « figures des poissons mêmes. » Il a répété l'opinion de Rondelet, mais il n'indique pas l'objet qu'on a voulu représenter.

Les cinq plis dans le manteau du poisson Évêque, rappellent ceux du *Moine*, monstre marin, pris à Cette le 24 avril 1759, décrit et figuré d'une manière si étrange dans les Mémoires de l'Académie des sciences, 1759, *Hist., p.* 40, *pl.* 1. *Collect. academ., part. Franc., tom.* XII, *pag.* 241. Les cinq grandes membranes en forme de capuchon du Moine, comparées aux interstices des ouvertures branchiales de La Roussette (Pluche, *Spectacle de la Nature, tom.* 3, p. 221, pl. des Raies, B), confirment la ressemblance, fortifiée d'ailleurs par les *Lamproies* attachées sous le ventre du Moine; ces prétendues Lamproies sont des *Sucets*, poissons adhérant souvent aux Squales: celui mentionné sous le nom de *Moine*, dans les Mémoires de l'Académie des sciences, avait

22 pieds de long; ses dents petites et aigues ne permettent pas de le regarder comme un *Squalus maximus*. C'est une espèce non portée dans les catalogues systématiques.

On trouve dans l'*Hist. génér. des Voyag. par l'abbé Prevost, tom.* 3, *suppl. des fig.*, *n*° XI, *fig.* 5, la figure d'un Squale avec la note suivante : « Le nom de Moine, dit-on, « lui a été imposé, parce qu'il est revêtu d'une « espèce de coule. » (*Cuculla.*)

Si, en 1759, on a accueilli dans l'Histoire de l'Académie des sciences de Paris, une description et une figure aussi étranges que celles du *Moine*, on ne doit plus s'étonner de celles données par Rondelet qui n'osait ni les admettre, ni les rejeter.

Licorne. (7 janvier 1829.)

L'existence de la Licorne a été fort controversée, parce qu'on ne s'est point accordé sur le sens à attribuer au nom. Chaque auteur, abondant dans son sens, a cru fournir des preuves suffisantes pour convaincre ses adversaires. Mais en convenant d'admettre le nom *Licorne* pour désigner uniquement un mammifère, pourvu d'une corne au milieu du front, on reconnaîtra bientôt qu'un pareil animal n'existe pas.

Lorsqu'on a voulu s'appuyer du Narwhal, et

du Renard armé, pour prouver l'existence de la Licorne, on ne s'est pas rappelé qu'il n'y a aucun rapport ni de structure, ni de position entre une *corne* et une *dent*, et que la défense de Narwhal ne paraît unique que par la chute ou le non développement de l'autre.

En invoquant l'existence du renard armé, qu'a fait connaître Duhamel, d'après M. de Mannevillette, on ne savait pas que ce renard armé était une mystification dont ce dernier a été la dupe. M. le baron Cuvier, dont sans doute on ne récusera pas le témoignage, nous écrivait à ce sujet, au mois d'août 1820 : « On avait attrapé « le bon M. Duhamel, avec son prétendu *Re-* « *nard armé*; c'est une tête de chien ordi- « naire, préparée artificiellement et où l'on a « produit une espèce de corne, en limant les « crêtes sagittale et occipitale, de manière à ne « laisser que l'épine formée par leur réunion; « on scie ensuite les mâchoires et les arcades « zygomatiques, afin de mieux rendre mécon- « naissable l'espèce de l'animal. Tout ceci est « encore hors de doute : j'ai plusieurs de ces « têtes mutilées, et je crois que j'ai même celle « que Duhamel a fait représenter. »

Lorsqu'on a voulu prouver l'existence de la Licorne, en s'appuyant sur ce que plusieurs auteurs en ont parlé, on a perdu de vue que,

dans les sciences physiques et naturelles, les preuves tirées du récit des auteurs, ne sont admissibles qu'autant que ce récit est conforme aux faits; et comme jusqu'à ce jour, *personne* n'a vu la Licorne dont il s'agit; que cette Licorne dont parlent les auteurs sacrés et profanes, n'est qu'une caricature ou du Rhinocéros, ou d'une Antilope vue de profil; animaux dont les descriptions ont été confondues par les commentateurs, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en comparant leurs récits et leurs dessins; cette preuve ne peut être reçue.

L'autorité de Leibnitz serait d'un grand poids, si ce savant parlait comme témoin oculaire; mais il ne fait ici que copier Otto de Guérik qui n'était point naturaliste, et qui, partageant les préjugés de son siècle, regardait tous les ossemens fossiles comme des fragmens de Licorne. Aussi l'animal de Quedlimbourg, trouvé en 1663, est le dessin *imaginaire* du squelette *artificiel* d'un *Bipède supposé*, formé par l'assemblage ridicule de divers ossemens trouvés dans le pays et rapprochés de la manière la plus bizarre. On y reconnaît facilement une tête de cheval sur le front de laquelle on a représenté un prolongement pour imiter les dents de Narwhal, ou d'autres analogues à celles trouvées depuis dans la Sibérie, en 1724

et 1741, ou peut-être aussi pour imiter l'*Unicornu fossile*, Ostéolithe de Narwhal de Knorr. *Monum.*, *tom.* 2, *sect.* 2, *p.* 164.

Les deux omoplates sont placées d'une manière baroque; la partie postérieure du squelette ne ressemble à rien et prouve l'ignorance et la crédulité de celui qui l'a monté ou plutôt dessiné. Joseph Beckmann, dans une savante dissertation sur la détermination des ossemens fossiles, *Act. Goetting.*, 1771, *p.* 94, avait déjà dit : « *At figuram Sceleti nimirum quadrupedis unicornis, cum dentibus uti videtur equinis, FALSAM puto, nec dignam quae Leibnitzii libro locum invenerit.*

A l'occasion de ce squelette, le savant et modeste Jean Hermann, professeur d'histoire naturelle à Strasbourg, nous disait en 1794 : « Un « rêveur, partant du dessin donné par Leibnitz, « dessin qu'il croyait représenter un animal « réel, a conclu que le Déluge avait commencé « le jour, parce que, suivant lui, l'animal était « acculé comme le serait un chien. »

Mais ce rêveur n'avait pas pris garde à l'omission faite par le fabricateur; le squelette en effet n'a point d'extrémités coxales, et le bassin offre un seul os percé d'une grande ouverture : il n'en faut pas tant pour démontrer que ce squelette n'est

qu'une des nombreuses mystifications que l'on s'est plu à faire à certains naturalistes.

Une preuve de la non existence de la Licorne, se tirait de l'impossibilité de placer un tubercule osseux, base d'une corne, sur la suture qui réunit les os frontaux, d'après l'assertion de Camper, dont Gmelin dit : *Unicornu alterum fictitium esse mechanicis et zoologicis argumentis evincit*. S. N., ed. 13, tom. 1, *p*. 222. A l'époque où écrivait Camper, on ne connaissait pas la singulière conformation du crâne de la Giraffe, et l'objection que formait cet anatomiste pouvait être d'un grand poids. Aujourd'hui que M. Delalande a rapporté du Cap plusieurs têtes osseuses de Giraffe, que ces têtes ont été examinées par M. Cuvier, l'objection tombe sans cependant rendre plus certaine l'existence de la Licorne, comme il est facile de s'en convaincre en lisant l'analyse des travaux de l'Académie royale des sciences, pendant l'année 1827, par M. Cuvier.

Les Kosaques du Jaik disent qu'il y a des Saïgak, *Antilope scythica*, Erxl., qui ont trois cornes, et d'autres qui n'en ont qu'une placée au milieu du front. Pallas, en rapportant le fait, le regarde comme un jeu de la nature, et comme un des accidens qui ont fait dire qu'il

existe des Licornes des steppes. *Pall., Voyages en Sibérie, tom.* 5, *p.* 113, 114.

Il est démontré aujourd'hui que la Licorne du Népaul est une Antilope qui perd fréquemment une de ses cornes, comme le Narwhal perd une de ses dents. Un Anglais s'est procuré dans le Népaul une peau de cette Antilope, et les deux cornes étaient attachées à cette dépouille.

Si les modernes n'ont point vu la Licorne, c'est qu'elle-même n'a pas été vue par les anciens: il en est d'elle comme du Phénix; et jusqu'à ce que les partisans de l'existence de la Licorne aient fait voir l'animal vivant, ou sa dépouille, ou son squelette, préparés sans supercherie, il sera raisonnable de reconnaître que la Licorne, telle que la décrivent les anciens, est un animal fabuleux, fondé sur des récits de gens qui ont parlé du Rhinocéros, des Antilopes, etc., sans les avoir vus.

En définitive, si l'on persiste à soutenir l'existence de la Licorne, il faudra aussi admettre celle de l'animal, pris dans une forêt de la Guinée, transporté de la Caroline à Londres, et mentionné dans les *Annales Européennes*, 1826, *tom.* XI, *p.* 106; mais alors je ferai remarquer que cet animal n'est que la copie de la caricature sanglante, relative à l'Évêque de

Saltzbourg, donnée comme un être réel par Lycosthènes, et répétée par Aldrovande, *Monstrorum historia*, p. 577, sous la Rubrique VI, *Monstrum varietate pedum horribile*. Si l'on veut décidemment admettre l'existence de la Licorne, parce que dans les auteurs on en voit des descriptions et des figures, telles que la baroque donnée par Aldrovande, *Paralipom. omn. anim.*, *p.* 113, il faudra admettre comme représentant des êtres réels, toutes les caricatures données par les anciens. *Voyez* Act. Divion., 1820, p. 361-370.

Il ne doit plus aujourd'hui rester de doutes sur la non existence de la Licorne, puisque la *Gaz. de Calcuta*, août 1826, et le *Journ. des sc. d'Edimbourg*, juillet 1827, rapportent que M. Hodgson a possédé pendant quelque temps, un individu vivant de l'espèce d'Antilope, appelé *Chirou*, *Licorne du Nepaul* ou *de l'Himalaya*, *Antilope Hodgsonii*, Abel., dont on peut lire la description dans le *Bulletin universel* de M. de Férussac, 1828, *sciences naturelles*, *septemb.*, *tom.* XV; *p.* 141, *n*° 103.

Basilic. (13 mai 1829.)

Les mots, comme désignation des objets, offrent l'avantage de les représenter dans leur absence; et si leur signification était absolue,

ils ne varieraient pas plus que les objets; mais les mots étant de convention, et le sens, qu'on leur attache, variant suivant certaines circonstances, ils deviennent la source de nombreuses erreurs : aussi a-t-on eu raison de dire : « Toute « science n'est qu'une langue bien faite, c'est- « à-dire fixée irrévocablement; » des preuves multipliées s'en présentent chaque jour, et le Basilic va en fournir une nouvelle.

Le mot Basilic, expression tirée du grec βασιλικος royal, a été employé pour désigner la force, la puissance; et l'abus que l'on a fait du mot, a donné naissance à des opinions très singulières. Pour matérialiser la force, on l'a représentée par le lion, auquel les Arabes ont donné le nom emprunté du grec *Al basil*, c'est-à-dire le Roi, et c'est de-là qu'est venue la désignation de *roi des animaux*, donnée au lion.

Dans le moyen âge, le désir de reconquérir les connaissances perdues et d'en acquérir de nouvelles, engagea les savans de cette époque à étudier les anciens auteurs et à chercher à les comprendre. On admit sans critique une foule de préjugés, et l'on substitua les fruits de l'imagination à la réalité.

L'expérience avait fait connaître les accidens auxquels les mineurs sont exposés dans les en-

traillés de la terre. La cause de ces accidens, n'étant pas encore découverte, était alors attribuée à une puissance inconnue que les uns désignaient sous le nom d'*esprits*, de *démons*, gardiens de la mine; d'autres sous celui de *Basilic*, c'est-à-dire *Roi* des richesses cachées dans le sein de la terre.

Aussi tous les auteurs qui ont parlé de l'exploitation des mines, du creusement des puits, etc., se sont tous accordés pour attribuer à un mauvais génie, le feu brisou des mines (Gaz Hydrogène proto-carburé), dont l'explosion est si dangereuse pour les ouvriers. Ces idées se retrouvent encore aujourd'hui, dans le nom de *Cobalt*, c'est-à-dire *être malfaisant*, (Kundman, Nomencl., fol. 74 verso), donné à la substance métallique qui le porte, par les mineurs allemands, à cause des incommodités auxquelles les exposait la vapeur de l'arsenic qui lui est associé. Ils s'imaginaient qu'il existait, dans les mines d'où on retirait le cobalt, un mauvais génie qui se plaisait à les tourmenter; et les mineurs saxons, dans les églises, priaient Dieu de les préserver du Cobalt et des mauvais esprits.

Laurent Joubert, dans son *Traité de la peste*, 1558, *p.* 16, a donné une explication très satisfaisante du Basilic. « Quelquefois, dit-

« il, une vapeur ennemie et dangereuse, cachée
« dans les entrailles de la terre, sort et s'élève
« avec violence et impétuosité (comme si c'é-
« tait un tremblement de terre), laquelle infecte
« l'air et engendre la peste ; d'où vient bien
« souvent qu'à raison de telles vapeurs suscitées
« de la terre, les maistres fontainiers et faiseurs
« de puits et de mines sont promptement suffo-
« qués et éteints; mais sur-tout les fossoyeurs
« de métaux se meurent fréquemment, les-
« quels ne sachant qu'il y a certain venin caché
« au centre de la terre, cuident que ce soit
« quelque démon qui suffoque, ou pensent
« avoir regardé (1) quelque basilique. »

Il est impossible de ne pas reconnaître, dans le passage cité, les effets désastreux des détonations du gaz hydrogène proto-carburé et ceux délétères du gaz acide carbonique.

---

(1) Le préjugé relatif à l'effet du regard, admis encore chez les Tatars, à l'occasion de leurs ruches, et signalé par Virgile, est suivant bien des gens la cause de la fascination, quoiqu'on sache aujourd'hui que la fascination n'est qu'un résultat de la peur, *Act. Divion.*, 1820, *p.* 299. 2; il se soutient encore parmi le peuple, qui menace les enfans du *Cocatrix*, (suivant lui un des noms du Basilic), s'ils regardent dans le puits. C'est une manière de les effrayer pour arrêter leur imprudence.

Le *Cocatrix* est différent du Basilic : on le peint avec

Cardan a parlé d'un Basilic vivant dans les déserts de l'Afrique; les anciens l'ont admis soit pour désigner le lion, soit pour désigner les génies ou les démons qui se promènent à l'heure du midi; c'est-à-dire les effets de la chaleur, du vent, des sables sur les caravanes qui traversent le désert; mais des commentateurs n'ayant point compris le sens de cette dénomination, ont fait passer pour le Basilic, indiqué dans Cardan, la peau d'un coq déplumé et bourrée bizarrement. *Voyez à ce sujet les Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1820, *p.* 303.

Le nom de Basilic, donné à un genre de plante bien connue, vient de l'emploi que font les Hindous d'une espèce de ce genre, *Ocymum sanctum*, dans leurs cérémonies religieuses.

Ce même nom de *Basiliscus* a été aussi donné à la larve d'un insecte, appelée *Basilic*

---

des pattes, des ailes, et une crête de coq; on y ajoute une queue serpentiforme. Il suffit, pour en avoir une idée, de jeter un coup d'œil sur la figure du *Gallus monstrosus*, donnée par Aldrovandi, *Monstrorum Historia, p.* 388. Si ce coq monstrueux a réellement existé vivant dans la cour du grand duc François de Médicis, on reconnaît qu'il n'était qu'un coq déguisé, avec plus ou moins d'adresse, par des désœuvrés, comme on en voit de nos jours qui mettent aux animaux des crêtes de drap rouge, etc. etc.

sauvage, par Encelius; c'est celle du *Cerambyx cylindricus*, Linn., ou Lamie cylindrique, Lat., sur laquelle était basée la fable de sa conversion en serpent lorsqu'on nourrissait de lait cette larve; elle était désignée sous le nom de *Colurus vermis* (altération de *Vermis Corylinus*), parce qu'elle vit dans les tiges de Coudrier.

Limaçon de la mer Sarmatique (6 mai 1829).

Nous avons déjà vu combien l'ignorance des commentateurs avait causé d'erreurs en histoire naturelle. La crédulité de certains auteurs a produit le même effet. Parmi les preuves que l'on peut en fournir, on s'arrêtera à la figure donnée pour la première fois par Thevet. *Cosmogr. univ.*, *tom.* 2, *liv.* XX, *chap.* 16, *fol.* 929. Cette figure, copiée par Ambroise Paré, *OEuvres*, *p.* 1058, Aldrovande, Jonston, Bonani; redonnée par Favanne, *Conchyl.*, *tom.* 2, *p.* 78, 79, *fin de la note* 40, *pl.* LXX, *let.* II, et ayant pour titre *Cochlea Sarmatica*, est le résultat d'une confusion fort étrange faite par Thevet. Jonston et Bonani regardent cet animal comme fabuleux. Linné, *Syst. nat.*, *edit.* XII, *p.* 1235, *lin. ultim.*, confirme ce jugement, sans indiquer la cause de l'erreur, fondée sur la substitution d'un champignon,

La coquille qui recouvre l'animal est pareille à celle désignée sous le nom de *Turbo sarmaticus*, Linn., représentée par Favanne, *Conchyl.*, *tom.* 2, *p.* 87, *planch.* viii, *let.* l. La grandeur colossale, attribuée à cette coquille, est en rapport avec la taille gigantesque supposée au prétendu animal; elle dépasse immensément celle de l'animal de l'Yet, *Voluta cymbium*, Linn., pesant cinq à six livres et servant de nourriture aux Nègres.

Pour reconnaître le prétendu animal, il suffit d'en comparer la figure avec celles du *Boletus ramosissimus*, Scopoli, données par Schœffer, *Fung. Bavaric.*, *tom.* 4, *p.* 79, clxix, *tab.* 111, 127-129, 265, 266, pour en représenter les différens âges, pris par divers botanistes pour des espèces diverses, malgré l'assertion formelle de Schœffer; aussi pour en rétablir la synonymie, il faut réunir les dénominations suivantes :

Agaric rameux, *Encycl.*, *Bot.*, *tom.* 1, *p.* 51, *n*° 10; Lam., *Flor. franç.*, *tom.* 1, *p.* 119, *n*° 1282, iii; Bolet ombellé, *Encycl. méth.*, *Bot.*, *suppl.*, *tom.* 1, *p.* 676, *n*° 84; Bolet acanthoïde, *Bulliard*, *p.* 337, *esp.* 20, *tab.* 486; Bolet feuille d'Acanthe, *Encyc.*, *sup.*, *tom.* 1, *p.* 673, *n*° 64; Dec., *Fl. fr.*, *tom.* 2, *p.* 121, *n*° 322; Boletus lacteus; Boletus ra-

mosissimus; Boletus frondosus; Gmel., *S. N. ed.* XIII, *tom.* 2, *p.* 1433, *sp.* 17-19.

Les cornes rameuses et boutonnées du Limaçon sarmatique ressemblent tellement au dessin donné par Schœffer, *tab.* CXI, *fig.* II, pour représenter la surface inférieure du Bolet rameux, qu'on ne peut se refuser à admettre l'identité. Si l'on se rappelle que Dalechamps a fait représenter, *Hist. génér. des plantes, tom.* 2, *p.* 455, un escargot parmi les champignons dont il donne la figure, sans doute par suite de la propriété indigeste de ces deux substances alimentaires; si l'on se rappelle que le Bolet rameux est souvent du poids de plus de 40 livres; qu'on dit même en avoir vu d'assez volumineux, sur les confins de la Hongrie et de la Croatie, pour remplir et faire la charge d'un chariot, C. B. Pin., *p.* 372, *n*° 32 : tel était l'Agaric trouvé en 1661 dans la forêt d'Altdorff; tel était le fameux champignon rameux, apporté par les Daces à Trajan (1), lors de son expédition contre eux; si l'on examine la base du dessin du limaçon de la mer Sarmatique; on ré-

(1) En faisant cette présentation, les Daces voulaient, ou honorer Trajan par une cérémonie que les modernes ont remplacée par les vins d'honneur, ou étonner ce prince en lui offrant une production monstrueuse qui lui annonçait tout ce qu'il pouvait craindre d'un peuple qui

connaîtra qu'elle ressemble au pied du Bolet rameux. Le récit et la figure donnés par Thevet sont donc le résultat de notes confondues par cet auteur, et peut-être aussi le résultat d'une homonymie. La forme bizarre du champignon rameux aura pu tout aussi bien être comparée à un limaçon qu'elle l'a été à des hommes, dans les *E. N. C. Dec.* 1, *an.* 1, 1671, *p.* 112, *obs.* IV. *Journal des Savans*, 1678, XV, *p.* 93, sous le nom de *Fungus anthropomorphus*, par Seger, rapporté à tort dans le *Dict. sc. nat.*, *tom.* 2, *suppl.*, *p.* 82, *tom.* 18, *p.* 262-267, au *Lycoperdon coronatum*, Schœffer. Lorsqu'on aura eu pris pour réel le résultat d'une comparaison, on aura peint un limaçon à cornes rameuses, et l'on aura augmenté les dimensions d'une coquille, afin de pouvoir loger l'animal volumineux que l'on supposait. Le dessin une fois fait a ensuite été admis comme représentant un objet réel.

Beaucoup de champignons ont été comparés à des objets entièrement différens. Ainsi le *Fungus agniformis* de Paulini, *Misc. curios.*,

---

avait résisté avec succès à Domitien. Cette dernière supposition a fait croire à quelques commentateurs que par le mot μύκη, Dion désignait une *garde* d'épée et non un champignon. Voy. *Encycl. méth.*, *Géogr. ancienne*, *tom.* 1, *p.* 571, *col.* 1, *note* (1).

Dec. III, *an.* III, 1695, 1696, *p.* 311, *obs.* 176, est le Bolet du Noyer, *Boletus juglandis*, ou peut-être la variété de l'*Agaricus squamosus*, Schœffer, *tab.* 30, *fig.* 1; *Agaricus flammeus*, GMEL., *p.* 1409, n° 117. La singulière conformation de plusieurs d'entre eux a, pendant très long-temps, fait méconnaître leur véritable espèce. On peut à ce sujet citer le champignon extraordinaire, décrit par Tournefort, *Act. Paris.*, 1692, *tom.* X, *p.* 101; *Coll. Acad.*, *part. Franç.*, *tom.* I, *p.* 274, *pl.* 1.; rappelé dans les *Instit. rei herbariae*, sous le nom d'*Agaricus foliatus cornua damae referens*; désigné par Haller, *Bibl. Bot.*, *tom.* II, *p.* 6, comme appartenant *Echinorum classi*: il n'est que le *Byssus aluta*, DEC., *Fl. fr.*, *tom.* V, *p.* 10, n° 164; vu jadis par Aldrovandi, *Dendr.*, *lib.* 2, *p.* 404, *p.* 627, où il est appelé *Pyri cortex interior membranaceus*; regardé à tort dans les *Comment. Petropol.*, *tom.* III, 1728, *p.* 266, comme la base du Bolet rameux; décrit par Breyn, *E. N. C. Dec.* I, ann. 4, 5, *obs.* CL, sous le titre de *Fungus coriaceus quercinus haematodes*, et *obs.* CLII, sous celui de *Fungus cornu Dorcadis facie*, Raj. *Hist. plant.*, *tom.* I, *p.* 110, *cap.* XIV et XV.

Il serait facile de multiplier les exemples, outre ceux cités, pour démontrer avec quelle

réserve il faut adopter les récits extraordinaires, les caricatures données par certains commentateurs, et prises ensuite par leurs copistes comme représentant des êtres réels. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les dessins donnés par Lycosthènes, *Prodigior. ac ostent. chr.*, *p.* 666 et 669, pour représenter les Négresses auxquelles l'alongement des mamelles permet d'allaiter leurs enfans placés sur leur dos; ils sont une caricature des femmes des *Boschimens*, décrites d'une manière si expressive par Malte-Brun, *Précis de la Géog. univers.*, *tom.* IV, *p.* 60.

GIRAFE. (2 janvier 1828.)

L'arrivée d'une Girafe en France a sollicité de nombreuses recherches sur cet animal, dont la rareté et la forme ont constamment frappé les peuples d'Europe.

Lycosthènes, *Prodigior.*, *etc.*, a donné jadis deux descriptions et deux dessins de fantaisie pour représenter la Girafe. Les premiers, p. 667, ont un grand rapport avec la figure donnée p. 9, et répétée à la page 670; ces deux dernières figures ne sont que celle de la page 667, à laquelle on a supprimé le cou et les ailes. Les seconds se lisent à la page 670, fig. infer.

Les voyageurs ont parlé de la Girafe sous les

noms de *Graffa*, *Oraflus*, *Orasius* (mots défigurés, mis pour *Graffus :* on voit en effet que l'*o* et l'*l* dans *Oraflus*, remplacent le *g* et le second *f*; que l'*o*, l's et l'*i* dans *Orasius*, remplacent le *g* et les deux *f*), *Anabula*, *Nabuna*, *Camelopardus*, *Cameleon :* (Voy. *Hortus sanitatis*, *lib.* 1, *cap.* 7, 20, 28, 106, 107.) Cet animal est aussi désigné sous le nom d'*Empophos ;* des commentateurs l'ont appelé *Ghiamala* et *Jacana*. (De la Chenaye des Bois, *Dict. des animaux*, *tom.* II, *p.* 261, 519.) Ces diverses dénominations ont donné lieu à une confusion très grande que l'on peut faire disparaître en comparant les descriptions données et les figures répétées par Jonston, *Hist. quadrup.*, *planch.* 39, 40, 45. On s'assurera que les commentateurs, dissertant sur un animal qu'ils n'avaient pas sous les yeux et qu'ils ne connaissaient que par les descriptions hyperboliques données par les voyageurs, ont confondu les lieux où se trouve la Giraffe, ont comparé son cou et sa tête à celle du Griffon (à cause du nom *Graffa*), les taches de sa poitrine, au visage humain. Ils lui ont donné des ailes, parce qu'ils l'ont confondu avec l'Autruche, à raison du mot *Camelus*, qui se trouve dans *Struthio camelus* et *Camelopardalis ;* ils lui ont supposé de la férocité, parce qu'ils n'ont

pas su que *Pardalis* avait été employé pour rappeler seulement la robe tigrée de la Giraffe; ils l'ont fait vivre dans les endroits aquatiques, parce qu'ils l'ont confondu avec l'Hippopotame; ils lui ont attribué des vessies merveilleuses, parce qu'ils ignoraient que les jongleurs se servent de la panse de la Giraffe, pour faire une sorte de cornemuse. Ils lui ont attribué des bras et des jambes pareils à ceux de l'homme, parce qu'ils ont joué sur le mot qui désignait les pinces, de la même manière que Pline et Suétone ont attribué au cheval de Jules César, des pieds ressemblant à ceux de l'homme; la queue ressemblait à celle du Renard, disaient les commentateurs : ils désignaient ainsi la touffe de poils noirs très long et très forts qui terminent la queue de la Giraffe; ils lui ont donné la barbe d'un bouc, pour indiquer la crinière, etc., etc.

Enfin si l'on veut se rappeler le peu d'instruction réelle qui, à la renaissance des lettres, distinguait les auteurs, on ne sera plus surpris des erreurs qu'ils ont avancées, et des récits étranges qu'ils ont publiés. L'amour du merveilleux les a portés à dénaturer tous les faits, ainsi que le fait Gorionides, Rabin du XIe siècle, dans son histoire des conquêtes d'Alexandre. « Ce conquérant étant en Asie, dit-il, y trouva des

hommes sans tête» (c'est-à-dire les *Serricephalotoni*, PLIN. *Hist. nat.*, *lib.* VI, *cap.* 5); « des arbres qui sortaient de terre au lever du soleil, et y rentraient ensuite », c'est-à-dire des arbres à feuilles ailées dont les folioles s'épanouissent pendant le jour et se replient pendant la nuit; etc., etc.

La confiance attribuée aux récits des anciens auteurs a contribué à introduire dans l'étude de l'histoire naturelle une foule d'opinions opposées à la réalité, et d'autant plus invétérées qu'elles ont obtenu la sanction du temps; mais dans la science il ne saurait y avoir prescription, parce que les faits sont constans et toujours prêts à témoigner la vérité. On en a la preuve dans certaines substances classées encore aujourd'hui parmi les météorites (30 avril 1828), c'est-à-dire parmi les substances tombées de l'atmosphère.

Nous ne parlerons pas du *Bouclier sacré* d'Ancus Martius, dans lequel les traces du travail de l'homme apprennent qu'un motif politique avait fait attribuer à ce bouclier une origine céleste, admise dans un siècle où l'ignorance et la superstition donnaient beau jeu à ceux qui exploitaient la crédulité publique.

Nous passerons sous silence la *mère des Dieux*, dont la description indique une hysté-

rolite bien caractérisée. Sa forme singulière était bien faite pour en imposer à des peuples ignorans. Il en est de même de la pierre grossièrement taillée, qui s'élève à un pied de la surface du sol, dans le temple de Sib, où elle est l'objet du culte des Hindous des environs de Berhampore; elle est incréée, suivant les Brahmines, et s'est élancée de la terre par son propre pouvoir.

Nous nous bornerons à citer des observations bien plus rapprochées de notre temps.

1° Suivant Cisatus, *Descript. du lac de Lucerne*, la Draconite de Lucerne fut trouvée par l'aïeul de Rudolph Stemphl. « Ce paysan, fauchant dans un pré, vit partir du Kœnisberg un effroyable dragon qui, se portant au mont Pilat, laissa tomber à terre un certain objet. Remis de son effroi, ce paysan se mit à la recherche de l'objet qu'il avait vu tomber, et trouva une masse pierreuse, recouverte par une substance gélatineuse imitant un sang pâle et coagulé. Cette pierre, conservée précieusement par la famille Cloos de Mavisé, a produit des cures merveilleuses. Elle présentait une dureté qui ne cédait point au fer, et offrait à sa surface des zônes et des taches. »

Ce récit, fondé sur le rapport d'un paysan illétré, examiné avec un peu d'attention, est

bientôt réduit à sa juste valeur (1). Le *Dragon* n'est qu'un météore dont parlent encore aujourd'hui les gens du peuple et ceux de la campagne, en disant, à l'occasion des pluies continuelles et même de certains orages, qu'on a vu la queue du Dragon. L'*objet* tombé n'était qu'un caillou de jaspe sur lequel était étendue la Réticulaire des jardins.

Les propriétés merveilleuses, attribuées à cette pierre, étaient le résultat de la superstition qui accordait aux substances dont on ignorait l'origine, une vertu particulière contre les maladies et les venins. Telle est la source de l'im-

(1) Pour connaître ce que les auteurs du moyen âge appelaient Dragon, il suffit d'ouvrir les Œuvres de saint Thomas d'Acquin (*Oper.*, *tom.* 3, *pars* 1, *p.* 14; et celles d'Albert Legrand, *Oper.*, *tom.* 6, *lib.* 25, *p.* 669, *col.* 1; *tom.* 21, *Isagog. in meteor.*, *cap.* v, *p.* 22; *tom.* 2, *p.* 230, 234. On voit que ces deux auteurs, dont les ouvrages peuvent être regardés comme l'inventaire des connaissances physiques à cette époque, appelaient *Dragon volant* ou Dragon vomissant du feu, les étoiles tombantes ou les étoiles filantes, etc.; voilà pourquoi on a donné le nom de *Draconites* aux objets que l'on croyait tombés du ciel, avec les étoiles filantes. L'oubli de cette opinion a fait croire ensuite que ces pierres se tiraient de la tête des Dragons de l'Orient. De plus la dénomination de *Dragon* était si vague qu'on l'appliquait à une multitude d'objets.

portance attachée aux Bufonites ou Crapaudines, aux Draconites ou pierres de Dragons, aux Étites ou pierres d'Aigle, etc., etc.

Si l'on compare la description de la Draconite, donnée par Mathieu Sauvage, *Opus pandectarum Matth. Silvatici, fol.* cxxxvi, à celle d'une Échinite, on sera frappé de la ressemblance. En rapprochant les divers passages des auteurs anciens qui ont parlé des Draconites, des Céraunias ou pierres de foudre, on reconnaîtra qu'il y a grande confusion, parce que le même nom a été donné à tout caillou, ou à toute substance pierreuse de forme singulière.

La pierre du Dragon de Lucerne a été vue et décrite par Car.-Nicol. Lang., *Hist. lapid. figurat. helvet.*, 1708, *p.* 41, 42. On en voit la gravure dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin*, 1710, *p.* 137, 138, *fig.* 37, d'après Scheuchzer, *Naturgesch. des Schweiz. Erst theil, pag.* 420, *tab.* xv. La dureté de ce caillou, son poli, ses veines, etc., doivent le faire regarder comme appartenant au jaspe ou à l'agate.

Si l'on veut examiner les diverses acceptions données au mot Dragon, on s'assurera, 1° qu'il désigne un météore lumineux pareil à celui observé à Kiel (Danemark), le 23 mai 1823, sur

les dix heures du soir; 2° que ce mot a été employé pour indiquer des phénomènes aquatiques, puisque les *Gargouilles* ou *Dragons*, les *Tarasques*, etc. (Act. Divion., 1820, pag. 292-294) étaient des allégories qui rappelaient les ravages causés par les eaux débordées; 3° que parmi le peuple on appelle *Dragon*, des nuages pluvieux, et que l'apparition de la *queue du Dragon* annonce la fin des orages; 4° que les alchimistes appelaient *Dragon*, tantôt le produit de leurs opérations, tantôt la cause à laquelle ils attribuaient une foule de phénomènes; c'était suivant eux le *soufre*, remplacé plus tard par le *phlogistique*. « La matière lumineuse, dit le *Journal de Trévoux*, 1717, *novembre*, *pag.* 1871, 1872, est un soufre très subtil et très agité : c'est le principe actif des chimistes, il échappe à nos yeux, » etc., etc.

Cette dernière explication démontre l'origine du mot *Draco volans*, employé pour désigner les étoiles tombantes, attribuées par les anciens à des *exhalaisons sulfureuses*. On en trouve une nouvelle preuve dans la lettre de Christ. Schorer à Kircher, insérée dans le *Mundus subterraneus*, *tom.* 2, *sect.* IV, *cap.* 2, *p.* 93, 94, lettre dans laquelle il est question d'un météore igné qui, en éclatant, se répand en petits globes lumineux.

Les Draconites ont été assimilées aux pierres de foudre, c'est-à-dire aux *Ceraunias*. Conrad Gesner, *De fig. lapid., fol.* 64, 65, d'après Kentmann, *Nomenclat., fol.* 30, a décrit comme pierres de foudre, ces haches de pierre ou pierres de hache assez répandues dans les collections. Leur bord tranchant comme un coin, l'ouverture que l'on remarque dans leur corps, démontrent jusqu'à l'évidence l'usage auquel on employait ces pierres, façonnées de main d'hommes avec des basaltes, du jaspe, des silex, diverses roches siliceuses, etc.

Boece de Boot, *De lapidib., p.* 341, 477, 479, 480, 482, 484, désigne les Bélemnites, sous le nom de Ceraunias, à cause de la ressemblance de cette pétrification avec l'axe du foudre mis entre les mains de Jupiter.

Le nom de Ceraunias, appliqué à tout caillou ou à toute pierre présentant quelques particularités étranges, a causé une confusion extraordinaire. Ce même nom de *Pierre de foudre* ou *Pierre de tonnerre*, a été aussi donné au fer sulfuré, parce qu'on était dans la persuasion que les globules radiés de fer sulfuré, si fréquens dans les terrains calcaires, avaient une origine météorique comme les Bélemnites, les pierres de hache, etc. Dans nos campagnes ces pyrites globuleuses sont regardées comme

des biscayens, preuve, disent les villageois, des combats qui ont eu lieu sur les champs où on les trouve.

Il faut donc rayer du catalogue des météorites donné par Chladni;

1° La mère des Dieux tombée à Pessinus. La description d'Arnobe fait reconnaître dans cette pierre une Hystérolite, c'est-à-dire le moule intérieur d'une térébratule.

2° La pierre conservée dans le siège de couronnement des rois d'Angleterre. On s'est assuré que cette pierre n'est point une pierre météorique.

3° La pierre tombée du ciel, en 416, à Constantinople. On sait qu'elle n'était qu'une pierre de la grande colonne de Constantin, qui par sa chute en avait endommagé le piédestal.

4° La pluie de briques cuites, dont parle Pline. Cette prétendue pluie n'était que la chute de briques enlevées par un ouragan, et transportées à une certaine distance.

5° Une pierre près de Lucerne.

6° A Lucerne, chute d'une pierre et d'une masse comme du sang coagulé, avec apparition d'un Dragon igné (ou météore de feu).

Cette pierre est un caillou de jaspe.

7° Les pierres tombées à Eilenbourg, à trois

milles de Torgau. Ce sont des pierres de hache façonnées de main d'hommes.

8° La petite pierre qui a tué un Franciscain, et qui a bien du rapport avec la tuile qui a tué Pyrrhus.

L'origine merveilleuse, attribuée par l'ignorance, la superstition, et l'amour du merveilleux, à des substances minérales dont l'aspect ou la forme paraissaient étranges à des gens que tout étonnait, doit tenir en garde contre une multitude de récits, qui souvent n'ont d'autre base que le rapport de gens illétrés, de paysans grossiers, ou de personnes peu instruites, et trompées par la légèreté avec laquelle elles ont examiné le phénomène.

La singulière origine attribuée aux *Draconites*, etc., attire naturellement l'attention sur les résidus d'étoiles filantes et sur le papier de deuil (16 *avril* 1828).

Les étoiles filantes sont des météores ignés, produits, dit-on, par un gaz hydrogène plus ou moins sulfuré, allumé par une étincelle électrique. Les anciens attribuaient les étoiles filantes à des vapeurs sulfureuses qui s'enflammaient dans l'atmosphère, et laissaient à terre, à l'endroit de leur chute, une matière fétide, glutineuse, d'un blanc jaunâtre. Cette opinion était

fondée sur la confusion, faite de l'observation d'un météore igné avec celle d'une production végétale.

La première observation, qui a contribué à fortifier cette confusion, est due à Mentzel. En allant de Rome à Naples, au mois de mai 1652, il vit le soir une étoile tombante du plus vif éclat. Il se transporte à l'endroit où il croyait avoir vu tomber le météore; il y trouva une substance qui réfléchissait la lumière des astres. Il en recueillit dans un papier, un fragment qui se desséchа, etc. *E. N. Cur.*, *Dec.* II, *ann.* IX, 1690, *p.* 120, *obs.* LXXIII. *Cent.* IX, X, 1722, *p.* 73, 74.

Jean Fludd, ayant poursuivi des feux follets, dit n'avoir trouvé qu'une matière visqueuse, blanche, parsemée de petites taches noires. Duhamel, *De Meteoris*, *p.* 71, en rapportant l'observation de Fludd, ajoute : « Ce savant a sans doute pris pour feu follet le résidu d'une étoile tombante. » Mussenbroek, *Cours de physique expériment.*, *tom.* 3, *p.* 390, §. 2505, rapporte avec plus ou moins d'exactitude le récit de Mentzel, celui de Duhamel, etc.; et depuis, tous les physiciens ont admis l'opinion de ces auteurs, en enregistrant, parmi les *Météorites*, le résidu des étoiles filantes, tantôt sous le nom d'une masse visqueuse, tombée à la suite

d'un météore lumineux; tantôt sous celui d'une substance gélatineuse, sur la nature de laquelle l'analyse chimique n'a pas encore prononcé, *Dict. class. d'hist. nat.*, *t.* 10, *p.* 486; d'autres fois, sous celui d'une pluie aussi grasse que du beurre; quelquefois sous celui d'une substance rougeâtre semblable au sang coagulé; souvent sous celui d'une matière visqueuse consistant en soufre et en carbone, dont de petites portions, offrant la consistance, la couleur et l'odeur d'un vernis brunâtre fort desséché, se trouvaient entre les mains de Blumenbach, Guyton-Morveau et Léman.

Dans le *Dict. des sciences natur.*, *tom.* 19, *p.* 50, 51, on engage les personnes, que le hasard mettrait à même de recueillir la matière visqueuse que l'on trouve à la place où les globes de feu se sont précipités, on les engage, disons-nous, d'en envoyer une quantité suffisante à quelque savant chimiste.

Avec un peu d'attention et en rapprochant tout ce que les auteurs ont rapporté des résidus d'étoiles filantes, on pourra très facilement s'en procurer.

Fludd, en poursuivant un feu follet, rencontra la Réticulaire des jardins, *Reticularia hortensis*, Bull., que Duhamel dit être le résidu d'une étoile tombante.

Paullini, *Cynograph. curiosa*, *p.* 173, en

rapportant le passage où Schot dit que Fludd a trouvé une substance imitant le frai de grenouille, réfléchissant la lumière des étoiles, désigne évidemment la *Spumaria alba*. Dec.

Beckmann, adoptant l'opinion de Merret, *Pinax rer. natur. Britann. p.* 219, et croyant le nostoc produit par des intestins de grenouilles mangés, et puis rendus par des corbeaux ou par des oies, indique encore d'une manière positive la *Spumaria alba*, qui a été prise quelquefois pour des œufs de mollusques.

M. Brandes a publié des *Recherches sur une substance gélatineuse*, trouvée sur un pré humide, *Bullet. Féruss.*, 1828, *sc. mathém.*, *tom.* IX, *p.* 279, *n°* 192. L'auteur démontre que cette substance, dont on attribuait l'origine à des météores lumineux, n'est nullement météorique. Cette substance est un corps blanc, mollasse, semblable à de la gelée de gomme adragante. L'analyse a fourni 18,8 parties de substance gélatineuse, 1, 2 parties de phosphate de chaux et d'un sel à base de soude avec un acide organique, 80 parties d'eau, et quelques traces de substance animale. D'après cela, M. Brandes penche à croire que cette substance est un assemblage d'œufs de certains mollusques, tels que le *Limax rufus*, *L. agrestis* ou le *Limneus stagnalis*, qui séjournent

dans les prairies humides. Suivant lui, ces œufs seraient susceptibles d'acquérir un volume extraordinaire par l'absorption d'une certaine quantité d'eau. *Ouvr. cité.*

Si M. Brandes eût consulté un botaniste, au lieu de soumettre cette substance à l'analyse chimique qui ne prouve rien, il aurait appris que la susbtance gélatineuse, trouvée sur un pré humide, est le singulier végétal désigné par Bulliard, sous le nom de Réticulaire blanche, *Spumaria mucilago*, Pers. *Gmel. S. N. t.* 2, *part.* 2, *pag.* 1466; *Spumaria alba.* Dec.

L'erreur commise par Brandes démontre combien les analyses chimiques sont insuffisantes pour déterminer la nature ou le caractère des substances organiques.

Camerarius a cité Duhamel et Greidan, sans faire remarquer que ce dernier, en disant : *Stellae cadentis reliquias, quae flammâ consumi non poterant, in terram delabentes, gelatinae speciem referre*, a désigné la Réticulaire des jardins dans l'état de fructification, offrant une couleur de cendres, répandant une poussière noire : il en a conclu, sans l'expérimenter, qu'elle était incombustible.

La pluie aussi grasse que du beurre, tombée en Irlande en 1695, et qui était mollasse, visqueuse, d'un jaune foncé, se fondant dans la

main, se séchant devant le feu et devenant noire, *Philos. trans.*, *n*° 220, est certainement le *Mucor septicus*, LINN., Réticulaire des jardins dans sa jeunesse. Le Baume météorique ou *Cosmique* de John (*Bull. Fér.*, 1826, *sc. mathém.*, *tom.* VI, *p.* 147), est cette même Réticulaire sur laquelle M. Tournon, D. M., correspondant, a envoyé à l'Académie (14 *janvier* 1829), une note sous le titre de *Fleur de tannée*, production qui a été désignée par quelques naturalistes sous le nom de *Lycoperdon fulvum*.

La matière visqueuse dont la consistance, la couleur et l'odeur ressemblent à un vernis brunâtre fort desséché, *Nouv. Dict. d'hist. natur.*, *édit.* 2, *tom.* 26, *p.* 272, est encore la Réticulaire des jardins, dont le développement a été arrêté par une température trop élevée.

Tous les botanistes, qui auront occasion de suivre le développement de la Réticulaire des jardins, y retrouveront tous les caractères attribués aux résidus d'étoiles tombantes. En effet les anciens regardaient, comme tombées du ciel, toutes les substances qui paraissaient instantanément, telles que les *Tremella*, *Reticularia*, *Spumaria*, *Conferva*, etc., dont les formes bizarres et l'aspect singulier les éloignent du règne végétal, aux yeux des observateurs super-

ficiels; ils ont dû nécessairement confondre, sous le même nom, ces productions qu'un examen plus attentif a fait différencier par les botanistes; ces derniers y ont retrouvé tous les caractères des végétaux, et ne les ont jamais regardées comme météoriques.

La Spumaire blanche, à laquelle on attribuait une origine céleste, devait, comme les Draconites, les Bufonites, les Pierres de foudre, les Pierres d'aigle, etc., etc., jouir de propriétés merveilleuses; aussi le charlatanisme s'en emparait-il, pour la distribuer aux dupes. *E. N. C. Dec.* 1, *an.* VI, 1675, 1676, *app. p.* 185.

Si l'on voulait passer en revue toutes les substances auxquelles on a attribué une origine céleste, il faudrait rappeler les pluies d'insectes, de bestioles, de poissons, de crapauds, de rats, de veaux, etc., etc., dont la science a heureusement fait justice. De ce qui précède, il faut conclure que l'on a classé parmi les substances météoriques, plusieurs objets qui sont évidemment terrestres; ainsi il faut renvoyer aux collections d'antiquités, les Haches de pierre; à celles de minéralogie, les Draconites, les Bélemnites, les Oursins, etc.; à celles de botanique, les *Reticularia*, *Spumaria*, *Tremella*, *Conferva*, etc.; et en effet, c'est à ce dernier genre qu'appartient le papier de deuil

tombé en Courlande, et sur lequel on lit des détails très précis dans les *E. N. C. Dec.* II, *an.* VII, 1688, *app. p.* 42, *cap.* V.

La nature forme souvent une espèce de papier avec les plantes, dans les endroits aquatiques. En août 1763, on a trouvé dans quelques terrains bas, aux environs de la ville de Cortone, une belle espèce de papier brun. En avril 1741, on a trouvé une matière blanche et cotonneuse, tout-à-fait semblable à de la ouate, dans l'étang de Pètre desséché à une demi-lieue de Metz. Guettard a souvent vu de ce papier dans la forêt de Dourdan.

Le fond du lac de Sernoja-Oro est couvert d'un voile noirâtre, produit par une Conferve. L'*Oscillatoria urbica*, Bory Saint-Vincent, et la *Conferva decorticans*, Dillwin, se présentent fréquemment sous forme lamelleuse imitant une feuille de papier. La *Conferva bullosa*, LINN., et son *Byssus flos aquae*, désignés vulgairement sous le nom de *Mousse verte aquatique*, se montrent souvent sous cet aspect; ainsi, en comparant ces diverses sortes de papiers, on reconnaîtra facilement que celui de deuil était formé comme tous par une Conferve.

Tubercules cornus végétans.

Dans la *Séance publique de l'Académie*, 1818, *p.* 32, on lit des éclaircissemens sur le

Cornuplantabile, C. B. Mais les Cornes ne sont pas les seules substances animales auxquelles on a supposé la vertu de pousser des racines. Cabanis rapporte avoir plusieurs fois entendu raconter à Franklin, qu'il avait observé dans les forêts de l'Amérique septentrionale, une espèce d'oiseau qui porte deux Tubercules cornus au coude des ailes. « Ces deux Tubercules deviennent, disait-il, à la mort de l'oiseau, le germe de deux tiges végétales, qui croissent d'abord en pompant les sucs de son cadavre, et qui s'attachent ensuite à la terre pour y vivre à la manière des plantes et des arbres. » *Rapport du physique et du moral de l'homme, tom.* 2, *p.* 380 (1). Franklin n'était point naturaliste, et son observation le prouve. La conversion qu'il suppose dans l'Eperon (os du carpe) du Vanneau armé de la Louisiane, est fondée sur l'observation d'une Clavaire qui aura crû à la proximité de l'Eperon, ou peut-être sur lui, et l'aura même enveloppé, comme on le voit fréquemment arriver à beaucoup de Cryptogames, et comme le prouve la *Clavaire militaire*, sur laquelle on a basé tant de récits merveilleux.

Têtes de Nègre.

On trouve assez fréquemment dans les collections d'amateurs, des substances dont l'origine n'est pas toujours parfaitement connue.

On a déjà parlé des *Têtes de Nègre* (Act. Divion., 1827, p. 87), ainsi appelées, par suite de la comparaison que l'on a faite de ces masses avec la chevelure des Nègres. Le même nom a encore été donné à des graines dont la couleur noire et le profil rappellent la tête de ces peuples : dans quelques anciennes collections ces graines étaient étiquetées *Anacarde* (1), *Tête de Nègre :* leur forme a été le sujet d'une notice communiquée à l'Académie (*6 août* 1828).

Richard Ligon, *Natur. hist. of Barbados*, a le premier parlé de ces *Têtes de Nègre*; Colonne répète le dire de Ligon : « On trouve « dans le sable, dit-il, de petites Têtes de « Nègre, de la longueur de deux pouces, avec « le front, le menton, et une partie du col.... « Elles sont aussi noires que du jayet. » Colonne a augmenté de beaucoup la longueur de ces graines qu'il n'avait pas vues. M.

Guettard, *Mém., tom.* 3, *p.* 162, mentionne ces graines en disant : « La graine de Tama- « rins a aussi sur sa tranche, un masque de « Nègre, formé par des espèces de Tubercules « qui avancent plus ou moins. C'est du moins

---

(1) Ce nom d'*Anacarde* avait sans doute été donné par suite d'un rapprochement forcé entre les graines d'acajou et celles de tamarin.

« ce qu'un particulier voulait que l'Académie « y vît ; on n'y remarqua que des Tubercules, « il sortit peu content. »

Dans le *Nouv. cours complet d'agriculture, édit.* 2, *tom.* 15, *p.* 289, on lit : « Il « y avait à Saint-Domingue un pied de Tama« rinier, dont les semences, par suite d'une va« riation, avaient quelques rapports avec le « profil d'une tête de Nègre ; on montait ces « semences en breloques et en pendans d'oreil« les. » En Afrique, les fruits du *Dolichos faba nigrita*, Forskahl, *Flor. Arab., p.* 132, n° 9, sont employés aux mêmes usages.

Dans le *Dict. class. d'hist. natur., tom.* 6, *p.* 490, on trouve la note suivante : « Fève « tête de Nègre, les semences du Tamarin et « un Dolic. »

On ne donne pas d'autre explication.

La ressemblance qu'offrent les graines dont nous parlons, dépend de la disposition des Lobes ou Cotyledons, dont les portions saillantes, devenant plus marquées par leur dessiccation, représentent grossièrement le profil d'un Nègre, ou plutôt celui d'un singe. Il serait à désirer que les voyageurs qui vont si souvent aux Antilles, voulussent bien s'assurer si le pied de Tamarinier, sur lequel on récoltait ces singulières graines, existe encore ; les graines du Ta-

marinier des Indes, *Tamarindus indica*, récoltées avant leur maturité complète, fourniraient-elles par leur dessiccation, les ressemblances dont nous parlons?

Malgré le beau travail sur les fruits par Gærtner, il reste encore beaucoup de choses à dire sur les usages et la forme d'une multitude de graines, dont plusieurs se trouvent dans les collections, sans être nommées et sans qu'on puisse les rapporter à une plante désignée systématiquement.

On a fait voir à l'Académie des fruits venant de l'île Bourbon. Leur forme, qui se rapproche de celle des fruits de la Macre, *Trapa natans*, Linn., a démontré qu'ils appartiennent à une espèce de ce genre; mais cette espèce n'est point portée dans les catalogues systématiques. La singularité du fruit a nécessité la description suivante: «Fruit un peu plus gros que celui de la Macre d'Europe, offrant quatre cornes terminées par une pointe aigüe; des pointes inférieures, l'une est dirigée en haut et l'autre en bas; les deux cornes supérieures, plus élevées que les inférieures et dans un autre plan, sont accompagnées de chaque côté, d'un prolongement horizontal très distinct, mais tronqué obliquement au sommet; l'ombilic du fruit est garni sur sa circonférence de cils, qui, en se rendant au centre, en recouvrent l'ouver-

ture : des stries verticales se remarquent sur le fruit et viennent aboutir aux cornes. » En attendant que les botanistes donnent la description de la plante sur laquelle on recueille ce fruit, on pourra la désigner sous le nom de *Trapa 4-stylis*, Vallot, à cause des quatre prolongemens placés sur le fruit et situés sur les parties latérales de chacune des cornes supérieures.

Cette espèce est-elle différente de celle désignée sous le nom de Cay-an, et qui croît en Cochinchine ? Ne serait-elle pas le *Trapa bispinosa*, Roxburg ? C'est aux voyageurs à dissiper ces incertitudes.

Détermination de plusieurs Plantes sacrées des Indiens.
(25 février 1829).

Depuis les nouveaux travaux publiés par la société asiatique de Calcuta, un grand intérêt porte les savans à accueillir avec le plus vif empressement tout ce qui a trait aux mœurs, aux usages, et à la religion des Indiens de l'Orient. L'abbé Dubois a publié à ce sujet, un ouvrage extrêmement curieux dans lequel on regrette de ne pas trouver, dans plusieurs circonstances, des renseignemens précis sur une foule d'assertions qu'il devient difficile de lier avec l'ensemble de la science. Pour remédier à

cet inconvénient, un de nous a communiqué à l'Académie divers éclaircissemens qui rendent plus instructive et plus satisfaisante la lecture de l'ouvrage de l'abbé Dubois. Cet ecclésiastique parle sans aucun détail, de l'*Assouata*, arbre sacré suivant les Brahmes. Pour reconnaître l'arbre dont il est question, il faut se rappeler la croyance des Indiens. Suivant eux, leur Dieu Vistnou, le principe producteur, après s'être incarné dans le Salagraman, (cavité laissée par une Ammonite, dans un schiste argileux,) est né sous le figuier des Pagodes, *Ficus religiosa*, LINN. En conséquence, ils regardent comme sacré cet arbre, qui est désigné par les voyageurs sous les noms d'*Assouata*, d'*Aswattha*, d'arbre de Bouddha; au Malabar, il est appelé *Are-Alu*; on l'y consacre à Vistnou, et il est l'objet d'un culte religieux; à Ceylan, où il est connu sous le nom de *Srimahabod*, les Moines recueillent les offrandes que lui font les habitans du pays.

Les Brahmanes font entrer l'*Aswattha* dans la construction de l'instrument, appelé *Arani*, dont ils se servent pour allumer le feu dans les sacrifices.

Outre le figuier des Pagodes, l'abbé Dubois parle du *Kakiai-Mara* : « C'est, dit-il, un « arbre qui produit des fleurs jaunes, et au-

« quel les sectateurs de Vichnou offrent des « sacrifices et des adorations. » Ce renseignement est bien insuffisant pour reconnaître la plante indiquée par l'abbé Dubois. Cependant si l'on se rappelle que dans le Bengale, les offrandes sont faites ordinairement à une branche de *Sacchi* ou Euphorbe, on reconnaîtra que l'abbé Dubois a voulu parler de l'Euphorbe à feuilles de Laurose, *Euphorbia neriifolia*, Linn., dont les fleurs sont effectivement de couleur jaune. Cette espèce d'Euphorbe qui acquiert quelquefois une hauteur de quarante pieds, avec un diamètre de dix pouces, est employée à la Cochinchine, pour faire des haies impénétrables à cause de ses épines.

Après avoir parlé des arbres consacrés à Vistnou, et auxquels ses sectateurs, portant sur le front (1) le signe du *Nahmam*, représen-

(1) Les vierges Hindoues, à Bénarès et dans quelques autres villes de la Péninsule, sont dans l'usage de placer, comme ornement, entre leurs sourcils, de petites feuilles d'or appelées Ricas : il n'est pas rare de voir des jeunes gens faire enlever ces petits ornemens, par des Bayas apprivoisés qui les leur apportent. Ce Baya, appelé *Berbera, Babue, Cibu, Teneouit*, est le Toucnam-Courvi, *Loxia philippina*, Lath., si célèbre par la construction de son nid.

Parmi les objets de la toilette des femmes asiatiques,

tation allégorique analogue au *Lingam*, offrent leurs adorations, nous allons, d'après l'abbé Dubois, nous occuper de l'arbre consacré à Siva, le principe destructeur; l'abbé Dubois appelle cet arbre *Vépou* ou Margousier. Il raconte l'origine fabuleuse du *Lingam*, auquel cet arbre est consacré. Le Lingam est, comme on le sait, l'emblême de Siva; il est colporté dévotement par les *Pandaris*, secte de fanatiques indiens. En rapprochant les caractères du *Vé-*

---

il ne faut oublier ni le *Kohol*, ni le *Henné*, dont elles se servent au bain.

Le *Kohol* (noir d'ivoire) est une poudre noire extrêmement fine que les femmes asiatiques posent par coquetterie sur le bord de leurs paupières, en se servant pour cela d'un pinceau léger, dont elles prolongent le trait un peu au-delà de l'angle extérieur de l'œil. Elles s'en servent aussi pour alonger leurs sourcils.

On avait cru jusqu'à ce jour, que le *Kohol* était composé ou de plomb sulfuré mêlé avec du noir de lampe, ou de sulfure d'antimoine en poudre appelé *Surmeh*, ou en grande partie d'oxide de zinc; mais l'erreur était venue de ce que les commentateurs n'avaient pas su distinguer ce que les voyageurs ont appelé *Tustie brûlée*. Ils ne se sont pas souvenus que le mot *Tustie* est différent de *Tuthie*, et que *Tustie brûlée* désigne incontestablement l'*ivoire brûlé*, c'est-à-dire le noir d'ivoire.

Le *Henné* (Lawsonia inermis) est employé pour donner une couleur aurore aux ongles des mains et des pieds.

pou, appelé dans le Malabare *Aria bepou*, on ne tarde pas à reconnaître l'Azedarac ailé, *Melia azadirachta*, Linn.

L'Ordalie de la balance est une fête des Indiens dans laquelle des morceaux de l'arbre *Billy*, (*Eugenia racemosa*,) trempés dans du beurre et du riz mêlés ensemble, sont jetés au feu. Cet arbre, désigné aussi sous le nom de *Samstravadi* ou *Sada-Pali*, est employé dans les sacrifices; on en porte des morceaux suspendus au cou.

L'abbé Dubois, sous le nom de *Darba*, désigne une herbe sacrée, usitée dans plusieurs cérémonies des Brahmes. « C'est, dit-il, une « plante de la famille des borraginées, très « âpre au toucher et haute de deux pieds. Trois, « cinq ou sept tiges de l'herbe *Darba*, tres-« sées ensemble en forme d'anneau, consti-« tuent le *Pavitram*, amulette qui épouvante « les géans, les démons, etc. » En attendant que les botanistes des Indes orientales nous apprennent le nom scientifique de l'herbe appelée *Darba* par l'abbé Dubois, nous nous sommes livrés à quelques recherches pour le trouver. En parcourant l'*Hortus malabaricus* de Rheede, nous avons trouvé, *part.* XII, *tab.* 47, *p.* 87, la figure et la description d'une graminée portant le nom de *Beli-caraga*

et *Durba.* « Elle est, dit Rheede, très es-
« timée des Brahmes qui l'emploient dans plu-
« sieurs cérémonies religieuses. » En effet, suivant plusieurs voyageurs, le *Dourva* ou gazon sacré est usité dans les cérémonies religieuses de l'Indoustan; il fait partie des offrandes que, dans la fête du 28 juillet, connue sous le nom de *Naga-Pantchami*, fête des serpens, on doit présenter aux Nagas, *Coluber naja*, Linn. Ces offrandes consistent en *Ghi*, en herbe *Durva* et en herbe *Kesi*.

Malgré la description exacte et la bonne figure de *Durba* donnée par Rheede, les botanistes n'ont point encore fait entrer cette graminée dans leurs catalogues systématiques; aussi est-il difficile de déterminer le genre auquel elle appartient, d'autant plusque le mot *Durba* est un nom générique pour indiquer les graminées, et que d'ailleurs un autre végétal est encore employé aux mêmes usages que l'herbe *Durba*. En effet, suivant Rumph, *Herbarium amboinense*, *lib.* XII, *cap.* 59, les habitans de Macassar se servent du *Cordomi*, *Cortomi*, Cassyte cornue, *Cassyta corniculata*, non seulement pour faire des liens, mais encore des amulettes préparées avec quatre ou cinq brins de cette plante, et portées, comme

parure, en bracelets ou en colliers, dans l'île des Célèbes.

Le *Ghi* ne serait-il pas le *Soma* dont nous parlons plus bas, *p.* 204? Il fait partie de l'offrande composée de lait et de Ghi, adressée aux *Nagas* (Coluber naja, Linn.), pour se les rendre propices dans l'occasion.

L'herbe *Kesi*, herbe des sacrifices, *Cusa*, *Cousa*, *Kouça*, est une graminée, *Poa cynosuroïdes*, Linn., dont on fait un lit sur lequel on couche le Bramine moribond : la veuve Hindoue la porte à la main, lorsqu'elle se rend au fatal bûcher ; on représente les *Yogi* (espèce de dévots) assis sur un siège formé de gazon sacré, appelé *Cousa*.

A la fête de Camadeva, le dévot va adorer l'image de *Cama deva* (le Dieu d'amour) placée dans un bosquet d'*Asokas*, ou sous l'un de ces arbres, célèbres par l'idée superstitieuse qu'y attachaient autrefois les Indiens ; ils croyaient que l'Asoka (*Ionesia pinnata*) ne pouvait fleurir que lorsqu'il était touché par le pied d'une belle femme.

Dans une des cérémomies de la *Vasantotstava*, ou fête du printemps, les Hindous rendent un culte à la fleur *Dona*, c'est-à-dire à l'*Artemisia capillifolia* ? Quand l'offrande aux

Dieux est complète, elle est composée de ri
de gazon *Dourva*, de fleurs, de graine de s
same, d'orge, de bois de sandal et d'eau.

Ces fêtes ne seraient pas complètes si le bru
n'y jouait pas un rôle : aussi, d'après le réc
de l'abbé Dubois, les sectateurs de Vichnu
portent un gros coquillage appelé *Sangou*
Sanka, dont ils se servent comme d'un
corne pour faire retentir l'air. Nous savons d'a
leurs que les rivages de deux îles, près cel
d'Haï-Nan (sud de la mer), fournissent d'
normes coquillages, qui servent de trompett
aux Bonzes de Foë dans leurs cérémonies re
gieuses, et nous n'avons pas tardé à reconnaît
dans le *Sanka* des Hindous, le *Murex Trit*
nis, Linn., Triton émaillé; belle coquille un
valve, très grande, quelquefois longue de quin
à seize pouces, et dont les échantillons se tro
vent assez fréquemment dans les collections.

Le *Murex Tritonis* n'est pas le seul coqui
lage employé pour tirer des sons : nous avons
à Dijon, au mois d'août dernier, un marchan
ambulant qui se servait du strombe aile d'aigl
Strombus gigas, Linn., pour assourdir et ré
air le public; il soufflait dans cette coquill
dont il avait rompu le sommet de la spire.

Dans le Bengale, le Dieu domestique est so
vent la pierre *Salagrâma*, quelquefois

plante *Toulasi*, ou bien un panier de riz, ou une jarre d'eau.

Le Salagrâma se trouve toujours placé entre deux feuilles de *Toulasi*; c'est une pierre ou plutôt l'empreinte d'une ammonite qu'on trouve dans le Gandaki et dans laquelle Vichnou a séjourné; elle est l'objet d'une vénération particulière; il y en a qui valent 2000 roupies.

La plante *Toulasi* ou *Toulochi*, est l'espèce de Basilic, *Ocymum sanctum*, Linn., consacrée au Dieu Wisnu.

Parmi les autres plantes sacrées des Hindous, nous rappellerons l'*Andi-malleri*, (1) c'est-à-dire l'*Ocymum basilicum*, dont les fleurs sont usitées dans les cérémonies des Idolâtres; le *Mands-jadi*, c'est-à-dire l'*Adenanthera pavonina*, dont les feuilles réduites en poudre sont employées aux mêmes usages : il en est de même du bois et des feuilles du *Plaso* (*Butea frondosa*, Roxb.); des fleurs doubles de l'*Ainpariti*, *Hibiscus mutabilis*; des fleurs du *Nalla-Mulla* (*Mogorium Sambac*); de celles de la *Poinciana pulcherrima*.

---

(1) C'est par erreur que dans le *Nouv. Dict. d'Hist. nat.*, et dans le *Dict. des Sciences naturelles*, le nom *Andi-malleri* est donné comme nom Malabare de la Belle-de-Nuit, *Nyctago mirabilis*.

La résine de *Paenoe*, (*Vateria indica*,) est brûlée au lieu d'encens dans les sacrifices; les Birmans offrent aux images de leurs Saints, les fleurs de *Thoka* (*Amhertsia nobilis*), plante magnifique dont les grappes de fleurs légumineuses sont pendantes et longues de deux pieds.

Les Hindous répandent les fleurs de *Kadali*, *Melastoma Malabathrica*, sur le sol des *Mogeni*, c'est-à-dire des temples consacrés à Vénus.

Les fleurs de *Schetti*, *Ixora Bandhuca*, Roxburg, sont offertes au Dieu Ixora.

L'*Asclepias acida* sert à former le Souma ou le *Soma*, liqueur fermentée que l'on boit dans les sacrifices, de la même manière que chez les Herrenhuter de Zeist, près Utrecht, (après avoir mangé à l'église les petits pains qu'ils se distribuent les uns aux autres,) on fait circuler une grande tasse de thé (*Kommetje*). Il est bien remarquable que la même cérémonie ait lieu chez les Hindous et chez les Herrenhuter; et que la liqueur y soit désignée presque sous le même nom.

Les Chinois honorent, comme un Dieu Lare le *Menyanthes indica*.

Il serait facile d'étendre la liste des objets honorés par les peuples privés de la lumière de l'Évangile. Mais il suffit d'avoir signalé plusieurs

de ceux honorés par les Hindous, dont les ancêtres paraissent cependant avoir atteint un degré assez avancé de civilisation.

Véritable inventeur du Thermo-Baromètre.

Un des devoirs le plus importans des Académies est de fixer l'opinion sur les véritables auteurs des découvertes ou des ouvrages sur lesquels des étrangers ne peuvent pas fournir de renseignemens aussi certains que les témoins qui sont sur les lieux.

Ainsi, dans un recueil périodique très estimé, il est parlé du Thermo-Baromètre inventé par M. A. Bellani, couronné, le 4 octobre 1827, dans la distribution des prix d'industrie faite par le gouvernement I. et R. de Venise.

Le Thermo-Baromètre de M. A. Bellani, (*Séance du* 31 *décembre* 1828,) est la copie exacte de celui du Sr Goubert, présenté à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, en 1819, et sur lequel il a été fait, le 28 juillet, un rapport imprimé dans ses Mémoires (1820, p. 253-259, et 1821, p. 110-116). Le sieur Goubert envoya à S. E. le Ministre de l'intérieur en 1823, la description des perfectionnemens qu'il avait faits au Baromètre; il y joignit les figures nécessaires; le tout a été renvoyé à l'examen du Comité

consultatif des arts et manufactures; ce Comité a présenté son rapport en février 1824; et par une lettre du 3 mars suivant, S. E. le Ministre a accordé au sieur Goubert, à titre d'encouragement, une somme de 300 f. De plus MM. Herschell et Babbage, à leur passage par Dijon, en 1820, ont vu le Thermo-Baromètre du sieur Goubert, déposé à l'Académie, et en ont fait un dessin. D'après cela il est évident que le Thermo-Baromètre du sieur Goubert, inventé et exécuté à Dijon, est antérieur, au moins de huit ans, à celui d'A. Bellani.

En admettant même que l'artiste Italien ait eu, comme le sieur Goubert, l'idée de séparer par un tube capillaire les deux branches du Baromètre à siphon, il n'en resterait pas moins démontré que l'antériorité de l'invention appartient au sieur Goubert; que l'invention a réellement eu lieu à Dijon, et que l'Académie de cette ville est le corps savant qui, le premier, a fait connaître le Thermo-Baromètre dont il s'agit.

ARTS.

L'Académie, consultée sur divers objets, soit par des particuliers, soit par l'autorité supérieure, s'est empressée de répondre à la confiance dont on l'investissait; aussi a-t-elle entendu et ap-

prouvé les conclusions des rapports qui lui ont été faits par les Commissions qu'elle avait chargées de lui présenter le résultat de leur examen.

On se rappelle les expériences faites l'hiver dernier à l'Hôtel de ville, sur l'éclairage au gaz extrait de la résine. Le sieur Chaussenot, qui voulait fonder dans notre ville un établissement de ce genre, a désiré avoir l'avis de l'Académie; un rapport a été fait; mais les conclusions n'ont pu être aussi satisfaisantes que le désirait l'artiste.

Il n'en a pas été de même du Stéréographe; notre confrère, M. de Saint-Mesmin, avait annoncé le 21 juin 1826, à notre Académie, qu'il avait inventé un instrument propre à dessiner les objets en perspective; *Act. Divion.*, 1827, *p.* 105. Au mois de juin 1828, M. de St-Mesmin démontra aux Commissaires nommés par l'Académie, le jeu de son instrument sur lequel un rapport avantageux a été fait à la Compagnie qui en a adopté les conclusions.

Depuis, ce même instrument a été soumis à l'examen de la Société d'encouragement de Paris, qui a rendu justice au mérite de l'instrument et au talent de l'inventeur.

Voici le rapport fait à l'Académie.

RAPPORT

FAIT A L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE DIJON,

PAR M. GUENEAU-D'AUMONT,

A LA SÉANCE DU 6 AOUT 1828,

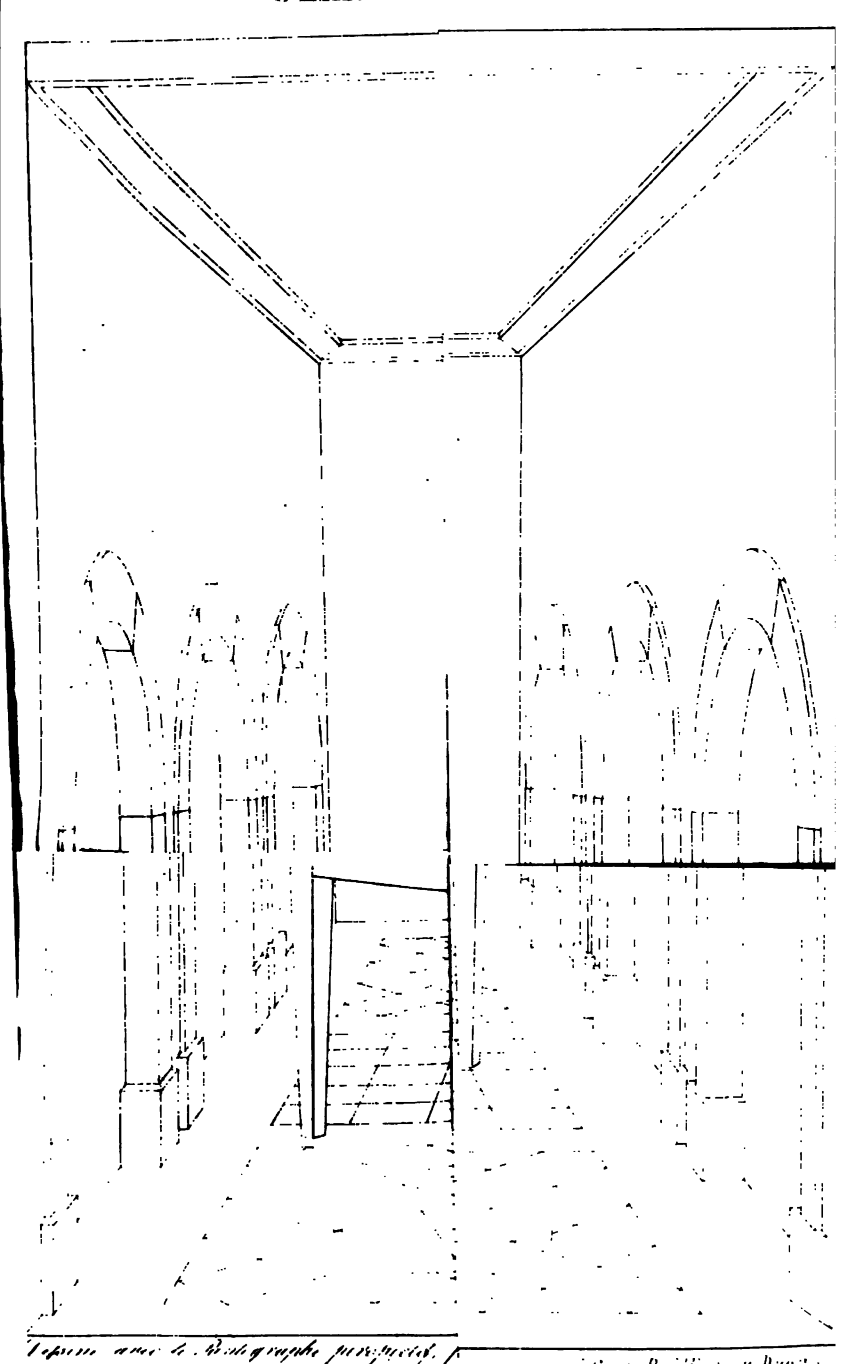
SUR LE STÉRÉOGRAPHE OU PANTOGRAPHE PERSPECTIF,
INVENTÉ PAR M. DE SAINT-MESMIN.

MESSIEURS,

M. de Saint-Mesmin, l'un de nos confrères, vous a présenté un instrument nouveau, pour l'examen duquel vous avez nommé une Commission qui vient aujourd'hui vous rendre compte de son travail.

M. de Saint-Mesmin a eu la complaisance de mettre devant nous, son appareil à l'épreuve de l'expérience, et nous nous sommes convaincus qu'il remplissait bien sa destination. Il a pour but de donner la perspective d'un objet par un moyen mécanique, c'est-à-dire presque sans occuper l'intelligence. Il ne s'agit que d'effectuer des mouvemens semblables à ceux dont on se sert avec le Pantographe ordinaire, pour obtenir une réduction proportionnelle d'un dessin, ce qui explique la dénomination de Pantogra-

STÉRÉOGECTIF.





phe perspectif que son auteur lui a aussi donnée.

Afin d'en faire concevoir clairement le principe, je commencerai par rappeler la définition de la projection stéréographique, dont le Pantographe perspectif est, pour ainsi dire, l'expression visible.

Si du point de l'espace qu'occupe un œil, on imagine des lignes droites menées à tous les points de la surface d'un objet, elles représentent les rayons de lumière qui partent de ces points pour arriver à l'œil; si ensuite on interpose un plan ou toute autre surface sur la route de ces rayons, chacun d'eux la coupera en un point; et l'ensemble de tous les points d'intersection, la surface qu'ils composent, est la projection stéréographique ou la perspective de l'objet. Elle se confond pour l'œil avec l'objet lui-même, puisque les rayons qu'elle lui envoie coincident exactement avec ceux qui émanaient d'abord de cet objet.

Si la perspective est complète, il faut que chaque point ait la couleur et l'intensité de lumière du point correspondant de l'objet; mais, si l'on se borne à une simple représentation linéaire, il est seulement nécessaire de tracer la perspective de ses arrêtes, c'est-à-dire, des diverses lignes où se terminent ses faces.

Cela posé, représentons-nous une verge rigide, mais infiniment mince, assujettie à passer par le point où l'on suppose l'œil et qui se promène successivement sur toutes les arrêtes de l'objet; elle représente dans chacune de ses positions le rayon visuel du point de ces arrêtes qu'elle touche actuellement. Si donc elle coupe perpétuellement la surface sur laquelle on veut tracer la perspective ou le tableau, l'ensemble de toutes ces intersections forme cette perspective même.

Mais cette construction que l'esprit conçoit facilement, ne peut se réaliser dans la pratique, parce que la verge ne peut ainsi passer à travers la surface sans la déchirer; or, il est facile d'y suppléer.

Imaginons une autre verge parallèle à la première, liée invariablement avec elle par une perpendiculaire commune, conduite par le point où l'œil est placé; en sorte que leur parallélisme ne soit jamais altéré pendant tous les mouvemens; elle exécutera exactement les mêmes mouvemens que l'autre. Si donc on se figure qu'elle est terminée par un stile, qui s'appuie toujours contre le tableau, il tracera sur ce dernier la perspective demandée.

Mais nos verges, infiniment minces, ne sont que des abstractions, et la longueur des rayons

visuels, comprise entre l'œil et les divers points du tableau, varie sans cesse. Elles sont donc remplacées dans l'instrument par les axes de figure de deux règles dont la seconde porte un crayon qui a sa pointe située dans cet axe même, et qui s'enfonce dans la règle ou en sort de manière à s'appuyer toujours légèrement et également sur le tableau, au moyen d'un contrepoids mobile fort ingénieusement imaginé.

Si l'objet qu'il s'agit de représenter est d'une grandeur même médiocre, et il arrive le plus souvent dans les applications qu'il est fort étendu, on voit bien que la règle *visuelle* ne peut parcourir son contour sans être démesurément longue. Elle ne pourrait même atteindre les parties postérieures de ce contour qu'on représente souvent par des lignes ponctuées, quoique l'œil ne les aperçoive pas.

Pour surmonter ces difficultés, M. de Saint-Mesmin substitue aux objets eux-mêmes, leur projection orthographique (1) sur un plan horizontal, réduite suivant un rapport arbitraire mais donné; et il mesure les hauteurs des divers

(1) La projection orthographique est l'ensemble des pieds des perpendiculaires abaissées de tous les points d'un corps sur un plan.

points de la surface au-dessus de ce plan, qu'il réduit suivant le même rapport.

La question est donc ramenée à celle-ci : « Étant données autant de coupes ou sections sur des plans horizontaux qu'il est nécessaire, tracer la perspective de ces coupes. »

Remarquons d'abord que si l'on fait mouvoir une droite verticale parallèlement à elle-même, de manière à ce que son extrémité inférieure parcoure tous les points d'un dessin quelconque, chaque point de cette droite trace dans l'espace et sur le plan horizontal déterminé par sa hauteur, un dessin entièrement égal et semblable.

Remarquons encore que le point immobile de la règle visuelle où l'œil est placé doit être élevé au-dessus du plan géométral, ou, en d'autres termes, du plan horizontal sur lequel les pieds du spectateur sont censés posés, d'une quantité donnée, et que la règle visuelle doit être dirigée dans le plan horizontal de l'œil, lorsqu'elle est censée aboutir à des points contenus dans ce plan.

Actuellement supposons que notre verge verticale mobile, soit divisée en un très grand nombre de parties égales arbitraires, et fixons le n° de la division qui correspond à la hauteur de l'œil.

Soit *m*, ce numéro : munissons l'extrémité de la règle visuelle d'un curseur qui glisse sur la verge verticale, en sorte que l'axe de la première puisse se terminer à volonté à l'une des divisions de la seconde.

Cela posé, considérons une des coupes ou sections horizontales de l'objet, dessinée sur le plan géométral ; puisque nous connaissons sa hauteur réduite en parties de l'échelle divisée, nous pourrons savoir de combien de parties elle diffère de la hauteur de l'œil, soit au-dessus, soit au-dessous. Faisons donc mouvoir le curseur, de sorte qu'il soit plus ou moins élevé que la division n° *m*, précisément de ce nombre de parties, et promenons l'extrémité de notre verge verticale, sur tout le dessin de la coupe ; alors le point d'intersection de cette verge et de l'axe de la règle visuelle, décrira le même dessin, mais à la hauteur de la section ; c'est-à-dire qu'il parcourra les contours de cette section même, et, par suite, le crayon en tracera la perspective sur le tableau.

Lorsque la figure de l'objet est telle, que ses coupes horizontales les plus remarquables sont séparées par des surfaces cylindriques verticales, on peut encore en tracer les arrêtes verticales par des mouvemens continus ; car il ne faut que laisser la verge verticale immo-

bile, et faire mouvoir le curseur d'un nombre de divisions qui représente la longueur de l'arrête. La verge verticale divisée, est portée sur le centre d'un trépied, au travers duquel elle se prolonge en une pointe fixe qui sert de calquoir. Ce trépied la maintient verticalement pendant tous ses mouvemens, qu'il sert d'ailleurs à diriger d'une manière commode; et le curseur se meut sur elle au moyen d'une manivelle.

Nous avons déjà remarqué que la longueur des rayons visuels variait sans cesse. La règle qui les remplace ne peut donc rester d'une longueur constante, et cependant l'œil doit demeurer à sa place fixe. M. de Saint-Mesmin fait couler cette règle dans un chassis sur des roulettes, et l'axe de ce chassis, qui peut prendre d'ailleurs les mouvemens nécessaires au jeu de l'instrument, reste fixe et horizontal et passe par les points de l'axe de la règle visuelle et de sa parallèle où l'œil est supposé placé.

Le tableau est un plan vertical perpendiculaire aux deux règles lorsqu'elles sont horizontales; mais si on se rappelle ce que nous avons dit plus haut, on verra qu'on pourrait lui donner une autre position quelconque, ou même lui substituer une surface de quelque espèce que ce soit. On appliquerait donc facilement le pan-

tographe perspectif à tracer ces figures qui présentent une apparence bizarre ou monstrueuse tant qu'on ne les regarde pas par leur vrai point de vue.

En résumé, le nouvel instrument de M. de Saint-Mesmin sert à transformer la projection orthographique en projection stéréographique. Lorsque les courbures d'un objet sont dans des plans horizontaux, il exécute cette transformation par un mouvement continu; mais quant à toutes celles qui seraient situées dans d'autres plans, il ne peut les tracer que par points; nous ne nous sommes pas arrêtés à ses nombreux détails qu'il serait trop long de décrire, et qui auraient exigé une étude minutieuse; mais nous vous en avons fait connaître l'esprit et le principe.

Les détails de construction doivent augmenter son prix; mais tel qu'il est, les peintres, les dessinateurs au trait, les architectes, en apprécieront l'utilité.

Nous aurions désiré constater spécialement sa nouveauté; l'un de vos secrétaires a indiqué, dans notre dernier Compte rendu, les noms de trois instrumens qui paraissent avoir une destination analogue : ce sont le graphomètre de perspective de M. Boscary; le sécateur perspectif de M. Lalanne; et le coordonographe. M. de

Saint-Mesmin ajoute à cette liste le scénographe de M. Echard qui date de 1778, et le graphomètre géométrique de M. Fayot (1779). Nous n'avons pas sous les yeux les divers recueils où ces appareils sont décrits ; mais l'auteur, si nous nous le rappelons bien, devant présenter son pantographe à l'Académie des sciences, la question de priorité y sera décidée d'une manière authentique et avec une autorité qui ne nous est pas donnée.

Explication de la Planche qui représente l'instrument.

Le pantographe perspectif est composé du chassis A, des deux bras B, C, et de la traverse T, qui, réunis, forment un parallélogramme.

Le chassis A est suspendu horizontalement au support S, par deux vis à pointe, de manière à se mouvoir librement sur un axe parallèle à la table sur laquelle est posé l'instrument.

Les bras B et C sont fixés de même par deux vis à pointe, sur un axe vertical, qui coupe conséquemment, à angle droit, l'axe horizontal du chassis A.

La traverse T est percée près de ses deux bouts, de deux trous cylindriques, par lesquels passent deux vis à collet qui attachent cette pièce à la partie inférieure des extrémités F, E des bras B et C; cette suspension, du genre de celle

de la boussole, permet aux bras B et C de se mouvoir dans toutes les directions divergentes des points immobiles O, O, où se croisent les axes des bras et du chassis.

La règle R, sur l'épaisseur de laquelle sont pratiquées deux rainures, coule dans la direction longitudinale de l'intérieur du bras B, entre quatre roulettes, qui sont placées aux extrémités inférieures et supérieures de la même pièce.

A son extrémité G, la règle R est terminée par la fourchette F, qui embrasse, entre deux vis à pointe, une boîte qui peut couler sur la longueur de la tige verticale V, et être transportée à la hauteur désirée, au moyen d'une manivelle qui porte sur son axe un pignon qui engraine dans une cremaillère.

Le bras C est traversé, dans sa longueur, par une règle carrée R′ dans laquelle est pratiquée une coulisse renfermant un porte crayon, qui peut en sortir et y rentrer, par l'effet d'un contrepoids, selon que l'exige la position du crayon à l'égard du chassis H, garni de papier blanc, qui lui est opposé verticalement. Dans le mouvement d'ascension ou de descente de la boîte sur la tige V, le crayon placé à l'extrémité du prolongement du bras C, trace une ligne verticale sur le chassis ou tableau H.

La tige verticale V est garnie, dans sa partie inférieure, d'une broche qui traverse un canon fixé au centre d'un trépied, où elle est prise entre deux collets, dans lesquels elle peut tourner à frottement doux. La broche se termine par une pointe déliée qui touche à la surface de la table, ou à celle d'un plan interposé. On nomme le *conducteur*, cette pièce formée de la réunion du trépied, de la tige verticale et de la pointe ou du calquoir.

Au moyen du mode de suspension des bras B et C, et de la faculté qu'a la règle R de couler longitudinalement dans celui auquel elle est adaptée, le calquoir peut être dirigé facilement sur les traces du plan que l'on veut mettre en perspective.

La tige verticale V porte une échelle, sur les divisions de laquelle le biseau supérieur de la boîte s'arrête à volonté, par une vis de pression; de sorte que la projection d'un même plan peut être répétée à diverses élévations, en dirigeant à chaque fois le calquoir sur sa trace. On voit ainsi que l'on a la faculté de représenter les trois dimensions des corps solides : la longueur et la largeur, en suivant le plan; et la profondeur en élevant ou en abaissant, sur la tige verticale, la boîte à laquelle la règle R est attachée par la fourchette F.

Il est nécessaire d'observer, que par la construction de l'instrument, le mouvement des deux bras B et C est exactement le même. Cette remarque est essentielle, attendu que c'est sur la similitude des mouvemens de ces deux pièces et des règles qui les traversent dans leur longueur, que sont fondés les effets du pantographe perspectif.

La représentation perspective d'un objet, est la trace des rayons tirés de cet objet à l'œil du spectateur sur un plan vertical, interposé entre l'œil et le même objet.

Ici le plan posé sur la table est l'objet; les points où se croisent les axes sur lesquels se meuvent le chassis A et les bras B et C marquent la place de l'œil; et le plan vertical sur lequel se fait l'intersection des rayons tirés de l'objet à l'œil, est représenté par le chassis H, ou tableau opposé au crayon.

Ce chassis, il faut y faire attention, quoique placé latéralement, doit, d'après la multitude des mouvemens des bras de l'instrument, être considéré comme interposé entre le plan qui est l'objet, et le point O qui est, comme on l'a déjà dit, l'œil du spectateur.

RÉVISION

DE LA LÉGISLATION SUR LES BREVETS D'INVENTION.

L'industrie réclamait depuis long-temps une révision de la législation des brevets d'invention. Son Excellence le Ministre du commerce et des colonies, ayant fait à l'Académie l'honneur de lui demander un travail sur cet important sujet, une Commission a été nommée pour s'en occuper. Cette Commission, composée de MM. Proudhon, Poncet, Degouvenain, Sené, Lorrain et Maillard de Chambure, a jugé convenable de s'adjoindre MM. Girard de Caudenberg, Ingénieur des ponts et chaussées du département de la Côte-d'Or, Varembey et Mouzin, Avocats à la Cour royale, et Violle, négociant-manufacturier. Ces Messieurs se sont empressés de concourir à la rédaction du Mémoire : rédaction qui a été arrêtée après dix séances consacrées à la discuter. Ce travail a été adressé de suite à Son Excellence le Ministre du commerce, qui a bien voulu le distinguer d'une manière toute particulière et en faire remercier la Commission, en lui annonçant qu'il était soumis à l'examen du Comité chargé de la rédaction de la loi sur la propriété des découvertes industrielles.

STATISTIQUE

DE L'INDUSTRIE DES PAPIERS DANS LE DÉPART. DE LA CÔTE-D'OR.

Une autre Commission dont la nomination a été également provoquée par Son Exc. le Ministre du commerce et des colonies, a été chargée de dresser un tableau statistique de la fabrication du papier dans le département de la Côte-d'Or. Voici en peu de mots le résumé du travail de cette Commission qui était composée de MM. Amanton, Toussaint, Maillard de Chambure et Frantin.

Il existe dans le Département neuf usines à papiers. Elles sont établies à Nuits, Velars, Fontenay, Châtillon, Pellerey *deux*, Poncey *deux*, et Touillon. Chacune de ces usines a une cuve en activité; celles de MM. Elie de Montgolfier à Fontenay et Ferdinand Leisteinschneider à Poncey, ont en outre chacune une mécanique. Ces usines emploient par an 14,688 journées d'hommes qui coûtent 30,844 f. 80 c., et 12,672 journées de femmes qui coûtent 10,771 f. 20 c. Total 41,616 fr. 00 c. (Dans cette somme n'est pas compris le logement qui est payé à part aux ouvriers). Leur produit annuel est d'environ 30,000 rames de papier, représentant une somme de 300,000 f. Il y a eu à peu près dix papeteries de supprimées depuis

1789 ; il y en a un nombre presque égal en construction ou projetées. Il n'est pas hors de propos de dire ici, que cette importante branche d'industrie a reçu un nouvel élan, dans la Côte-d'Or, depuis la belle découverte de M. Leisteinschneider, au succès de laquelle l'Académie a si puissamment contribué, par la généreuse protection, qu'elle a accordée à l'habile inventeur de cette mécanique, en consacrant une somme de mille francs à l'obtention de son brevet d'invention. Voyez *Rapports lus à l'Académie des sciences* par MM. Leschevin et Antoine, *dans ses séances particulières des* 3 *juillet* 1811 et 19 *mai* 1813, *sur* les machines à fabriquer le papier....... *et imprimés par ordre de l'Académie*. Dijon, Frantin, 1815, 32 pages.

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR M. TILLOY,

AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES COLLES FORTES DE LA MANUFACTURE DE M. FLESSIÈRES, ÉTABLIE AU FAUBOURG D'OUCHE A DIJON.

Messieurs,

Dans sa séance du 8 juillet dernier, l'Académie nous a nommés, M. Sené et moi, pour lui faire un rapport sur les colles fortes fabriquées par M. Flessières, établi au faubourg d'Ouche, à Dijon.

Avant de rendre compte à l'Académie, des résultats de notre examen, nous croyons devoir lui rappeler que la colle forte, article d'une consommation très étendue dans les arts, nous était autrefois fournie exclusivement par l'Angleterre et la Hollande. Plus tard on a commencé à en fabriquer à Paris, à Givet et dans quelques autres localités; et on est en droit d'être surpris, que la France ait été si longtemps, à cet égard, tributaire de l'étranger, d'autant que les matières premières de ce genre de fabrication, sont par-tout très abondantes et jetées au fumier, lorsqu'elles ne sont pas converties en colle. Ce sont en effet des débris de l'écharnage des peaux de bœuf, de veau, de mouton, etc.; opération préliminaire à celles qui constituent essentiellement les arts du tanneur, du corroyeur, du maroquinier, etc.

Toutefois les colles de Paris ont été jusqu'à présent moins estimées que celles d'Angleterre et de Flandre. On leur reproche avec raison, d'être trop colorées, d'attirer fortement l'humidité de l'air. Celle de Givet, plus nerveuse et plus claire, quoique très colorée, est préférée par la plupart des consommateurs.

Pour former notre opinion sur les échantillons de colles fortes, présentés à l'Académie, par M. Flessières, nous avons dû les comparer

aux meilleures colles de Givet; non seulement nous les avons soumises nous-mêmes à différentes épreuves, mais encore nous les avons données à essayer à des menuisiers et à des ébénistes de cette ville; et c'est le résultat de ces diverses expériences que nous avons l'honneur de vous présenter.

1° Il a été constaté que les colles fortes de premier choix, fabriquées par M. Flessières, se dissolvent plus facilement dans l'eau que celles de Givet, et qu'elles n'en troublent pas la transparence comme celles-ci.

2° Des quantités égales de colle de Givet et de colle de M. Flessières, l'une et l'autre de première qualité, ayant été dissoutes dans des quantités égales d'eau, la gélatine produite par la dernière a été plus consistante que celle de la colle de Givet.

3° A l'emploi dans la jonction de pièces de menuiserie, l'avantage a encore été pour la colle de M. Flessières, sous le rapport de la ténacité.

4° M. Flessières nous a permis de visiter son attelier: nous pouvons assurer que tout y concourt à donner la plus grande perfection possible aux produits. Nous y avons vu des colles de toutes les nuances, depuis la colle rouge destinée aux chapeliers, jusqu'aux colles incolores, propres

aux ouvrages les plus délicats, et toutes en très bonnes qualités. Nous ne doutons pas que le genre d'industrie, que M. Flessières vient d'introduire dans le département de la Côte-d'Or, n'y devienne une nouvelle source de prospérité, s'il reçoit des consommateurs les encouragemens qu'on doit en attendre. Dans cette conviction, nous prions l'Académie de témoigner à M. Flessières, combien elle s'intéresse à ses succès.

Dijon le 26 août 1829.

SENÉ, TILLOY.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

Partie littéraire.

ANNÉES 1828 ET 1829.

MESSIEURS,

Les travaux de votre Commission archéologique dont nous allons d'abord vous entretenir, n'ont rien perdu de leur activité première ; ils ont été suivis avec le même zèle, la même assiduité, et leurs résultats attestent qu'ils n'ont pas été sans fruit.

Les correspondans de la Commission, dans les arrondissemens, l'ont avertie soigneusement de toutes les découvertes qui sont parvenues à leur connaissance ; plusieurs particuliers lui ont communiqué directement celles qu'ils avaient faites, de sorte que sa surveillance n'a rien

laissé échapper des objets d'antiquités trouvés dans ce département.

Toutefois il est un point important, et malheureusement trop négligé, sur lequel la Commission croit devoir appeler l'attention de ses correspondans et celle de toutes les personnes instruites qui habitent les arrondissemens. Nous voulons parler de l'histoire particulière des comtés, des seigneuries, des villes, des monastères, des bourgs même; de la recherche des anciens monumens qui s'y rattachent, chartes, diplômes, titres, etc., que les malheurs des temps ont anéantis en grande partie, mais aux tristes débris desquels ils ont donné un prix que l'on s'étonne de voir encore aussi souvent méconnu. La conservation de ces respectables débris, ne fût-elle considérée que comme une affaire de pure curiosité, devrait éveiller celle de tous les hommes que leur position met à même de la satisfaire; mais elle doit être considérée sous un point de vue plus élevé. Les anciennes traditions, qui s'effacent avec les derniers caractères des races et des peuplades séparées, les monumens historiques qu'une coupable indifférence abandonne à la cupidité, sont autant de pertes irréparables qu'éprouvent la science de l'histoire et la gloire même de notre pays. Votre Commission archéologique ap-

pelle de tous ses vœux, pour sauver d'une ruine totale les anciens souvenirs de la Bourgogne, le concours des autorités qu'elle n'a jamais sollicité en vain et celui des particuliers qui peuvent répondre sans peine à son appel; elle ne voit pas de moyens plus assurés pour atteindre ce but, que de faire déposer les chartes, diplômes et titres aux archives du Département (1) et d'adresser à la Commission des notices détaillées sur les traditions populaires et les événemens historiques qui se rattachent à chaque localité. C'est avec ces précieux matériaux que l'on pourra un jour élever à l'histoire de la Bourgogne un monument digne de ce pays.

---

(1) Cet immense dépôt, qui, par le nombre et le prix des pièces qu'il renferme, est le second du Royaume, est confié aux soins de M. Boudot, auquel nous saisissons avec empressement cette occasion de rendre hommage; ses soins, son zèle laborieux et infatigable ont changé entièrement l'aspect de ce bel établissement, où règnent maintenant l'ordre et la propreté, deux conditions essentielles à la conservation des chartes et titres qui sont renfermés dans quatorze salles. Nous devons ajouter qu'une école des chartes vient d'être attachée aux archives, sur la demande des autorités de cette ville.

ANTIQUITÉS DÉCOUVERTES

Depuis le 20 novembre 1827, jusqu'au 25 août 1829.

AFRIQUE (MONT), canton de Dijon. Une petite monnaie d'argent portant ces mots, *Carolus Medolus*. Un petit buste en bronze, représentant un soldat Romain ; plusieurs fibules et agrafes.

ALISE, canton de Flavigny, arrondissement de Semur. Une petite statue de bronze, représentant le Rémouleur. Un fragment d'inscription en marbre blanc, présentant ces lettres I. V. D. D. Une médaille d'Otacilia Severa. Un jeton de Philippe de Valois. Un couteau de sacrificateur. 23 Médailles en argent, savoir : Cn. Lentulus, Gordien Pie, Philippe, Severa, Dèce, C. Vibius Varus, Auguste, Domitien, P. Clodius, Julia Pia, Trajan, Galba, Julia Paula, 1 de la famille Tituria, 1 de la famille Fabia, 1 de la famille Æmilia, 5 monnaies Gauloises, 1 monnaie d'Attila, 1 fruste; 40 médailles en bronze, presque toutes à fleur de coin, savoir : 2 Auguste, 3 Vespasien, Antonin, 4 Faustine l'ancienne, 2 Faustine jeune, Trajan, Claude, 2 Dioclétien, Marc-Aurèle, Antonin, 2 Adrien, Domitien, 2 Maximien, Posthume, Carin, Chilienus, Licinius, Salonina, Agrippa, Gallus, 4 Constantin, Constance Chlore, 1

médaille Grecque, 4 indéterminées; la médaille de Carin est *surfrappée*, et d'une parfaite conservation. M. Maillard de Chambure, qui a communiqué cette précieuse collection, a déposé aussi sur le bureau de la Commission un échantillon des *Pavés d'ossemens*, que l'on observe dans les anciennes maisons du bourg de Sainte-Reine-d'Alise. La dévotion aux reliques de Sainte-Reine, et l'affluence des pélerins, qui venaient chercher un remède à leurs maux dans les sources minérales, dont les vertus étaient attribuées à la Sainte, avaient fait établir à Alise, un grand commerce de Chapelets; pour utiliser les *têtes* des os employés à leur fabrication, les habitans s'en servirent pour en paver leurs maisons en manière de mosaïque, et depuis plusieurs siècles rien n'a pu en altérer encore la solidité.

Arc-en-Barrois, département de la Haute-Marne. On a trouvé près de cette ville, au lieu dit le Mont-de-César, qui paraît avoir été occupé jàdis par une castramétation romaine, une grande quantité de blé enfoui en terre et quelques médailles que l'on n'a pu sauver.

Autricourt, canton de Montigny-sur-Aube, arrondissement de Châtillon-sur-Seine. Une médaille d'Auguste en argent; type : tête nue,

Caes. Aug.; revers : bouclier dans une couronne, *Ob cives servatos.*

Autun, département de Saône-et-Loire. Un sceau gothique en pierre; trente-neuf médailles, trouvées près du temple de Janus.

Beneuvre, canton de Recey, arrondissement de Châtillon. Une patère en bronze, trois cuillers, une épingle ou style, 21 médailles en bronze, 1 médaille en argent, deux fragmens de poterie, une barre de bronze, 1 Néron, 1 Faustine, 1 Antonin, 2 Gordien, 1 Gallien, 2 Probus, 5 Posthume, 2 frustes en bronze. Ces objets ont été adressés à la Commission par M. Chaussier, qui continue de recueillir avec soin les antiquités de ce canton.

Bessey, canton de Fontaine-Française, arrondissement de Dijon. Au lieu dit la pente de Bessey, on a trouvé, en juin 1827, mille pièces de monnaie Gauloise en argent, déposées au milieu de vieilles constructions, de tombeaux et de briques à rebord.

Beire, canton de Mirebeau, arrondissement de Dijon. M. le comte de Vesvrotte a trouvé sur le bord de la voie Romaine, qui passe entre Beire et Vesvrotte, un vase de terre qui renfermait des ossemens d'enfant.

Billy, canton de Baigneux, arrondissement

de Châtillon. Ce pays offre de nombreux vestiges d'une haute antiquité; on en a déjà signalé plusieurs dans le dernier Compte rendu de la Commission. Depuis, on a découvert, près de la source de la Seine, une fibule creuse et destinée à renfermer des parfums, une agrafe en bronze et un crochet en fer. Des fouilles exécutées avec soin dans ce lieu, mettraient sans doute à découvert de précieux morceaux d'antiquité.

Charney, canton de Mâcon, arrondissement de Mâcon. Des vases antiques en grand nombre ont été découverts en ce lieu. On remarque sur ces vases une série de points qui se développe en hélice; près de ces vases on a trouvé une épée en fer.

Chatillon-sur-Seine. Une médaille d'or de Philippe de Macédoine, du poids de deux gros. Une inscription romaine décrite par M. Bourrée, correspondant de la Commission. (*Voyez Analyse des Mémoires lus à la Commission.*)

Colombe (Ste), canton de Châtillon, arrondissement de Châtillon. On a trouvé près d'un bois dit la Fortelle, environ 300 pièces d'argent appartenant presque toutes aux villes de Troyes et de Provins. Ces pièces, toutes du xiie siècle,

se trouvent gravées dans le Traité des monnaies des barons, prélats, etc., par Tobiesen Duby.

Couchey, canton de Gevrey, arrondissement de Dijon. On a trouvé près d'une fontaine des vestiges de constructions antiques ; des fouilles ultérieures apprendront la destination des placages de pierre blanche trouvés en ce lieu.

Dampierre-sur-Vingeanne, Canton de Fontaine-Française, arrondissement de Dijon. Un manuscrit de 1658 fait mention de la découverte sur les bords de la Vingeanne, d'un animal monstrueux. Cette histoire fabuleuse, qui se rattache aux anciennes superstitions du pays, a été présentée à la Commission par M. Baudot, son Président.

Dijon, chef-lieu du département de la Côte-d'Or. Dans les fouilles faites pour la construction de la maison de M. Manuel-Audiffred, rue Charrue, n° 34, on a trouvé au milieu d'un assez grand nombre d'ossemens enfouis à dix-huit pieds de profondeur, deux médailles en argent, l'une d'Auguste, de l'an 2 avant J.-C, l'autre de M. A. Sévère Alexandre, de l'an 331 de J.-C. En suivant les traces de l'ancien *Castrum*, dont la ville actuelle a depuis longtemps dépassé les limites, on voit que le lieu

où ces médailles et ces ossemens ont été trouvés, était situé au bas des murs et à peu de distance d'une des tours qui en défendaient l'enceinte.

La démolition du cavalier de la porte Saint-Pierre, a mis à découvert plusieurs objets qui y étaient enfouis depuis le siège de 1513; on y a trouvé un boulet de sept, une pince en fer, un éperon.

La démolition d'une maison, située sur la place St.-Vincent, exposait à une perte presque certaine une inscription relative à l'ancienne Église St.-Médard; M. Baudot en a pris une copie exacte, et l'inscription elle-même a été conservée avec soin.

Les travaux qui s'exécutent à St.-Benigne, ont amené à la découverte de plusieurs monumens ignorés; 1° la tombe « d'honorable hom« me Jehan Callot, jadis maistre en la chambre « de céans, qui trespassa le vendredi 8 de sept. « l'an 1508. » C'est un des ancêtres du célèbre graveur de ce nom. 2° Dans une vaste niche, murée depuis long-temps, et qui se trouve dans la sacristie, on a découvert un bas-relief des plus curieux, dont M. de Saint-Mesmin a donné le dessin et la description. (*Voyez analyse des Mémoires lus à la Commission.*) 3° En creusant dans le chœur un caveau pour la sépulture de Mgr l'Évêque Martin de Boisville, on a

trouvé, à neuf pieds de profondeur, dans un massif de maçonnerie, un cercueil de pierre, qui ne contenait que des terres éboulées; un trou pratiqué au fond de ce cercueil, indiquait qu'un lien de fer l'avait jadis assujetti dans le massif; mais il est à croire qu'il avait été déjà découvert, et qu'on en avait retiré les ossemens qu'il renfermait.

En creusant le puits artésien de la place St.-Michel, on a trouvé à dix-huit pouces du pavé actuel, un autre pavé, beaucoup plus gros, et dessous, à quatre pieds de profondeur, une grande quantité d'ossemens, parmi lesquels on a rencontré plusieurs débris d'armes en fer, entièrement oxidés, et un double tournois de Henri III.

Une lame de glaive, trouvée dans la chapelle Saint-Martin. — Cinq coins à frapper des jetons, de Henri IV, Louis XIV et Louis XV. — Une médaille de Marc-Aurèle, en bronze, donnée par M. Riambourg. — 38 Sceaux en plomb, détachés de bulles et chartes qu'on n'a pu retrouver, savoir : 2 Alexandre III, (1181). 1 Urbain III, (1187). 2 Grégoire VIII, (1187). 1 Clément III, (1191). 2 Innocent III, (1216). 2 Honorius III, (1227). 6 Innocent IV, (1254). 1 Alexandre IV, (1261). 4 Clément IV, (1268). 1 Jean XXI, (1277). 3 Boniface VIII, (1303).

1 Jean XXII, (1334). 2 Grégoire II, (1378). 3 Clément VII, (1424). 1 Martin V, (1431). 1 Nicolas V, (1455). 2 Eugène IV, (1447). 2 Innocent VIII, (1492). 1 Alexandre VI, (1503). 1 Benoît XIV, (1758). 3 Sceaux d'un monastère de Jérusalem. — Une médaille de Nerva, en argent. Une médaille de la famille d'Auguste en argent; type, tête nue, *Caes. Aug.* revers, bouclier dans une couronne, *Ob cives servatos*. Un médaillon d'argent de Louis XVI, relatif au renouvellement du traité d'alliance avec les Suisses, en 1777. — Une médaille de Constantin, petit bronze, trouvée derrière les Chartreux, donnée par M. Maillard de Chambure. — Deux livres *(pondus)* de cuivre de Toulouse, dont l'une portant d'un côté ces mots : *una libra de Tholosâ;* de l'autre, *incarnatione Domini* MCCIXL. Son poids est de 12 onces 2 gros 36 grains; l'autre pèse 8 onces un gros et demi. Une médaille d'Anastase II, en or. — Une médaille de Tibère en argent. — une monnaie gauloise en argent, offrant d'un côté une tête avec ce mot *Bilinos*, de l'autre un cheval dans un temple avec un ou plusieurs mots illisibles.

Essarrois, canton de Recey-sur-Ource, arrondissement de Châtillon. Plusieurs cercueils en pierre.

Fleurey, canton et arrondissement de Dijon. Une épée antique en bronze. *(Voyez analyse des Mémoires lus à la Commission.)* 1 Valérien argent, 1 Vespasien moy. br. 2 Doubles tournois d'Henri IV. Une monnaie de Prélat, en cuivre. Un éperon en fer.

Gergovia, (Clermont en Auvergne). L'usage d'enfouir le blé dans des tranchées creusées en terre, était commun chez les Anciens. On en a trouvé une immense quantité dans le camp de César, près de Gergovia. M. Baudot en a présenté un échantillon, avec une vue de la montagne sur laquelle était situé le camp de César.

Longecourt, canton de Genlis, arrondissement de Dijon. M. Maillard a signalé à la Commission, l'existence d'un beau bas-relief en marbre blanc, que l'on voit dans l'église de ce village; il représente plusieurs femmes voilées, tenant à la main des rosaires de corail. Le style de ce bas-relief semble être celui du milieu du xvme siècle.

Longevelle, (Doubs). On y a trouvé une belle mosaïque, dont M. Baudot a présenté à la Commission le dessin.

Marigny, canton de Sombernon, arrondissement de Dijon. Au milieu des ruines du château de ce village, M. Maillard de Chambure, Secrétaire de l'Académie, a trouvé

le nom sous lequel elle est connue. Pour les autres détails relatifs à cette pierre, voyez l'analyse des Mémoires lus à la Commission.

Bully, (Saône-et-Loire). La Commission a acquis de Mlle du Montet, les médailles suivantes, trouvées dans une vigne de ce village. Argent : 5 Gordien, 2 Philippe, 3 Gallus, 1 Volusien, 1 Valérien, 8 Gallien, 12 Salonina, 1 Posthume père, 1 Mariane, 2 Licinius. Bronze : 1 Trajan, 2 Faustine la jeune, 3 indéterminées.

Sacquenay, canton de Selongey, arrondissement de Dijon. On y a trouvé une vingtaine de médailles des Empereurs romains, qui n'ont pu être examinées par la Commission.

Seligny, près Pont-de-Pany, canton de Dijon. On a déjà trouvé dans ce lieu antique plusieurs monumens gaulois et romains. La dernière découverte qu'on vient d'y faire d'une clef de bronze, d'une fibule, d'un moule d'ornement en terre cuite, de deux fragmens de flûte en os, et d'une petite statue de bronze représentant un athlète, confirme l'opinion émise par la Commission, sur l'ancienneté des habitations dont les ruines se voient encore en ce lieu.

Semur. M. Maillard de Chambure a présenté à la Commission les trois sceaux du monastère des Carmes de cette ville, fondé en 1352.

VARENNES, canton de Verdun-sur-le-Doubs, (Saône-et-Loire). Une grille en bronze provenant d'un vase à parfums. Cette grille circulaire, d'environ 3 pouces de diamètre, a été trouvée entre Varennes et Frontenard.

VESVROTTE, canton de Mirebeau, arrondissement de Dijon. Un fragment de gourmette en bronze doré, trouvé près de la voie romaine, sur la partie du Mont-Ancel, qui appartient à M. Morelet.

M. le comte de Vesvrotte a communiqué à la Commission les objets suivans, trouvés par lui à Vesvrotte : un petit vase de terre, contenant des débris d'ossemens et une médaille de Trajan; un petit vase de verre, contenant une médaille de bronze d'Antonin, une médaille fruste.

VILLAINNES-LES-PRÉVÔTES, canton de Montbard, arrondissement de Semur. Des briques romaines et deux médailles en bronze, 1 d'Adrien, 1 de Faustine la jeune.

VINCELLE-SUR-SEILLE, (Saône-et-Loire). On a trouvé dans les ruines de ce château, qui appartint jadis à la maison de Salins, les débris d'une armure complète ou harnais de chevalier, homme et cheval, précieuse par la beauté et l'ancienneté de sa forme. M. de Saint-Mesmin en a donné le dessin et la description. Ce Mé-

moire sera inséré au prochain Compte rendu de la Commission.

EXTRAIT

DES PRINCIPAUX MÉMOIRES LUS DANS LE SEIN DE LA COMMISSION.

I. *Mémoire sur des contrats de non-jouer, des* XVe *et* XVIe *siècles; par* M. Baudot.

Parmi les monumens les plus précieux de l'ancienne simplicité de nos ancêtres, il faut ranger, sans doute, les fragmens de leurs lois et de leurs contrats qui sont parvenus jusqu'à nous. La civilisation s'est chargée de nos jours, de la sanction de la plupart de ces usages qu'il avait fallu d'abord confier à des dispositions législatives ou à des conventions authentiques. C'est ainsi que, pour garantir les conviés des trop pressantes instances de leur hôte, la majesté d'un Roi de France ne dédaigna pas de donner un capitulaire, conservé par Ansegise, qui porte défense de faire boire aux gens plus qu'il ne leur convient : *ut nemini liceat alium cogere ad bibendum, nisi quantum ei sufficit.* (Capitul. Anseg. cap. 144.)

C'est ainsi que, se confiant peu dans leurs bonnes intentions, les gens de métier s'enga-

geaient l'un à l'autre de ne pas jouer, s'enivrer ou se battre durant un certain temps, à peine de telle amende, stipulée devant notaire. Les soldats et gens de haut lieu, dont la parole valait contrat, s'engageaient dans le même temps, par vœux et sermens, les uns à combattre n'ayant pour toute armure que la chemise de leur dame, les autres à abattre tant d'ennemis, avant de changer de vêtemens. La manie de *vouer* et *d'asseurer* était celle de ce temps.

M. Baudot a trouvé deux actes de ce genre, qui méritent d'être conservés à cause de leur singularité.

Le premier est tiré du protocole de Jehan Lebon, notaire, et de ses clercs Jehan Bizot, Guyot Bizot de Charmes et Jehan Gros. On y lit qu'en 1407, il y eut convention de ne pas jouer pendant une année, entre Jehan Violier de Vollexon, boucher à Dijon, Guillaume Garni, boucher, Huguenin de Grancey, tournestier, (employé aux tournois), Vivien le Picardet, pâtissier, et Gorant de Barefort, coustellier, tous de Dijon, à peine de deux francs d'or au profit de ceux qui n'auront pas joué, et de deux francs d'or à lever par le Procureur de la ville et Commune de Dijon, au profit de la ville.

Le second est tiré du protocole de Jehan Dubois de Verrières, notaire à Dijon. On y voit

qu'en 1505, Richard Perrin, de Dijon, d'une part, et Jehan d'Orliens, demeurant audit Dijon, d'autre part, font entre eux les convenances qui s'ensuivent : « Ce est à scauoir que « dans dix ans auenus, continuant suiuant la « date de ces lettres, ils ne joueront aux dex « ou à aultres jeus quelconques à argent con- « tent, et celi que len trouueroit qu'il auroit « jué durant les dix ans, se oblige à rendre et « payer dix francs d'or pour une fois, à apli- « quer, la moitié à Mgnr de Langres, et l'aul- « tre à la partie obéissante qui n'auroit poinct « jué; sans contredit aucun etc., chascune « partie oblige etc, renonçant etc. Présens Je- « han de Molain, Girard Patru et Jehan Bas- « senet, demeurans à Dijon. »

II. *Mémoire sur la coupe de Saint Bernard conservée au Musée de Dijon*. Par M. Fevret de Saint-Mesmin.

A l'époque de la formation du Musée de Dijon, ouvert pour la première fois il y a environ trente ans, l'esprit de recherche des amateurs et des professeurs des beaux arts, stimulé par la présence des chefs-d'œuvre conquis en Italie, était principalement dirigé sur les monumens de la sculpture antique, et sur ce que la peinture moderne avait produit de plus admirable. Toutefois, dans ces circonstances, le

Gouvernement, en formant le *Musée des monumens français*, avait fait voir la haute importance qu'il attachait aux ouvrages des arts du moyen âge. Mais alors ces objets semblaient moins dignes qu'aujourd'hui, de fixer l'attention des curieux ; ce n'est même que depuis un petit nombre d'années, que les vrais connaisseurs se sont occupés plus généralement de rassembler quelques débris épars, produits du génie et de la dextérité des artistes français des temps reculés. Ces restes précieux, qui nous laissent des traces palpables des usages, du goût et de la magnificence des siècles qui ont suivi la décadence de l'empire romain, et précédé, chez nous, celui de la renaissance des arts, se recommandent, entre autres rapports, à notre intérêt, par celui qu'inspire le souvenir des personnages célèbres ou des établissemens mémorables auxquels ont appartenu ces vénérables reliques sauvées du naufrage, et que peut-être l'oubli et l'indifférence, autant que le respect, ont conservées sous la poussière.

M. de Saint-Mesmin, Conservateur du Musée de Dijon, s'étant occupé d'une nouvelle classification des objets d'arts du moyen âge, dépendant de cet établissement qui doit tant à ses connaissances et à son zèle, a remarqué, sous le numéro d'ordre 201 de l'ancienne et pre-

mière notice, un morceau décrit simplement en ces termes :

« Une coupe formée d'une noix de coco, « garnie en argent doré, et qui servait à saint « Robert » (1).

Cet objet aurait mérité sans doute d'être décrit avec quelques détails, et cette observation paraîtra d'autant plus juste, que la négligence avec laquelle cet article a été inscrit au catalogue, a causé plus d'une erreur à son sujet. Ne soyons cependant pas trop sévères, dit M. de Saint-Mesmin, à l'égard de ceux qui peuvent s'être rendus coupables de quelques omissions dans la rédaction de la première notice de notre Musée : l'abondance des matières et l'empressement du public à jouir d'une belle collection, n'ont pas permis, dans le premier moment, de former un catalogue plus exact que celui qui nous a été transmis.

Un examen plus attentif de la pièce n° 201, fait reconnaître que la coupe est formée d'une racine de buis, et non d'une noix de coco, et fait découvrir sous son pied d'argent doré,

(1) Il fut établi le premier abbé de Cîteaux par la bénédiction qu'il reçut, avec le bâton pastoral, de Gauthier, évêque de Châlon, le 21 mars 1098, époque de la naissance de cet Ordre.

une inscription en caractères gothiques carrés, dont l'usage date chez nous du 14me siècle.

Cette inscription est ainsi conçue : *Ciatus* (ou Cyathus) *S. Bernardi abbatis Clarevallis;* ce qui prouve que la coupe n'était pas celle de saint Robert, mais celle de saint Bernard, et que ce n'est qu'un siècle et demi après sa mort, que l'inscription peut avoir été gravée.

L'ancien numéro d'ordre attaché à cette coupe, démontre suffisamment qu'il y a identité entre elle et celle que l'article 201 de la notice attribue, par erreur, au premier abbé de Cîteaux. L'auteur de ce Mémoire pensant qu'il serait encore plus satisfaisant d'avoir d'autres preuves, que cette coupe était celle de saint Bernard, a fait à ce sujet des recherches qui n'ont pas été sans fruit. Des documens authentiques, procurés par M. le Directeur des archives du département de la Côte-d'Or, font voir qu'on lit dans l'histoire manuscrite de Cîteaux, par Dom Crestin, *qu'on y conservait la coupe de saint Bernard, dont il se servait pendant son noviciat.* D'un autre côté, il est vrai, que des renseignemens fournis par M. le Président de la Commission des antiquités, annoncent qu'on lit au registre de Saint-Etienne (de Dijon) fol. 75, v°, *que le* 1er *février*

1659, *le sieur Pidard, orfévre, demande 11 livres pour avoir raccommodé la tasse de saint Bernard.* Que celle-ci soit une seconde tasse qui ait servi à saint Bernard, ou la même que celle dont parle Dom Crestin, et que Cîteaux aurait cédée à Saint-Etienne; peu importe : il suffit, ce semble, d'être assuré que nous possédons une relique aussi précieuse du saint abbé de Clairvaux, pour être satisfaits et nous croire dispensés de nous aventurer dans le labyrinthe des conjectures (1).

III. *De l'origine des chants populaires appelés Noëls; par M.* Maillard de Chambure.

Long-temps même avant que la fête de la naissance de Jésus-Christ fût fixée au 25 décembre, cette époque de l'année était marquée par des fêtes et des réjouissances particulières, dont on ne peut trouver l'origine que dans les antiques superstitions du paganisme. C'était, dit l'auteur de ce Mémoire, un usage général: les Romains avaient leur fête de *Juventa*, qui se célébrait le 24 décembre; les peuples de

(1) On trouve dans un registre de l'église Saint-Étienne, folio 73, que le 12 juin 1687, le Chapitre accorde à la femme du sieur Goliast, orfèvre, la tasse de saint Bernard, afin que buvant dans le vase, la malade obtienne sa guérison par l'intercession de cet homme de Dieu.

l'Orient solennisaient le 25 décembre, comme le jour de la naissance de Mithras; enfin, les Gaulois commençaient leur année à la sixième nuit du solstice d'hiver.

Quand la fête de la Nativité eût été fixée, par le concile d'Antioche (378), au 25 décembre, cet usage se trouva comme sanctionné (1); seulement les fêtes et les chants perdirent peu à peu le caractère de licence qui leur était particulier, et s'approprièrent à la gravité de la religion nouvelle.

Toutefois quelques usages païens survécurent à cette grande révolution; on continua pendant long-temps d'allumer de grands feux à la naissance des princes. (Grég. Turon., *lib.* iv, c. 2.) A Valladolid, jusqu'au milieu du xvii[e] siècle, on dansait dans l'église durant les fêtes de Noël. La fête de l'Ane, en France; celle de la Nuit mère, en Allemagne; les feux de la saint Jean; les trois Messes qu'on chantait à Saint-Maur le jour de la saint Jean de même que le jour de Noël, sont autant de vestiges plus ou moins défigurés des anciennes superstitions qui avaient donné naissance aux fêtes du solstice et à celles du renouvellement des saisons.

---

(1) Elle se célébrait jadis en même temps que celle de la Manifestation, ou Épiphanie.

Les chants qui formaient une partie essentielle de ces fêtes, durent se ressentir des modifications que les croyances sévères du Christianisme introduisirent dans celles-ci. Cependant l'esprit de liberté, qui en était un des caractères distinctifs, s'y maintint, et les chants de Noël demeurèrent en droit de faire passer leur malice sous le voile de la piété. Cette époque de l'année continua d'être fêtée par des festins et des réjouissances particulières, de sorte que l'usage vint de crier Noël dans les événemens heureux, comme si l'on eût voulu dire que tel jour était le bien venu comme celui de Noël. C'est ainsi, ajoute l'auteur, que le peuple cria *Noël* au baptême de Charles VI, et quand Charles VII fit son entrée à Paris. ALAIN CHARTIER.--*Chron. de Louis XI.*--PASQUIER, *Rech.* liv. 4, chap. 16. — « Quand Jean duc de « Bourgogne fit son entrée à Paris, il fut dé« mené très grande joye par les Parisiens, et « mesmement les petits enfans en plusieurs car« refours à haulte voix crioient *Noël*, dont « il despleut grandement à la Royne de « France..... » *Chron. d'*ENGUERR. DE MONSTRELET. Une autre acclamation alors en usage, était celle de : *Gloria in excelsis Deo*. Quelques écrivains, induits en erreur par l'usage répandu en Bourgogne, et qui s'y est long-temps con-

servé, de saluer les princes du cri de *Noël*, ont cru que c'était le cri de guerre des Bourguignons; mais c'est une erreur, comme on peut s'en convaincre en lisant les Mémoires d'Olivier de La Marche (chap. 12, 25), où l'on voit que les Bourguignons avaient pour cri de guerre : Nostre Dame ! Bourgogne !

Les chants qui prirent le nom de Noëls du temps où on les chantait, furent composés sur des airs populaires et dont souvent on ne peut déterminer l'antiquité. La Provence, terre féconde en poëtes et en musiciens, a donné naissance à un grand nombre de ces *mélodies*, que la tradition a conservées dans le pays. On en connaît un du roi Réné, rempli de grâce et d'expression. Castil Blaze, *Dict. de musique, tome* 2, *pag*. 86.

En Italie, où le génie de la musique et celui de la poésie sont pour ainsi dire naturels à tous les habitans, il est encore d'usage dans les églises, de toucher des Noëls sur l'orgue aux fêtes de Noël et durant quarante jours après cette solennité ; de sorte que pendant ce temps on dit *jouer de la musette*, pour *toucher de l'orgue : Suonar la piva*, parce que l'orgue imite alors les sons de cet instrument.

Les paroles de ces Noëls conservent ordinairement quelque chose de la liberté des temps

anciens; sous ce rapport, les Noëls bourguignons peuvent être considérés comme le type du genre. Avant que La Monnoye eût publié les siens, un de ses amis, Aimé Piron, père de l'auteur de la Métromanie, s'était déjà distingué par la grâce et le piquant des Noëls en patois bourguignon, qu'il donna au public pendant plus de vingt-cinq ans. Ce fut à sa sollicitation, que La Monnoye mit au jour ceux qui devaient bientôt faire oublier tous les autres. Ceux-ci, dès leur publication, enlevèrent tous les suffrages; tout Dijon les répétait, on les chanta à la Cour, et le patois de *Gui Barôzai* (1) fut pendant un temps la langue à la mode. Cette première admiration ne s'est point encore refroidie dans le pays qui les vit naître; et s'ils sont devenus plus étrangers hors de la Bourgogne, ce n'est que pour ceux qui ne sont point assez instruits de cette langue pour la comprendre entièrement. Près de vingt éditions attestent assez l'estime que l'on accorde à ces chefs-d'œuvre de grâces et de naïveté.

Il faut rendre à la musique de ces petits poëmes la justice qui lui est due: elle n'a pas peu contribué à les sauver de l'oubli. Rien

---

(1) Nom d'un vigneron de Dijon du temps de La Monnoye, et sous lequel cet auteur publia ses Noëls.

n'est plus frais, plus gracieux, plus original; chacun de ces airs est empreint de cette admirable et touchante simplicité, qui a fait la fortune des tendres romances de Rousseau. Il serait difficile toutefois de dire qui en fut l'auteur: quelques-uns sont nés sur les côteaux même de la Bourgogne; trois ou quatre sont empruntés d'un opéra de Lully; le plus grand nombre sont des menuets et des gavottes composés pour le divertissement du roi Charles IX, par Eustache du Corroy, un des plus habiles musiciens de son siècle. Il est du reste assez remarquable que plusieurs de ces airs ont une ressemblance frappante et qui ne peut être attribuée au hasard, avec quelques mélodies écossaises, de celles que l'on croit composées par l'infortuné David Rizzio.

IV. *Mémoire sur les épées antiques qui ont été présentées à la Commission; par* M. Baudot.

Les épées antiques en bronze que l'on peut attribuer aux Romains, sont des monumens aussi rares que précieux : M. Mongez, dans son Recueil d'antiquités (in-4°, pag. 30), annonce qu'il n'en existe que *quatre* en France. Sans rechercher de combien ce nombre a pu s'accroître depuis la publication de l'ouvrage de M. Mongez (1804), nous répéterons avec

M. Baudot, que la Commission a le droit d'être fière d'en avoir découvert quatre en trois ans.

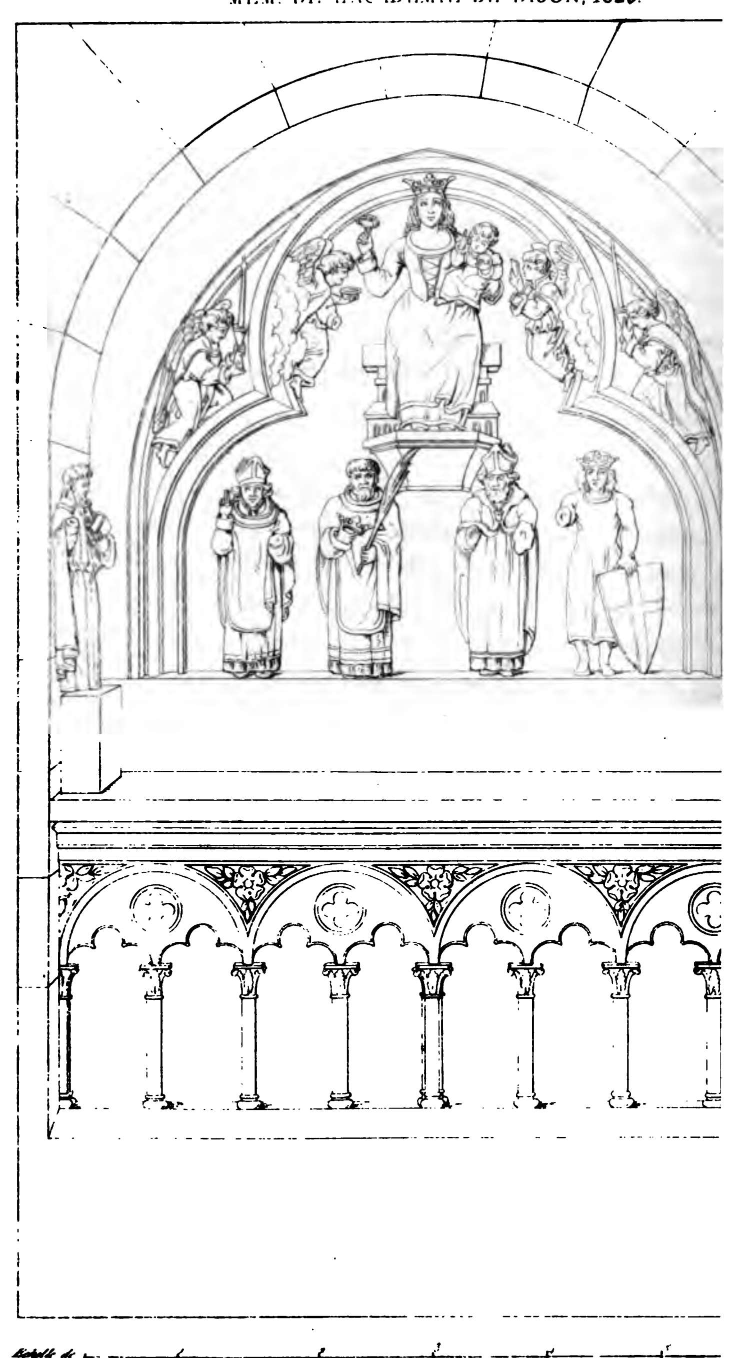
La première a été trouvée dans les ruines de Latiscon; elle est gravée dans les Mémoires de l'Académie (1826-1827), pag. 182.

La seconde, d'un bronze pâle et qui paraît avoir été faite d'un seul jet, lame et poignée, a été découverte au bas du parc de l'ancien château de Vergy. Elle est gravée dans les mêmes Mémoires, pag. 184.

La troisième, du même bronze et aussi d'un seul jet, a été trouvée à Méricourt, département de l'Aube, dans un tombeau avec des ossemens en poudre.

La quatrième, brisée en deux parties, n'a point de poignée; elle est d'un bronze un peu plus rouge et paraît d'une trempe plus dure. Elle a été trouvée dans la plaine de Fleurey-sur-Ouche, avec un fer de lance, de ceux gravés dans Montfaucon, tome IV, planche XXV, et des ciseaux semblables à ceux gravés dans le même auteur, tome III, planch. 188. Ces derniers objets peuvent être, dit l'auteur du Mémoire, des débris de l'armée des Bourguignons, battue en 500, par Clovis, dans la plaine entre Velars et Fleurey. On trouva en ce lieu, vers 1765, une grande quantité d'ossemens d'hommes et de chevaux, des armes et des plaques


UNIV.
OF
MICH.



de métal, qui annoncent assez qu'un combat sanglant fut jadis livré en ce lieu.

Quoi qu'il en soit de l'origine de cette dernière épée, la Commission signale avec intérêt cette découverte : elle ne peut que compléter la connaissance de ce qui touche à l'art militaire chez les Anciens; sous ce rapport, elle paraît digne de toute l'attention des savans.

V. *Mémoire sur un Retable d'autel de la Vierge, en pierre blanche tendre, peinte de diverses couleurs, découvert sous une arcade masquée par un mur, dans la sacristie de l'Église cathédrale de Saint-Benigne de Dijon, réparée en* 1828. *Par* M. Fevret de Saint-Mesmin; *et note de* M. Boudot, *Conservateur des archives du Département.*

La découverte de ce bas-relief est due au hasard : des ouvriers qui travaillaient à réparer la sacristie de l'Église Saint-Benigne, firent tomber une cloison; derrière, dans une arcade, se présenta le monument dont M. de Saint-Mesmin donne la description suivante (1).

La Vierge est représentée assise sur un trône, le bras droit élevé et tenant une rose. Elle soutient sur l'autre bras l'enfant Jésus, qui porte un globe de la main gauche. Deux anges adora-

---

(1) Dimensions : 6 pieds 9 pouces de largeur, sur 8 pieds 9 pouces de hauteur, y compris le soubassement.

teurs, placés à leurs côtés, présentent humblement des offrandes à Marie et à son divin Fils. Deux autres anges, occupant une place moins élevée, dans les intervalles que forment des festons de moulures, fléchissent respectueusement le genou et tiennent chacun un chandelier garni d'un cierge. Plus bas, sur un socle qui remplit la largeur du monument, sont quatre personnages représentant : le premier, vers la gauche, un Évêque; le second, un Prince martyr, qu'on reconnaît à la couronne ornée de fleurons et à la palme qui sont entre ses mains. Le troisième personnage est un autre Évêque, qui diffère du premier en ce qu'il porte la barbe. Le quatrième est un prince guerrier, la couronne sur la tête et la main gauche appuyée sur un écu triangulaire portant une croix d'or. Sur des socles séparés et adossés à droite et à gauche de la saillie que font les pieds droits de l'arcade sur la table qui couvre le soubassement, sont deux figures de même proportion que les précédentes. Celle qui est à droite, représente un évêque; l'autre, un prêtre portant un livre.

La décoration de la face du soubassement ou de l'autel, qui termine la partie inférieure du monument, est composée de neuf colonnes appliquées, qui servent d'appui à des arcs en plein-cintre, qui en renferment chacun

deux autres en forme de trèfles. L'intervalle que laissent entr'eux les arcs principaux, est orné d'une rose.

Le temps, depuis lequel ce retable a été masqué, étant ignoré, on ne saurait dire si c'est faute d'en avoir eu connaissance, ou parce qu'il présentait un trop faible intérêt aux savans, que Montfaucon et Dom Plancher, dans la description qu'ils ont donnée des monumens de l'ancienne église abbatiale de Saint-Bénigne, n'ont fait aucune mention de ce morceau de sculpture de genre gothique. La Commission des antiquités a jugé que cet objet était digne de ses recherches, soit par le sujet qu'il représente, soit par le mérite du travail, et par la nature des matériaux employés dans sa confection. L'époque de sa construction est un point d'intérêt facile à éclaircir approximativement, quoique cet ouvrage ne porte ni date ni inscription d'où l'on puisse conclure son ancienneté : le mélange des deux architectures, lombarde et gothique, qu'on y remarque, annonce clairement qu'il remonte à la fin du douzième siècle ou au commencement du treizième.

La cathédrale, telle que nous la voyons actuellement, ayant été entièrement rebâtie par l'abbé Hugues d'Arc-sur-Tille, entre les an-

nées 1271 et 1288 (1), temps postérieur à celui de la construction du retable récemment découvert, il est évident que cet ouvrage de sculpture est du nombre de ceux qui avaient été conservés de l'église démolie en 1271, pour servir à la décoration de celle qui existe aujourd'hui. Il est d'ailleurs facile de voir que les pièces qui composent le retable, ne font point corps avec les massifs de la maçonnerie, et que le monument a été rapporté et incrusté après coup sous l'arcade qui l'encadre. La Commission des antiquités avait d'abord pensé qu'il serait convenable de rendre à la lumière ce dernier reste des anciens ouvrages de sculpture qui décoraient l'église abbatiale de Saint-Bénigne, et qu'on pourrait le placer extérieurement dans les murs de l'édifice reconstruits sur le côté de la cour du séminaire. Les démarches de la Commission nommée à ce sujet, n'ont pu avoir le succès qu'on en espérait; la crainte d'ébranler la voûte sous laquelle le retable est resté, s'étant opposée à son déplacement. (*Voy. la planche ci-jointe.*)

Quant à l'origine et à l'explication de ce bas-

---

(1) Selon Courtépée, pag. 179, 1er vol. de la description historique du Duché de Bourgogne; et entre les années 1290 et 1301, selon l'ancienne chronique.

relief, l'extrait suivant, fourni par le savant conservateur des archives du Département, ne laisse aucun doute à cet égard. C'est un dernier et précieux reste de la grande église de l'abbé Guillaume. Les personnages qui y sont représentés autour de la Vierge, attestent la vénération qui avait fait ériger dans cette église tant d'autels à son honneur.

EXTRAIT *d'une chronique Mss*e. *de l'Eglise Saint-Bénigne de Dijon, adressée à Dom Mabillon; remis par* M. Boudot, *conservateur des archives.*

En 990, l'ancienne église de Saint-Bénigne était si caduque, que l'abbé Guillaume ne vit rien de plus nécessaire que de la reconstruire vers l'an 1001. Comme parent du comte Othe-Guillaume, il en obtint des secours ainsi que de l'évêque de Langres, Bruno. C'est avec leurs largesses et celles d'autres personnes pieuses qu'il entreprit la construction d'une magnifique église que les historiens qui ont écrit la vie de cet abbé, appellent un ouvrage d'un artifice admirable. Cette église était divisée en trois parties : la 1re, la rotonde; la 2e, le corps de l'église en forme de croix; et la 3e, le vestibule ou porche d'entrée.

Dans la rotonde, étaient, l'une sur l'autre,

les trois chapelles de saint Jean-Baptiste, de Notre-Dame du Saint-Lieu, et la troisième, la plus haute, celle de saint Michel.

Une note marginale apprend que la tradition s'est conservée que devant l'autel de Notre-Dame qui est du côté du septentrion, il y avait la prison où saint Bénigne expira.

Une autre note marginale porte qu'il est à remarquer que les chroniques appellent l'autel Notre-Dame du Saint-Lieu, *Marmoreux*, parce que cette chapelle se trouvait au milieu des colonnes de marbre de la rotonde, et que la petite sacristie avait non-seulement son autel en marbre, mais encore que le pavé de la chapelle était de marbre jaspé travaillé en mosaïque.

Les ouvrages de cette église furent commencés par l'abbé Guillaume, le 16 des calendes de mars 1001. Elle fut achevée en l'an 1016; la bénédiction s'en fit par l'évêque de Langres, Lambert, le 3 des calendes de novembre de la même année. Elle fut ensuite consacrée par le pape Pascal II, le 13 des calendes de mars 1106.

Cette nouvelle église s'écroula le 16 des calendes de mars 1271. La tour du milieu, qui était d'une grosseur et d'une hauteur prodigieuse, tomba et causa la ruine du vaisseau de cette église.

La troisième église fut commencée sous l'abbé Hugues d'Arc-sur-Tille, le 7 février 1280; elle fut achevée en mai 1300. Sa longueur fut de 200 pieds sur 80 de largeur et autant de hauteur depuis le pavé jusqu'à la voûte. Mais la rotonde et la chapelle du Saint-Lieu (1) qui étaient contiguës réparèrent en quelque manière ce défaut de longueur, en servant comme de tour de chapelle, etc.

Le 3 des ides de mai 1300, se fit la dédicace de l'oratoire consacré à l'honneur de la Sainte Vierge, à la chapelle du Saint-Lieu ou de la rotonde du milieu.

On a eu un singulier respect et une dévotion particulière dans ce monastère (saint Bénigne) envers la mère de Dieu. On ne trouve peut-être en aucune église tant de marques de son culte: six chapelles dédiées en son honneur. Dans les restes de l'ancienne église il y a la chapelle de Notre-Dame du Saint-Lieu; la chapelle de Notre-Dame de Bon Secours; au plus bas étage, la chapelle, anciennement de saint Nicolas, présentement de Notre-Dame.

---

(1) La chapelle Notre-Dame du Saint-Lieu n'était donc plus une de celles des trois chapelles de la rotonde, élevées les unes sur les autres.

Dans la nouvelle église, il y a les autels Notre-Dame de la Baume, Notre-Dame de l'Annonciation, et Notre-Dame dans la Tour des Cloches. La plupart de ces autels furent démolis avec l'ancienne église, et les reliques mises dans des châsses ou dans les autels de la nouvelle.

C'est une remarque assez bien fondée que le rapport qu'il y a entre l'église de Notre-Dame de la Rotonde à Rome, et la Notre-Dame du Saint-Lieu à Dijon. On a fait la dédicace de celle-ci, le même jour que le pape Boniface IV avait fait celle-là; et comme l'église de Rome était un temple appelé Panthéon, cela a fait naître l'erreur à Dijon, que la rotonde de saint Bénigne était un temple des dieux du paganisme.

Parmi les bienfaiteurs de cette église, se trouve Jean, seigneur de Fontaines, fils de Kalon de Saux, seigneur de Fontaines. Il se fit religieux à Saint-Bénigne. Il avait été marié, et ne laissa de son mariage qu'une fille appelée Marie, du nom de sa mère. Il fut le fondateur d'une autre chapelle dédiée à la Vierge; il vivait encore vers les années 1276 et 1284.

Voilà ce que l'auteur rapporte des chapelles de la Vierge dans son *Chronicon breve*.

VI. *Mémoire sur l'Eglise Saint-Michel de Dijon*, *par* M. Baudot.

L'église Saint-Etienne, fondée en 343, n'avait pas d'autre cimetière que celui du monastère de Saint-Bénigne; elle perdait de la sorte les oblations qui étaient acquises aux moines. Pour en partager les bénéfices, les religieux de St.-Etienne établirent près de leur église, mais hors des murs, un cimetière au milieu duquel ils élevèrent une chapelle en bois consacrée sous le vocable de Saint-Michel, et qui devait en même temps servir de refuge aux pélerins. Cette première chapelle fut construite sur la fin du VIIe siècle. Plusieurs actes du IXe siècle en font mention, en la désignant sous le nom de basilique; ce qui ferait croire qu'elle avait déjà reçu quelque accroissement.

M. Baudot rappelle comment les évêques de Langres ayant abandonné aux abbés de Saint-Etienne, les droits qu'ils avaient sur l'église Saint-Michel, ceux-ci y attachèrent d'abord un *recteur*, puis un *vicaire*, et enfin un *curé*.

Enrichie par les dons d'Aubri, chanoine de la Chapelle en 1074, et de plusieurs prélats, les prêtres de cette église purent enfin la faire reconstruire; ce projet fut exécuté par Garnier de Mailly, onzième abbé de Saint-

Etienne, qui donna à la nouvelle église, 180 pieds de longueur et 30 de largeur; elle fut bénie par Lambert, évêque de Langres. Cette église n'avait point de collatéraux; mais après l'incendie qui consuma Dijon en 1137, il lui en fut ajouté de bois qui durèrent jusque vers l'an 1497. La population de Dijon ayant considérablement augmenté à cette époque, les fabriciens de Saint-Michel résolurent d'achever enfin leur église et de lui donner de nouveaux agrandissemens. Les paroissiens contribuèrent pour des sommes considérables à cette entreprise; mais les troubles civils qui éclatèrent vers cette époque et le siège de la ville par les Suisses, suspendirent les travaux et empêchèrent d'élever le beau clocher dont Hugues Sambin avait donné les plans, ainsi que les deux tours et la sacristie qui furent construites plus tard. La nouvelle église fut consacrée en 1525, par Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem. Philippe Fyot de La Marche, président au Parlement de Dijon, fit construire la tour droite en 1659, et légua de quoi terminer l'autre, qui fut achevée en 1670. Ce beau monument n'a éprouvé aucun changement depuis cette époque, et il est encore aujourd'hui l'un des ornemens les plus remarquables de la ville.

VII. *Mémoire sur les tombeaux Gaulois, découverts près de Painblanc, canton de Bligny-sur-Ouche, arrondissement de Beaune. Par* M. Maillard de Chambure.

Le pays où ces sépultures ont été trouvées est fertile en antiquités. La colonne de Cussi, le Bacchus gaulois de Lusigny, les bas-reliefs de Bouilland, le Mercure gaulois de Grammont, attestent assez que ce canton fut habité par les Gaulois et soumis ensuite à la domination romaine; les tombeaux, qui font l'objet de ce Mémoire, en sont une nouvelle preuve. L'auteur, après avoir rapporté les événemens historiques dont ce pays fut le théâtre, fait connaître les détails de cette nouvelle découverte. Il y a 18 ans environ, que des ouvriers occupés à élargir un chemin en pente qui conduit de Painblanc à Nuaz, furent obligés d'entamer une *butte* connue dans le pays sous le nom de *Cimetière des Bourguignons*; ils trouvèrent tout d'abord un cercueil de pierre creusé en auge, des débris d'armes, de vases et d'ossemens, enfin plusieurs médailles romaines. Aucun de ces objets qui furent négligés alors, n'a pu être retrouvé depuis. Cependant la brèche faite à cette *butte* et les eaux pluviales en ont

peu à peu occasionné l'affaissement, et laissé à découvert une immense quantité d'ossemens brisés.

Des fouilles, exécutées en ce lieu par M. Brugnot, membre correspondant de l'Académie, n'ont laissé aucun doute sur l'origine de cet *ossuaire*. A la profondeur d'un pied, on a trouvé une couche d'ossemens entassés sans ordre. Plus avant, les corps étaient couchés distinctement les uns à côté des autres, la tête tournée vers l'orient. A cette profondeur, on ne trouvait avec les cadavres aucun fragment de vases ni d'armures. Enfin, à 4 pieds de profondeur, dans une terre couleur d'ardoise, se sont rencontrés d'autres ossemens plus forts, placés dans la même direction, et à côté de presque chaque corps un vase de terre plus ou moins bien conservé. Ces vases n'étaient pas tous vides; au fond, on trouvait une substance blanchâtre mêlée à de la terre. Quelques monnaies gauloises frustes ont été ramassées çà et là.

M. Maillard de Chambure, expliquant ces différentes circonstances, fait remarquer que cette superposition de trois couches d'ossemens, indique assez la sépulture d'une peuplade nombreuse ou celle d'une ville dont le nom même a disparu. Rapprochant l'état des cadavres

trouvés dans ces trois couches, il montre comment on peut suivre, à l'aide de cette découverte, les trois périodes de l'histoire ancienne de notre pays : l'époque de l'indépendance des Gaules et de la religion druïdique, celle de la conquête des Romains, enfin celle de l'invasion des Barbares. Les grands ossemens et les gobelets de terre appartiennent à la première; les cadavres couchés en rangs pressés, la tête tournée vers l'orient, sont de la seconde; et c'est à la troisième qu'il faut rapporter l'amas d'ossemens brisés, déposés sans ordre à un pied seulement de profondeur.

Les objets trouvés dans ces fouilles ne présentent rien de nouveau sous le rapport de l'art. Les vases sont, les uns d'une terre noire sans *couverte*, les autres d'une terre rouge avec une couverte brune. Ce qu'on a découvert de plus précieux, est un de ces gobelets gaulois, que nos ancêtres plaçaient dans la main de presque toutes les figures sculptées sur leurs monumens funèbres, et qui n'ont pas moins embarrassé les antiquaires que l'*Ascia* des Romains. Des fouilles qui seront incessamment exécutées dans ce lieu, mettront sans doute au jour de nouveaux objets d'antiquité.

VIII. *Mémoire sur la manière de conserver l'Eucharistie dans les Eglises du moyen âge; par* M. Baudot.

Après avoir rappelé avec quelle sainte terreur les premiers chrétiens avaient placé, dans le lieu le plus sombre de leurs églises, l'hostie consacrée qu'ils nommèrent Eucharistie, du nom du sacrement auquel elle est destinée; M. Baudot explique comment le même esprit de dévotion imagina les ouvertures étroites destinées à éclairer les églises, et plus tard les riches vitraux dont leurs fenêtres furent ornées. Le silence et l'ombre régnaient autour de l'autel, qui fut d'abord rond et unique dans chaque temple, comme on le voit encore dans les églises grecques, et qui supportait d'ordinaire l'image du saint sous le vocable duquel l'église était dédiée. Ces autels étaient placés au milieu du rond point de l'hémicycle qui formait le sanctuaire; dans l'intérieur, contre le mur, étaient les bancs de pierre qui servaient de sièges au clergé. Cette ancienne disposition du sanctuaire se remarquait encore dans l'ancienne église Saint-Martin dont il est parlé dans les Mémoires de l'Académie (1826 - 1827), pages 185 et suivantes.

Les assistans se tenaient debout pendant les offices; à l'Élévation, ils se mettaient à genoux sur la paille ou les feuillages dont les églises



Les Couleurs du Métal & des Emaux sont indiquées au moyen des hachures du Blason.


UNIV. OF MICH.

étaient jonchées ; cette coutume subsiste encore dans plusieurs cantons de la Bretagne et du Poitou.

Jusqu'au milieu du xve siècle, les églises, en Bourgogne, n'eurent point de payé. Le sire de Roboy, chevalier de la Toison d'Or, et l'un des ambassadeurs envoyés à Isabelle de Portugal, pour la conduire en Flandre, fit paver à ses frais, vers 1432, la chapelle du duc de Bourgogne à Dijon. On y voyait, près de l'autel des seigneurs d'Auvillars, un petit tableau qui présentait l'inscription suivante :

Le noble seigneur de Roboy
Et de Herselle, chevalier
Conseiller chambellan du Roy
Et du noble Duc, le premier
A fait faire sans grand desroy (*ruine*)
Le pavement de cette église,
Et les verrières cy en droit,
Toutes les deux à sa devise,
Les basses voûtes retenir,
A bien fait d'un côté et d'autre
Les enduire et puis blanchir
Très nettement l'une et l'autre,
Dont Dieu le veuille remérir (*récompenser*).

Ces autels ronds, placés au milieu du sanctuaire, ne renfermaient pas l'Eucharistie; elle était enfermée dans des coffres d'ivoire, comme

celui qui se voyait encore en 1717, au trésor de la cathédrale d'Autun, ou dans des boîtes de cristal, émaillé d'or ou d'argent, de différentes formes. L'intérieur de ces boîtes était toujours doré; on les tenait renfermées tantôt dans des vases de marbre, comme on en voyait dans l'église de Maurienne sur la rivière d'Arc, tantôt dans un riche tabernacle comme celui de l'église de Moutiers, qui se voyait à côté de l'autel. L'Eucharistie était encore déposée quelquefois dans des vases sous la forme de colombe, de différens métaux, les ailes ployées, ayant sur le dos une petite cavité pour y placer l'hostie.

M. Peignot, dans sa *Collection des Testamens anciens*, etc., Paris, 1829, 2 vol. in-8°, rapporte celui de saint Perpet, huitième évêque de Tours, qui lègue, en 475, à Amalaricus, prêtre de l'église de Proille, une petite boîte de soie, le périptère (1) et la colombe d'argent pour y déposer le Saint-Sacrement.

Cet usage se pratiquait également dans la petite abbaye de Chezy-sur-Marne, au couvent de Saint-Wast, et dans l'église paroissiale de Montliot, près Châtillon-sur-Seine.

(1) Périptère, petit bâtiment environné de colonnes isolées et dans lequel la colombe était placée.

M. Baudot a présenté à la Commission, celle qui fut conservée dans cette dernière église. (*Voy. la gravure ci-jointe.*) Elle est en cuivre rouge parfaitement doré et émaillé de diverses couleurs; le couvercle est également doré et présente à sa partie supérieure, des écailles tracées comme celles du corps de l'oiseau et qui figurent les plumes; cet oiseau est posé sur un plateau rond portant quatre branches saillantes, qui semblent avoir servi à le fixer dans le périptère.

Quelquefois ces boîtes étaient enfermées dans des armoires placées derrière l'autel, comme à Saint-Jean-le-Grand d'Autun, à l'église de Terremonde, etc.

On plaçait encore l'Eucharistie, tantôt dans une chapelle séparée du maître-autel, comme dans l'église de Comminges, et dans la chapelle ducale à Dijon, tantôt dans des pyramides, comme à Aire et à Tongrole, où cette pyramide était d'albâtre. Dans d'autres églises on se servait pour cet usage, de petites tours, comme à l'abbaye d'Olivet et à Saint-Lambert. Presque de notre temps, l'hostie consacrée était conservée de la sorte à la Sainte-Chapelle de Dijon et à l'église St.-Michel de la même ville.

Dans plusieurs églises on n'exposait jamais l'Eucharistie sur le maître-autel; cela se pra-

tiquait ainsi à Rieux, à l'abbaye St.-Martin-au-Bois; on voit même dans un *Sacramentaire* de l'église de Mayence, que cette exposition était défendue lors de la dédicace de l'église. A Toulon on ne gardait point le Saint-Sacrement dans l'église.

La permission d'exposer l'Eucharistie ne fut accordée que par le Concile provincial de Cologne, en 1452. Dès-lors, on plaça les colonnes qui l'entouraient, sur le maître-autel; et ce fut au milieu d'elles qu'elle fut déposée, ainsi qu'on le voyait dans plusieurs églises de Dijon, à Saint-Michel et à Saint-Etienne. Le ciboire, en forme de coupe fermée, était caché sous un petit dais au haut d'une de ces colonnes, dans l'intérieur de laquelle passait un cordon qui servait au sacristain à descendre et remonter le Saint-Sacrement.

Une mécanique semblable se voyait à l'abbaye de Citeaux, en 1738; le ciboire, le dais et la colonne étaient enrichis des plus beaux ornemens.

L'usage des ostensoirs en forme de soleil rayonnant a remplacé celui de ces anciens vases. L'Eucharistie, dans toutes les églises de la communion romaine, est enfermée aujourd'hui dans un tabernacle pratiqué au milieu de l'autel principal de chaque église, et l'on ne se sert plus

de *boîtes* que pour porter le *Viatique* aux malades.

IX. *Mémoire sur la pierre qui corne, de Rochefort;* *par* M. Maillard de Chambure.

Ce Mémoire a pour but de faire connaître un singulier morceau d'antiquité que possède la commune de Rochefort, canton d'Aignay-le-Duc, arrondissement de Châtillon, et qui a failli devenir le sujet d'un procès entre les habitans de ce village et ceux d'un hameau voisin.

Rochefort est divisé en deux parties, par la chaussée d'un étang, à l'extrémité de laquelle est construit un pont qui sert de déchargeoir. Sur ce pont, qui se trouve au centre du pays, est placée de temps immémorial, une pierre fameuse dans le pays et que l'on nomme la *Pierre qui corne;* en voici la description exacte.

Cette pierre qui n'offre plus aujourd'hui aucun vestige de travail, présente une pyramide quadrangulaire tronquée, ayant pour base un rectangle, dont l'un des côtés a 15 pouces de longueur, et l'autre 10; sa hauteur est de 20 pouces, sa tronquature de 6 pouces de côté; c'est dans la partie tronquée qu'est pratiquée l'*embouchure;* le tube acoustique a de longueur, 9 pouces;

de diamètre vers l'embouchure, 18 lignes ; vers le pavillon qui se trouve dans le flanc large de la pierre, 3 pouces. Cet instrument grossier rend un son éclatant, qui s'entend au loin et bien au-delà du village où il se trouve. Un examen attentif a permis de reconnaître que cette pierre sortait des rochers dits *Bouchot Marca*, qui se trouvent à peu de distance de Rochefort; elle était placée jadis sur une sorte de table de pierre, d'un autre grain, que l'on voit encore à côté, et qui a 3 pieds et demi de long, sur 3 de large, et 14 pouces d'épaisseur.

Après avoir décrit la forme de la *Pierre qui corne*, l'auteur fait voir qu'il est difficile de deviner quelle peut être son origine. Elle a été placée sur ce pont comme un monument : la base sur laquelle elle était assise en fait foi ; elle a servi souvent de trompette ou de porte-voix : on en trouve la preuve dans le *poli* de l'embouchure ; enfin, son existence remonte à une époque très reculée : de vieux titres, des XIV et XVe siècles, en font mention comme d'un objet connu de toute la contrée.

Peut-être que les seigneurs de Rochefort, dont le château se voit sur le côteau voisin, entretenaient sur ce pont un poste de gens-d'armes et un *sonneur*, qui embouchait la pierre pour annoncer l'approche de l'ennemi ; peut-être

est-ce un autel druïdique, qui rendait des oracles, d'une voix de tonnerre; peut-être n'est-ce qu'une *corne publique*, destinée jadis à réunir les troupeaux du pays....

Cette dernière explication fut adoptée, il y a quelques années, par les habitans de Saint-Germain-le-Rocheux, village voisin de Rochefort, qui, sans respect pour la trompette féodale ou l'oracle éteint, emportèrent furtivement par une belle nuit, la pierre qui corne, sur un de leurs côteaux situé à une demi-lieue de Rochefort, où elle fut placée avec soin, pour servir à rappeler le soir les bestiaux. C'était merveille d'ouïr les sons qu'en tiraient les forts poumons des bergers de Saint-Germain-le-Rocheux; on en parlait dans tout le canton; mais courte fut leur gloire. Ceux de Rochefort s'assemblèrent, petits et grands, et d'une commune voix décidèrent que la pierre serait replacée sur leur pont.... ou sinon. Ceux de Saint-Germain voulaient défendre leur conquête; cependant un tiers survint, la pierre fut rapportée sans siège ni bataille, et les Homère de nos jours perdirent l'occasion d'un poëme épique.

X. *Notice sur quelques pierres tumulaires antiques, et sur une inscription moderne, qui se trouvent dans le cimetière de Saulieu; par* G. Peignot; *lue à la séance de la Commission des antiquités le 17 août* 1829.

En passant à Saulieu, le 30 mai dernier (1829), j'ai visité le cimetière de la ville près l'église Saint-Saturnin, et j'y ai trouvé d'anciennes pierres tumulaires en granit, dont m'avait parlé précédemment notre confrère, M. Maillard de Chambure, et qu'il m'avait recommandé d'examiner.

Ces pierres, ou espèces de tombes, sont au nombre de trois, dont deux, placées debout et comme entreposées aux angles de la première partie du cimetière, n'offrent qu'un personnage sculpté dans l'épaisseur de la pierre; la troisième, posée horizontalement, comme les tombes ordinaires, contre un des murs latéraux de l'église, offre deux personnages couchés à côté l'un de l'autre. Ces trois monumens paraissent remonter à une haute antiquité, si l'on en juge par l'état de dégradation naturelle où ils se trouvent; je dis naturelle, car les sculptures où l'on ne distingue plus ni traits de figure, ni bras, ni mains, ni même la forme de la robe, semblent avoir été rongées et effacées par l'action lente du temps, plutôt que mutilées par le mar-

teau destructeur; en effet, on ne remarque dans la pierre, ni entailles, ni piqûres, ni brisures. Non seulement ces tombes sont toutes trois dans le même état de dégradation; mais deux autres que j'ai trouvées hors du cimetière, sont absolument semblables. L'une est dans l'intérieur de la ville et sert de boute-roue au coin d'une rue. l'autre est dans les champs, à peu de distance de la ville, en espèce d'alignement avec des laves et autres pierres brutes qui servent de clôture à une chenevière.

Comme ces deux dernières tombes se sont présentées à moi sans que je les cherchasse, il est présumable qu'il en existe beaucoup d'autres dans le pays. Et je crois, comme je l'ai dit, que toutes remontent à une haute antiquité. Saulieu (*Sidoleucum*) est une ville très ancienne et qui n'était pas éloignée de la capitale des Eduens (8 lieues). Elle avait un collége de Druides, un temple dédié au soleil et un bois sacré, ainsi que son nom le prouve. Saint Andoche et saint Thyrse y portèrent les premières semences de l'Évangile dans le second siècle, et y reçurent la palme du martyre. Les monumens dont nous parlons sont-ils antérieurs ou postérieurs à cette époque? C'est ce qui me paraît difficile à décider. Si les sculptures étaient moins frustes, si l'on y aperce-

vait quelques traces du gobelet gaulois, de l'*ascia*, de la saye, etc., on serait moins embarrassé pour conjecturer, à deux ou trois siècles près, celui auquel peuvent appartenir ces tombes; mais leur état de dégradation, uniforme dans toutes, et leur nombre qui a dû être considérable, me semblent devoir les reporter au temps des Éduens et des Druides, c'est-à-dire au temps où Saulieu était une de leurs cités florissantes. Ajoutons qu'on a trouvé une certaine quantité de pareils monumens dans différens endroits du même canton, tels que La Roche, Thorey, Villargoix, etc. De plus, les vestiges d'une voie romaine, qui se remarquent à La Roche et à Saint-Didier, sont encore une preuve de l'ancienne splendeur de ces contrées.

Revenons au cimetière de Saulieu; et passons des trois pierres tumulaires antiques dont nous venons de parler, à un monument funéraire très moderne, que je crois devoir mentionner ici parce qu'il rappelle deux noms chers à la France, ceux d'Henri IV et de Sully. Placé entre l'église Saint-Saturnin et le mur de clôture du cimetière, ce monument consiste en une petite pyramide élevée sur un piédestal et surmontée d'une croix; une des faces de cette pyramide présente l'inscription suivante :

ENTRAILLES DE MAXIMILIEN ALEXANDRE DE

BÉTHUNE SULLY, DERNIER REJETON DE MAXIMILIEN DE BÉTHUNE SULLY, MINISTRE ET AMI D'HENRI IV. DÉCÉDÉ A SAULIEU, LE 23 SEPTEMBRE 1807, AGÉ DE 23 ANS.

Ce jeune homme voyageait; il est mort en passant à Saulieu; ses entrailles ont été enterrées sous cette pyramide, et son corps a été envoyé à ses parens pour être déposé dans le tombeau de famille, qui sans doute se sera fermé sur lui pour toujours, puisqu'il en était le dernier rejeton.

XI. *NOTICE sur une inscription antique de Châtillon-sur-Seine; par* M. Bourée, *correspondant de la Commission.*

L'abbé Courtépée signale dans son ouvrage, *tom.* VI, *p.* 402, l'existence à Châtillon d'une inscription romaine; on doit supposer que l'historien de la Bourgogne n'a connu ce morceau précieux que d'après une copie infidèle, puisqu'il est en défaut sur le vrai sens de la phrase latine, et qu'il va même jusqu'à dénaturer l'un des noms propres qui s'y trouvent. M. Bourée a cherché à fixer l'opinion de la Commission sur l'origine de ce petit monument, ses dimensions et son sort actuel.

Cette inscription, en beaux caractères romains, est gravée sur une pierre d'un calcaire

grossier, telle qu'on la trouve dans le pays, longue d'environ deux pieds, large de neuf à dix pouces, et épaisse de huit à neuf. Elle a été découverte en 1778 ou 1779, près d'un rocher duquel sourd une fontaine remarquable par l'abondance et la limpidité de ses eaux. C'est sur ce même rocher que s'élevait l'ancienne forteresse de Chaumont, à laquelle a succédé le château du duc de Raguse, dit *le Châtelot*. Ces diverses circonstances sont essentielles à noter pour l'explication du monument. La pierre fut alors placée, soit par l'effet du hasard, soit avec intention, à l'angle extérieur d'une petite écurie que faisaient construire à cette époque les RR. PP. Feuillans de Châtillon, non loin de la source, dans un lieu nommé *les Dames brûlées*, où jadis avait existé une communauté de femmes. Là elle a été observée par quelques curieux, qui ont tiré des copies, plus ou moins exactes, de l'inscription qui n'en est pas moins restée inédite jusqu'à ce jour. Ce morceau d'antiquité avait été perdu de vue depuis la révolution; généralement on le regardait comme anéanti par l'effet de la nouvelle destination donnée par le duc de Raguse au bâtiment dans lequel il était enclavé; mais M. Bourée l'a heureusement retrouvé à l'endroit indiqué par Courtépée; à la vérité la hauteur à laquelle cette

pierre est placée (10 à 12 pieds au-dessus du sol), la teinte uniformément brunâtre du mur battu par les vents pluvieux de l'ouest, les végétations parasites qui remplissent les creux des lettres, avaient jusqu'à ces derniers temps rendu ses recherches infructueuses.

Voici la copie exacte de l'inscription,

PISCA. MAXIMILLA. CLIVEN.
EM. DESDAMESI. HARV. ED.
RVPIS. FONTIS. D. ET. RESTAV
RIS. CONIVX. M. M. P. C. KA.
MARTII.

qui, selon M. Bourée, doit être lue ainsi : *Pisca Maximilla Clivenia, Emilii Desdamesi, harum edium rupis fontis domini et restauratoris, conjux, monumentum ponendum curavit, kalendis martii.*

Pisca Maximilla Clivenia, épouse de Emilius Desdamesus, maître de ces maisons, du rocher, et de la fontaine qu'il a restaurée, a fait élever ce monument, aux calendes de mars.

Ce n'est donc point Maximilla qui a restauré la fontaine, comme l'avance Courtépée, mais son mari Desdamesus, que le même historien appelle faussement Damasus.

Autres Mémoires adressés à la Commission, et lus dans ses séances.

XII. Notice sur un rébus gothique, par M. Baudot; 20 novembre 1827.

XIII. Prière à la Vierge, tirée d'un ancien manuscrit, par le même; 15 décembre 1827.

XIV. Mémoire sur la crosse de saint Robert, par M. de Saint-Mesmin; 5 janvier 1829.

XV. Note sur un animal inconnu, vu sur les bords de la Vingeanne, dans le XVII[e] siècle, par M. Baudot; 11 février 1828.

XVI. Mémoire sur les opérations militaires de César au siège d'Alise, par M. Maillard de Chambure; 11 mai 1829.

XVII. Mémoire sur l'abbaye de Cîteaux, par M. Baudot; 2 mars 1829.

XVIII. Histoire de l'église Saint-Médard de Dijon, par le même; 19 mai 1829.

XIX. Note sur un compliment de nouvelle année en vers, composé par Odot de Grandson pour la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal, épouse de Philippe-le-Bon; par le même.

XX. Notice sur les monumens des arts qui existent dans les églises de Semur, de Saulieu et d'Arnay-le-Duc, par M. Maillard de Chambure.

XXI. Notice sur Tabourot des Accords,

auteur des Bigarrures, sa sépulture, ses armes et ses jetons, par M. Maillard de Chambure.

XXII. Essai sur l'histoire littéraire des saintes Écritures, depuis les Évangélistes jusqu'au VIe siècle, par le même.

Après avoir donné lecture du Compte rendu de la Commission des antiquités, M. Maillard de Chambure présente le résumé suivant des objets soumis à l'Académie depuis deux ans.

M. le baron Durande ayant été chargé par l'Académie, dans sa séance du 7 mai 1828, d'offrir à Sa Majesté et à S. A. R. Mg^{r} le Duc de Bourbon, protecteur de l'Académie, un exemplaire de ses Mémoires, il a eu l'honneur, le 28 du même mois, d'en faire hommage au Roi, qui a daigné le recevoir avec bonté, et à S. A. R. qui a bien voulu en remercier l'Académie par sa lettre du 31 juillet suivant.

Au moment où les principes de l'Eglise gallicane servaient de prétexte à des discussions non moins savantes qu'animées, M. Maillard de Chambure a lu à l'Académie un Mémoire sur la législation catholique d'Espagne. Après avoir présenté le tableau historique des anciennes doctrines de l'Eglise espagnole, il fait voir quelles sont aujourd'hui ses croyances touchant les droits du Prince, la publication des bulles et

le *Placitum regium* ou *exequatur*. Il rappelle d'abord le concordat de 1753 entre Benoît XIV et Ferdinand VI, l'édit de Charles III du 27 novembre 1761 et sa pragmatique du 18 janvier 1762, qui sont autant de monumens de l'indépendance du pouvoir temporel en Espagne. Il fait voir ensuite comment les cédules royales du 18 janvier 1762 et du 7 septembre 1806, confirmées par un édit de Ferdinand VII, du 29 novembre 1814, ont pourvu à l'indépendance des sujets et à la paix du Royaume (1). Examinant les principes enseignés dans les universités et dans les écoles, l'auteur de ce Mémoire rapporte, à ce sujet, les sages réponses fournies par l'université de Salamanque, dirigée alors par le vénérable D. Diego Mugnoz Forrero, aux questions qui lui avaient été adressées par Pitt, dans le temps où celui-ci cherchait à connaître les véritables sentimens des Eglises catholiques

(1) La liberté de la presse en Espagne est garantie *en droit*, et les mesures répressives seules sont permises à l'Inquisition. « Avant de *condamner* un ouvrage, l'Inquisition entendra dans leur défense les parties intéressées, qu'elle fera citer devant elle à la forme de la loi. » — « Finalmente que antes de condenar, la Inquisicion, los libros, oygas las defensas que quieran hacer los interessados citandos para ello conforme a la regla. » *Cedula Reale* Carl. III, 18 nov. 1762.

sur la distinction et l'indépendance des deux pouvoirs. On voit particulièrement dans cette dernière partie du Mémoire, que l'autorité et la suprématie temporelle du Prince ont toujours été reconnues en Espagne ; que les franchises et libertés de l'Eglise espagnole n'ont pas été défendues avec moins de vigueur que celles de l'Eglise gallicane, et enfin que ce n'est qu'en faussant les anciennes doctrines, qu'on a pu, dans ce pays, appuyer l'injustice et des actes de faiblesse sur la croyance même qui les condamnait.

Depuis que l'histoire existe et même bien avant les temps que nous nommons historiques, le genre humain s'est enquis de ses origines avec une curiosité qui a eu ses mécomptes, mais que les mécomptes n'ont point lassée. Ces études, chères à notre siècle entre toutes les autres, ont inspiré un vif attrait à un de nos confrères, M. Foisset. Il a tenté de nous offrir à cet égard comme un résumé de l'état présent de la science, en le restreignant toutefois aux origines des nations européennes. (*Séance du 13 février* 1828.) Laissons-le exposer lui-même l'intention de son travail.

« La science historique est à la mode de nos jours. En France comme en Allemagne, au

Midi comme au Nord, il n'y a qu'une voix pour répudier en ce point les travaux du dernier siècle et même à beaucoup d'égards ceux du grand siècle.

« *Toute l'histoire est à refaire :* telle est du moins la prétention, je n'ose dire la mission de notre âge. Et ne croyez pas que les narrateurs anciens aient trouvé grâce devant cette critique audacieuse. Hérodote et Velly, Tite-Live et David Hume ont été pesés dans la même balance, et ils ont été trouvés légers. C'est à la lettre que nous croyons aujourd'hui que ces hommes, inégalement célèbres, savaient moins que nous l'histoire de leur pays. Nulle admiration consacrée par le temps, nulle superstition littéraire n'a effrayé les censeurs qui ont porté cet arrêt.

« Mais aussi, hâtons-nous de le dire, d'immenses études ont été entreprises pour justifier de pareils dédains. On a fouillé à des profondeurs véritablement inconnues. Les religions, les mœurs, les idiômes sur-tout, et jusqu'à la physiognomonie des peuples ont été interrogés et comparés avec une rigueur d'analyse et une précision de détails jusqu'à nous sans exemple. On n'a point aspiré seulement à démolir; on a voulu reconstruire tout l'édifice du passé. On a restitué des peuples, effacés de la terre depuis des milliers d'années, comme on restitue un monument,

d'après les débris épars qui témoignent de son antique existence.

« Une science si laborieuse, des résultats si neufs, méritent au moins quelque examen.

« La Bourgogne peut d'ailleurs réclamer aussi sa part de gloire dans ces études mémorables qui, après tout, sont moins récentes qu'on n'affecte de le croire. Un grand magistrat, qui n'en fut pas moins un savant géographe et peut-être le premier philologue de son temps, le président de Brosses, les a souvent devancées ou pressenties (1). Il n'y a pas soixante ans, que, dans cette salle même, et peut-être à l'une des places occupées par ceux qui m'entendent, il révélait déjà le secret de ces âges reculés que nous n'osons nommer historiques. Et, de nos jours, n'est-ce pas à l'un de nos compatriotes et de nos confrères, M. Guigniaut, que la France

---

(1) Ceci peut sembler étrange à ceux qui savent quels jugemens superbes on porte aujourd'hui des de Brosses, des Gébelin, *et autres savans de leur école*, comme dit l'auteur de l'*Atlas Ethnographique*, M. Balbi. Mais, sans défendre toutes les étymologies du *Mécanisme des langues*, on ne peut nier que cet ouvrage, comme l'*Essai de Géographie Etymologique*, inséré à la fin du 2e volume des anciens Mémoires de l'Académie, n'offrent beaucoup d'aperçus aussi neufs qu'ingénieux, qui sont aujourd'hui des vérités démontrées.

doit en quelque sorte le plus vaste monument (1) peut-être que la science historique ait élevé au-delà du Rhin? L'érudition allemande a-t-elle trouvé ailleurs beaucoup d'interprètes aussi dignes d'elle?

« Je me propose donc de m'associer aujourd'hui, selon mes forces, au souvenir de nos devanciers et aux exemples contemporains, en assistant un moment par la pensée aux travaux du président de Brosses et de ceux qui l'ont suivi. Pressé de mettre quelque unité dans une si prodigieuse diversité d'études et de recherches, je commence par écarter celles qui ne peuvent être ramenées à cette grande et haute question, à ce point suprême et culminant qui domine toute la science et toute l'histoire : Est-il prouvé que le genre humain est un dans son origine et que nous sommes tous frères? ou faut-il croire, au contraire, avec plusieurs, que des peuples qui n'avaient rien de commun se sont trouvés semés sur la terre à d'immenses intervalles les uns des autres?

---

(1) *Religions de l'antiquité considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques.* Sous ce titre, M. Guigniaut a refondu, presque en la doublant, la *Symbolique* du plus célèbre professeur d'Heidelberg, le docteur Creuzer.

« L'Allemagne sur-tout s'est emparée de cette question dans ces derniers temps, et non-seulement elle soutient la consanguinité originelle de toutes les races humaines, mais elle prétend les suivre pas à pas à travers les siècles, faire revivre chacune d'elles dans son unité primitive, lui rendre sa physionomie propre et individuelle, ses titres de famille, sa généalogie, ses alliances, ses rejetons divers et toutes les ramifications de leurs descendances.

« Trois grandes divisions partagent la race humaine. Toutes trois se retrouvent dans le génie primitif et comme indestructible des trois familles qui ont peuplé le monde. Le génie sacerdotal domine la première; il l'a empreinte d'un caractère demeuré ineffaçable jusqu'à nos jours. Les peuples marchands sont issus de la seconde, et la tendance guerrière anime la troisième. Si l'on en croit Frédéric Schlegel, les mêmes types se reproduisent dans les idiômes de ces trois familles de nations.

« Sem, Cham, Japhet, voilà les noms primordiaux qui ont désigné par toute la terre ces trois grandes sources du genre humain.

« L'esprit patriarchal (qui renferme l'État dans la famille) n'a jamais abandonné les fils de Sem; aujourd'hui même, il se fait remarquer en Chine par ce singulier phénomène d'un

régime purement domestique, sans lien social, sans rien de ce qui constitue une nationalité complète, et d'un gouvernement qui coexiste avec les familles sans les régir, sans les unir vraiment à lui.

« Le caractère des nations Japhétiques, au contraire, est, comme l'a dit encore M. d'Eckstein, le régime de la communauté. Chez elles, le type social n'est pas la famille avec ses liens de dépendance étroite, immédiate, mais la tribu avec ses liens plus larges de parenté.

« Les peuplades Coushites, nées de Cham, offrent les plus anciens modèles de l'esprit individuel et je ne sais quel génie démocratique que le despotisme, niveleur aussi de sa nature, n'a eu garde d'étouffer.

« Ces premières données une fois reconnues aident merveilleusement à distinguer la physionomie originelle des races humaines dans leurs mélanges sans nombre et leurs migrations sans fin.

« La postérité de Japhet, père commun des nations Européennes, occupera seule aujourd'hui nos regards. »

M. Foisset entre en matière, et ici nous ne pouvons le suivre. Comment résumer un résumé? Dans ces dénombremens de peuples, qu'il sème d'allusions aux grands souvenirs de

l'antiquité et de traits de mœurs caractéristiques, nous paraîtrions entasser des noms plutôt qu'assembler des faits. M. Foisset ne fait que montrer les habitans primitifs de notre vieille Europe, les Pélasgues et les Étrusques leurs frères, les Ibères et les Finnois; puis les Latiches, population plus récemment Européenne, que notre confrère rattache aux tribus Vénédiques, souche de la nation Slave, tribus les plus anciennes entre les peuplades de seconde migration qui ont franchi les limites de l'Asie, et qu'on rencontre jetées à de grandes distances les unes des autres, de la Baltique aux embouchures du Pô, comme autant de rameaux du tronc Japhétique. greffés sur des branches Coushites et subissant l'influence du génie mercantile des enfans de Cham. A ces antiques nations qui n'avaient de commun que leur éloignement de l'esprit militaire, succèdent des nations conquérantes : aux Pélasgues, les Eoliens ou Achéens, peuple encore vivant pour nous dans les chants d'Homère; à ceux-ci, les Doriens qui régnèrent à Sparte et qui eurent pour poëte, Pindare, pour école de philosophie, celle de Pythagore; enfin les Ioniens, troisième race de conquérans, qui partagent avec les Doriens, leurs rivaux, le doux nom d'Hel-

lènes. C'est ainsi qu'en Italie les Œnotres avaient été subjugués et les Etrusques refoulés vers les Apennins par les Ausoniens et les Volsques, chassés de la Grèce par la conquête Dorienne; qu'en Espagne et dans les Gaules, les Ibères s'enfuirent devant les Celtes; qu'au nord, les Finnois reculèrent devant les Thraces dont les flots s'arrêtent au pied du mont Hémus. A une époque très postérieure, s'ébranlent sous le nom général de Saces toute la masse des peuples de la Transoxane, aujourd'hui la petite Bukkarie, et parmi ces Saces, les tribus des Daces et des Gètes, aïeux probables des Parthes. Les exploits des Celtes et des Thraces avaient retenti sur le sol natal. La longue trace de sang qui avait marqué leur passage n'était point encore effacée. Les Saces la suivent à leur tour, tombent sur les nations conquérantes amollies déjà par la vie civile, renversent les Cimmériens sur l'Occident, subjuguent les Finnois et les Slaves, et, sous l'appellation commune d'hommes de guerre (*Ger-man*), inondent l'Allemagne, débordent en Italie, envahissent la Gaule, jusqu'à ce que l'épée de Marius vienne en quelque sorte saigner à blanc les Cimbres et les Teutons et que César refoule Arioviste et sa tribu de Suèves bien loin par-delà le Rhin.

C'en est assez et trop peut-être sur ces vicissitudes de guerres, de conquêtes et de revers. La conclusion générale de M. Foisset est que les races conquérantes qu'il a successivement signalées, se laissent toutes suivre jusqu'à la Bactriane; que leurs langues, ou les débris qui nous restent de ces langues, offrent des analogies assez nombreuses et assez intimes pour rendre nécessaire la supposition d'une connexité primitive entre elles. Il rappelle que la philologie allemande est parvenue à classer ces langues par *règnes* et par *familles;* que le Samskrit, l'ancien Germain, l'idiôme Gréco-Latin, l'idiôme Slave, sont reconnus appartenir au tronc Indo-Germanique; et que, si l'idiôme Celtique diffère à beaucoup d'égards de ces langues, il conserve pourtant avec elles une affinité manifeste. Il ne garantit aucun de ces résultats : il les expose d'après les doctes, et l'on pressent aisément les conséquences qu'il en tire en faveur de la tradition biblique sur l'origine commune du genre humain : conséquences singulièrement fortifiées par l'identité des grandes traditions religieuses dans tout le globe et par celle de certains mythes et de certaines institutions sacerdotales qu'on retrouve à la fois dans la Scandinavie et dans l'Inde, sur les bords du

Gange et sur ceux de la Loire, le fleuve sacré des Gaules (1).

Après une course aussi longue, aussi rapide, à travers tant de siècles et des ténèbres si épaisses, il nous sera permis de nous reposer sur quelques points de détail qui fixent plus particulièrement l'intérêt.

C'est ainsi que M. Foisset s'arrête long-temps dans la Grèce et dans les Gaules, deux contrées qui, à divers titres, nous sont presque également chères. Notre confrère s'élève contre l'opinion si accréditée que la Grèce a été d'abord peuplée de Sauvages; notion, selon lui, non moins superficielle aux regards de la philosophie, que fausse au témoignage de l'histoire. Il essaie de caractériser les arts et la religion des Pélasgues, qui sont aussi les arts et la religion des Etrusques, dont une colonie paraît avoir été la souche du patriciat théocratique des Romains. Il s'efforce de donner au moins une idée des travaux contemporains d'Ottfried Muller sur la Grèce primitive et de Niebuhr sur l'Italie avant les Romains : travaux qui ont renouvelé la

(1) Voyez entr'autres, dans la Revue franç. (n° VII), un curieux extrait de *l'Histoire primitive de la Suède*, par le célèbre Geyer, et le tome second des *Religions*, de notre confrère, M. Guigniaut.

science historique en Allemagne et que notre confrère s'afflige de ne connaître que de seconde main. Il ne veut pas que l'on confonde entr'eux des peuples qui ont vécu, il est vrai, sur le même sol, mais qui l'ont occupé tour-à-tour en ennemis, et qui se distinguent par des nuances tranchantes. La diversité des dialectes et des ordres d'architecture ne semble-t-elle pas indiquer en effet qu'il y avait là plusieurs peuples, uns d'origine, ennemis de mœurs, en présence sur un même champ de bataille; et que la rivalité de l'immobile et sévère Lacédémone avec la démocratique Athènes avait des causes plus profondes que le droit de préséance dans les assemblées de la Grèce (1)?

Avant les migrations successives des Eoliens, des Doriens, des Ioniens, M. Foisset, (d'accord avec M. d'Eckstein, dont plus d'une fois déjà il a emprunté les propres paroles), place l'invasion première des Gaulois ou *Galls*, race exclusivement guerrière, qui fit entendre avant toutes les autres aux paisibles agriculteurs,

---

(1) Ce point de vue, qui voudrait plus de développemens, a été saisi sous son aspect poétique et philosophique tout ensemble, par M. Ballanche, qui l'a généralisé dans sa *Palingénésie sociale* sous l'aspect de la lutte du passé contre l'avenir et du principe stationnaire contre le principe progressif.

marchands, pontifes, chefs de famille de l'Europe primitive, ce mot terrible : *Vae victis!* Il voit dans ces peuples les plus anciens habitans des îles Britanniques, ceux qui ont donné à l'Angleterre le nom d'Albion, et qui se sont conservés dans l'Irlande et la haute Ecosse, où leur gouvernement de Clans atteste une migration antérieure à celles qui ont constitué la nation Gauloise : car, pour citer encore M. d'Eckstein, le Clan offre un état intermédiaire, une sorte de transition entre l'état patriarchal et le régime de la tribu politique, qui fut celui des Gaules avant César. Chose d'ailleurs bien remarquable! Dans la Gaule même de César, les traditions druidiques reconnaissaient deux peuples, l'un primitif, l'autre de migration postérieure (1).

---

(1) *Ammian. Marcell.* xv, 9, d'après Timagènes, historien des Gaules sous Auguste. — La plus ancienne population est celle des *Galls* ou *Celtes*. La plus récente, celle des *Kimri*, euphoniquement nommés par les Grecs *Kimmerii* et par les Romains *Kimbri*, qui remonte aux *Comari* de la Bactriane, descendus de Gomer, fils de Japhet, et confondus avec les Celtes sous l'appellation commune de Gaulois. *Quos Græci nunc Galatas vocant, Gomarenses olim dictos, Gomer condidit* (Jos. *Antiq. Judaïc.* lib. 1). Ce sont les Cambriens de la grande Bretagne dont l'idiôme s'est conservé dans la Basse-Bretagne et le pays de Galles sous le nom *Kymraig* ou *Kymric*.

Un historien de nos jours a démontré avec une singulière précision l'antagonisme des deux populations, leurs limites respectives et celles qui les séparaient des Ibères, qui les avaient précédés sur le sol Gaulois et qu'ils avaient bien pu vaincre, mais non détruire. C'est à nous de dire que le travail de M. Foisset est antérieur de plusieurs mois à la publication de cette histoire; qu'il n'avait point attendu les nouvelles lumières dont M. Amédée Thierry a éclairé ces questions pour voir dans les Cimbres de Marius et les Cimmériens des Grecs une nation toute Gauloise; et que notre confrère avait évité l'erreur de M. Thierry sur les Eduens dont nous habitons la terre, race toute guerrière, qui avait sa caste militaire et ses ilotes, qui possédait plus de forêts que de pâturages, et dont le nom vient d'Aedd le Grand, l'un de ses chefs et l'un de ses Dieux (1).

M. le Président Riambourg a présenté à l'Académie un morceau de philosophie religieuse, intitulé : *Le Problême insoluble*, dans lequel

(1) M. Thierry fait dériver *Eduens* d'*Œdh*, *mouton*; *Ed*, *troupeau de petit bétail*. Singuliers noms pour un peuple, qui certes n'était rien moins que pastoral!

il démontre les inconséquences du déisme et l'impossibilité de comprendre la Divinité lorsqu'on la dépouille de quelques-uns de ses attributs.

M. Peignot a donné lecture d'un Mémoire intéressant sur l'époque où les premiers Chrétiens, les Romains et les peuples de l'Occident ont commencé à adopter la semaine, c'est-à-dire la division des jours du mois en nombre septénaire.

Ce sujet qui tient à l'histoire, à la mythologie, à l'astronomie, et même que l'auteur a rattaché à la glossographie par la nomenclature polyglotte des jours de la semaine, ce sujet, disons-nous, a exigé d'autant plus de recherches qu'il n'a jamais été traité spécialement.

Ces deux Mémoires de M. Riambourg et de M. Peignot, devant être imprimés textuellement à la suite du Compte rendu, nous n'en présenterons pas ici l'analyse.

M. le docteur Morelot, membre correspondant, a adressé à l'Académie la traduction en vers français des églogues de Virgile. Sa version exacte et fidèle reproduit avec succès les beautés de l'original et se fait distinguer par une simplicité d'expression qui n'en bannit pas l'élégance.

M. le docteur Vallot, à l'occasion de quelques doutes élevés sur l'auteur du *Recueil des Sceaux du moyen âge*, a soumis à l'Académie (*séance du* 31 *décembre* 1828) des recherches qui, selon lui, lèvent toutes les incertitudes, et démontrent que feu notre confrère, l'abbé Boullemier, est le véritable auteur de cet ouvrage dont les frais d'impression ont été faits par M. de Migieu. La preuve s'en tire, 1° de l'offre que M. l'abbé Boullemier a faite en son nom à l'Académie, le 25 novembre 1779, d'un exemplaire de ce recueil; 2° de l'émargement sur le registre par le docteur Maret, secrétaire perpétuel, qui a écrit : *Recueil de Sceaux par M. Boullemier;* 3° du don que M. Boullemier a fait le 14 août 1780, en son nom, d'un autre exemplaire, à la bibliothèque du Collége, en présence de MM. Fevret de Saint-Mesmin, Raviot, vicomte mayeur de Dijon, et Davot, principal du Collége; 4° du témoignage de l'abbé Boullemier lui-même qui, en remettant à M. Vallot, en 1801, un exemplaire du *Recueil des Sceaux du moyen âge*, le lui donna comme en étant l'auteur.

M. Vingtrinier, membre correspondant, a communiqué un Mémoire sur la réforme des

lois pénales, dans lequel examinant sous le rapport de leur état moral et physique, les prisons et les bagnes, il montre comment le but que la loi veut atteindre est presque toujours manqué par l'excessive rigueur des punitions qu'elle inflige. Le classement plus judicieux des condamnés; l'abolition de la flétrissure pour les peines temporaires; les travaux forcés remplacés par la reclusion, et le minimum de cette peine réduit de cinq ans à deux ans, sont les principaux moyens qu'il propose. Il voudrait encore rendre perpétuelle la peine des travaux forcés à temps, mais ne la faire prononcer que contre les coupables en état de récidive. Il termine son Mémoire par des considérations contre la peine de mort, dont il regarde l'abolition non seulement comme possible, mais encore comme absolument nécessaire.

M. Bressier, Président de l'Académie, a lu un conte qui porte pour titre : *le Voyageur et l'Inconnu*, et une fable intitulée : *Les songes de Blaise le savetier*, qui a été entendue à la séance publique. Ces deux morceaux seront insérés au Compte rendu.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS OUVERT POUR LE PRIX D'ÉLOQUENCE QUI DEVAIT ÊTRE DÉCERNÉ EN 1829.

PAR M. LORAIN.

MESSIEURS,

L'Académie a choisi, pour sujet de prix de 1829, cette question neuve et grave : *Déterminer l'influence de l'industrie, et des doctrines qu'elle a fait naître, sur nos mœurs publiques et privées ; marquer la vraie place qui lui appartient.* Ce choix *d'à-propos* annonce, lui seul, combien vous sympathisez naturellement avec les progrès de la science et la marche des esprits. C'est surtout à notre siècle, dans lequel une fièvre industrielle et financière agite les intelligences et les gouvernemens, à s'interroger, à répondre sur la solution complexe du problême que vous avez proposé. Il vous appartenait de prévoir et de préparer une controverse profonde, qui s'anime à la fois de l'intérêt vif et passionné du moment, et des intérêts plus calmes et plus sérieux de l'avenir. Des publicistes, des jour-

naux, des économistes, se sont consacrés spécialement de nos jours, à donner à l'*industrie* un corps de doctrines métaphysiques et rationnelles, à lui prédire, à lui assurer une *destinée* morale et scientifique. Ces théories industrielles n'ont pas encore pénétré bien avant dans notre pays; elles ont je ne sais quoi de numérique, d'égoïste, de calculé, qui ne va point à nos mœurs, à nos habitudes, à notre caractère; mais pourtant l'époque de révolution qui nous remue, en jetant de l'incertitude sur les croyances générales, en mettant en jeu les forces matérielles de la société, en faisant souvent prévaloir les faits sur les doctrines, a disposé insensiblement les hommes à douter des principes, et à ne croire qu'aux événemens. C'est bien alors qu'une science, dont le but est la multiplication des richesses, dont le dogme nécessaire est l'intérêt personnel, c'est bien alors qu'une telle science doit avoir des maîtres, des tribunes et des disciples. Certes, ce serait témérité, ce serait même injustice de vouloir arrêter ce mouvement nouveau de l'esprit humain, dans ce qu'il a de salutaire et de forcé: il y a une véritable grandeur dans la pensée de l'homme occupé à transformer, à dominer toute la nature matérielle: cet empire de l'intelligence sur les forces brutes n'est pas seule-

ment une loi de nos besoins ; c'est encore l'exercice légitime, le développement naturel de nos facultés morales. Mais il est à craindre que l'ame, en s'asservissant le monde physique, ne s'habitue trop à sortir d'elle-même, et à prendre son esclave pour l'objet unique de ses contemplations ; il est à craindre que l'homme, en satisfaisant avec délices, avec raffinement, ses besoins, ses intérêts corporels, s'abandonne sans réflexion et sans mesure à l'industrie qui les crée, les irrite, les apaise, et confonde bientôt l'intelligence avec les plaisirs, les richesses avec la dignité humaine. Ces égaremens de la raison qui s'outrage elle-même, ne seraient point sans conséquences funestes pour les mœurs publiques et privées. Dans la famille qui se nourrit d'affections tendres et désintéressées, s'introduiraient bientôt le calcul qui tue le sentiment, l'intérêt, cet éternel ennemi de la sainte loi du devoir ; les relations domestiques ne seraient plus une douce communication de dévouement et d'amour, mais un échange commercial de services qui cesseraient de plein droit avec leur équivalent. Dans l'ordre social et politique, qui a bien aussi ses devoirs et ses dévouemens, et même d'une nature plus intellectuelle et plus métaphysique que ceux de la famille, puisqu'ils viennent moins du cœur,

on verrait l'obéissance et les sacrifices du citoyen se métamorphoser en compte raisonné de profits et pertes; la loi sociale serait la seule loi du bien-être; et comme le bien-être d'intérêts physiques est essentiellement mobile et capricieux, la société qui se laisserait trop exclusivement gouverner par les chances de ce bien-être, n'aurait bientôt plus qu'une existence viagère, changeante comme le jeu de la Bourse, toujours dépendante d'un traité de commerce, de la fertilité de la terre, ou du succès d'une manufacture. Dans un pareil état de choses, que deviendraient les doctrines religieuses, morales et philosophiques, qui par-tout commandent et doivent commander, qui par-tout font et défont les empires? Que deviendrait l'histoire des peuples, l'expérience des siècles, les lois intellectuelles dont le règne ne finira point? Je sais bien que l'homme porte au fond du cœur quelque chose de puissant et d'invincible qui résisterait, par instinct de noblesse originelle, à ce triomphe d'intérêts matériels; toutefois n'est-il pas urgent d'affermir les volontés contre toute lutte possible entre l'intelligence et l'égoïsme physique? N'est-ce pas le moment de prévenir, de combattre d'avance ce mauvais penchant de notre nature qui se

console de la perte des vérités de l'ame par la certitude des jouissances corporelles.

Ainsi, dans la pensée de l'Académie, il ne s'agissait point de rechercher les origines de l'industrie qui ne sont point contestées; de prouver qu'elle grandit avec la civilisation, dont elle seconde souvent les progrès ; il ne s'agissait point de lui retirer la protection des gouvernemens de l'Europe, qui, sans elle, mourraient d'inanition : il ne fallait donc nier, ni son existence, contemporaine de chaque société politique, ni ses nécessités qui surmontent inévitablement tous les obstacles ; il fallait constater son état actuel parmi nous, l'expliquer par les traditions du passé, et les faits présens qui éclatent de toutes parts; et se plaçant ainsi dans un point de vue vaste et rationel, nous apprendre les prétentions de ses maîtres, ses exigences modernes, demander à l'histoire et à l'observation ce qu'elle fut autrefois parmi nous, et ce qu'elle veut être aujourd'hui ; enfin nous parler de l'influence qu'elle exerce, ou prétend exercer dogmatiquement, sur nos croyances et nos institutions, et vérifier ses titres à la puissance par les épreuves d'un examen logique.

Cette tâche supposait des connaissances variées en histoire et en philosophie; on ne pouvait faire un pas sans comparer sans cesse les

résultats nouveaux de l'économie politique avec la nature morale et intelligente de l'homme ; sans poser les éternels rapports des institutions et des croyances sociales avec les lois subordonnées de la production matérielle. Ainsi lois, mœurs, littérature, religion, beaux-arts, agriculture, navigation, commerce, tout entrait dans ce vaste tableau ; tout devait être touché au moins sommairement, et nulle conclusion savante ne pouvait sortir que d'un esprit qui se livrerait en même temps à toutes ces considérations diverses.

Ne nous étonnons donc point, si le concours ouvert devant vous, Messieurs, n'a point contenté vos espérances. Un talent jeune, dépourvu de faits et de réflexions, était incapable d'atteindre les hauteurs du sujet ; un talent mûr et fécond en pensées et en expérience, ne pouvait aisément vous sacrifier ses veilles, et terminer, en si peu de temps, ce qui demande un travail de plusieurs années. Nous nous serions estimés heureux, du moins, d'avoir à vous demander une récompense ou des encouragemens pour les essais de jeunes écrivains qui méritent toute votre bienveillance. Mais votre Commission n'a pas cru que vos vœux eussent été remplis, et, bien à regret, elle vient

vous soumettre les résultats infructueux du concours.

Trois Mémoires seulement ont été adressés à l'Académie. Le premier porte pour épigraphe ces paroles de M. Lafitte : « Il est maintenant reconnu que le travail est le principe et le but de la société, en même temps qu'il est une garantie certaine de l'indépendance légale. »

Nous ne vous donnerons point l'analyse de ce Mémoire, suffisamment jugé par ses conclusions que voici : « Une dernière fois je me résume, et fort de ce que j'ai avancé, je ne crains pas de dire que l'industrie a fait généralement à nos mœurs publiques et privées du bien et du mal, mais que la somme de ses bienfaits l'emporte sur celle des maux qu'elle a produits, et qu'un Prince qui veut la prospérité de son pays, doit accorder à l'industrie des encouragemens et des distinctions. »

Pour apprendre de telles nouveautés, nous n'avions pas besoin d'un concours.

Le second Mémoire porte pour épigraphe : *Vires acquirit eundo*, et mérite que nous vous le fassions connaître.

L'auteur retrace d'abord le rôle avili que jouait l'industrie chez les Romains qui l'abandonnaient aux esclaves ; il déplore la chute de

Carthage et la victoire de Rome; il aurait désiré que la république industrielle eût vaincu la république guerrière; puis il affirme que la civilisation romaine s'est éteinte, parce que les bienfaits de cette civilisation ne s'étendaient point à la masse industrielle.

Dans le système de l'écrivain, ce grand mouvement des peuples qui enfanta tant de migrations successives, aurait été déterminé par la privation d'industrie. L'industrie seule, selon lui, augmente et attache au sol les populations.

Après ces deux points de vue systématiques, il aborde l'invasion des races Germaniques. Les Germains deviennent les seuls maîtres, parce que la richesse territoriale est encore la seule qui existe. Les possesseurs des terres possèdent donc tout, puisqu'ils possèdent les terres; ils exigent et acceptent en échange des *services personnels,* les seuls objets d'échange possibles alors de la part de la population qui a besoin d'être nourrie. Le commerce, en France, est rejeté par la noblesse, comme une chose qu'elle méprise; par le clergé, comme une occupation indigne de sa haute mission; les communes n'existent pas encore. En l'absence du tiers-état, l'industrie tombe aux mains des Juifs, banquiers de l'Europe, et maudits par elle.

L'Italie, la première, au moyen âge, arrive aux Indes par Constantinople et le Pont-Euxin : et Constantinople fait alors pour l'industrie ce qu'elle fit plus tard pour les lettres.

Enfin les communes sont fondées par le commerce ; la puissance féodale qui avait passé des villes aux campagnes, revient des campagnes aux villes. Cette puissance féodale, territoriale, qui s'entretenait en nourrissant un grand nombre de vassaux, que seule elle pouvait nourrir, devait ses hommes liges aux merveilles d'une vaste hospitalité : bientôt la naissance du luxe, des vanités à satisfaire, des palais à bâtir, des objets nouveaux d'échange, détournent et dissipent les richesses territoriales ; la noblesse échange contre les créations de l'industrie les produits de ses terres, qu'elle consacrait d'abord à nourrir ses vassaux et à se faire des créatures.

Cette révolution, ce déplacement des richesses féodales, coïncide avec la découverte de l'Amérique et du nouveau passage des Indes.

Au lieu qu'auparavant il n'y avait que des producteurs territoriaux, il y a maintenant des producteurs industriels : les premiers, dépossédés insensiblement de leur puissance par l'autorité royale ; les seconds n'ayant encore aucune force publique et reconnue.

Cette situation amène une époque commune

à la France, à l'Angleterre, et à tous les pays du monde. La noblesse et les communes se combattent entr'elles, et ne s'accordent point contre la royauté: la noblesse voulait reprendre son pouvoir, et les communes l'acquérir.

Cet état a duré jusqu'à la Fronde, où le pouvoir des nobles vint expirer. Sous Louis XIV, les nobles échangent leur puissance contre des places honorifiques; le commerce n'obtient rien.

Toutefois l'industrie est protégée; elle fait du chemin malgré les entraves, les jurandes, les maîtrises, les prohibitions, les douanes; des philosophes économistes écrivent; Smith, Beccaria, Quesnay, Turgot, Dupont de Nemours créent la science de l'économie politique.

La prépondérance de l'industrie, source d'indépendance et de richesses, amène la révolution française, c'est-à-dire que le pouvoir *industriel* remporte la victoire sur le pouvoir *territorial;* et cette victoire donne naissance au gouvernement représentatif.

Ainsi, la propriété territoriale est contemporaine de l'esclavage de l'homme. Cet esclavage se relâche sous le gouvernement absolu, à mesure que l'industrie se développe; l'industrie enfante la liberté; par-tout la servitude et le

pouvoir territorial ont entre eux une évidente sympathie; par-tout, au contraire, le *pouvoir industriel* sympathise avec la liberté : les républiques Italiennes, la Hollande, les Pays-Bas, l'Angleterre, les villes Anséatiques, donnent de ce fait une preuve vivante.

Cela n'est point étonnant : le *pouvoir territorial* gêne, empêche la richesse industrielle; l'exemple de la Pologne l'atteste : sous les grands possesseurs des terres, la misère est en contact avec la richesse, et de là sort la servitude.

La population ne trouve qu'à vivre et non pas à s'enrichir dans la culture, dans le fermage même des grandes possessions territoriales; l'industrie et les manufactures font seules naître la propriété moyenne, et par conséquent le gouvernement représentatif. Ce qui explique pourquoi les révolutions du midi de l'Europe ont échoué : car, privés d'industrie, ces pays ne contiennent pas les élémens de cette nouvelle forme sociale : un corps aristocratique suffit aux gouvernemens absolus; la liberté ne peut être que là où règne l'industrie; l'esclavage que là où l'industrie n'est point.

Le gouvernement représentatif est donc un fait nécessaire, irrévocable, dépendant de faits consommés; il promet aux mœurs privées une amélioration certaine; le travail et la liberté

sont les deux causes de la salutaire réaction morale amenée par la révolution.

Je vous ai donné, Messieurs, l'analyse suivie du Mémoire n° 2, parce que j'ai cru remarquer dans sa marche, quoique incomplète et systématique, quelque chose de logique et de raisonné. Le style est bien approprié au sujet. Il est pur et précis. Il y a de la méthode et de la suite dans tout l'écrit. Mais il ne vous échappe point que l'auteur n'a point rempli les conditions du concours. Se bornant au point de vue exclusif des économistes, il a fait sortir la liberté de l'industrie, et n'a considéré l'industrie que dans ses rapports avec les formes du gouvernement, sans s'occuper de toutes les autres questions soulevées par votre programme. La famille, l'état, les destinées futures de l'industrie, son influence dogmatique sur les sciences morales, sur les devoirs, sur toute l'intelligence de l'homme, sont laissés à l'écart et dans l'ombre. Et encore, que de choses à contester! Cette industrie qui civilise l'Europe, et la rend libre, sans le concours du christianisme, des lettres, des lois! Cette industrie, contemporaine infaillible de la liberté, et qui pourtant a laissé d'assez beaux monumens à Rome, en Asie, et par toute la terre, sous les Gouvernemens les plus absolus! Cette privation

d'industrie, *contemporaine* de l'esclavage, qui n'empêche point la liberté des Suisses et d'autres habitans des montagnes.

Néanmoins, si l'auteur a envisagé son sujet, selon nous, d'une façon étroite et fausse, et d'un seul côté, il n'en est pas moins remarquable par une propriété de termes, par une force de déduction, par une simplicité énergique de formes, plus rares aujourd'hui qu'on ne pense.

Le Mémoire n° 3, a choisi pour épigraphe ce vers de *notre* Lamartine :

Les Dieux étaient tombés, les trônes étaient vides.

L'auteur de ce Mémoire partage à-peu-près les idées du Mémoire précédent, sur la naissance, le développement et les conséquences de l'industrie ; mais il a plus de largeur dans la pensée, plus d'imagination dans le style. On rencontre quelquefois dans son ouvrage des idées fortes exprimées d'une manière neuve et pittoresque. C'est le travail d'un jeune homme, un peu diffus, manquant un peu de méthode et de talent de conclure, mais promettant à l'avenir des espérances précieuses.

Il s'élève sur-tout contre l'empire de l'homme sur ses semblables, principe de la société ancienne ; il trouve ce principe jusque dans la

Genèse, où le travail est regardé comme une douleur, et par conséquent comme un mal à éviter : d'où il résultait, dans les sociétés antiques, la nécessité de rejeter le travail sur des êtres inférieurs et avilis.

La société nouvelle rejette l'empire de l'homme sur l'homme, et n'admet que la domination de l'homme sur les forces inanimées.

Ce changement absolu, qui explique toute la civilisation moderne, n'est pas le produit unique de l'industrie croissante, comme vous l'avez entendu tout-à-l'heure; mais le produit complexe de la culture intellectuelle et de tous les faits sociaux. L'esprit du christianisme apportait ses adoucissemens à l'esclavage; les Barbares eux-mêmes facilitaient, sans le savoir, par leurs invasions, ce nouveau mouvement; la noblesse fut peu cruelle, le servage moins dur que l'esclavage antique; le clergé plus humain et plus instruit; le tiers-état s'éveillait à toutes ces lumières; les forces physiques, devenant chaque jour moins utiles, cédaient aux forces morales; les associations se formaient; les richesses, les corporations, les ligues du moyen âge, tout se produisait à la fois et comme par un besoin réciproque.

Cette civilisation moderne avait apporté à

l'homme le repos, l'industrie, le droit des gens et la liberté.

La noblesse et le clergé avaient cessé de garder le privilège de la force et des lumières; la liberté de conscience était proclamée; mais la liberté d'industrie languissait sous le monopole des gouvernemens.

Cette liberté illimitée, nécessaire à l'industrie, ne sera possible, selon l'auteur, que lorsqu'elle sera représentée suffisamment dans les pouvoirs publics : jusqu'ici la richesse seule tient la puissance; les lettres, les arts, les sciences morales n'ont pas assez de part à un pouvoir qui devrait appartenir à tous, excepté aux ignorans et aux oisifs.

Maintenant l'ordre social est entre deux abymes, la richesse et la pauvreté : c'est au travail, source de la morale et de tous les biens, c'est à la Religion, c'est aux lumières, à les combler; mais l'aumône seule, vertu des chrétiens, quelquefois indiscrète, ne peut être un remède efficace.

Il ne faut pas croire non plus que l'industrie amène l'âge d'or. L'homme n'a pas rien que de l'énergie musculaire; il a des liens moraux, et des devoirs de famille, de société, de religion, que l'industrie ne peut créer : car en elle tout

est individuel; elle ne peut enfanter ni croyances, ni mœurs. Et cependant la société ne peut reposer sur des débris; ses dogmes seuls la font vivre, et l'intérêt personnel la dissout.

L'industrie, dans ce siècle de transition, s'exagère son influence; elle abuse d'une puissance transitoire, si long-temps repoussée; mais elle ne peut produire que l'intérêt, et jamais l'enthousiasme, jamais l'ordre, jamais le devoir. Elle doit être libre, en résignant le pouvoir aux doctrines, aux sciences, à la religion; elle doit prendre la livrée des mœurs, et reconnaître qu'il est des affections, des besoins du cœur plus puissans qu'elle-même. Enfin le pouvoir du monde doit appartenir à la conscience et au talent.

Cette analyse, que j'ai rendue aussi claire que j'ai pu, vous prouve les défauts et les qualités de l'auteur. Nous aurions désiré pouvoir vous proposer une mention honorable; mais la confusion de doctrines, le défaut d'ordre, une idée sur la population, exprimée avec peu de ménagement dans un sens repoussé par le christianisme et par la philosophie; quelque chose d'incertain et d'incomplet qui décèle dans l'auteur peu d'études fortes, et l'ignorance des doctrines nouvelles des économistes, ne nous per-

mettent point d'accorder au Mémoire n° 3, plus de marques d'estime qu'au n° 2.

L'un est plus complet, remplit mieux les conditions du programme et les intentions de l'Académie; mais il manque de conclusions certaines : de la timidité, de l'obscurité dans les aperçus, de l'hésitation, de la jeunesse dans les doctrines, déparent, à notre regret, ce qu'il y a parfois de vif et d'heureux dans le style, de noble et de vigoureux dans la pensée.

L'autre, plus dogmatique, mieux combiné, plus concluant; mais aussi partant de données plus étroites, plus exclusives, et ne satisfaisant point à vos exigences; d'un style plus formé, mais moins pittoresque; d'une conception mieux raisonnée, mais plus incomplète.

Tous deux enfin, dignes d'estime, mais ne devant obtenir aucune autre récompense.

Voilà, Messieurs, ce que votre Commission vous propose d'adopter; mais je dois ajouter, que le résultat stérile du concours de 1829 n'est point fait pour détourner de vos concours à venir. Le véritable renouvellement des études en France ne date point, pour la jeunesse, de plus de douze années : il n'est donc pas étonnant que pour les hautes questions des sciences morales et de l'économie politique, on trouve

encore dans les nouveaux écrivains peu de force et de profondeur; et vous savez que d'ordinaire vous n'appelez avec succès à mériter vos palmes que de jeunes concurrens. Les talens formés composent des ouvrages, et non des essais académiques. Laissez, Messieurs, laissez préparer par des études consciencieuses la jeunesse qui seule doit venir à vos solennités, et vous aurez encore des couronnes à distribuer.

Ne vous effrayez pas non plus de soumettre à la discussion humaine des questions qui remuent de hautes vérités, des controverses qui agitent tout l'homme. Les sociétés littéraires n'ont pas plus de privilèges que les individus : il faut qu'elles vivent avec leur siècle, ou qu'elles meurent. Aujourd'hui, il n'y a plus de secrets ni dans la politique, ni dans la morale, ni dans la philosophie : tout se traite à découvert; la publicité anime tout, manifeste tout. Ce grand mouvement a ses périls; mais il a ses avantages et sa dignité. C'est le besoin, c'est la nécessité de l'époque, que doivent tour-à-tour condamner ou exalter les partis vaincus ou vainqueurs. Chacun veut le grand jour pour sa conscience; chacun demande la lumière et la liberté pour les vérités qu'il professe, pour les croyances qu'il croit bonnes, et qu'il veut propager. Les compagnies savantes sont mortes,

si elles ne partagent point cet élan universel. Leur devoir, sans doute, est de s'y associer avec prudence, avec réserve, de le tempérer par une gravité de haute raison; mais elles ne peuvent se tenir en dehors du mouvement général; il faut qu'elles le devancent, le secondent, ou qu'elles le contrarient au risque d'en être emportées : sinon, elles seront effacées de la vaste scène des lettres.

Y a-t-il donc, dans ces combats à la face du soleil, quelque chose de fatal et de déplorable? Devons-nous donc désespérer de l'homme et de ses destinées? Il y aurait folie et faiblesse à douter de l'avenir des sociétés. A travers les luttes et les agitations, la justice et la vérité ne seront point vaincues, parce qu'elles sont immortelles, et que le Dieu qui les a faites ne les laissera point mourir. Tant que l'homme vivra, il faudra que l'homme combatte; mais l'intelligence et la vertu, pour être souvent attaquées, ne peuvent jamais succomber : qu'on les flétrisse, qu'on les repousse, elles dureront autant que le monde; et le monde cessera, quand elles se retireront de lui et ne le gouverneront plus.

Pourquoi donc resterions-nous spectateurs oisifs de la grande lutte sociale? Nos devoirs, nos intérêts, nos consciences, nos lumières ne

nous poussent-ils pas d'accord au milieu de la mêlée ; et serions-nous dignes de jouir, de nous enorgueillir un jour des triomphes de la vérité morale, si nous n'avions pris part à ses douleurs, et combattu pour elle, et à ses côtés !

L'Académie, adoptant les conclusions de ce rapport, a retiré du concours la question, et fait brûler les billets contenant les noms des auteurs des trois Mémoires, conformément à l'article 5 du chapitre v de ses statuts.

LE PROBLÊME INSOLUBLE.

PAR M. RIAMBOURG.

Les mystères fatiguent la raison ; d'un autre côté l'athéisme est contre nature : mais ne pourrait-on pas, en mettant de côté les mystères, conserver intacte la croyance d'un Dieu ? On aurait alors une religion simple, qui répondrait aux besoins du cœur de l'homme, sans que la raison eût à subir un joug humiliant.

Tel est le problême que l'orgueil humain a posé ; le déisme ensuite a tenté de le résoudre. A-t-il réussi ? Nous ne le pensons pas : bien plus, nous croyons le problême insoluble ; parce que l'idée de Dieu, même lorsqu'elle n'est pas développée complètement, renferme toujours en soi quelques mystères.

Qu'on dise qu'il n'y a rien de plus simple, à s'en tenir à l'énoncé, que cette proposition, *il existe un Dieu ;* on n'avance rien qui ne soit exact : mais qu'allant plus loin, on entreprenne de soutenir que la proposition, en elle-même, ne renferme pas de grands mystères, on tombe dans l'erreur ; car il n'est pas un déiste sensé, qui voulant se faire une idée de

cet être auquel il donne le nom de *Dieu*, ne se le représente au moins comme un être qui a fait les autres, et qui lui-même n'a point été fait : or on découvre déjà, dans cette seule pensée, bien des mystères renfermés. Il n'y a donc que ceux qui se contentent de prononcer des mots sans y attacher aucune idée, ou ceux qui ne savent pas se rendre compte des conséquences qui peuvent dériver d'un principe posé, qui ne soupçonnent pas tout ce qu'il y a de mystérieux dans ce peu de mots : *il existe un Dieu :* c'est-à-dire il existe un être qu'un autre n'a pas fait.

S'ils suivaient ces conséquences, ils verraient que si Dieu n'a point été fait par un autre, il est de toute nécessité qu'il n'ait pas commencé, puisqu'il est impossible qu'un être, quel qu'il soit, sorte de lui-même du néant : mais un être qui n'a pas commencé, c'est un être qui n'existe pas, ou qui a toujours existé ; or il n'appartient pas au déiste de dire que Dieu n'existe pas : il est donc amené nécessairement à conclure du principe qu'il a posé, que Dieu existe de toute éternité.

Ainsi la première conséquence à tirer de cette vérité que Dieu existe par lui-même, c'est que Dieu n'a point eu de commencement ; la seconde, c'est que Dieu n'aura non plus jamais de fin.

Car il n'en est pas d'un être qui existe par lui-même, comme d'un être qui n'existe que par autrui : on peut supposer que ce dernier rentrera dans le néant; mais à l'égard du premier une pareille supposition serait impossible. Ainsi, on peut supposer que je n'existerai pas demain, parce que n'ayant pas toujours été, et ne portant pas en moi-même la raison de mon existence, cette existence est dépendante d'une cause étrangère à moi : que cette cause vienne à changer; que la volonté par laquelle j'existe ait déterminé dès le principe que cette existence ne s'étendra pas au-delà du jour présent, et voilà que dès aujourd'hui je prends fin. Mais en ce qui regarde Dieu, il n'y a aucune supposition à établir, relativement à la cessation de son existence, ni sur le fondement d'un changement dans les causes extérieures, puisque Dieu existant par lui-même, est indépendant de ces causes; ni sur le fondement d'une détermination préalable, puisque Dieu étant sans commencement, il n'y a pas de volonté, pas même la sienne, qui ait précédé son existence. Il reste donc que Dieu ayant l'existence par lui-même, il n'y a pas de supposition admissible, par rapport à la cessation de cette existence. Dès-lors il est aussi sûr qu'il existera sans fin, qu'il est sûr qu'il n'a pas commencé.

Cette puissance d'exister qui est dans Dieu, et que la raison démontre ne pouvoir pas être bornée dans sa durée, pourra-t-elle être limitée dans son étendue? Il faut encore répondre que non. Car il ne peut y avoir que les choses qui reconnaissent une cause extérieure d'existence, qui soient susceptibles d'être restreintes. Là où il n'y a pas de cause extérieure d'existence, il ne peut y avoir de cause qui limite; et là où il ne peut y avoir de cause qui limite, il ne saurait y avoir des limites tracées. Il ne serait pas possible, en effet, qu'on pût donner une raison suffisante de l'existence d'une chose quelconque dans certaines limites ou dans certains lieux; de dire pourquoi cette chose n'est pas plus étendue, de dire pourquoi elle est là plutôt que d'être ailleurs; si on ne fait intervenir une cause, si on ne présuppose une volonté libre et intelligente qui aura déterminé tout cela; puisque rien n'est moins nécessaire en soi. Or à l'égard de l'être qui existe par lui-même, de l'être qui est indépendant de tout, il n'y a pas moyen de présupposer une cause qui aura restreint à une certaine portion de l'espace, l'exercice de cette puissance qui le fait être; ni une volonté qui aura pour ainsi dire attaché cette puissance à tel lieu particulièrement. Ainsi l'existence de Dieu ne peut pas être considé-

rée comme étant susceptible d'être bornée, ni être réputée avoir quelque relation particulière à certain lieu : elle doit être sans condition comme sans limites; elle doit être absolue et s'étendre par-tout; il faut donc nier que Dieu existe, ou bien il faut convenir qu'il doit exister en tous lieux. Ainsi le déiste ne peut pas plus se défendre de reconnaître l'immensité de Dieu, qu'il n'a pu se défendre d'abord de reconnaître son éternité.

Or, en partant de cette idée que l'être qui existe par lui-même n'a point de bornes, on doit arriver facilement à cette autre que ce qui existe par soi-même doit être sans figure, sans mouvement et sans divisibilité; puisque le mouvement, la figure et la divisibilité entraînent nécessairement avec soi l'idée de quelque chose qui a des bornes. Tout être donc en qui il se trouvera quelques-unes des propriétés telles que le mouvement, la figure et la divisibilité, ne peut pas être confondu avec ce qui est sans bornes, avec ce qui existe par soi-même; et comme la matière non-seulement en contient quelques-unes, mais encore les comprend toutes, il devient très clair que la matière n'existe point par elle-même, mais qu'elle est créée.

Ainsi les idées d'éternité, d'immensité, de création découlent naturellement, comme on le

voit, de l'idée d'un être nécessaire qui existe sans avoir été fait par un autre : il suffit en effet que celle-ci se développe, pour engendrer celles-là ; et comme il n'y a point de déiste qui puisse se figurer Dieu autrement que comme un être nécessaire qui n'a point été fait par un autre, il s'ensuit qu'il n'y a point de déiste non plus, qui puisse voir dans ce qui se rapporte à l'éternité, à l'immensité, à la création, des questions étrangères au déisme.

Mais, dira le déiste, quand on admettrait que ces questions ne sont pas étrangères au déisme, comme leur solution aurait peu d'intérêt à offrir, on serait toujours bien fondé à les mettre de côté. Qu'est-il besoin en effet pour l'homme d'entrer si avant, et avec tant d'efforts, dans la connaissance de la nature divine ? Ne doit-il pas lui suffire d'en connaître ce qui se rapporte à lui ? Ayons de Dieu l'idée d'un être qui meut l'univers et ordonne toutes choses : A cette première idée joignons celles de bonté, de justice, de puissance et d'intelligence qui le caractérisent plus particulièrement dans ses rapports avec nous ; mais n'allons point au-delà, et sur-tout ne nous inquiétons pas de savoir si Dieu est immense et éternel ; s'il existe par lui-même ou autrement ; si la matière est créée ou incréée ; car ce sont autant de questions qu'il

n'importe pas à l'homme d'approfondir; ce sont des questions de pure spéculation, qui ne pourront jamais influer, en aucune sorte, sur la règle des mœurs et sur la conduite de la vie.

C'est ainsi que déguisant sous l'apparence de la modération, une impuissance dont enfin il s'est à regret convaincu, le philosophe de nos jours voudrait avoir l'air de dédaigner ce à quoi il n'a plus l'espérance d'atteindre.

Cependant il est une chose dont il faut bien d'abord qu'il convienne : c'est que ces questions qu'il voudrait écarter maintenant comme oiseuses, ont été traitées et débattues pendant bien des siècles dans les écoles; c'est qu'elles ont exercé la sagacité des esprits les plus déliés, et épuisé les forces des plus grands génies; sans qu'il soit résulté de ces recherches, des éclaircissemens satisfaisans sur les vérités qu'elles avaient pour but d'établir; en sorte que ces questions sont encore autant de labyrinthes dans lesquels l'esprit humain erre sans fin. Or, il est résulté de tout ce mouvement, l'opinion qu'il y a dans le déisme des choses que l'esprit de l'homme ne peut comprendre; des écueils contre lesquels la raison la plus forte ne peut s'empêcher de venir échouer. Or, tant que cette opinion ne sera pas détruite, l'athée s'en appuiera pour combattre le déisme comme renfer-

mant en soi des principes contradictoires; le chrétien de son côté s'en servira pour soutenir que le déisme contient des mystères. Il serait donc bien important pour le déiste d'arriver sur tous ces points à une solution si claire, que l'athée ne pût pas reprocher davantage au déisme de contenir des absurdités; ni le chrétien prétendre plus long-temps que le déisme lui-même a ses mystères. Ainsi ces questions que le déiste voudrait mettre de côté comme étant insignifiantes et sans objet, doivent avoir au moins pour lui cette sorte d'intérêt, qu'il ne saurait garder sur elles le silence sans donner prise à ceux qui combattent le déisme. Dès-lors, fussent-elles en elles-mêmes aussi oiseuses que le déiste voudrait le faire entendre, ces questions mériteraient toujours sous ce rapport de fixer son attention.

Mais elles le mériteraient encore sous bien d'autres; car il s'en faut bien que ces questions aient par elles-mêmes, aussi peu d'intérêt qu'il plaît au déiste de le dire. Ce n'est pas qu'à considérer l'homme sous le rapport de ses besoins physiques seulement, il doive lui importer beaucoup de savoir s'il existe ou non un premier être créateur de tous les autres; un être existant par soi; un être auquel on ne puisse pas assigner de bornes; un être auquel on ne puisse pas non

plus donner de commencement ni de fin. Les bœufs de nos prairies ignorent toutes ces choses, et cependant ils mangent et digèrent. Mais il est une vie dont les êtres raisonnables sont seuls en état de jouir, et que les bêtes ne connaissent pas : vie de l'ame, vie de l'esprit; qui ne s'entretient point par des alimens grossiers, mais par les nobles sentimens dont notre ame s'enrichit, et par les connaissances que notre esprit acquiert; ainsi il y a dans l'homme des facultés qui se rapportent à des besoins d'une nature plus relevée que les besoins ordinaires de la vie. Il y a notamment en l'homme un désir inné de connaître, qui, lorsqu'il est dirigé vers un but utile ou vers un objet élevé, ne doit pas être comprimé. Or, on conviendra sans peine que de tous les objets qui sont de nature à exercer cette faculté, il n'en est guère d'aussi sublimes que ceux qui font la matière des questions que nous venons de soulever. Qu'on ne dise donc pas que ces grandes et belles questions doivent être mises de côté, n'étant ni les unes ni les autres susceptibles de recevoir quelque application dans la pratique; car ce ne sont pas seulement les choses qui peuvent être de quelque utilité dans le commerce ordinaire de la vie, qui ont droit à notre attention : les choses grandes et belles, les choses généreuses

et fortes, sont également dignes de notre estime et de nos soins. N'y eût-il donc aucune conséquence à tirer pour la conduite des affaires de ce monde, et même dans l'intérêt de la morale, de la solution de ces grandes questions, que par cela seul qu'elles tendent à élever l'esprit jusqu'à la région des hautes pensées, et à faire goûter à l'ame le charme des sublimes contemplations, il serait contre les règles d'une saine philosophie de les dédaigner. Que sera-ce donc si l'on vient à remarquer qu'ici l'intérêt que produit la sublimité du sujet, se trouve encore fortifié par des considérations qui se rapportent à son utilité? Car il ne faut pas croire, malgré tout ce que pourrait dire à ce sujet le déiste, qu'il soit tout à fait indifférent pour l'homme de savoir à quoi s'en tenir sur la plupart des questions qui viennent d'être agitées : n'est-il pas clair, par exemple, qu'il peut être de quelque utilité pour l'homme d'être assuré qu'il n'y a pas au monde un seul lieu où Dieu ne soit toujours présent; n'y ayant pas de considération plus propre à le maintenir constamment dans la règle? N'y aurait-il pas aussi, par rapport aux sentimens de reconnaissance que les bienfaits de Dieu peuvent imprimer dans nos ames, quelque chose à tirer de cette vérité que Dieu nous a tout donné; tout, jusqu'au moindre atôme qui entre dans la composition

de nos corps? Enfin cette vue que Dieu a non seulement formé le monde, mais qu'il a créé la matière dont il est composé, ne serait-elle pas encore de nature à augmenter dans l'esprit de l'homme l'idée de la puissance de Dieu, et à doubler les sentimens d'admiration qui forment une partie du culte spirituel que la créature raisonnable doit à son auteur? Que l'on ne dise donc pas que l'homme n'a rien à gagner en se livrant à des spéculations de ce genre, puisqu'il résulte de ce que nous venons de dire, en considérant même la chose sous plusieurs points de vue différens, que toutes ces questions que le déiste voudrait écarter comme oiseuses, ne sont rien moins qu'indifférentes en elles-mêmes.

Mais comment peut-il, lui-même, songer à les écarter comme inutiles ces questions du premier ordre, quand on voit que le déisme porte entièrement sur cette base? Tout en effet, dans le déisme, se rapporte à l'idée véritable de Dieu : or, en écartant de cette idée l'existence par soi-même et l'infinité, on la défigure, on l'affaiblit, on l'efface.

Qu'est-ce qu'un Dieu dont on ne sait pas s'il existe par lui-même? C'est un Dieu dont on ne sait pas s'il est ou s'il n'est pas indépendant. Qu'est-ce qu'un Dieu dont on ne sait pas s'il est

infini? C'est un Dieu dont on ne sait pas s'il est ou s'il n'est pas le plus grand des êtres. Or, un Dieu dont on ne sait pas s'il est indépendant; un Dieu dont on ne sait pas s'il est le plus grand des êtres; c'est un Dieu dont on ne sait pas si véritablement il est Dieu.

Vous direz d'un être qu'il est le premier moteur, le sublime ordonnateur des mondes, le grand architecte de l'univers; que si vous n'ajoutez en même temps qu'il tient sa nature et ses qualités de lui-même, vous n'en faites pas un Dieu : car si l'on peut supposer que cet être a reçu d'un autre son existence et par suite tout ce qu'il a, il ne peut plus se présenter que comme un être subalterne et dépendant; sujet peut-être à l'erreur, au changement, à l'anéantissement; au-dessus duquel dans tous les cas s'élève un être plus grand.

Vous direz d'un être que son existence est très ancienne, qu'il a précédé tout ce que nous voyons, qu'il remonte au-delà de tout ce que nous connaissons : que si vous ne supposez en même temps qu'il n'a jamais eu de commencement; ce n'est plus un être que vous puissiez faire adorer comme un Dieu : car s'il y a moyen de supposer qu'en effet à une époque quelconque ce Dieu prétendu a commencé; comme alors il n'a pu commencer que par la vertu

d'un autre être agissant avec puissance pour le faire exister; ce Dieu n'est plus qu'un être secondaire et dépendant, soumis par nature, et inférieur en tout, à un être plus ancien que lui, à un être plus puissant que lui.

Vous direz d'un être qu'il est au ciel, qu'il est sur la terre, qu'il embrasse tout l'univers, qu'il s'étend même par de-là; que tout cela encore ne suffit pas, tant que vous laisserez soupçonner que ce même être peut avoir des bornes. Car s'il est permis de supposer que ce Dieu prétendu est borné; comme il ne peut l'être que par l'effet d'une détermination étrangère qui le restreint; comme on peut d'ailleurs au-delà des bornes qui le circonscrivent, concevoir quelque chose de plus étendu; c'est encore un être limité et dépendant que celui que vous nous donnez pour un Dieu; car il y a quelque chose de plus grand que lui, il y a quelque chose de plus fort que lui, qui le borne.

Enfin vous direz d'un être, qu'il est sage, qu'il est juste, qu'il est bon; que si vous ne portez ces qualités au degré le plus éminent, vous ne caractérisez point suffisamment un Dieu. Car en Dieu la sagesse, la prudence, la justice et la bonté doivent s'élever naturellement au souverain degré : si elles n'y étaient que dans un certain degré; si elles ne s'y montraient

que dans une certaine mesure; il y aurait à rechercher qui est-ce qui aurait pu assigner ce degré, qui est-ce qui aurait pu déterminer cette mesure; et alors on serait obligé de voir au-dessus de Dieu, un être qui lui ferait la loi, un être qui déterminerait sa manière d'exister, un être qui lui départirait avec plus ou moins de restriction, la justice, la sagesse et la bonté. Ainsi la dépendance serait encore ici pour votre Dieu, tandis que la prééminence serait pour un autre.

De tout ceci nous devons conclure qu'il n'y a que deux grands traits qui caractérisent la Divinité, tout le reste pouvant être donné et se trouver dans la créature. Ces traits sont l'existence par soi-même et l'infinité; et comme ces deux traits ne peuvent point être séparés, attendu que tout ce qui existe par soi-même doit toujours être infini, et que tout ce qui est infini, doit toujours exister par soi-même; il s'ensuit qu'il est tout aussi difficile de se figurer un Dieu dans lequel ne se trouverait pas l'un de ces traits, que de se figurer un Dieu dans lequel ils ne se trouveraient ni l'un ni l'autre.

Que penser dès-lors de ceux qui voudraient établir le déisme sans y faire entrer ni l'infinité, ni l'existence par soi-même? Ne peut-on pas

dire qu'ils travaillent en l'air, qu'ils bâtissent sans fondemens, qu'ils n'ont pas une idée vraie de Dieu? Ils paraissent cependant être moins éloignés de cette idée que ceux qui se prosternaient jadis devant Apis, ou qui adoraient un Jupiter adultère; mais en même temps ils ne sont guère plus près de connaître le trait distinctif de la Divinité, que ceux qui voyaient un Dieu dans Marc-Aurèle. Cet empereur en effet jouissait d'un pouvoir immense; il avait un esprit vaste; il ne manquait ni de justice, ni de sagesse, ni de bonté : ainsi il réunissait, à vrai dire, en sa personne, toutes les qualités que nos déistes s'imaginent être dans leur Dieu. Pourquoi donc lui refuseraient-ils leur encens?

Diront-ils que c'est que ces qualités n'étaient point dans Marc-Aurèle, et ne peuvent être dans aucun homme au degré qu'ils les conçoivent en Dieu; mais à moins qu'ils n'en viennent enfin jusqu'à reconnaître que ces qualités sont en Dieu nécessairement, et en outre à un degré qui est au-dessus de tous les degrés, je ne vois pas ce qui pourrait empêcher de penser que ce Dieu qu'ils s'imaginent, quoiqu'ils le fassent plus parfait que l'homme, n'est cependant qu'un être dépendant. Il y a plusieurs ordres de créatures, les unes plus parfaites, les autres moins : l'homme figure au

milieu d'elles dans le rang qui lui est propre; or, quoique ce rang ne laisse pas que d'être élevé, on peut concevoir cependant une infinité d'autres rangs qui le seraient encore davantage. Dire d'un être qu'il est au-dessus de l'homme, ce n'est donc pas imprimer à cet être le caractère de la Divinité. Le Dieu véritable, celui qui a tout créé, celui qui conserve tout, celui en qui réside essentiellement le droit de tracer des règles et de commander; celui en qui réside également le droit de juger, le droit de récompenser et de punir, ne peut être qu'indépendant et infini. Tout être donc que vous ne reconnaîtriez pas positivement pour être infini et existant par soi, ne sera jamais pour moi un Dieu; tout commandement que vous me feriez de la part d'un être qui ne réunirait pas en soi l'indépendance et l'infinité, ne sera pas pour moi un ordre de Dieu; enfin tout systême, où, sans parler de l'infinité de Dieu et de son existence par lui-même, vous entreprendriez de donner une idée suffisante de ce qu'il est, pour asseoir ensuite sur cette idée les principes de la morale, ne sera pour moi qu'une chimère. Comment donc sortirez-vous de tout ceci? Sera-ce en vous enveloppant dans des expressions vagues qui laisseront à deviner si vous admettez ou non l'existence par soi-même et l'infinité? Mais en vous pressant on

vous forcera de vous expliquer plus clairement. Que s'il arrive que vous hésitiez à prononcer qu'en Dieu réside en effet l'existence par soi-même et l'infinité, tout votre systême s'écroule; il n'a plus ni base, ni fondement. Que si au contraire vous avouez que Dieu existe par lui-même et qu'en lui se trouve l'infinité, votre systême alors se remplit de mystères. Ainsi vous ne pouvez admettre ces choses sans subir le joug des mystères; et vous ne pouvez les rejeter sans tomber dans l'absurdité.

Le problême d'une religion assise sur des principes vrais, et cependant dégagée de tous mystères, nous paraît devoir être rangé parmi ceux dont les conditions sont contradictoires et dont la solution est impossible.

RECHERCHES

SUR L'ÉPOQUE

OU LES PREMIERS CHRÉTIENS, LES ROMAINS
ET LES PEUPLES D'OCCIDENT ONT COMMENCÉ A ADOPTER
LA SEMAINE, C'EST-A-DIRE LA DIVISION DES JOURS
DU MOIS EN NOMBRE SEPTÉNAIRE.

MÉMOIRE LU A LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS, DANS SA SÉANCE
DU 6 AOUT 1829.

PAR GABRIEL PEIGNOT.

MESSIEURS,

Les recherches que j'ai l'honneur de vous soumettre, tendent non pas à résoudre, mais à discuter une question, qui, je crois, n'a jamais été abordée spécialement, et qui cependant ne vous paraîtra peut-être pas dénuée d'un certain intérêt; car elle tient en quelque sorte à la discipline de l'Église primitive, à l'histoire et à la chronologie ou plutôt à la vérification des dates. Cette question consiste à tâcher de découvrir, disons mieux, d'entrevoir dans quel temps la division hebdomadaire, c'est-à-dire la

semaine, a été adoptée par les premiers Chrétiens, puis par les Romains et par les peuples d'Occident auxquels elle était inconnue avant l'ère vulgaire. Ce sujet est sérieux; il comporte plus d'érudition que d'agrément; n'importe, je l'essaie, persuadé, Messieurs, que cette indulgence dont vous m'avez déjà donné tant de preuves, pardonnera quelque chose à la forme en faveur du fond qui m'a semblé digne de fixer un moment votre attention.

J'entre en matière.

A la naissance du Christianisme, la division des jours du mois en nombre septénaire, c'est-à-dire la semaine, n'était connue ni des Grecs, ni des Romains, ni des Gaulois, ni des autres peuples de l'Occident.

Les Grecs partageaient leur mois en trois parties composées chacune de dix jours. Dans la première de ces parties, nommée *décade du mois commençant,* le premier jour, appelé *Néoménie* (nouvelle lune), et les neuf jours suivans se comptaient dans l'ordre naturel de un à dix; dans la seconde partie, nommée *décade du milieu du mois,* les neuf premiers jours se comptaient de un à neuf, et le dixième s'appelait le vingt du mois; mais dans la troisième partie, nommée *décade du mois finissant* ou

décroissant, les jours se comptaient dans un ordre rétrograde; ainsi au lieu d'appeler le premier jour de cette décade le 21 du mois, on disait le dix du mois décroissant, quand le mois était de trente jours, et le neuf, quand il n'en avait que vingt-neuf, et l'on allait ainsi par neuf, huit, sept, etc., jusqu'au dernier que l'on désignait par la dénomination de *énè kai néa* (le vieux et le nouveau) comme pour indiquer qu'il appartenait à deux mois à la fois (1). Il faut dire aussi que parfois on comptait les jours de la troisième décade dans leur ordre naturel, par un, deux, trois, etc., et le dernier se nommait le vingt-neuf ou le trente, selon le nombre de jours que renfermait le mois. Nous ajouterons que dès le quatrième siècle de l'ère

(1) Ce système de numération rétrograde pour la troisième décade du mois, adopté par les anciens Grecs, a beaucoup de rapport avec la manière dont les Romains comptaient leurs jours de calendes, qui, comme on le sait, vont toujours en rétrogradant dans le mois précédent. Quoique les Grecs n'aient jamais adopté les calendes, ne peut-on pas présumer que les premiers Romains ont emprunté d'eux cette manière rétrograde de compter les jours qui appartiennent à la dernière moitié de leurs mois?

Il y avait quelque temps que j'avais établi cette conjec-

vulgaire, les Grecs ne partageaient plus leurs mois en trois décades, mais en deux parties à peu près égales, dont la seconde ou mois décroissant pouvait s'étendre jusqu'à quinze jours.

Chez les Romains, le mois était composé du premier jour nommé calendes, des nones, des ides, puis de la série rétrograde des jours avant les calendes du mois suivant. Mais ces calendes, ces nones, ces ides n'avaient pas un nombre égal de jours, et même ce nombre inégal des jours que chacune de ces parties renfermait, n'était pas uniforme dans tous les mois, comme l'expriment ces deux vers :

Sex maius nonas, october, julius et mars,
Quatuor at reliqui : habet idus quilibet octo.

---

ture, lorsque j'en ai trouvé la confirmation dans Macrobe (*Saturn.*, liv. IX, ch. 16) : « Les anciens habitans du « Latium qui, n'ayant aucune communication avec l'E- « gypte, ne purent rien apprendre de ses habitans, « adoptèrent le calendrier des Grecs, et comme eux « comptèrent les jours en rétrogradant ; en sorte « que, partant du plus haut nombre, ils descendaient « à l'unité. Notre mode de supputation va donc en dé- « croissant comme celui des Athéniens, et comme eux « nous disons dix, neuf, huit, sept, etc. Un mois sur « son déclin et l'autre s'approchant, dit Homère.... « etc. »

c'est-à-dire que dans les mois de mars, mai, juillet et octobre, les nones qui tombaient le 7 du mois, avaient six jours rétrogrades (*antè nonas*); les ides qui les suivaient, tombant le 15, en avaient sept, et les jours avant les calendes, qui suivaient les ides, arrivaient en rétrogradant jusqu'au 16 du mois qui se nommait le 17 des calendes de......, tandis que dans les mois de janvier, février, avril, juin, août, septembre, novembre, décembre, les nones qui tombaient le 5 du mois, n'avaient que quatre jours; les ides, tombant alors le 13, en avaient toujours sept; et les jours des calendes arrivaient jusqu'au 14 du mois; mais le nombre en était plus ou moins grand selon que le mois avait 31, 30, et en février 29 ou 28 jours. On voit par là combien les jours du mois chez les Romains étaient partagés inégalement. Cependant il y avait dans leur calendrier quelque chose de beaucoup plus régulier; c'est ce que l'on appelait les nundinales (*nundinae, quasi novem dies*), jours de marché, qui revenaient tous les neuf jours (1), et qu'on marquait sur

---

(1) Varron, dans la préface du second livre de son Traité *de Re rusticâ*, dit positivement : « Les Romains « partagent l'année de telle sorte qu'ils ne s'occupent « des affaires de la ville qu'une seule fois tous les neuf

le calendrier par les lettres A, B, C, D, E, F, G, dont la série, comme celle de nos lettres dominicales, se répétait indéfiniment pour l'année et d'année en année. La lettre A signifiait le jour nundinal chez les Romains, comme chez nous elle indique le dimanche. Cette division novennaire, purement civile, n'avait rien de commun avec notre semaine.

Quant aux peuples de l'Occident, nommés Celtes, puis Gaulois, il ne paraît pas qu'ils aient jamais partagé les mois et les années en semaines, ni qu'ils aient consacré un jour périodique

---

« jours, et qu'ils cultivent les champs pendant les sept « autres. » En effet, aux jours nundinaux, les habitans des campagnes se rendaient à la ville pour y vendre leurs denrées, y faire leurs provisions, y prendre communication des lois proposées, et même, depuis la loi Hortensia, pour y poursuivre leurs procès, car jusques-là le jour des nundinales était néfaste, c'est-à-dire que le Préteur ne pouvait pendant ce jour prononcer les trois mots Do, Dico, Addico qui renfermaient toute la juridiction.

Ainsi les nundinales n'étaient pas pour les Romains *hebdomas*, qui est une révolution de sept jours, mais *Ogdoas*, qui en est une de huit; en sorte qu'en comptant, comme on fait quelquefois, le premier de cette huitaine et le premier de la seconde huitaine, cela faisait une révolution périodique de neuf jours, *orbis nundinalis*, c'est-à-dire *orbis novendialis*.

dique dans le mois au culte de leurs Dieux. (*Voyez* Pelloutier, *Histoire des Celtes*, *tom.* vii, *pag.* 148.) Pline dit seulement : Les Druides cueillent le gui de chêne le sixième jour de la lune, et c'est à ce jour qu'ils placent le commencement des mois, des années et des siècles qui sont parmi eux de trente ans. (*Hist. nat.*, xvi, *ch.* 44).

Nous ne mentionnons pas ici les Juifs, peuple si peu nombreux en comparaison de ceux que nous venons de citer, parce que nous aurons occasion d'en parler par la suite, comme étant le seul qui ait eu l'usage de la semaine, antérieurement à l'ère vulgaire et à l'époque où elle a commencé. Nous nous contenterons d'ajouter aux préliminaires ci-dessus, que les peuples soumis aux Romains avaient adopté leur calendrier, sur-tout après la réforme qu'en avait faite Jules César; mais cette adoption n'avait rapport qu'à la distribution politique du temps, et nullement aux coutumes, aux cérémonies du culte et aux traditions, pour lesquelles Rome, si habile en politique, ne gêna jamais la liberté d'aucun peuple. Il résulta donc de l'adoption du calendrier Julien, que les Grecs cessèrent de se servir de l'année lunaire et de faire leur intercalation d'un mois et demi à chaque olympiade; que les Egyptiens fixèrent

au premier jour de leur année, leur thot qui auparavant parcourait les différentes saisons (1); et que les Juifs abandonnèrent l'intercalation d'un mois qu'ils faisaient en cent-vingt ans et qu'ils se soumirent à l'intercalation d'un jour tous les quatre ans. Mais en résultat, la semaine n'existait à l'époque de l'ère chrétienne, ni pour les Grecs, ni pour les Romains, ni pour les peuples de l'Occident. Avant de chercher comment et dans quel temps elle s'est introduite chez ces différentes nations, disons un mot de son antique origine.

Considérée comme simple division septénaire, la semaine (2) remonte à la plus haute antiqui-

---

(1) Dans la 724e année de Rome, où le calendrier Julien fut introduit en Egypte, le 1er du mois de Thot était tombé sur le 29 août; cela fut cause que depuis ce temps, les Egyptiens continuèrent de commencer l'année à cette époque. Cette modification Julienne est appelée par les auteurs, *année Alexandrine*, parce qu'elle fut principalement suivie à Alexandrie par les Grecs et par les Romains qui habitaient l'Égypte. Les Indigènes conservèrent leur ancien calendrier jusqu'à leur conversion au Christianisme. (SCHOELL, *Élémens de Chronologie historique*, tom. I, p. 131).

(2) Raban Maur, abbé de Fulde (né en 788, mort en 856), dans son dialogue *de Computo*, entre le disciple et le maître, définit ainsi la semaine : DISCIP. *Hebdo-*

té. Les Hébreux, les Chaldéens, les Égyptiens l'ont connue et adoptée dès les temps les plus reculés : les Hébreux, par un sentiment religieux, en mémoire du septième jour que Dieu, après la création, consacra au repos et sanctifia; les Chaldéens par suite d'observations astronomiques, car il est présumable que, ne connaissant guère, dans le principe, que le mois lunaire, les quatre phases que la lune présente en vingt-neuf jours, leur auront fait naître l'idée de partager ce mois en quatre sections ou semaines (1); quant aux Egyptiens, ils ont reçu cette division des Chaldéens. Mais plusieurs

---

mada quid est? Magis. *Septem dierum cursus.* D. *Undè dicitur hebdomada?* M. *A septenario utique numero hebdomada nomen accepit. Nam hebdomada græcè, septimana dicitur latinè, eò quòd septem manes, id est dies septem, in se complectitur.*

(1) Bien plus, Syncelle est d'avis que les semaines ont précédé les mois; il dit : *Priusquam ratio computandi per menses et annos ab astrologis inventa fuisset, veteres illos patres spatia distinxisse tantum per hebdomadas.* « Avant que les astronomes eussent découvert la manière de compter par les mois et par les années, très anciennement on comptait seulement par les semaines. » Qui sait si ce n'est pas là la cause qui fait remonter la chronologie égyptienne à tant de milliers d'années?

savans prétendent que l'usage de compter par semaines a régné également chez les anciens Chinois, chez les Indiens, chez les Perses, même chez les peuples du Nord, et bien plus, qu'on l'a retrouvé chez les Péruviens. M. le cardinal de la Luzerne est de cet avis, dans son *Homélie sur l'Évangile du 16e dimanche après la Pentecôte* : « La division du temps « en semaines de sept jours, dit-il, a été connue « de tous les peuples de la terre. A quelque « haute antiquité que l'on remonte, on la voit « toujours établie. On la retrouve de même dans « quels pays que l'on parcoure, parmi les na- « tions civilisées, comme parmi les hordes de « sauvages, dans les régions qui n'ont entre « elles aucune communication, qui diffèrent « de religion, de mœurs, de préjugés, de lan- « gage, etc. » J'ai très certainement le plus profond respect pour les décisions de l'illustre prélat, l'une des lumières les plus fécondes de l'Église dans les temps modernes; mais je ne puis ici partager son opinion sur ce fait purement historique : ce que j'ai dit plus haut des Grecs, des Romains, des Celtes qui occupaient un si grand espace sur le monde connu, prouve bien qu'ils ignoraient la semaine. Les savans Bénédictins, auteurs du *nouveau Traité de Diplomatique* en 6 vol. in-4°, semblent pen-

cher pour mon avis, en disant, *t.* IV, *p.* 727, que, selon quelques auteurs, « avant la naissance du Sauveur, nulle nation, excepté la « Juive, n'a distribué le temps par semaine ; « que les Hébreux même ne l'ont distribué de « la sorte qu'après leur sortie d'Egypte. » La première partie de ce passage me paraît plausible ; mais il n'en est pas de même de la dernière assertion relative aux Hébreux ; elle n'est nullement présumable. Les Egyptiens comptaient par semaines : les Hébreux qui avaient pris naissance chez eux, et qui y sont restés pendant 400 à 450 ans jusqu'à l'avénement de Moïse, avaient dû se conformer à leur mode septénaire de la division du mois. Peut-être aussi avaient-ils une tradition du septième jour de la création, qui leur serait venue de Jacob leur père commun, et des Patriarches ses prédécesseurs. Il est vrai que ce n'est point l'avis de M. l'abbé Sallier, qui, dans son savant *Mémoire sur la fête du septième jour*, prétend que la véritable époque de l'institution du sabbat, date du cinquième campement des Israélites à Marah dans le désert, immédiatement après avoir passé la mer Rouge ; car Moïse dit, *Exod., chap.* XV, que Dieu, dans cet endroit, donna le systême de la loi. (*Voyez Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, in-12, *t.* V,

pag. 59). Ensuite l'auteur prouve que l'ordre de faire double provision de la manne le sixième jour parce qu'on devait se reposer le septième, est bien l'application de la loi pour l'institution du sabbat; mais en même temps, il rapporte l'opinion de ceux qui ont cru que les Patriarches avaient connu et observé cette institution, d'après le texte de la Genèse : *Dieu bénit le septième jour et il le sanctifia ;* et il réfute cette opinion. Malgré cela, je ne la crois pas dénuée de fondement, et je penserais assez volontiers que l'idée primitive de la création et tout ce qui s'y rattache, se sera par la suite des temps effacée chez tous les peuples, excepté chez un seul.

Quoi qu'il en soit, il est très certain que ce peuple (les Juifs) était en possession de la semaine lorsque le Christianisme prit naissance (1). Il n'est donc pas surprenant que les premiers chrétiens, sortis de cette nation, aient adopté

(1) C'est ce qui est prouvé par des passages de Justin l'historien, d'Ovide, de Dion Cassius, de Sénèque, de Tacite, de Juvénal, de Julien, et d'autres. Ils disent formellement que la division septénaire est particulière aux Juifs; et la plupart les traitent de paresseux, de fainéans, parce qu'ils consacrent le septième jour au repos.

la division hebdomadaire, d'autant plus qu'ils la regardaient comme venant directement de Dieu (d'après la Genèse, II, 3), et que l'un des sept jours était consacré non seulement au repos, mais à des hommages plus spéciaux rendus à la Divinité. Il y avait encore d'autres motifs dont nous parlerons plus bas.

On est donc fondé à croire que la semaine chez les Chrétiens, date du temps des Apôtres. Nous en trouvons la preuve dans leurs ACTES (ch. xx, 7) où il est dit : *Una autem sabbati cùm convenissemus ad frangendum panem, Paulus disputabat cum eis, etc.* « Le premier jour du sabbat (c'est-à-dire de la semaine), les disciples étant assemblés pour « rompre le pain, Paul leur faisait un discours, « etc. ; » et dans saint Paul lui-même (*ad Corinth.* XVI, 2) où l'on trouve : *Per unam sabbati unusquisque vestrûm apud se seponat, etc.* « Que le premier jour de la semaine, chacun de vous mette à part, etc. » Or ces *una* et *unam sabbati* signifient bien le lendemain du sabbat célébré par les Juifs le samedi, et, par conséquent, ce lendemain est bien notre dimanche, jour de repos et de prière, que les Apôtres eux-mêmes ne tardèrent pas à substituer au sabbat. Je dis ne tardèrent pas, car il est reconnu que, dans le principe,

eux et les premiers disciples, ou Juifs nouveaux convertis, célébraient et le samedi et le dimanche (1). Mais il paraît qu'avant la fin du premier siècle le dimanche était reconnu nominativement, car saint Jean, dans l'Apocalypse (1, 10), dit expressément : *Fui in spiritu in* DOMINICA DIE *et audivi, etc* « Je fus ravi en esprit un jour de *dimanche*, et j'entendis, etc. » Personne ne disconviendra que *dies dominica* ne peut être rendu que par le mot *dimanche;* et, chose digne de remarque, c'est la première et même l'unique fois que cette expression soit employée dans la Bible.

Passons à d'autres preuves qui nous convaincront que le dimanche et les autres jours de notre semaine ont commencé à être en usage sous les dénominations planétaires, chez les différentes nations, dès les premiers siècles de l'Église.

---

(1) Les auteurs du nouveau *Traité de Diplomatique*, continuant la note que nous avons rapportée précédemment, disent : « Qu'à la naissance du Christianisme, « les chrétiens observèrent tout ensemble le samedi et « le dimanche, et que depuis ils n'observèrent que le « dimanche. » Et ils ajoutent : « Quoi qu'il en soit, de« puis les Apôtres, le nombre septénaire de jours est de« venu en Europe, comme chez les Orientaux, une « mesure de temps des plus ordinaires. »

Saint Justin martyr, qui suivait de près l'apôtre saint Jean, car il vivait dans la première moitié du second siècle, (il fut martyrisé avec plusieurs Romains en 167), saint Justin, dis-je, s'exprime ainsi dans sa première Apologie : *Ac solis, ut dicitur, die omnium sive urbes sive agros incolentium in eumdem locum fit conventus, et commentaria apostolorum, aut scripta prophetarum leguntur, quoad licet per tempus, etc.* « Le jour du soleil, « comme on l'appelle, tous ceux qui demeurent « à la ville et à la campagne, s'assemblent en « un même lieu ; là on lit les écrits des Apôtres « et des Prophètes, autant qu'on en a le « temps, etc. » (*Voyez* Just. *Apolog.* 1ª, dans la *collectio SS. Patrum*, Parisiis, 1828, tom. I, pag. 265.) Il est bien clair que dans ce passage, le *solis dies*, (jour du soleil), qui signifie dimanche, était célébré particulièrement, et de plus, que ce dimanche des chrétiens n'avait plus rien de commun avec le sabbat des Juifs (1).

(1) Il paraîtra peut-être un peu surprenant de voir un des premiers SS. Pères se servir de l'expression mythologique *Solis dies*, pour indiquer le dimanche ; mais il faut faire attention qu'il ajoute, *ut dicitur ;* « comme « on l'appelle. » Ce qui signifierait que cette locution

Origènes, né dans le second siècle, et mort en 252, traitant plusieurs points de discipline dans ses ouvrages, dit que, de son temps, les chrétiens s'assemblaient dans les églises, non seulement les dimanches et les fêtes, mais encore les autres jours...... On observait le carême et on jeûnait le mercredi et le vendredi. (*Voy. Biblioth̀èq. des auteurs ecclésiastiques*, 1690, in-4°, tom. 1, p. 140.)

Il existe des canons tirés d'un discours sur la pénitence, composé par Pierre, évêque d'Alexandrie, martyrisé en 311. Dans le dernier de ces canons, (qui datent de 306) l'auteur approuve les jeûnes du mercredi et du vendredi, « jours, dit-il, auxquels il est ordonné de « jeûner suivant la tradition; le mercredi, « parce que c'est le jour où les Juifs résolurent « de livrer Jésus-Christ; et le vendredi, parce « qu'il a souffert pour nous. Quant au diman- « che, c'est un jour de joie, puisque Jésus- « Christ est ressuscité ce jour-là; c'est pour- « quoi on ne fait point les prières à genoux le « dimanche...... » (*Voyez Bibliothèq. des auteurs ecclésiast.* tom. II, pag. 32.)

---

n'était point familière aux chrétiens, mais qu'elle l'était aux païens avec lesquels ils étaient obligés de vivre, et qui devaient l'avoir adoptée depuis peu. Nous reviendrons plus tard sur cet objet.

Dans les actes faussement attribués au pape saint Sylvestre, mort en 335, il est dit que ce Pontife institua la célébration du dimanche. Cela n'est pas exact : depuis plus de deux siècles, les chrétiens avaient substitué le dimanche au samedi que les Juifs observaient, et ils le célébraient tant pour honorer la résurrection du Sauveur et la descente du Saint-Esprit arrivées ce jour-là, que parce qu'il était à propos d'abolir le sabbat et les néoménies des Juifs avec leur loi. Nous aurions pu joindre aux autorités que nous avons rapportées ci-dessus, celles de saint Denis de Corinthe, de saint Clément d'Alexandrie, de Tertullien, de saint Cyprien et d'autres; tous déposent en faveur de cette tradition apostolique. Cependant il faut avouer que jusqu'alors l'obligation de célébrer le dimanche n'avait pas été universelle; et sans doute, par suite des persécutions, il avait été presque impossible d'établir un mode uniforme dans tout ce qui tenait à la discipline, sur-tout relativement à l'observance du dimanche.

Mais la conversion de Constantin changea l'état des choses; son édit impérial (du 6 mars 321) fut très favorable à la célébration du dimanche : il porte que par la suite on chômera le jour du soleil, enjoignant aux juges, au peuple et aux artisans d'avoir à observer le re-

pos, c'est-à-dire à cesser tout travail; il excepte toutefois les habitans de la campagne; il leur permet la culture de la terre ce jour-là, parce que, dit-il, il arrive souvent qu'on ne peut pas trouver de temps plus favorable pour semer les grains ou pour planter la vigne, et qu'il n'est pas juste que l'on perde l'occasion propice que la providence céleste nous présente. (Cette permission générale a été révoquée dans la suite par les Conciles.)

Une lettre du même empereur Constantin, rapportée par Eusèbe, nous apprend que le fameux Concile de Nicée en Bithynie, (premier concile général, tenu depuis le 19 juin jusqu'au 25 août 325) décida la question touchant le jour de la célébration de la Pâque, en fixant cette solennité au dimanche qui suit le quatorzième de la lune de l'équinoxe du printemps (1).

En 341, le Concile d'Antioche, tenu vers le mois d'août pour la dédicace de l'église, ana-

(1) Ce réglement que nous n'avons plus, n'était point apparemment exprimé dans des termes assez clairs pour ôter toute ambiguité, puisque nous voyons qu'au septième siècle, les Églises d'Irlande persistaient encore dans l'usage de célébrer la pâque le quatorzième de la lune, lorsque ce jour tombait un dimanche. (*Voy. Art de vérifier les Dates*, in-8°, tom. II, p. 269.)

thématise, dans le premier de ses 25 canons, ceux qui ne se conformeront pas au réglement du Concile de Nicée touchant le jour de la célébration de la Pâque (1).

En 381, le second canon du Concile de Saragosse prononce anathême contre ceux qui jeûnaient le dimanche par superstition et sur de faux principes. (*Voyez Bibliothèque des auteurs ecclésiast.*, tom. II, p. 348).

Vers 390, saint Ambroise de Milan, mort en 396 à 57 ans, dit, dans son traité d'Elie et du jeûne, qu'à Milan on jeûne tout le carême, à l'exception du dimanche et du samedi, et que le jour de Pâque ce jeûne finit. (*Voyez Bibliothèq. des auteurs ecclésiast.*, tom. II, p. 255.)

En 538, le troisième Concile d'Orléans proscrit la liberté de travailler le dimanche, que l'édit de Constantin (de 321) avait accordée aux cultivateurs, et enjoint à tout le monde indistinctement l'obligation de célébrer le di-

---

(1) On ne voit point que les Pères de Nicée aient employé les censures dans cette matière; mais ceux d'Antioche pouvaient user de cette voie de rigueur, parce qu'alors il n'y avait plus qu'une poignée de dyscoles qui s'obstinât à suivre l'usage des Juifs. On les appela depuis Quartodécimans. (V. *Art de vérifier les Dates*, in-8o, tom. II, p. 272).

manche. Mais en même temps, pour que les chrétiens ne tombent pas dans la minutieuse et superstitieuse rigueur que les Juifs mettent à observer leur sabbat, le même Concile déclare que croire qu'il ne soit pas permis de voyager le dimanche avec des chevaux, des bœufs et des voitures, de préparer à manger, de s'occuper de ce qui regarde la propreté des maisons ou des personnes, cela sent plus le judaïsme que le christianisme. Dans le même siècle, deux Conciles de Mâcon défendent d'atteler des bœufs le dimanche et de se livrer à des travaux. Un Concile de Narbonne de 589 est encore relatif au même objet; mais il fait une défense qui prouve que parmi les nouveaux chrétiens, il y en avait qui cherchaient à concilier leur ancien culte avec celui qu'ils venaient d'adopter, car il proscrit comme un reste de paganisme, l'habitude où l'on était de s'abstenir de travailler le jeudi, parce que c'était le jour de Jupiter (1).

(1) « L'application du nom de Jupiter à la seconde des planètes, et delà au cinquième jour de la semaine, attira sur ce jour une sorte de vénération religieuse qui le fit regarder comme une espèce de fête chez les Gentils depuis le changement de la république en monarchie. Cet abus passa jusqu'au sixième siècle parmi les païens qui se convertissaient à la foi; et le Concile de Narbonne, pour déraciner cet abus, fut obligé d'excommunier et de

Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'origine et sur l'adoption de la semaine chez les Chrétiens ; nous avons suffisamment prouvé qu'elle date du temps des Apôtres, et que le souvenir des premiers mystères de la religion, se rattachant au dimanche, à certains jours et à la pâque, il était naturel que la semaine se propageât et devînt d'un usage fixe, universel et immuable chez les différens peuples, visités d'abord par les Apôtres puis par leurs disciples, et qui comptaient déjà un grand nombre de Chrétiens (1).

---

punir ceux qui chômaient ce jour. Pendant plusieurs années, on ne disait ni messe, ni office ecclésiastique le jeudi ; on ne lisait pas même l'Évangile, à moins qu'il n'y survînt quelque fête ; on n'y jeûnait pas non plus, même le Carême ; mais le Pape Grégoire II ordonna, en 714, que les jeudis de Carême auraient dorénavant un jeûne et un office propre comme les autres jours. (V. le *Dict. des Sciences ecclésiastiques*, au mot JEUDI).

(1) Nous dirons ici que Raban Maur (dans son Traité *de Computo*, dont nous aurons encore à parler), embrassant tous les temps, compte sept espèces de semaines : 1° celle de la création ; 2° celle de sept jours, en usage chez les Juifs et chez les Chrétiens ; 3° celle de sept semaines, plus un jour, qu'il appelle semaine de la Pentecôte ; 4° celle de sept mois, chez les Juifs et qui se terminait par la fête des tabernacles ; 5° celle de sept années, toujours chez les Juifs, après laquelle on restait un an sans cultiver les terres : cette année s'appelait

Mais quand les Romains et les Gentils (1) se décidèrent-ils à adopter la semaine? Ce n'est pas, comme il est dit dans la note précédente, à dater du changement de la république romaine en monarchie, car il n'y a aucune trace de *dies solis, lunae, martis, etc.*, dans les auteurs qui vivaient sous Auguste et sous un certain nombre de ses successeurs. Ni Tite-Live, ni

---

sabbatique; 6° celle du Jubilé qui consistait en sept semaines d'années et qu'on appelait semaine de la rémission; 7° enfin la fameuse semaine de Daniel, contenant septante semaines d'années, intervalle juste du temps qui s'est écoulé depuis cette prophétie de Daniel, jusqu'à l'arrivée du Messie.

(1) Les Hébreux appelaient Gentils (*Gentiles* et en hébreu *Gojim*, nations), tout ce qui n'était pas Israélite, comme les Grecs appelaient *Barbares* tout ce qui n'était pas né en Grèce. Saint Paul fut surnommé l'apôtre des *Gentils*, parce qu'il s'attacha principalement à instruire et à convertir les païens. Plusieurs Juifs, entêtés des privilèges de leur nation, furent révoltés de ce que les Gentils étaient admis à la foi, sans être astreints aux cérémonies du Judaïsme; il fallut un décret des Apôtres assemblés à Jérusalem, pour décider qu'il suffisait de croire en Jésus-Christ pour être sauvé. (V. *Act.* xv, 5 et seq.) Mais malgré cette décision, plusieurs persévérèrent dans leur sentiment et furent nommés Juifs ébionites. C'est contre eux principalement que saint Paul écrivit son *Épître aux Galates*. (*Dict. de Théol.* au mot Gentil.)

Tacite, ni les Pline, ni même Flavius Josephe, quoi qu'en dise M. l'abbé Sallier (1), ni Suétone, Ovide, Juvénal, Perse, Martial, n'ont jamais employé ces expressions; et il est bien probable que la semaine n'a commencé à être en usage chez les Romains encore païens, que par suite de son adoption chez les Chrétiens qui commençaient à se répandre chez tous les peuples.

Dion Cassius, qui écrivait son *Histoire Ro-*

---

(1) M. l'abbé Sallier s'exprime ainsi dans le résumé de son Mémoire *sur la fête du septième jour :* « L'usage « de compter par les semaines, d'attribuer chaque jour « à une planète, et de le nommer par la planète à « laquelle il était propre, était fort répandu dans le « siècle de Josephe, et cette manière de compter le « septième jour était souvent appelée *Hebdomas*, et ce « mot signifiait non seulement une révolution périodi- « que de sept jours, mais encore le septième de cette « révolution. » Je ne puis croire que l'usage de la semaine fût autant répandu, à l'époque de l'historien Josephe, que le prétend M. Sallier. Il faut remarquer que Josephe était Juif, et habitué à cet usage dès son enfance. Il aura voulu flatter sa nation en disant qu'on s'empressait de tous côtés de compter les jours par semaines comme ses concitoyens; mais à coup sûr les Juifs ne se sont jamais servis des dénominations des planètes : les noms de Jupiter, Mars, Vénus, etc., leur étaient trop en horreur.

maine vers 230, nous dit, liv. XXXVII, 18, que l'usage de la semaine emprunté aux Egyptiens, et inconnu aux anciens Grecs, avait pris naissance peu avant lui, et qu'il était généralement adopté : *Priscis Graecis, quantùm mihi constat, notus is mos non fuit; et quandoquidem is nunc et apud omnes homines ubique et praesertim apud Romanos usitatus est.* (Vers. Guill. Xilandri, 1559, in-8°, p. 77.) Mais Spanheim, dans son *Introductio ad chronol. et hist. sacram*, pag. 21, assure que l'on ne comptait pas vulgairement par semaine, avant le règne de Théodose, qui a régné de 379 à 395 : *Nec antè Theodosi tempora vulgò recepta septimanarum observatio in imperio romano.*

Voilà deux opinions différentes, l'une qui établit l'usage vulgaire de la semaine chez les Romains, au commencement du troisième siècle; et l'autre, vers la fin du quatrième : je pencherais plutôt pour la seconde opinion, d'abord parce que Dion me paraît beaucoup trop généraliser quand il dit : *Apud omnes homines ubique et praesertim apud Romanos*, et ensuite parce qu'un passage de l'*Itinéraire* de Cl. Rutilius, savant Gaulois, qui écrivait vers 420, donnerait à entendre que le septième jour de la semaine consacré au repos, était encore

vu de mauvais œil, puisque cet auteur en fait un objet de reproche amer à un Juif qu'il rencontra à Falezia pendant son voyage en revenant de Rome. Ce Juif hargneux, si l'on en croit Rutilius, lui avait cherché querelle pour de petites branches de saule qu'en passant, il avait coupées sur sa propriété, et avec lesquelles il agitait l'eau. Rutilius ne fut pas en reste pour lui répondre : « Nous l'accablâmes, dit-il, de « toutes les injures qu'il méritait; la circonci- « sion ne fut point oubliée, ni l'infamie de sa « nation, de ces peuples insensés que leur re- « ligion entretient dans la haine du travail, et « qui passent dans l'oisiveté le *septième jour*, « en mémoire du repos que prit leur Dieu après « avoir achevé son ouvrage. Les autres rêveries « de ces imposteurs trouveraient à peine créance « chez des enfans. Plût au ciel que la Judée « n'eût jamais été soumise par les armes de « Pompée, ni par celles de Titus! Les supersti- « tions contagieuses des Juifs n'en ont fait que « plus de progrès. Cette nation vaincue a été « funeste à ses vainqueurs (1). » On voit par

---

(1) Je me suis servi, pour ce passage, de la traduction de M. Lefranc de Pompignan. Cette traduction se trouve dans son Mélange *de Traductions de différens ouvrages grecs, latins et anglais*, etc. Paris, Nyon,

ce passage qu'il est fort douteux que la semaine fût déjà (en 420) généralement adoptée par les Romains et par les Gaulois. Et si on la connais-

---

1779, *in*-8° de xx-564 *pag.* L'itinéraire de Rutilius occupe les pp. 287-355; et le passage cité est p. 330-331. Comme M. de Pompignan n'a pas mis le texte latin vis-à-vis sa traduction, je vais le rapporter ici. Il prouvera que Rutilius, pour un Gaulois, et pour un poëte du V° siècle, ne faisait pas mal les vers :

Reddimus obscœnæ convicia debita genti
Quæ genitale caput propudiosa metit.
Radix stultitiæ, cui frigida sabbata cordi;
Sed cor frigidius religione suâ est.
Septima quæque dies turpi damnata veterno
Tanquàm lassati mollis imago Dei.
Cætera mendacis deliramenta catastæ
Nec pueros omnes credere posse reor.
Atque utinam nunquam Judæa subacta fuisset
Pompeii bellis, imperioque Titi.
Latius excisæ pestis contagia serpunt;
Victoresque suos natio victa premit.

M. l'abbé Sallier qui a cité ce passage dans son *Mémoire*, met, au sixième vers, *noctis* au lieu de *mollis*; j'ai suivi le texte que m'a fourni Onuphre Panvini, qui a rapporté tout ce qui nous reste de l'*Itinéraire* de Rutilius, dans son recueil *de Civitate Romæ*, Venetiis, 1558, *in*-8° de plus de 950 p. L'*Itinéraire* occupe les pp. 255-286; le premier livre en 618 vers est complet; il n'y a que 68 vers du second; le reste a été dévoré par le temps. Le passage dont il est question est pag. 273.

sait, le septième jour n'était pas encore consacré au repos, et encore bien moins sanctifié. Au reste il faut avouer que ce Rutilius était un ennemi acharné des Juifs et même des Chrétiens (1). Le motif de cette animosité était qu'un jeune homme de ses amis, d'une naissance distinguée, riche et qui avait fait un grand mariage, s'était retiré depuis peu dans une solitude pour y embrasser la vie monastique.

D'après ce que nous venons d'exposer, on voit combien il serait difficile d'assigner une date précise à l'établissement de la semaine chez

---

(1) Ses déclamations contre les moines ne sont pas moins violentes que celles contre les Juifs. « Dans ses « vers sanglans et impies, dit M. de Pompignan, il « attaque les uns et les autres en idolâtre furieux et « vindicatif. ».... Il appelle ironiquement les vénérables solitaires de l'île Capraria, des Lucifuges :

Squalet lucifugis insula plena viris.

On prétend que cet auteur (Claudius Rutilius Numatianus), né à Toulouse ou à Poitiers, a été préfet de Rome ; que ses terres dans les Gaules, ayant été dévastées par les Barbares du Nord, exigèrent sa présence et qu'il quitta Rome en 416, pour revenir dans son pays natal. C'est la relation de son voyage en vers qui est intitulée *Itinerarium de reditu*, etc., dont M. de Pompignan a inséré la traduction dans l'intéressant recueil cité plus haut.

lès Romains et dans l'Occident. Ce qui paraît incontestable, c'est que cet établissement est dû aux premiers Chrétiens, qui l'ont tiré des Juifs. Les grands mystères du christianisme, tels que la passion, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, s'étaient passés à Jérusalem les sixième, septième et premier jours de la semaine des Juifs; les premiers Chrétiens, Juifs de naissance, ne pouvaient donc se dispenser de conserver la division et l'ordre de ces jours précieux, c'est-à-dire de conserver la semaine telle qu'elle existait en Judée. Les Gentils convertis, frappés de ces grands mystères et de la nécessité d'en perpétuer le souvenir, ne pouvaient pas non plus se dispenser d'adopter l'ordre et le retour périodique des jours pendant lesquels ils étaient arrivés, c'est-à-dire la semaine. Mais la nouvelle loi ne devant plus rien avoir de commun avec l'ancienne, les Chrétiens ne tardèrent pas à supprimer le jour du sabbat (qui tombait le jour appelé dès-lors samedi) comme jour de repos, pour le transporter au lendemain, en mémoire de la résurrection du Sauveur, et ce jour s'appelle le dimanche. Telle est donc l'origine de notre semaine, qui, à mesure que le christianisme s'est propagé, a été adoptée par les différens peuples éclairés des lumières de la foi. Dans le principe, son usage

était restreint aux seules assemblées des Chrétiens ; ensuite il a pris du développement, et a commencé à s'affermir aussitôt que Constantin a prescrit l'observance du dimanche dans ses États (1). Mais ailleurs cela a été plus tardif, et il paraît certain que le calendrier n'a été divisé par semaines d'une manière légale et officielle, que vers le temps où Denis le Petit a établi le comput de l'ère vulgaire, sous l'empire de Justinien, c'est-à-dire dans le VIe siècle.

Passons maintenant aux dénominations des jours de la semaine. Beaucoup de personnes témoignent de la surprise de ce que ces jours adoptés par le christianisme, portent des noms

(1) Il est reconnu que la semaine a dû éprouver plus de difficulté à s'établir dans l'Occident que dans l'Orient, soit que Rome et les Gaules fussent plus éloignées du berceau du Christianisme, soit que le paganisme y eût poussé des racines plus profondes. Plusieurs des empereurs Romains et leurs délégués poursuivaient les Chrétiens avec acharnement ; et un des grands reproches qu'ils leur faisaient, était de célébrer le dimanche, c'est-à-dire de tenir des assemblées ce jour-là ; et cependant ces assemblées n'avaient lieu que pour la lecture des Épîtres et des Évangiles, pour l'oblation du pain, etc. On voit encore au commencement du IVe siècle, un juge demander à des chrétiens cités à son tribunal, pourquoi, malgré la défense de l'empereur, ils osent tenir

tirés de la mythologie, tandis que les Juifs ne donnaient que des noms numériques aux divisions de la semaine, telles que *sabbathum*, *una sabbathi*, *secunda sabbathi*, *tertia sabbathi*, *etc.* Nous dirons d'abord que ces noms mythologiques n'existaient pas dans le principe pour les Chrétiens, et même que Tertullien, dans son Traité *de Jejuniis*, fait un reproche aux Gentils de les avoir adoptés.

Le célèbre Raban-Maur, dans son Traité en dialogue *de Computo*, (Vid. *Steph. Baluzii miscellanea*, tom. 1, p. 23), parlant, ch. 26, de la dénomination des jours, fait demander par le disciple : « *Unde istae nuncupationes, quarum*

---

ces assemblées? Et ces chrétiens répondent, même sur le chevalet : « C'est que le jour du Seigneur, le dimanche, « est pour nous d'une obligation indispensable ; manquer « de le célébrer serait pour nous un crime ; nous remplissons ce devoir le mieux qu'il nous est possible ; « jamais nous ne manquons à l'assemblée ; enfin nous « gardons le commandement de Dieu, notre fidélité « dût-elle nous coûter la vie. » Et on les envoyait à la mort. Peut-être dira-t-on : cela n'empêchait point que la semaine pût être déjà adoptée par les païens. Pourquoi se seraient-ils empressés de l'adopter? La semaine, par son origine, et par les souvenirs attachés à quelques-uns de ses jours, tenait trop au judaïsme et au christianisme, pour qu'elle pût être du goût des païens.

moderni utuntur, venerunt? » Le maître répond : « *Ex antiquâ scilicet Ethnicorum superstitione. Verùm cùm Gentiles observationem à populo Israël hebdomadis ediscerent, mox hanc in laudem suorum deflexêre deorum, primam videlicet diem soli, secundam lunae, tertiam marti, quartam mercurio, quintam jovi, sextam veneri, septimam saturno dicantes, eisdem utique monstris suas dies quibus et errantia sydera consecrantes.* (1) *Existimabant enim se habere à sole spiritum, à lunâ corpus, à marte fervorem, à mercurio sapientiam et verbum, à jove temperantiam, à venere voluptatem, à saturno tarditatem. Et ob hoc tanto errori se dederunt, eligentes potius servire creaturae quam Creatori* » Telle est l'opinion de Raban-Maur sur l'origine de la dénomination mythologique des jours de la semaine ; mais, comme nous l'avons dit, les Chrétiens

(1) Les Chrétiens ont voulu aussi que chaque jour de la semaine fût marqué par un hommage religieux particulier : le dimanche est consacré à la Sainte Trinité ; le lundi, au Saint-Esprit ; le mardi, au saint Ange gardien ; le mercredi, à saint Joseph ; le jeudi au Saint-Sacrement ; le vendredi, à la passion du Sauveur ; et le samedi, à la Sainte Vierge.

n'adoptèrent point ces noms dans le principe ; et cela est confirmé par Raban lui-même, qui se fait demander par son disciple : « *Sed si errori huic aliquod medicamentum sit, dic?* » Il répond : « *Inventum est utique. Nam Silvester papa ferias habere clerum edocuit. Et primam quidem diem, qua et lux in principio facta et Christi est resurrectione celebrata, more antiquo dominicam nuncupavit. Dein secundam feriam, tertiam feriam, quartam feriam, quintam feriam et sextam de suo adnectens, sabbatum ex veteri scripturâ retinuit* ». Raban commet ici une petite erreur en attribuant au pape Silvestre l'invention du nom de *férie* donné aux jours de la semaine : il est reconnu que les actes publiés sous le nom de ce Pape sont faux. Malgré cela il n'est pas moins certain que l'Église appelait lundi, *secunda feria;* mardi, *tertia feria;* mercredi, *quarta, etc.;* et le dimanche ou sabbat qui était le lendemain de celui des Juifs, se nommait le jour du Seigneur, *dies dominica*. Encore aujourd'hui, *férie*, en terme de rubriques, signifie un jour non fêté, non occupé par l'office d'un Saint. Il y en a qui ne font remonter l'origine du mot *férie* qu'à Constantin, qui avait ordonné de fêter toute la semaine

de Pâques (1) ; de sorte que le dimanche fut la première férie ; le lundi, la seconde ; le mardi, la troisième, etc. ; et, par la suite, ces noms furent adaptés aux jours des autres semaines ; alors, ajoute-t-on, le sens du mot férie changea. Il faudrait qu'il eût changé du tout au tout, car au propre, *férie* signifie jour de fête, jour de repos, et nullement jour ouvrable, jour de travail. Les savans Bénédictins (Dom Tassin et Dom Toustain) auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique*, 1750-65, 6 vol.

(1) C'est une suite de l'erreur dont je viens de parler ; car le Pape Silvestre vivait sous le règne de Constantin, qui n'aurait donné son édit qu'après avoir consulté ce Pape, ou du moins sur son invitation.

Blondel, auteur de l'*Histoire du calendrier romain*, Paris, 1632, in-4°, pense que le mot *férie* date des premiers temps du Christianisme. « Les premiers fidèles « dit-il, p. 9, pour témoigner la joie qu'ils ressentaient « dans la célébration de la fête de Pâques, c'est-à-dire « de la résurrection, avaient accoutumé de sanctifier la « semaine tout entière et de s'abstenir de tout ouvrage « servile, dans tout ce temps, ce qu'on appelle en latin, « *feriari*. Ils donnèrent pour ce sujet le nom de pre- « mière férie au jour qui suivait le dimanche, celui de « seconde férie, au second, etc. Et c'est delà que les « jours de toutes les semaines ont pris improprement le « nom de féries, dans la pratique ordinaire de « l'Église. »

in-4°, parlant, tom. IV, p. 728, de saint Benoît (mort en 543) qui, dans sa règle, appelle *féries* les cinq jours de la semaine, du dimanche au samedi, disent : « On leur a donné le « nom de *féries*, ou pour se distinguer des « païens qui nommaient dimanche *le jour du* « *soleil*, lundi *le jour de la lune*, mardi *le* « *jour de mars, etc.*, ou pour s'éloigner de la « manière des Juifs qui nommaient les jours « de la semaine, le premier, le second, le troi- « sième après le sabbat. » Tout cela ne nous dit point d'où vient le mot *férie*, qui, dans ce cas-ci, offre un sens diamétralement opposé à celui dans lequel on l'emploie ordinairement. Notre bon Raban va encore nous l'apprendre ; mais je doute que tout le monde soit de son avis. Le disciple demande : « *Undè dicitur feria ?* » Le maître répond sans hésiter : « *A fando scilicet. Et ideo dominicus dies, in quo dixit Deus* FIAT LUX, *prima feria dici potest. Deinde caeterae feriae à primâ numerantur* (1) ». Cet *à fando* n'est autre chose que la

(1) La suite de ce passage, dans Raban, est assez curieuse : ce sont les divisions et sous-divisions du temps pour la semaine, telles qu'elles étaient au IXe siècle. Elles sont au nombre de sept, parmi lesquelles nous ne trouvons que les deux mots *heures* et *minutes*, qui aient rapport avec nos divisions actuelles. Le petit tableau

définition étymologique du mot *férie*, donnée par les Romains; ainsi, dans ce cas particulier,

---

suivant fera juger de la concordance et de la discordance de ces deux sortes de sous-divisions, différentes l'une de l'autre, séparées par un intervalle de mille ans, et qui, sur sept articles dans l'une, et six dans l'autre, n'en ont que deux à-peu-près coïncidens :

Sous-division de la semaine, *tirée du dialogue de Raban au* IXe *siècle.*	Sous-division de la semaine, *telle qu'elle existe au* XIXe *siècle.*
Disc. Hebdomada quot horas continet?	D. Combien d'heures dans la semaine?
Mag. CLXVII (167).	R. Cent soixante-huit (168).
Disc. Quot punctos?	D. Combien de demi-heures?
Mag. DCLXII (662).	R. Trois cent trente-six (336).
Disc. Quot minuta?	D. Combien de quarts-d'heure?
Mag. $\overline{\text{I}}$ DCLXXX (10,680).	R. Six cent soixante-douze (672).
Disc. Quot partes?	D. Combien de minutes?
Mag. $\overline{\text{II}}$ DXX (20,520).	R. Dix mille quatre-vingts (10,080)
Disc. Quot momenta?	D. Combien de secondes?
Mag. $\overline{\text{III}}$ DCCXX (30,720).	R. Six cent quatre mille huit cents (604,800).
Disc. Quot ostenta?	D. Combien de tierces?
Mag. $\overline{\text{X}}$ LXXX (100,080).	R. Trente-six millions deux cent quatre-vingt-huit mille (36,288,000).
Disc. Quot atomos?	
Mag. $\overline{\text{III}}$ milia milium et $\overline{\text{DCCXC}}$ DCCCC (3,790,900).	

On voit qu'à part les heures et les minutes, qui coïncident à peu près dans les deux tableaux, par la dénomination et par le nombre, tout le reste est différent. Que signifient les mots *punctos*, *momenta*, *ostenta* et *atomos*, et quelle est la raison de ces sous-divisions? C'est ce que je n'ai pas le temps d'examiner en ce moment?

elle ne peut nous satisfaire. Nous pouvons donc dire que jusqu'ici on a fait de vains efforts pour découvrir la raison qui a fait donner le nom de *férie* aux jours de la semaine. Le mot subsiste, il faut bien continuer à s'en servir.

Mais quand et comment, depuis l'ère vulgaire, se détermina-t-on à adopter les noms mythologiques? L'idée d'appliquer les noms des sept planètes aux sept jours de la semaine, remonte à une haute antiquité. Tous les savans s'accordent à l'attribuer aux Egyptiens. Dion Cassius, XXXVII, 18, dit positivement que ce sont les Egyptiens qui, les premiers, ont divisé le temps en semaines; que les sept planètes leur avaient fourni cette idée (ce sont plutôt les phases de la lune), et qu'ils en avaient tiré les sept noms des sept jours de la semaine. Ces noms ont passé des Egyptiens aux Grecs, et des Grecs aux Romains, et même, ajoute-t-on, aux anciens Celtes (1). Selden, dans son *De jure Hebraeorum*, III, 20 et 21, a parlé très au long de l'origine de ces noms, de leur usage, de leur

(1) Je demanderai à cet égard, si, dans le principe, les Egyptiens ont connu Saturne, Jupiter, Mars, Vénus, etc. Ces divinités dont le berceau était, autant que je puis croire, l'ancienne ou plutôt l'antique Grèce, ne devaient pas être connues non plus de nos vieux Celtes.

ordre. Spanheim en fait aussi mention dans son *Introductio ad hist. sacr.*, Amstel., 1694, in-4°, pag. 20; Marsham, dans son *Canon chronicus*, Franequeræ, 1696, in-4°, p. 196, ainsi que beaucoup d'autres; mais aucun n'a assigné l'époque où les Chrétiens ont commencé à se servir des dénominations mythologiques, ou plutôt astronomiques. D'après le passage de saint Justin, cité plus haut, et où il se sert de l'expression *dies solis ut dicitur*, pour signifier le dimanche, il faut conjecturer que ce mot qu'il n'a pu emprunter ni aux Juifs ni aux Chrétiens, était déjà adopté par les Romains encore païens; et cependant nous ne trouvons aucune trace ni de la semaine, ni des jours de la semaine sous les douze Césars : voyez Tacite, Suétone, etc. Quant au motif qui a pu déterminer les premiers Chrétiens à se servir de ces noms planétaires, je ne partage pas l'opinion de M. Schoell, qui, dans ses *Élémens de chronologie*, tom. 1[er], p. 107, dit, « que si les moines du moyen âge, qui « étaient chargés de la rédaction des almanachs « pour l'Église, conservèrent aux jours de la « semaine les dénominations païennes qu'ils « portent encore en français, c'est qu'ayant « adopté la chimère des Chaldéens que chaque « jour était sous l'influence d'une planète, ils ne « virent aucun inconvénient à désigner les jours

« d'après les noms des planètes. » Je conviens que, parmi les premiers Chrétiens et parmi les moines du moyen âge, il peut y avoir eu quelques personnes superstitieuses et croyant aux chimères de l'astrologie; mais je ne puis penser que ce soient elles et en général les Chrétiens, qui aient adopté les premiers, ou fait adopter ces dénominations astronomiques : ce que nous avons dit plus haut le démontre suffisamment. Il est plus probable que, comme noms de planètes et par conséquent purement astronomiques, ces dénominations familières aux Grecs et aux Romains, étant d'un usage général après l'établissement de la semaine chez les païens, auront été adoptées dans la suite, c'est-à-dire vers le cinquième ou sixième siècle, par les Chrétiens, comme étant alors sans conséquence; et dans l'usage commun (mais non dans les livres d'église où l'on a toujours conservé le mot *feria*), au lieu de *feria secunda*, ils auront dit, comme les autres, *lunae dies*, (lundi); au lieu de *feria tertia*, *martis dies* (mardi); au lieu de *feria quarta*, *mercurii dies* (mercredi); au lieu de *feria quinta*, *jovis dies* (jeudi); au lieu de *feria sexta*, *veneris dies* (vendredi); et au lieu de *feria septima*, *saturni dies* (samedi). Quant au premier jour (le dimanche), leur respect particulier

pour le jour où Jésus-Christ est ressuscité, les aura déterminés à changer le nom païen *solis dies* en celui de *dies dominica*, jour du Seigneur, ou dimanche. Il y a cependant, comme nous le verrons plus bas, quelques peuples qui se servent encore pour ce jour, de la dénomination païenne.

Un autre objet non moins difficile à éclaircir que les précédens et sur lequel on ne peut guère non plus établir que des conjectures, est le motif de l'ordre dans lequel les sept jours de la semaine ont été disposés quant à leurs dénominations astronomiques. Ces jours ont chacun un nom de planète, et il eût été naturel, ce semble, de les ranger soit dans l'ordre des orbes ou volumes de ces sept astres, soit dans l'ordre de leur distance au soleil; et loin de là, on les a mis dans un ordre qui paraît tout-à-fait arbitraire, comme on va le voir par le petit tableau suivant (1) qui présente l'ordre dans lequel ils auraient dû être placés, si l'on eût pris pour

(1) Il est inutile de faire observer qu'il est ici question des anciens systêmes astronomiques. La conjecture de Bède, rapportée un peu plus bas, le prouvera suffisamment. L'anglais Bède, surnommé le vénérable, est mort à l'abbaye de Sarrow, en 735, âgé de 63 ans.

base soit les orbes, soit les distances, en opposition à l'ordre actuel.

ORDRE *selon les orbes.*	ORDRE *selon les distances.*	ORDRE *actuel.*
Samedi	Dimanche	Dimanche.
Jeudi	Mercredi	Lundi.
Mardi.	Vendredi.	Mardi.
Dimanche. . .	Lundi	Mercredi.
Vendredi . . .	Mardi.	Jeudi.
Mercredi . . .	Jeudi	Vendredi.
Lundi.	Samedi	Samedi.

On a beaucoup disserté sur ce dernier ordre bizarre, et plusieurs ont essayé d'en découvrir la raison. Les uns l'ont attribué à l'influence que les planètes exercent non seulement sur les jours, mais sur les heures; et ils trouvent que par la périodicité des noms d'heures qui reviennent de sept en sept, chaque jour a pris le nom de la planète qui préside à la première heure de chacun de ces jours. D'autres croient découvrir cet ordre dans la théorie de la musique, en combinant les tons et les demi-tons, à raison de l'harmonie qui existe entre les sept planètes. D'autres enfin établissent le même ordre d'après le degré de proximité de çinq des planètes au soleil et à la lune. Nous nous con-

tenterons de rapporter ce dernier systême qui est celui du vénérable Bède : l'exposition des autres nous entraînerait trop loin. *Gentiles*, dit-il, *primam diem soli, quia maximum est luminare ; secundam lunae, quia secundum luminare est, se consecrare putabant. Dein ordinatâ alternatione, tertiae diei primam à sole stellam* (*martem*), *quartae primam à lunâ* (*mercurium*), *quintae secundam à sole* (*jovem*), *sextae secundam à lunâ* (*venerem*), *septimae tertiam à sole* (*saturnum*) *praeponebant*. Ce qui signifie : « Les Gentils ont cru « devoir consacrer le premier jour au soleil « (*dimanche*), parce qu'il est le plus grand « flambeau de la nature, et le second à la lune « (*lundi*), parce qu'elle est le second flam- « beau. Ensuite ayant établi un ordre alter- « natif pour les autres jours, ils ont donné la « troisième place à l'étoile qui est le plus près « du soleil, c'est mars, (*mardi*); la quatrième, « à celle qui est le plus près de la lune, c'est « mercure (*mercredi*); la cinquième à celle « qui suit l'étoile la plus voisine du soleil, « c'est jupiter (*jeudi*); la sixième, à celle qui « suit celle qui est la plus voisine de la lune, « c'est vénus (*vendredi*); et enfin, la sep- « tième place à la troisième à la suite du soleil, « c'est saturne (*samedi*). »


UNIV.
OF
MICH.

EAU POL

TURE DES SEPT

NS LES PRINCIPALES

AN, MOIS, SEMAINE

LATIN.		HOLLANDAIS.
Annus.	A	Jaar.
Mensis.	M	Maand.
Septimana.	Se	Week.
Dies.	Jo	Dag.
Dominica dies.	Di	Zondag.
Lunæ dies.	Lı	Maandag.
Martis dies.	M	Dingsdag.
Mercurii dies.	M	Woensdag.
Jovis dies.	Je	Donderdag.
Veneris dies.	Ve	Vrydag.
Saturni dies.	Sa	Zaturdag.

(1) Il est assez sitains noms des jours de l à l'autre extrémité dte nomenclature.

(2) L'*o* final dans otre *e* muet à la fin du

Cette conjecture de Bède ne paraît pas la moins plausible de celles que nous avons annoncées ci-dessus.

Il nous reste à dire un mot sur les noms des jours de la semaine, rendus dans plusieurs langues de l'Europe (1), pour justifier ce que nous avons avancé relativement à certains peuples qui ont conservé au dimanche la dénomination de jour du Soleil. Nous accompagnons cette nomenclature de quelques observations, et nous la faisons précéder de la traduction des quatre mots AN, MOIS, SEMAINE et JOUR. Voyez le tableau ci-contre.

Nous voyons par ce tableau que les Allemans, les Anglais et les Bretons ont conservé le nom de *Jour du Soleil* au lieu de celui de Dimanche ; car *Sonn* allemand, *Sun* anglais, et *sul* breton, dans les mots *Sunday*, *Sonntag* et *Disul*, signifient soleil. De même, dans les mots *Monday* et *Montag*, les syllabes *Mon* ou plutôt *Moon* et *Mond* veulent dire lune. Quant à *Dienstag* (mardi), sa signification est incertaine ; dans l'Allemagne supérieure, on disait anciennement *Erichtad* ou

(1) Ce sont les plus répandues dans l'Europe moderne. Nous disons au bas du tableau le motif qui nous a engagé à y ajouter le *celto-breton* et le *patois provençal*.

Ertag, d'*Erich*, nom teutonique du Dieu Mars. *Mitwoch* signifie milieu de la semaine. On prétend que *Donnerstag* (jeudi) provient de *Thor*, le Jupiter des anciens Germains, dont les Anglais ont fait *Thunder*, tonnerre. *Freitag* (vendredi) vient, dit-on, de *Frea* ou *Friga*, la Vénus du nord. *Samstag* (samedi) a pour étymologie le mot Sabbat; mais dans une grande partie de l'Allemagne, au lieu de *Samstag*, on se sert de *Sonnabend*, qui signifie la veille du jour du Soleil ou de Dimanche. On aurait sans doute des données plus certaines sur les étymologies de la plupart de ces noms, si l'on pouvait savoir dans quel temps les peuples qui en font usage ont commencé à les adopter, et quels sont les motifs qui les ont décidés à s'écarter de la route tracée primitivement. Ce qui est encore extraordinaire dans notre tableau, c'est le rapport frappant entre la nomenclature en patois provençal et la nomenclature en bas-breton. Les habitans de ces deux pays très éloignés l'un de l'autre, ont toujours différé de langage et de mœurs. L'un tient sans doute au roman presque pur, l'autre à l'ancien celtique : comment se fait-il qu'ils se servent à peu-près des mêmes mots pour exprimer les jours de la semaine? C'est un problême dont la solution ne peut appartenir qu'au célè-

bre M. Raynouard, si consommé dans tout ce qui tient à la langue romane.

Nous devons la communication de la nomenclature en patois provençal de notre tableau, à l'obligeance du digne Président de notre Académie (M. Bressier) qui, frappé de cette singulière analogie, nous l'a fait remarquer.

Terminant ici nos recherches, et résumant l'exposé ci-dessus, nous disons que la semaine n'était connue, ni des Grecs, ni des Romains, ni des peuples de l'Occident, avant l'ère vulgaire; que les premiers Chrétiens en ont puisé l'usage chez les Juifs qui l'observaient soit en mémoire de la création, soit par suite des ordres de Moïse, émanés de Dieu; que cet usage a eu lieu dès le temps des Apôtres; que, dans le principe, les Chrétiens ont célébré deux jours dans la semaine, le Sabbat (Samedi) et le Dimanche; qu'ensuite, ne voulant rien avoir de commun avec les Juifs, ils ont abandonné le jour du Sabbat, avant la fin du premier siècle, et s'en sont tenus au Dimanche seul, comme jour de repos et de sanctification; qu'à mesure que le Christianisme s'est propagé, l'usage de la semaine s'est tellement répandu, que les païens même l'avaient adopté dès le IIe ou IIIe siècle, mais sans y reconnaître ni obligation du repos, ni sanctification; que c'est vers le sixième

siècle que cet usage de la semaine est devenu général et même d'observance légale et officielle, sur-tout d'après les édits de Constantin (au IVe siècle) et de Justinien (au VIe); que les premiers Chrétiens n'ont point admis la dénomination mythologique, donnée aux jours de la semaine; et qu'on ne s'en est servi par la suite que comme d'une dénomination purement astronomique et sans conséquence : l'Église ne la reconnaît même pas encore dans ses livres d'office; enfin, que Rome et la plupart des peuples de l'Europe ont donné le nom de *Dimanche* ou jour du Seigneur, à celui que les Egyptiens appelaient *jour du Soleil*. Concluons qu'il est assez surprenant que les détails les plus circonstanciés sur la réforme du calendrier, par Jules César, l'an 708 de R. — 45 av. J.-C., et sur la réforme du Calendrier Julien, par Grégoire XIII, en 1581, nous soient parvenus, et que nous n'ayons pas le moindre renseignement sur l'époque précise de l'établissement de la semaine dans les premiers siècles de l'ère vulgaire.

POÉSIE.

Le Voyageur et l'Inconnu.

Dans les rochers de ce mont sourcilleux,
Barrière au nord du sol occitanique,
Végète un peuple obscur, mais valeureux ;
Tribu jadis rebelle et fanatique
Qui, sans trésors, ni canons, ni remparts,
Sous le grand Roi rêvait la république,
Bravait ses lois, ses dragons et Villars.
A nos cités, à nos fertiles plaines,
Leurs descendans préfèrent des Cévennes
Les sommets nus et les vallons déserts,
Et leur patrie est pour eux l'univers.
Dans cette inculte et sauvage contrée,
Presqu'à l'égal de la Chine ignorée,
On m'a conté qu'un singulier hasard
Avait conduit le chevalier Bonnard.
Il voyageait sans fâcheuse aventure
Depuis deux jours, en modeste piéton,
Seul et n'ayant d'armes que son bâton :
Admirateur de la simple nature,
Il observait la chute du torrent,
Et le chamois sur la colline errant,
Et du genêt la tige encore fleurie :
Un bruit soudain trouble sa rêverie,
Quelqu'un le suit ; c'était un montagnard
Au front sinistre, au farouche regard,

Qui laissait voir sous ses habits rustiques
Et délabrés, des formes athlétiques.
Noble et Français, Bonnard avait du cœur;
Mais il pâlit, à ce que dit l'histoire.
Le brave veut déployer sa valeur
Dans des combats dont le prix soit la gloire;
Et tel guerrier qui du bronze tonnant
Sans sourciller affronte la tempête,
Connaît la peur, lorsqu'avec un brigand
Au fond d'un bois il se voit tête-à-tête.
En abordant notre bon chevalier,
L'inconnu dit : Ami, marchons ensemble,
Du même pas nous allons, ce me semble;
Nous causerons. A ce ton familier
Bonnard répond : Ami, ta confiance
Pour un passant qui ne t'est pas connu,
Doit me flatter; mais au premier venu
Faut-il ainsi te livrer sans prudence?
Et si j'étais un malfaiteur! . . . . Crois-moi,
Marche devant, à six pas de distance,
Nous causerons sans nul danger pour toi.
Le montagnard ne croit pas qu'on l'offense,
Il obéit d'un air d'indifférence,
Et sans prélude engage l'entretien :
Depuis long-temps j'ai quitté ma patrie
Pour exercer ma chétive industrie
En d'autres lieux, je n'en rapporte rien;
Je partis pauvre, et pauvre je revien.
Les temps sont durs, la saison morte approche,
Point de travail, pas un sou dans ma poche,
Tout nous présage un fort triste avenir;
Les malheureux abondent; la misère

Porte souvent un brave homme à mal faire,
Il faut le plaindre, on ne sait que punir.
Bien! dit Bonnard tout bas, bonne doctrine!
A ses discours d'accord avec sa mine
On connaît l'homme; allons, c'est un voleur;
Ce coquin-là, qui des gens sans ressource
Plaide la cause avec tant de chaleur,
Va bientôt faire un appel à ma bourse,
Et sain et sauf je ne sortirai pas,
Je le prévois, d'un aussi mauvais pas.
Mais le temps fuit, ils marchaient en silence,
L'un tout rêveur, l'autre avec défiance,
Sans s'écarter de l'ordre convenu,
Bonnard, derrière, et devant, l'inconnu.
Quand tout-à-coup sortant de la colline
Dans le ciel pur un clocher se dessine;
A cet aspect le sombre montagnard
S'arrête ému, son terrible regard
Se radoucit par je ne sais quel charme,
Et de ses yeux il s'échappe une larme.
Quoi! qu'est-ce donc? lui dit son compagnon,
Un mal subit vous a-t-il saisi? — Non,
Mais voyez-vous sur ce rocher sauvage,
Dans le lointain le clocher d'un village?
C'est mon pays, oui, c'est-là que ce soir
J'embrasserai ma bonne et vieille mère,
Après dix ans je vais donc la revoir.
— Qu'ai-je entendu? Dieu! quel trait de lumière!
Ah! je renonce à des soins superflus,
Marche devant, ami, marche derrière,
Non, près de moi, viens, je ne te crains plus.

Par M. Bressier.

Les Songes de Blaise le savetier.

FABLE.

Il était à Paris un pauvre Savetier
Par sa franche gaîté connu dans son quartier.
Malgré sa misère profonde,
Il riait, il chantait, vivait exempt d'ennuis,
Et disait sans cesse : Je suis
L'homme le plus heureux du monde.
Heureux dans la misère! or, savez-vous pourquoi?
Blaise toutes les nuits rêvait qu'il était roi;
Dans son lit chaque soir il trouvait sa couronne,
Et quand le soleil de retour
Dans son vieux galetas donnait entrée au jour,
Il descendait gaîment du trône.
Hélas! les jours des rois ne sont pas tous serèins;
Souvent un noir souci les ronge :
De son rang maître Blaise en songe
Savourait les plaisirs, ignorait les chagrins.
Tout allait bien dans son royaume,
Ce n'était que transports de respect et d'amour;
Point de mécontens sous le chaume,
Et point de menteurs à la Cour.
Jamais les factions par leurs complots sinistres
Ne troublaient son gouvernement,
Et, chose rare assurément,
Personne ne disait de mal de ses ministres.
Sans charger son peuple d'impôts,
Ses finances étaient dans un état prospère;

Par-tout contentement, abondance et repos,
Enfin c'était un roi comme l'on n'en voit guère.
On faisait cercle autour du joyeux savetier
Pour l'entendre causer de sa bonne fortune,
Et les gens s'écriaient : Vive Blaise premier
Dont le royaume est dans la lune.
Prends garde, ajoutait un railleur,
Tu pourrais faire ombrage au maître,
Le pouvoir est jaloux, et tu seras peut-être
Regardé comme usurpateur.
D'autres disaient : Il rêve encore,
Et son pauvre cerveau sans doute est affecté ;
Il faudrait à Sa Majesté
Donner quelques grains d'ellébore.
Messieurs, dit alors un penseur,
Vous n'en parlez que par envie ;
Dans une illusion qui plaît à notre cœur
Trouver la source du bonheur,
N'est pas un acte de folie.
Des rêves les plus beaux la flatteuse magie
Ne donne qu'un plaisir fugitif et trompeur ;
Mais de tous les biens de la vie
Ne peut-on pas en dire autant?
Ils ne sont que chimère, illusion, mensonge ;
Dans le cours rapide d'un songe
La scène change à chaque instant,
Et la vie est un songe un peu moins inconstant.

Par M. Bressier.

NÉCROLOGIE.

L'ACADÉMIE, depuis sa dernière séance publique, a eu le malheur de perdre plusieurs de ses membres. Elle a à regretter parmi les Académiciens honoraires regnicoles :

S. E. Mgr le Cardinal de LAFARE, archevêque de Sens et d'Auxerre, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, premier aumônier de Mme la Dauphine, reçu le 24 janvier 1779, mort le décembre 1829.

Parmi les résidans :

Le respectable doyen de l'Académie, M. RENAUD, inspecteur de l'Université, reçu le 16 juillet 1778, mort le 11 avril 1829.

M. BORNIER, professeur de sculpture à l'École des Beaux-Arts, reçu le 6 septembre 1815, mort le 18 octobre 1829.

Parmi les non résidans :

M. BOSC, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, associé libre de l'Académie royale de médecine; reçu le 3 juillet 1798, mort le 10 juillet 1828.

M. CHAUSSIER, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur et de l'ordre royal de

-Michel, professeur honoraire de la faculté 'ecine de Paris, membre de l'Institut, de 'e royale de médecine, etc.; reçu le .e 1776, mort le 19 juin 1828.

le comte DARU, Pair de France, reçu . avril 1804, mort le septembre 1829.

Sir HUMPHRY DAVY, président de la Société royale de Londres, etc.; reçu le 5 août 1824, mort le 29 mai 1829.

M. le docteur GIBELIN, secrétaire de l'Académie d'Aix, reçu le 2 novembre 1809, mort le 4 février 1828.

M. le chevalier VALENTIN, médecin en chef des hôpitaux français en Amérique, reçu le 18 janvier 1804, mort le 11 février 1829.

M. VAUQUELIN, chevalier des ordres royaux de Saint-Michel et de la Légion d'honneur, membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur administrateur du jardin du Roi, etc.; reçu à l'Académie de Dijon, le 2 décembre 1802, mort le novembre 1829.

Parmi les correspondans:

M. GRUNWALD, chevalier de l'ordre royal du Lion Belgique, docteur en médecine; reçu le 12 avril 1782, mort le 16 octobre 1826.

M. le docteur BALME, reçu le 4 août 1819, mort en 1828.

M. le docteur Baumes, reçu le 23 janvier 1783, mort en 1828.

M. Cadet-de-Vaux, membre de la Société royale d'Agriculture, reçu le 6 janvier 1803, mort le 29 juillet 1828.

M. Tezenas, homme de lettres, reçu le 22 août 1821, mort le 14 août 1829.

M. Thomassin, chirurgien en chef des armées, reçu le 21 août 1783, mort le 4 mars 1828.

M. Torombert, avocat à Lyon, reçu en 1809, mort le 8 mai 1829.

MEMBRES NOUVELLEMENT REÇUS.

MEMBRE RÉSIDANT.

M. Pingeon, docteur en médecine, 10 décembre 1828.

M. Girard de Caudemberg, ingénieur des ponts et chaussées, reçu le 16 décembre 1829.

MEMBRES NON RÉSIDANS.

M. Foisset, juge d'instruction à Beaune, 28 juin 1820. A Beaune.

M. Isidore de Montmeyan, secrétaire de la Société académique d'Aix; à Aix, 23 avril 1828.

M. le comte Lepelletier de Saint-Fargeau, à Paris, 8 avril 1829.

M. le Mis d'Arbaud-Jouques, Conseiller

d'État, Préfet du département des Bouches-du-Rhône, 7 mars 1823.

MEMBRES CORRESPONDANS.

M. Collard de Martigny, docteur en médecine, à Mirecourt, 28 mai 1828.

M. Guigniaut, professeur de littérature grecque, à Paris, 4 juin 1828.

M. Sarrasin, docteur en médecine, à Paris, 30 juillet 1828.

M. Olivier, professeur à l'École centrale des arts et manufactures, à Paris, 24 juin 1829.

M. d'Avezac de Castéra de Macaya, membre de la Société Asiatique de Paris, 30 juillet 1829.

M. Jaecquemyns, docteur en médecine à Dadizeele près Menin (Pays-Bas), 26 août 1829.

M. Soyez-Willemet, bibliothécaire en chef de la ville de Nancy, 2 décembre 1829.

NOTICE SUR M. CHATILLON.

PAR M. C.-N. AMANTON.

Nicolas-Claude Chatillon naquit à Rouen, le 14 octobre 1776. Son père, homme d'esprit et de goût, veilla à son éducation et au dé-

veloppement des heureuses dispositions qu'il manifesta dès l'âge le plus tendre (1).

Placé de bonne heure à Paris, dans les bureaux, M. CHATILLON, sans ambition et d'un caractère modeste, était arrivé, par le cours naturel des choses, à l'emploi de sous-chef dans ceux de l'Administration de la loterie royale de France.

Le travail de chiffres auquel cet emploi condamnait un esprit capable de s'élever dans une autre région, n'eut pas la puissance de refroidir l'imagination de M. CHATILLON; et tout le temps que ne réclamait pas l'accomplissement de ses devoirs publics et privés, il le consacrait à la culture de deux arts qui se tiennent de près, la musique (2) et la poésie pour lesquelles il avait un goût qui ne trompa point ses espérances. Il s'abandonnait aux douces rêveries d'une ame ouverte aux inspirations de cette antique divinité que renient de nos jours quelques esprits

---

(1) M. CHATILLON père habite Dijon. Vieillard plus qu'octogénaire, il jouit de la plénitude de ses facultés physiques et morales. Il est particulièrement remarquable par la fraîcheur de son imagination, par la sûreté de sa mémoire et par le talent rare de bien lire, sur-tout de bien lire les vers.

(2) M. CHATILLON était non-seulement bon musicien, mais encore compositeur agréable.

forts de la littérature : divinité qui les punit de cette révolte, en les laissant à leurs combinaisons pénibles de mots sonores peut-être, mais enveloppe bizarre du vide de leur pensée.

Aussi les poésies de M. CHATILLON sont-elles empreintes de cette justesse de pensée, de cette propriété d'expression, de ce goût pur qui assignent aux productions de nos maîtres du grand siècle, une supériorité et une durée contre lesquelles ne prévaudront pas quelques compositions barbares qui font irruption dans le domaine de la littérature française, et dont le sens se dérobe à l'intelligence des esprits les plus pénétrans.

Les vers de M. CHATILLON, écrits dans la langue que parlaient Racine, La Fontaine et Boileau, respirent la plus aimable philosophie, la plus douce sensibilité, assaisonnées toutefois de ce sel qui satisfait le penchant de tout lecteur pour ce qui fronde délicatement les travers et les ridicules qui entrent dans la combinaison variée à l'infini des caractères de la société.

Quelques fragmens d'un conte de M. CHATILLON, pièce inédite qui n'a couru que quelques salons, viennent à l'appui de cette appréciation du talent de notre poëte.

Ce conte a pour titre *le Dîner de ma Tante*.

Voici comment l'auteur entre en matière :

« L'Hirondelle à la ville et l'Alouette aux champs
Avaient déjà cessé leurs chants ;
Déjà vers l'orient le ciel était plus sombre,
Et les clochers au loin voyaient pâlir leur ombre ;
La double aiguille, qui, du temps,
Sur un disque émaillé marque tous les instans,
Paraissant arrêter sa marche circulaire,
Touchait d'un pôle à l'autre et ne laissait plus voir
Qu'un seul trait perpendiculaire :....
Ce qui veut dire en langage vulgaire,
Qu'il était six heures du soir.
C'est justement l'heure où l'on dîne.
Quelque provincial, ou quelque villageois,
S'il m'entendait croirait que je badine ;
Car pour ces bonnes gens, vivant comme autrefois,
C'est bien plutôt l'heure où l'on soupe ;
Mais le siècle a proscrit ces usages bourgeois :
Le soleil rarement nous voit manger la soupe,
Et l'estomac, soumis à de nouvelles lois,
Quittant de nos aïeux le régime commode,
N'ose plus digérer sans consulter la mode.... »

Après une courte digression, le poëte continue :

J'avais perdu le meilleur des amis,
Et tout portait mon ame à la mélancolie ;
Or, voulant ranimer mes esprits endormis,
Hier j'allai dîner chez ma tante Emilie.
Comme sa table est bonne, et que de vins exquis
Sa cave est toujours bien garnie,

J'étais sûr d'y trouver nombreuse compagnie.

. . . .

Mais cette fois le jour était mal pris,

. . . .

Et l'on en sera peu surpris
Quand on saura que mon mauvais génie
Avait rassemblé là toute la coterie
Des lourds pédans qu'on rencontre à Paris.

. . . .

A peine à ce festin chacun avait pris place
Qu'un petit poëte à la glace,
Pour prouver qu'il rimait avec facilité,
Déjà mettait en vers le *Benedicite*.
Un chimiste, autre sot que l'on portait aux nues,
Prêt à tout distiller, sans excepter l'ennui,
Et n'estimant rien après lui
Que ses récipiens, ses matras, ses cornues,
Nous nommait les différens sels,
Les principes essentiels,
Et les vertus jusqu'ici reconnues
De ces utiles végétaux,
Tels qu'oignons, céleri, carottes et porreaux
Que l'on avait mis par douzaine
Dans le potage à la Julienne.
A l'entre-mets, la conversation
Roulait sur la chose publique,
Et l'on devine bien qu'en fait de politique
Les convives pensaient comme l'amphitryon;
Il n'existait entr'eux qu'un sentiment unique
Qui pût nous mettre au fait de leur opinion,
C'est qu'ils aimaient beaucoup la *restauration*.
Comme chaque service alimentait leur zèle,

Donnait à leurs poumons une force nouvelle,
Au rôti, l'assemblée à grand bruit discutait
Les systêmes divers des sages de la Grèce ;
Et tout en louant leur sagesse
Tout le monde se disputait
Si bien qu'au ton décent que chacun y mettait,
On eût dit des buveurs au fond d'une taverne.

. . . .

. . . .

Une vieille béate, au teint jaune, à l'œil terne,
Egayait le dessert en faisant le récit
Du trépas un peu prompt de ce pauvre Holopherne
Qui fut, ainsi qu'on nous l'a dit,
Si méchamment mis à mort par Judith.
Enfin un de ces fats, bien faits pour qu'on les berne,
Voulant sur tous les points se montrer érudit,
Traitait fort gravement la moindre baliverne.
Quel est, nous disait-il d'un ton prétentieux,
L'être le plus parfait qu'on ait vu sous les cieux ?
A cette question, notre docteur moderne
N'avait pas deviné que chacun répondrait,
Sans le savoir, dans son propre intérêt ;
Car, même à notre insçu, l'intérêt nous gouverne :
C'est Cicéron, s'écriait mon voisin
Quart de savant qui faisait le puriste,
Et qui, de son français n'étant pas bien certain,
Ne disait pas deux mots sans citer du latin...
Non, c'est Caton, disait d'une voix assez triste,
Un vieux rhéteur républicain...
Non, c'est Justinien, répondait un légiste...
C'est Christophe Colomb, répliquait un marin...
Hippocrate, Messieurs, criait un médecin...

Démosthènes plutôt, criait un helléniste...
  Enfin chacun, selon ses propres goûts,
Pensait avoir nommé le plus parfait de tous.
S'il se fût trouvé là quelque fin gastronome,
Je crois qu'à Beauvilliers il eût donné la pomme.
Au milieu de ce choc de tant d'opinions,
Je me disais tout bas : c'est l'image du monde.
Parmi tous les mortels chez qui l'orgueil abonde,
    Chacun, d'après ses passions,
Se façonne une idole et la croit accomplie;
  Mais il arrive hélas! qu'en la formant,
La bonté, la vertu sont ordinairement
    Les seules choses qu'on oublie.
Quand j'eus à déclarer le choix que j'avais fait,
Mettez un terme, dis-je, à vos débats extrêmes.
Il fut, à mon avis, un être plus parfait;
Vous allez, je l'espère, en convenir vous-mêmes,
Et vous pourrez juger si j'ai bien imité
  Votre sévère impartialité.
« Des terreurs de la mort son ame était exempte,
« Il n'envia jamais, ni l'or, ni les grandeurs,
« Et quoiqu'il fût parfois d'humeur un peu mordante,
« Ses rares qualités lui gagnaient tous les cœurs.
    « Il ne connut point l'imposture;
  « Ami fidèle et confident discret,
« Nul ne sut mieux que lui pardonner une injure,
« Nul ne sut mieux que lui reconnaître un bienfait.
« Hélas ! tant de vertus devaient armer l'envie,
  « Et le poison a terminé sa vie! »
A ce portrait frappant, ils ont tous répondu :
— « Nous le reconnaissons, il est d'ancienne date. »
— D'ancienne date, lui? vous avez confondu.

— « Comment ! n'est-ce pas là le portrait de Socrate ?
—Mon Dieu, non ! c'est celui du chien que j'ai perdu. »

Nous nous sommes laissé entraîner par l'embarras du choix, vers ces longues citations; mais elles auront servi à faire connaître à la fois la manière facile de M. Chatillon et la substance de son *Conte*. Nous eussions été plus sobres de citations si la pièce eût déjà été produite au grand jour de la presse.

Dans les pièces qu'a publiées M. Chatillon, et dont quelques-unes lui ont valu des palmes académiques, il a laissé des titres plus solides sans doute à l'estime des gens de goût; nous sommes forcés de nous borner à les indiquer. Mais il manquerait quelque chose à l'éloge de notre poëte, si nous ne faisions pas retentir ici l'un des derniers accens échappés à sa muse.

M. Chatillon, atteint depuis long-temps d'une de ces affections contre lesquelles échouent malheureusement les efforts de l'art, ne se faisait point illusion sur son état; il se voyait mourir par degrés, avec une résignation qui n'appartient guère qu'à l'homme de bien. Il eut le courage, sentant sa fin prochaine, de soupirer ses derniers adieux dans une élégie touchante qu'il publia lui-même, avec cette plaintive épigraphe :

Linquenda tellus, et domus, et placens
Uxor. (1) . . . .

Voici un fragment de cette pièce, où l'ame et le talent du poëte respirent encore dans toute leur force :

« Ils disaient tous que la belle saison
Dissiperait ma longue maladie ;
J'ai vu la feuille reverdie,
Et n'ai point vu ma guérison !
La nature, à mes yeux tout-à-coup rajeunie,
Loin d'apaiser mon mal, redoublait mon effroi :
Tout renaissait en elle et tout mourait en moi.
L'automne, assure-t-on, va réparer mes forces ;
Et tandis que, séduit par ces douces amorces,
Je nourris un espoir, hélas ! trop incertain,
L'automne vient, la feuille tombe,
Et bientôt, comme moi, cédant à son destin,
Elle ira rouler sur ma tombe.

Recevez donc mes éternels adieux,
O vous dont l'amitié n'a pas besoin d'épreuve ;
Je vous confie un bien qui m'était précieux :
Prenez soin de la pauvre veuve !
J'ai cru qu'un jour mon nom lui servirait d'appui,
Que pour la protéger elle aurait ma mémoire :
J'avais rêvé le bonheur et la gloire....
La gloire et le bonheur, hélas ! tout s'est enfui.
. . . . »

(1) Horat., *Od.* xiv, *lib.* ii.

Ce fut dans le courant de l'année 1825, que parut ce chant, hélas! trop prophétique; et ce fut le 26 janvier de l'année suivante que le chantre fut enlevé à une épouse inconsolable, et qu'il laissa son vieux père, ses proches et ses amis livrés à la douleur la plus profonde.

M. Chatillon, admis au nombre des associés correspondans de l'Académie de Dijon le 24 décembre 1823, n'a eu avec cette compagnie que de bien courtes relations; il laissera dans son sein une plus longue mémoire.

On doit à M. Chatillon, différentes compositions dramatiques jouées à Paris, notamment une pièce intitulée *La Maison des Fous*, comédie en un acte et en prose, mêlée de couplets, représentée pour la première fois sur le théâtre du Vaudeville, le 6 septembre 1801. Paris, 1801, in-8°. — Beaucoup de chansons et de couplets imprimés, qui furent chantés sur le même théâtre, en 1814 et 1815, à l'occasion des fêtes publiques de ces époques. — *Catéchisme à l'usage de la Garde nationale*, air du *Bouffe* et du *Tailleur*: « Je suis un habile homme. » (1). — *Pot Pourri*,

---

(1) Cette pièce en l'honneur du Roi, fut chantée dans une grande réunion des Officiers de la Garde Nationale de Paris.

M. Chatillon, qui était lui-même officier dans ce

fait en 1794, sur le *Calendrier* républicain (chanson restée inédite jusqu'à sa publication dans le *Journal de Dijon et de la Côte-d'Or*, du 29 octobre 1823).—*Épître aux Muses*, couronnée à l'Académie des Jeux floraux, le 3 mai 1821. Paris, Ponthieu, mai 1821, in-8° d'une feuille. — *Le Duelliste*, poëme élégiaque, couronné à l'Académie d'Arras, le 26 août 1823. Paris, A. Leroux, 1823, in-8° d'une feuille. — *Le Philosophe à table*. Paris, A. Leroux, 1824, in-8° d'une feuille. — *La Chemise*, conte, et *les derniers Adieux du Poëte*, élégie. Paris, A. Leroux, 1825, in-8° d'une feuille. (Cette pièce a paru pour la première fois, dans le *Journal de Dijon*, du 23 avril 1825.)—L'*Incognito*, au bénéfice des incendiés de la ville de Salins. Paris, A. Leroux, 1825, in-8° d'une demi-feuille. Ainsi les der-

---

corps, faisait les demandes; les réponses se chantaient en chœur. Voici le premier des quatre couplets dont elle est composée :

« Qui seul est légitime?
  Le Roi.
Qui referma l'abîme?
  Le Roi.
Qui mit fin au désordre?
  Le Roi.
Quel est notre mot d'ordre
  Le Roi. } *Bis.*

niers chants de M. Chatillon ont été consacrés à une bonne œuvre. (Cette pièce anecdotique a aussi été publiée dans le *Journal de Dijon*, du 30 août 1825).

NOTICE SUR M. GRUNWALD.

PAR M. MAILLARD DE CHAMBURE,
SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE.

M. Frédéric-Emmanuel Grunwald naquit à Hopper dans la Haute-Lusace, le 10 avril 1734; il reçut de son père, l'un des plus recommandables pasteurs de la confession d'Ausbourg, une éducation soignée qui le mit en état de se présenter avec honneur à l'école de Leipsick et au collége royal électoral de médecine de Dresde. L'invasion de la Saxe par les Prussiens fit perdre à M. Grunwald un protecteur zélé et puissant, qui voulait le placer dans le corps des médecins militaires des armées Saxonnes. Il s'enfuit de Dresde, alla joindre les Français après la bataille de Rosbach, et fut accueilli par M. le comte de la Luzerne qui l'engagea à venir s'établir à Paris. Mais M. Grunwald avait renoncé à la médecine et avait tourné ses vues d'un autre côté. Il alla s'établir à Bouillon

en 1761, et s'y associa de la manière la plus active à la publication du Journal Encyclopédique qui lui dut une grande partie de ses succès pendant le temps qu'il y travailla, c'est-à-dire de 1761 à 1793. Il publia également à Bouillon, sous le titre de *Gazette salutaire*, un journal médical qui jouit pendant trente ans d'une faveur méritée.

Ces travaux de M. Grunwald l'avaient mis en relation avec les savans et les Académies de cette époque. Diderot et d'Alembert l'engagèrent à travailler au supplément de l'Encyclopédie, pour lequel il leur fournit plusieurs Mémoires. Il fut reçu le 12 avril 1782 membre correspondant de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon; plus tard il fut affilié à l'Académie des belles-lettres d'Arras, à la Société royale d'agriculture et à la Société royale de médecine de Paris, à l'Académie des sciences et belles-lettres de Nancy et à la Société d'agriculture du grand-duché de Luxembourg.

La révolution vint arracher une seconde fois M. Grunwald à ses études; elle le réduisit en même temps à la misère; mais il trouva cette fois encore un asile et des protecteurs en France. Il reçut des gratifications du Gouvernement d'alors et obtint en 1811 une pension de 800 fr. inscrite au grand livre.

Privé de cette ressource par les événemens qui rendirent Bouillon à la Prusse, M. Grunwald se vit de nouveau exposé à des besoins que son grand âge rendait plus pénibles. Mais Sa Majesté le roi des Pays-Bas se chargea de continuer, à ce savant pauvre et modeste, la pension qu'il avait obtenue du Gouvernement français; il ajouta à ce bienfait une autre faveur en nommant le 19 août 1817, M. Grunwald chevalier de l'ordre royal du Lion-Belgique.

Les travaux continuels de M. Grunwald avaient altéré depuis long-temps sa santé qui avait été toujours chancelante; il est mort à Bellevaux près de Bouillon, le 16 octobre 1826, regretté de ses amis et des savans qui estimaient également en lui les qualités de son esprit et les vertus de son cœur.

NOTICE SUR M. TOROMBERT.

PAR Mr. C.-N. AMANTON.

M. *Charles-Louis-Honoré* Torombert, avocat à la Cour royale de Lyon, né à Belmond, en Bugey, aujourd'hui commune de l'arrondissement de Belley, département de l'Ain, le 17

décembre 1787, y a succombé le 8 mai 1829, à une courte maladie, dans les bras de sa mère auprès de laquelle il était allé passer quelques jours.

La mort prématurée et presque subite de M. Torombert a vivement affligé sa famille et ses nombreux amis. C'est pour la ville de Lyon, où il avait fixé sa résidence depuis l'année 1813, époque de son mariage avec la fille de l'un des plus habiles jurisconsultes du barreau de cette industrieuse cité, une perte très sensible; et ce n'en est pas une moindre pour les lettres qu'il cultivait avec passion et avec un succès qui fera rejaillir sur sa mémoire l'honneur qu'il avait attaché à son nom.

M. Torombert, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon et du Cercle littéraire de cette ville, appartenait encore à plusieurs autres Sociétés savantes. L'Académie de Dijon le comptait depuis vingt ans au nombre de ses associés correspondans.

« Il se distinguait, dit un de ses confrères (1) qui avait été à portée de le bien connaître, par toutes les qualités qui rendent un homme aimable; et peu de personnes peut-être ont comp-

---

(1) *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, n° 55 (mai 1829), pag. 76.

té un aussi grand nombre d'amis. Il les devait à la bonté de son cœur, à la facilité de son caractère, à la sûreté de son commerce, à son urbanité, à sa modestie, à l'élégante simplicité de ses mœurs et de ses manières. Ces qualités étaient d'autant plus précieuses qu'elles accompagnaient une instruction étendue, solide et variée, et un rare talent d'homme de lettres et d'écrivain. Il aurait pu se faire remarquer dans la profession d'avocat qu'il avait embrassée de bonne heure; mais les luttes du barreau ne tardèrent pas à effrayer son humeur douce et pacifique, et il abandonna presque entièrement l'étude du droit civil pour celle du droit public, et la défense des intérêts particuliers pour celle des intérêts généraux. L'économie politique et les sciences qui s'y rattachent, devinrent dès-lors l'objet constant de ses recherches et de ses travaux. Les opinions qu'il professait sur quelques points, étaient peut-être un peu hardies, un peu trop absolues; mais il était si tolérant pour les opinions d'autrui et il y avait dans les siennes tant de conviction et tant de bonne foi, que ceux même qui étaient le plus éloignés de les partager, ne pouvaient lui refuser leur estime, et que la plupart d'entre eux s'honoraient de son amitié ou désiraient de l'obtenir. »

Que pourrions-nous, d'après cette appréciation

du caractère et du mérite littéraire de M. TOROMBERT, ajouter à sa louange? Jugé par un de ses pairs, M. TOROMBERT pourrait-il l'être, en d'autres termes, avec plus de justesse et en plus grande connaissance de cause? Non sans doute (1). Bornons-nous donc, pour achever la tâche que nous nous sommes imposée, à rappeler ici les ouvrages qu'a publiés M. TOROMBERT. Quant à ceux qui ne nous sont pas connus, nous en puiserons les titres dans le recueil que nous avons précédemment mis à contribution (2).

I. *Ode sur le retour des Bourbons et de la paix*. Lyon, 1814.

II. *Exposition des principes et de la classification des sciences dans l'ordre des études ou de la synthèse*. Paris, 1821, in-8°.

III. *Discours sur la dignité de l'homme*. Paris et Lyon, 1823, in-8° (3).

---

(1) L'auteur du fragment que nous venons de rapporter est un des membres les plus distingués de l'Académie et du Cercle littéraire de Lyon, et l'un des associés non résidans de l'Académie de Dijon. Cet organe ne peut qu'être avoué par la Compagnie qui paie à M. Torombert le tribut de ses regrets.

(2) ARCHIVES, *loc. citat.*, page 77.

(3) M. Torombert prononça ce discours lors de sa réception à l'Académie de Lyon, dans la séance publique u 27 août 1823.

IV. *Principes du droit politique mis en opposition avec le Contrat social de J. J. Rousseau*. Paris, 1825, in-8°.

V. *Eloge de M. Vouty de la Tour, ancien premier Président à la Cour royale de Lyon* (1). Lyon, 1826, in-8°.

M. Torombert, ainsi que nous l'apprennent les *Archives du Rhône*, a laissé en portefeuille, outre quelques poésies légères, un *Eloge de M. Poivre* (2); un *Essai sur la condition des femmes dans la société, suivant les différens âges de la civilisation* (3); un *Mémoire sur la peine de mort*, et quelques autres dissertations sur des sujets appartenant aussi à la politique ou à la philosophie.

---

(1) M. Vouty de la Tour était conseiller au Parlement de Dijon à l'époque de la révolution; il avait été pourvu de cet office, et reçu à la Cour en 1783.

(2) Cet Eloge fut couronné par l'Académie de Lyon en 1819, et motiva l'admission de son auteur dans cette compagnie.

(3) Ce morceau fut lu à l'Académie de Lyon, en séance publique, le 10 juillet 1828.

CATALOGUE

DES OUVRAGES
DONT IL A ÉTÉ FAIT HOMMAGE A L'ACADÉMIE, DEPUIS LE 17 DÉC. 1827,
JUSQU'AU 25 AOUT 1829.

OUVRAGES COMPOSÉS PAR DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Notice sur les prisons de Rouen, par M. Vingtrinier. *Rouen*, 1826, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. Antoine.

Séjour d'Henri IV à Lyon, par M. Cochard, membre de l'Académie de Lyon; 1827, 1 vol. *in*-18. — *Rapporteur*, M. Amanton.

Les Veillées russes, par M. Héguin de Guerle. *Paris*, 1827, *in*-12. — *Rapporteurs*, MM. Gueneau d'Aumont, Foisset, Lorain.

Notice sur la vie et les ouvrages de M. J. N. M. de Guerle, par M. Ch. Héguin de Guerle. *Paris*, 1825, in-8°. — *Mêmes Rapporteurs*.

Les Bucoliques et les Géorgiques de Virgile, traduction nouvelle par MM. Amar et Ch. Héguin de Guerle. *Paris*, 1827, *in*-8°. — *Mêmes Rapporteurs*.

L'homme de la Roche; calendrier anecdotique pour Lyon. 1827, *in*-18.

Monographie des Orobanches, par M. le Pasteur Vaucher. *Genève*, *Fick*, 1827, 1 *vol. in*-4°, *grav.* — *Rapporteur*, M. Vallot.

Monographie des Prêles, par le même. *Genève*, *Paschoud*, 1822, 1 *vol. in*-4°, *grav.* — *Même Rapporteur*.

Du Festin du Roi-Boit, par J.-B. Bullet, avec des notes ou additions, par C.-N. Amanton. *Nouvelle édit. augmentée. Paris*, 1827, *in*-12.

De l'action du gaz acide carbonique sur l'économie animale, par M. Collard de Martigny. *Paris*, 1827, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. Tilloy.

Recherches expérimentales et critiques pour servir à l'histoire de l'absorption, par M. Collard de Martigny. *Paris*, 1827, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. Antoine.

Mémoire sur les Desmopathies et les Myopathies, par M. le Dr Pingeon. — *Rapporteurs*, MM. Antoine, Vallot, Salgues.

Recherches historiques sur la ville de Salins, par M. Béchet. *Besançon*, 1828, 2 *vol. in*-12. — *Rapporteur*, M. Frantin.

Annuaire du département de la Côte-d'Or, par M. Amanton. *Deux exemplaires*, 1828.

Extrait des Mémoires du Muséum d'histoire naturelle, contenant une notice sur le terrain secondaire qui constitue la chaîne de Sainte-Victoire, par M. Delcros. *Paris*, 1828. — *Rapporteur*, M. Vallot.

L'amour maternel, ou de l'avantage d'alaiter ses enfans; poëme en quatre chants, par M. Sarrasin. *Paris*, 1821, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. Lorain.

Dissertation sur l'origine des étrennes, par M. Breghot du Lut. *Lyon*, 1828, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. Toussaint.

Notice sur Edmond Auger, par M. Pericaud. *Lyon*, 1828. — *Rapporteur*, M. Toussaint.

Histoire de la botanique en Bourgogne, par M. Vallot.

Le dieu Sérapis et son origine, ses rapports, ses attributs et son histoire, par M. Guigniaut. *Paris*, *in*-8°,

1828. — *Rapporteurs*, MM. Riambourg et Maillard de Chambure.

La Vénus de Paphos et son temple, par le même. — *Mêmes Rapporteurs.*

Eglogues de Virgile, traduites en vers français par M. le docteur Morelot de Beaune. — *Rapporteur*, M. Bressier.

Réflexions sur la théorie de la vision, par M. Vingtrinier de Rouen. *Manuscrit in-4°. Rapporteur*, M. Antoine.

Essai sur l'agent immédiat du mouvement vital. *Manuscrit in-8°*, par M. Chèze, docteur en médecine à Châlon-sur-Saône. — *Rapporteur*, M. Antoine.

Mémoire historique sur l'emploi du seigle ergoté pour accélérer l'accouchement, par M. Villeneuve. *Paris*, 1828, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. Vallot.

Réflexions philosophiques au lit d'un malade, par M. Boinvilliers. *Manuscrit.* — *Rapporteur*, M. Antoine.

Mémoire sur la musique religieuse, par M. Raymond, professeur au collége royal de Chambéry. *Chambéry*, 1827, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. de Chambure.

Note sur la mobilité apparente du regard dans les yeux d'un portrait, par le même. *Chambéry*, 1827, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. Devosges.

Notice nécrologique sur M. Chaussier, par M. Amanton. *Dijon*, 1828, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. Peignot.

Notice sur Georges Zoega, par M. Guigniaut. *Paris*, 1828, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. Baudot.

The past and present statistical state of Ireland, etc., by M. Cesar Moreau. *London*, 1828, *broch. in-f°*. — *Rapporteur*, M. de Chambure.

Chronological records of British finances, etc., by the same. *London*, 1827, *broch. in-f°*. — *Même Rapporteur.*

Chronological records of the British royal and commercial navy, by the same. *London*, 1827, *broch. in*-f°. — *Même Rapporteur.*

Mélanges biographiques et littéraires pour servir à l'histoire de Lyon, par M. Breghot du Lut. *Lyon*, 1828, *in*-8°. — *Rapporteurs*, MM. AMANTON, DE CHAMBURE.

Imitations de Martial et d'Horace, par le Père du Cerceau, avec des notes par M. Breghot du Lut. *Lyon*, 1828, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. AMANTON.

Essai sur la vie et sur les écrits du Père du Cerceau, par M. Breghot du Lut. *Lyon*, 1828, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. AMANTON.

Essai sur les eaux minérales de Marjaix, Salles, etc., par M. Arnaud. *Lyon*, 1828, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. TILLOY.

De l'épidémie qui a régné en Hollande et dans les pays voisins en 1826, traduit de l'allemand de Frecke, par M. Montfalcon. *Lyon*, 1828, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. ANTOINE.

Flore Lyonnaise, par M. Balbis, *tome* II. *Lyon*, 1828, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. MORLAND.

Odes et poésies diverses de M. Dusillet. *Paris*, 1828, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. LORAIN.

Dictionnaire de médecine vétérinaire, par M. Hurtrel d'Arboval, *tome* IV. *Paris*, 1828, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Coup-d'œil historique et statistique sur l'état passé et présent de l'Irlande, par M. Maillard de Chambure. *Dijon*, 1828, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. D'AUMONT.

Notice sur les maladies contagieuses, par M. Balme. *Broch. in*-8°, 1828. — *Rapporteur*, M. ANTOINE.

Notice sur M. le comte Gassendi, par M. Amanton. *Dijon, in-8°.* — *Rapporteur,* M. Peignot.

Petit voyage sentimental, par M. de Labouïsse. *In-8°, Castelnaudary,* 1828. — *Rapporteur,* M. Durande.

Religions de la Grèce, ou recherches sur l'origine, les attributs et le culte des principales divinités helléniques, par M. Rolle. *Châtillon-sur-Seine,* 1828, *in-8°, tom.* 1. — *Rapporteur,* M. Riambourg.

Prospectus du recueil complet des groupes, statues, etc., de Versailles, par M. Vaysse de Villiers.

Monographia agaricorum elaborata a Ch. Persoon. *Erlangae,* 1 *vol. in-8°, fig.* — *Rapporteur,* M. Vallot.

Monographia tenthredinetarum, synonimia extricata, auctore A. M. Le Pelletier de Saint-Fargeau. *Paris,* 1827, *in-8°, fig.* — *Rapporteur,* MM. Vallot, Pingeon.

Réflexions sur la réforme des lois pénales, par M. Vingtrinier. *Rouen,* 1828. — *Rapporteur,* M. Antoine.

Fables anciennes et modernes, françaises et étrangères dont J. Lafontaine a traité le sujet, par MM. Prel et Guillaume. *Paris,* 1829, *in-8°.* — *Rapporteur,* M. Bressier.

Notice sur Pierre d'Epinac, par M. Péricaud. *Lyon,* 1829, *in-8°.* — *Rapporteur,* M. Peignot.

Aperçu du commerce du royaume de France en 1827, par M. César Moreau. *Londres,* 1828, *une feuille in-f°.* — *Rapporteur,* M. de Chambure.

Examen comparatif du commerce de la France avec tous les pays du monde, par le même. *Londres,* 1828, *in-f° oblong.* — *Même Rapporteur.*

Rise and progress of the wool trade and woollen ma-

nufactures of Great Britain, etc., by the same. *In-f°*. — *Même Rapporteur.*

Fables anthologiques, par M. Deville. *Paris*, 1828, 1 *vol. in*-18. — *Rapporteur*, MM. Bressier, Vallot.

Mémoire sur la propriété des courbes du second degré considérées dans l'espace, par M. Olivier. *Broch. in*-8°. — *Rapporteur*, M. d'Aumont.

Mémoire sur les propriétés polaires de trois courbes planes situées sur une surface du second ordre. *Bruxelles*, 1828, *broch. in*-8°, par le même. — *Même Rapporteur.*

Mémoire sur les propriétés polaires qui existent entre les huit courbes tangentes à trois sections planes d'une surface du second ordre, par le même. *Broch. in*-8°. — *Même Rapporteur.*

Œuvres choisies de J.-B. Rousseau avec les notes de Lebrun et celles de Fontanes, par M. Boncharlat. *Paris*, 1829, *in*-12. — *Rapporteur*, M. Bressier.

Essais historiques sur le Bigorre, par M. d'Avezac de Macaya; 2 *vol. in*-8°. *Bagnères*, 1824. — *Rapporteurs*, MM. de Reulle, de Chambure.

Suite de l'histoire de Provins, par M. Opoix. *Broch. in*-8°, *Provins*, 1829. — *Rapporteur*, M. de Chambure.

Procédé pour marquer les effets de commerce, lettres de change, etc., par M. de Gouvenain. *Dijon*, 1829, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. d'Aumont.

Notice nécrologique sur M. de Boisville, évêque de Dijon, par M. C.-N. Amanton. *Dijon*, 1829, *in*-8°.

Vauban (Note sur), par M. C.-N. Amanton. *Dijon*, 1829, 4 *pag. in*-8°.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société libre d'émulation de Rouen. Séance publique du 9 juin 1827. — *Idem*, 6 juin 1828. — *Rapporteurs*, MM. Morland, Vallot.

Société centrale d'agriculture de la Seine inférieure. Séances publiques 1827. — *Idem*, 1828. — Extraits des travaux de la même Société, 1827, 26e, 27e cahiers. — 1828, 1 — 19, 30, 31, 32.

Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente. *Tom.* 9, n° 5. *Sept.*, *octob.*, n° 6, *novemb.*, *décemb.* 1827. — *Tom.* 10, 1828, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. — *Tom.* 11, nos 1, 2.

Journal des propriétaires ruraux pour le midi de la France. — *Tom.* 23, nos 10, 11, 12; — *tom.* 24, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12; — *tom.* 25, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Recueil agronomique de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. *Tom.* 8, nos 11, 12; — *tom.* 9, nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12; — *tom.* 10, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6. — *Rapporteurs*, MM. Vallot, de Gouvenain.

Mémoires de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 1827. — *Rapporteur*, M. Peignot.

Séance publique de la même Académie; 5 *juin* 1828. — *Rapporteur*, M. Toussaint.

Journal de la Société royale de médecine de Toulouse, 2e année. *Tom.* 3, nos 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36. — *Rapporteur*, M. Antoine.

Séance publique de la même Société. *Tom.* 22, *mai* 1828. *Id.* 22 *mai* 1829.— *Rapporteur,* M. ANTOINE.

Journal d'agriculture, lettres et arts de la Société d'émulation du département de l'Ain. — 17e année, nos 8, 9, 10, 11, 12; — 18e année, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11; — 19e année, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6. — *Rapporteur,* M. VALLOT.

Annales de l'agriculture française, par MM. Tessier et Bosc. *Tom.* 40, *octobre. Idem, 2e série,* 30 *novemb.,* 31 *décemb.* 1827; — *tom.* 41, 29 *février* 1828, 30 *mars,* 30 *avril;* — *tom.* 42, 31 *mai,* 30 *juin;* — *tom.* 43, 31 *juillet,* 31 *août,* 31 *décemb.,* 31 *octob.,* 30 *novemb.,* — *tom.* 44, 31 *décemb.*—*Rapporteur,* M. MORLAND.

Réglement de la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy; 1828, *in*-8o. — Annales de la même Société; 1827. — *Rapporteur,* M. DURANDE.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire. — *Tom.* 6, nos 8, 9, 10, 11, 12; — *tom.* 7, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, — *tom.* 8, nos 1, 2, 3, 4, 5. — *Rapporteur,* M. VALLOT.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen; 1827. *Idem,* 1828. — *Rapporteurs,* MM. MORLAND, VALLOT.

Journal de l'instruction publique, no 32. — *Rapporteur,* M. RIAMBOURG.

Bulletin de la Société de géographie, nos 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73. —*Rapporteur,* M. D'AUMONT.

Journal d'agriculture, de médecine et des sciences accessoires du département de l'Eure; nos 17, 18, 19, 20, 21, 22. —*Rapporteur,* M. VALLOT.

Recueil de Mémoires et autres pièces de prose et de

vers de la Société académique d'Aix. *Aix*, 1827, *in*-8°. *Rapporteur*, M. Bressier. — Même Recueil, 1828. *Même Rapporteur*. — Même Recueil, 1829. *Même Rapporteur*.

Rapport fait à la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Mâcon. Séance du 6 *sept.* 1827; — *idem*, 15 *janvier* 1829. — *Rapporteur*, M. Toussaint.

Journal de la Section de médecine de la Société académique de la Loire-Inférieure; 3e *vol.* 11e, 12e *livraisons*; — 4e *vol.* 13e, 14e, 15e, 16e *livraisons*. *Nantes, décembre* 1827. — *Rapporteurs*, MM. Antoine, Pingeon.

Programmes de la Société pour l'encouragement de l'industrie nationale; 1828. — *Rapporteur*, M. Sené.

Programme du prix proposé pour la destruction de la larve du hanneton, par la Société d'horticulture de Paris. *In*-8°. — *Rapporteur*, M. de Gouvenain.

Société d'émulation du Jura. Séance publique du 16 *novemb.* 1827. — *Rapporteur*, M. de Chambure.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube; 1827, nos 24, 25; — 1828, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9; — 1829, 1-29, 30. — *Rapporteur*, M. Vallot.

Procès-verbal de la séance générale de la Société d'agriculture du département de Loir-et-Cher; 1er *septemb.* 1827. — *Rapporteur*, M. de Gouvenain.

Bulletin industriel de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de Saint-Etienne. *Tom.* 6, 7 et 8; 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8e *livraisons*. — *Rapporteurs*, MM. de Gouvenain, Tilloy.

Mémoires de la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon; 1825-1827, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. de Gouvenain.

Journal de la Société des sciences, agriculture et arts du départt du Bas-Rhin; 1827, nos 3, 4; 1828, nos 1, 2.

An oration delivered before the medico-botanical Society of London, by John Frost. *London*, 1827, *in*-4°. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

An account of an inscription found in the Island of Ceylon by sir Alex. Johnston. *London*, 1827, *in*-4°. — *Rapporteur*, M. DE CHAMBURE.

Desiderata and inquiries connected with the presidencies of Madras and Bombay, etc. — *Même Rapporteur.*

Transactions of the royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland; 1 *vol., part.* II. *London*, 1826, *in*-4°. — *Même Rapporteur.*

Recueil de l'Académie des jeux floraux; 1828, 1 *vol. in*-8°. — *Rapporteur*, M. AMANTON.

Même Recueil, 1829. — *Rapporteur*, M. BRESSIER.

Précis de la constitution médicale du département d'Indre et Loire; 1828, 1er trimestre, 2e trimestre, 3e trimestre, 4e trimestre. *Rapporteur*, M. ANTOINE.

Histoire et Mémoires de la Société royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, *tomes* 1, 2. *Toulouse*, 1827. — *Rapporteurs*, MM. PEIGNOT, D'AUMONT.

Compte rendu des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts de Mâcon. *Mâcon*, 1828, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. TOUSSAINT.

Assemblée générale de la Société pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire, tenue le 20 avril 1828. *Paris*, 1828, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. RIAMBOURG.

Assemblée générale annuelle de la Société de la morale chrétienne Séance du 24 avril 1828, *in*-8° — *Rapporteur*, M. DE REULLE.

Journal d'agriculture et des arts du département de l'Arriège, *tom.* 10, nos 7, 9, 10. *Rapp.*, M. Vallot.

Journal de la Société d'émulation du département des Vosges; 1827, nos 8, 9. *Rapporteur*, M. Morland.

Annales de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, *tom.* 8, no 6; — *tom.* 9, nos 1, 2, 3, 4, 5. *Rapporteur*, M. de Chambure.

Bulletin de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers; nos 23, 24. *Rapporteur*, M. Lorain.

Extrait des procès-verbaux des séances de la Société académique d'Aix, contenant des détails sur des papyrus relatifs à l'histoire de Sésostris. — *Rapporteurs*, MM. Bressier, de Chambure.

Mémoires de la Société linnéenne de Normandie, années 1826-1827; 1 *vol. in*-8o, *avec atlas.* — *Rapporteur*, M. Vallot.

Mémoires de la Société centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai, 1827-1828. *Douai*, 1828, *in*-8o. — *Rapporteur*, M. de Gouvenain.

Procès-verbal de la séance générale de la Société royale d'agriculture de Blois, 1er septembre 1828. *Blois*, 1828. — *Rapporteur*, M. de Gouvenain.

Séances publiques de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 28 janvier, 25 août 1828. — *Rapporteur*, M. de Reulle.

Mémoires de la Société centrale d'agriculture et des arts, 28e année. *In*-8o. — *Rapport.*, M. de Gouvenain.

Notice des travaux de la Société royale de médecine de Bordeaux. 1828. — *Rapporteur*, M. Antoine.

Séance publique de la Société royale d'agriculture du département de la Haute-Garonne; 24 juin 1828. — *Rapporteur*, M. Morland.

Journal du Comice agricole de Châlon-sur-Marne, 3e année, n° 9, septembre 1828. — *Rapporteur,* M. DE GOUVENAIN.

Série de questions sur la culture et le rouissage du chanvre, adressées par la Société royale d'agriculture. Renvoyé à la Commission d'agriculture.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Metz, 9e année. *Metz,* 1828, *in*-8°. — *Rapporteur,* M. VALLOT.

Séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1828. — *Rapporteurs,* MM. TILLOY, MORLAND.

Journal de la Société d'agronomie pratique; janvier, mars, avril, mai, juin, juillet 1829. — *Rapporteur,* M. VALLOT.

Compte rendu de la Société polymatique du Morbihan, nos 1, 2. — *Rapporteur,* M. VALLOT.

Programme des prix proposés par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Transactions of the royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland; *vol.* 2, *part.* 1. *London,* 1829, *in*-4°, *fig.* — *Rapporteur,* M. DE CHAMBURE.

Bulletin de la Société royale d'agriculture, arts et commerce des Pyrénées orientales, nos 9, 10. — *Rapporteur,* M. VALLOT.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, *tom.* 2, mars, avril, mai, juin 1829. — *Rapporteurs,* MM. TILLOY, VALLOT.

Bulletin de la Société d'agriculture du département du Cher, n° 12. — *Rapporteur,* M. VALLOT.

Instruction concernant la propagation, la culture en grand et la conservation des pommes de terre, rédigée

par une Commission spéciale et approuvée par la Société royale et centrale d'agriculture. *Paris*, 1829. — *Rapporteur*, M. DE GOUVENAIN.

Instruction sur la manière de cultiver la pomme de terre par le semis de ses graines. — *Rapporteur*, M. DE GOUVENAIN.

Annuaire de la Société royale et centrale d'agriculture, année 1829. — *Même Rapporteur*.

Programme de la séance publique de la même Société, du 28 avril 1829. — *Même Rapporteur*.

Annales de l'industrie française et étrangère, *tom.* 3, nos 4, 5. — *Rapporteurs*, MM. D'AUMONT, VALLOT.

Rapport fait à la Société royale et centrale d'agriculture sur l'exploitation du Domaine royal de Grignon, par M. Héricart de Thury. *Paris*, 1829. — *Rapporteur*, M. DE GOUVENAIN.

Mémoires de l'Académie royale des sciences, *tom.* 8; 1 *vol. in*-4°. — *Rapporteur*, M. D'AUMONT.

Bulletin de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, 1re et 2e parties; 1829. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Prospectus pour l'érection d'une statue à Corneille, par la Société libre d'émulation de Rouen.

ENVOIS DIVERS.

Mémoire de l'exposé des variations magnétiques et atmosphériques du globe terrestre, par M. Jérôme Quinet. *Paris*, 1826, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. GUENEAU-D'AUMONT.

Histoire du Dauphiné, par M. le Bon de Chapuys-Montlaville, *tom.* 1, 1re et 2e *livraisons*. *Paris*, 1828. — *Rapporteurs*, MM. AMANTON, RIAMBOURG, PEIGNOT.

Tarif des machines décrites dans le Conservatoire de l'industrie.

Où Annibal a-t-il passé le Rhône? par M. Cazeaux. *Toulouse, Vieusseux*, 1828. — *Rapporteur*, M. Frantin.

Réponse de M. Lafont-Gouzi aux principales objections faites contre son ouvrage intitulé : *De l'état présent des hommes considéré sous le rapport médical. Toulouse, in-8°.* — *Rapporteur*, M Antoine.

Discours d'ouverture de l'école gratuite des sciences appliquées aux arts de Dôle. *Dôle*, 1828. — *Rapporteur*, M. d'Aumont.

Mercure des villes et des campagnes, n° 12.

L'Universel, journal de la littérature et des arts, nos 1-50.

Le Triomphe de la Croix, discours par M. l'abbé Lambert. *Paris, in-8°. Rapporteur*, M. Riambourg.

Méthode de plain-chant, par M. Lucan; 1 *vol. in-12. Dijon*, 1828. — *Rapporteur*, M. de Chambure.

Aperçu sur l'état de la civilisation en France, par M. Smith; 2e *édit.* — *Rapporteur*, M. Bressier.

La Providence, discours par M. Lambert. *Paris, in-8°.* — *Rapporteur*, M. de Reulle.

Statistique du département de l'Aisne, par M. Brayer; 1825, 1 *vol. in-4°.* — *Rapporteur*, M. Morland.

Pétition de M. de Polignac à la Chambre des députés, relative à l'importation des laines longues. *Paris, broch. in-4°.* — *Rapporteur*, M. de Gouvenain.

Annuaire statistique et historique du département du Doubs, pour l'année 1828, par M. Laurens. — *Rapporteurs*, MM. Amanton, d'Aumont.

Le Chef du mont, ou les contemporains de Brunehaut, par M. Emile André, capitaine au corps royal du génie. *Paris*, 1828, 4 *vol. in*-12. — *Rapporteurs*, MM. Frantin, Bressier.

Programme de la compagnie de sondage de MM. Flachat. *Paris*, 1828, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. de Chambure.

Programme d'un nouveau système de pressoir, par M. Revillon. *Paris*, 1828, *in*-12. — *Rapporteur*, M. Gueneau-d'Aumont.

Du commerce extérieur et de la question d'un entrepôt à Paris, par M. Rodet. *Paris*, 1825, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. d'Aumont.

Questions commerciales par M. D. L. Rodet. *Paris*, *novembre* 1828, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. Peignot.

Mémoire sur la carrière politique et militaire de M. le général comte de Boignes. *Chambéry*, 1829, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. Frantin.

De la réduction du droit sur le sel, par J. Milleret. *Paris*, 1829, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. d'Aumont.

Description des machines et procédés spécifiés dans les brevets d'invention dont la durée est expirée. *Paris*, 1 *vol. in*-4°, *fig.* — *Rapporteur*, M. de Gouvenain.

Mémoire sur un phénomène fondamental d'optique, par M. Ch. Bourgeois ; *in*-12, *oblong*. — *Rapporteur*, M. d'Aumont.

Le comte de Charny, dédié aux Bourguignons. *Dijon*, *Odobé*, 1829, *in*-8°. — *Rapporteur*, M. Lorain.

Des opérations du lavoir à façon de Croissy, près Chatou (Seine-et-Oise). *Broch. in*-8°. — *Rapporteur*, M. Grasset.

Des principes qui doivent diriger les propriétaires des troupeaux dans le choix du bélier. *Broch. in-8°.* — *Rapporteur*, M. Grasset.

Programme de l'Ecole centrale des arts et manufactures. *Broch. in-8°.* — *Rapporteur*, M. Gueneau-d'Aumont.

Instruction théorique et pratique sur les brevets d'invention ; 1 *vol. in-8°.* Renvoyé à la Commission des brevets d'invention.

Manuel du vigneron, par M. Clerc. *Châtillon*, 1829, 1 *vol. in-8°.* — *Rapporteur*, M. de Gouvenain.

Annuaire du département du Doubs, par M. Laurens. *Besançon*, 1829, 1 *vol. in-12.* — *Rapporteur*, M. Vallot.

Assemblée générale de la Société de la morale chrétienne; 1er mai 1829. *Rapporteur*, M. Riambourg.

Recherches sur l'origine ou l'invention de la sonde du Fontenier sondeur, par M. Héricart de Thury. *Broch. in-8°*, *Paris*, 1829. — *Rapporteur*, M. Maillard de Chambure.

Programme d'un concours pour le percement des puits artésiens, par le même. *Paris*, 1829. — *Même Rapporteur.*

Institut horticole de Fromont. Programme d'ouverture. *Broch. in-8°*, *Paris*, 1829. — *Rapporteur*, M. Durande.

Notice sur le double puits foré de Saint-Ouen, par M. Héricart de Thury. *Broch. in-8°*, *Paris*, 1829. — *Rapporteur*, M. Maillard de Chambure.

Note sur les pommes de terre destinées à la reproduction, par M. Polonceau de Versailles. — *Rapporteur*, M. de Gouvenain.

Notice sur M. de Staël Holstein, par M. Puvis. *Bourg*, 1828, *in*-8°. — *Rapporteurs*, MM. Amanton, Antoine.

Essai sur la marne, par le même. *Bourg*, 1828, *in*-8°. — *Mêmes Rapporteurs*.

Eloge de Bossuet. *Manuscrit grand in*-8°; par M. Joseph Bard, de Beaune.

Considérations sur l'assemblée du Clergé de 1682; *Manuscrit in*-8°, par le même.

Considérations sur le développement moral et littéraire des nations, par le même. *Paris, Didot*, 1826, 1 *vol. grand in*-8°. — *Rapporteurs*, MM. Frantin, Riambourg.

Balance politique du globe en 1828, par M. Adrien Balbi. *Une feuille grand-aigle*. — *Rapporteur*, M. d'Aumont.

Sur la marche des Carthaginois, du Rhône en Italie; 8 *pages in*-8°. — *Rapporteur*, M. Maillard de Chambure.

L'Opinion, journal de la littérature, des mœurs, etc.; 22e *livraison*. — *Rapporteur*, M. Amanton.

Notice nécrologique sur M. Grunwald, par M. Ozerai. *Manuscrit in*-4°. — *Rapporteur*, M. Vallot.

Prospectus de l'Ecole spéciale de commerce à Charonne près Paris. *Paris*, 1828.

Mémoire sur la lithographie, etc., par M. Chevalier. *Paris*, 1828, *in*-4°, *fig*. — *Rapporteurs*, MM. Tilloy, Sené, de Saint-Mesmin.

Description des machines et procédés spécifiés dans les brevets d'invention dont la durée est expirée; *tom*. 14. *Paris*, 1828, *in*-4°, *grav*. — *Rapporteur*, M. d'Aumont.

Lettre sur un point d'histoire littéraire, par M. Launoy. *Broch. in-8o.* — *Rapporteur,* M. AMANTON.

Programme d'un concours pour le percement des puits artésiens, suivi de considérations géologiques, par M. Héricart de Thury. *Paris,* 1828, *in-8°.* — *Rapporteur,* M. DE CHAMBURE.

Mémoires sur la culture des melons, par M. Montaigu, et divers autres extraits des Mémoires de l'Académie de Caen; *in-8o.* — *Rapporteur,* M. DE GOUVENAIN.

Notice sur les lunettes vitro-cristallines, par M. Cauchois. *In-8°.* — *Rapporteur,* M. GUENEAU-D'AUMONT.

Histoire du Dauphiné, par M. le baron de Chapuys-Montlaville; 2, 3, 4e *livraisons.* — *Rapporteur,* MM. PEIGNOT, AMANTON.

LISTE

DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES
AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE DE DIJON EST EN RELATION ;
IMPRIMÉE PAR DÉCISION DU 15 NOVEMBRE 1827.

Aix en Provence (Bouches du Rhône), Académie royale des sciences, arts et lettres.

Angoulême (Charente), Société d'agriculture, arts et commerce.

Arras (Pas de Calais), Société royale pour l'encouragement des sciences, lettres et arts.

Besançon (Doubs), 1° Académie des sciences, belles-lettres et arts; 2° Société d'agriculture et arts.

Blois (Loir et Cher), Société d'agriculture.

Bordeaux (Gironde), 1° Académie royale des sciences, belles-lettres et arts; 2° Société royale de médecine; 3° École royale secondaire de médecine; 4° Société linnéenne d'émulation.

Boulogne (Pas-de-Calais), Société d'agriculture, de commerce et arts.

Bourg (Ain), Société d'émulation et d'agriculture.

Caen (Calvados), 1° Académie des sciences, arts et belles-lettres; 2° Société linnéenne.

Chalon-sur-Marne (Marne), Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

Chateauroux (Indre), Société d'agriculture.

Dôle (Doubs), Société d'agriculture.

Douai (Nord), Société d'agriculture, sciences et arts.

Épinal (Vosges), Société d'agriculture.

SAINT-ETIENNE (Loire), Société d'agriculture, sciences et arts, etc.

EVREUX (Eure), Société d'agriculture, de médecine et des sciences accessoires.

FOIX (Arriège), Société d'agriculture et des arts.

LILLE (Nord), Société d'amateurs des sciences.

LIMOGES (Haute-Vienne), Société royale d'agriculture, sciences, etc.

LONDRES (Angleterre), 1° Société pour l'encouragement des arts, manufactures et commerce; 2° Société astronomique; 3° Société royale asiatique d'Angleterre et d'Irlande; 4° Société médico botanique.

LONS-LE-SAULNIER (Jura), Société d'émulation.

LYON (Rhône), 1° Académie des sciences, arts et belles-lettres; 2° Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.

MACON (Saône-et-Loire), Académie des sciences, arts et belles-lettres.

MANS (LE) (Sarthe), Société royale des arts.

METZ (Moselle), 1° Société des lettres, sciences et arts; 2° Société des sciences médicales.

MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne), Société des sciences et agriculture.

MONTPELLIER (Hérault), Société de médecine pratique.

NANCY (Meurthe), Académie des sciences et belles-lettres.

NANTES (Loire-Inférieure), Société académique.

NISMES (Gard), Académie royale.

ORLÉANS (Loiret), Société royale des sciences, arts et belles-lettres.

PARIS (Seine), 1° Société royale et centrale d'agriculture; 2° Académie royale de médecine; 3° Société médicale

d'émulation; 4° Société de géographie; 5° Société linnéenne; 6° Société d'horticulture; 7° Société pour l'encouragement de l'industrie nationale; 8 Société pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire; 9° Société de la morale chrétienne; 10° Société d'agronomie pratique.

PERPIGNAN (Pyrénées orientales), Société royale d'agriculture, arts et commerce.

POITIERS (Vienne), Société académique d'agriculture.

PUY (Haute-Loire), Société d'agriculture, sciences et arts.

ROUEN (Seine-Inférieure); 1° Académie royale des sciences; 2° Société centrale d'agriculture; 3° Société libre d'émulation; 4° Société linnéenne de Normandie.

SAINT-ÉTIENNE (Loire), Société d'agriculture, arts et commerce.

STRASBOURG (Bas-Rhin), Société des sciences, agriculture, lettres et arts.

TOULOUSE (Haute-Garonne), 1° Académie des Jeux floraux; 2° Société royale d'agriculture; 3° Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie.

TOURS (Indre-et-Loire), 1° Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres; 2° Société médicale.

TROYES (Aube), Société d'agriculture, sciences et arts.

VANNES (Morbihan), Société polymatique.

VERSAILLES (Seine-et-Oise), Société centrale d'agriculture et des arts.

VESOUL (Haute-Saône), Société centrale d'agriculture.

LISTE

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

Décembre 1829 (1).

PROTECTEUR.

SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR

LE DUC DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ.

BUREAU.

Président : M. Bressier.

Vice-Président : M. Barbier de Reulle.

Secrétaire : M. Maillard de Chambure.

Secrétaire-Adjoint : M. Vallot.

Bibliothécaire : M. Peignot.

Garde des médailles et des antiquités : M. Baudot.

Conservateur des Collections d'Histoire naturelle : M. Vallot.

Trésorier : M. Guichard.

(1) SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

(C. ✠), Commandeur.
✠, Chevalier.

Ordre royal de la légion d'honneur.

(G. C. ✱), Grand'Croix.
(G. ✱), Grand-Officier.
(C. ✱), Commandeur.
(O. ✱), Officier.
✱, Chevalier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Durande.

M Riambourg.

M. de Gouvenain.

M. Antoine.

Secrétaire : M. Gueneau-d'Aumont.

COMMISSION PERMANENTE D'AGRICULTURE,

FORMÉE DANS LE SEIN DE L'ACADÉMIE.

Président : M. Grasset.

M. Ranfer, baron de Bretenière.

M. le marquis de Courtivron.

M. de Charrey.

M. Sené.

M. Guichard.

M. Vallot.

M. Tilloy.

Secrétaire : M. de Gouvenain.

COMMISSION PERMANENTE DES ANTIQUITÉS,

FORMÉE DANS LE SEIN DE L'ACADÉMIE.

Président : M. Baudot.

M. le marquis de Courtivron.

M. de Charrey.

M. Febvret de Saint-Mesmin.

M. Peignot.

Secrétaire : M. Gueneau-d'Aumont.

Secrétaire-Adjoint : M. Maillard de Chambure.

ACADÉMICIENS HONORAIRES RÉSIDANS.

M. Le Compasseur, marquis de Courtivron ❋ ❋, ancien colonel de cavalerie, maire de Dijon. 14 *Mars* 1782.

M. Ranfer, baron de Bretenière (O. ✱), conseiller d'État, premier président de la Cour royale. 24 *Janvier* 1816.

M. Riambourg ✱, président de chambre à la Cour royale. 24 *Janvier* 1816.

M. le chevalier de Berbis ✱, député de la Côte-d'Or à la chambre des Députés des départem. 12 *Mai* 1822.

M. Barbier de Reulle ✱, président de chambre à la Cour royale. 5 *Juin* 1822.

ACADÉMICIENS HONORAIRES RÉGNICOLES.

M. le comte de Tocqueville (O. ✱), commandeur de l'Ordre du Mérite civil, *dit* de la Couronne de Bavière; de l'Ordre de l'Aigle-Rouge de Prusse, de seconde classe; ancien préfet de la Côte-d'Or, Pair de France. 6 *Mars* 1816.

ACADÉMICIENS HONORAIRES ÉTRANGERS.

S. A. R. le Prince Auguste-Frédéric d'Angleterre, DUC DE SUSSEX, à Londres. 13 *Mai* 1818.

M. le baron de Zach, de la Société royale de Londres, correspondant de l'Institut royal de France (Académie des sciences), à Gênes. 16 *Décembre* 1784.

Lord Holland, à Londres. 6 *Mai* 1818.

ACADÉMICIENS RÉSIDANS.

M. Durande ✱, chevalier de l'Ordre de St.-Michel, docteur en médecine, membre de la Commission administrative des hospices et de l'administration du Mont-de-Piété. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 16 *Juin* 1785.

M. Antoine, docteur en médecine, professeur à l'École secondaire de médecine, médecin consultant de la

Chambre des pauvres. (Cl. des Sciences). 21 *Décembre* 1786.

M. Vallot, docteur en médecine, professeur-adjoint d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de l'Académie royale de Dijon; directeur du service des épidémies du département de la Côte-d'Or, chargé de l'arrondissement de Dijon; médecin en chef du Grand-Hôpital; professeur à l'École secondaire de médecine, et de botanique au Jardin des Plantes. (Cl. des Sciences). 26 *Janvier* 1792.

M. de Gouvenain, (Cl. des Sciences). 3 *Juillet* 1798.

M. Morland, docteur en médecine, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences, et de botanique au Jardin des Plantes; professeur à l'École secondaire de médecine. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 30 *Novembre* 1798.

M. C.-N. Amanton ✻, avocat à la Cour royale, conseiller de Préfecture du département de la Côte-d'Or, juge suppléant au Tribunal de première instance. (Cl. des Belles-Lettres). 2 *Décembre* 1799.

M. Poncet, avocat à la Cour royale, professeur à la Faculté de Droit. (Cl. des Belles-Lettres). 22 *Juillet* 1802.

M. Naigeon, professeur de dessin à l'École des beaux-arts. (Cl. des Beaux-Arts). 2 *Décembre* 1802.

M. le comte Charbonnel (C. ✻), (G. ✻), lieutenant-général des armées du Roi, inspecteur-général d'artillerie. (Cl. des Sciences). 21 *Avril* 1803.

M. Berthot ✻, inspecteur-général de l'Université de France, recteur de l'Académie royale de Dijon, doyen de la Faculté des sciences, professeur de mathématiques à la même Faculté. (Cl. des Sciences.) 7 *Juillet* 1803.

M. Protat, docteur en médecine. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 7 *Juillet* 1803.

M. Devosge, directeur de l'École des beaux-arts, et professeur de peinture à la même école. (Cl. des Beaux-Arts). 11 *Mars* 1806.

M. Guichard, pharmacien. (Cl. des Sciences). 21 *Janvier* 1807.

M. Proudhon, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, doyen et professeur de la Faculté de droit. (Cl. des Belles-Lettres). 17 *Juin* 1807.

M. Peignot, inspecteur de l'Académie royale de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 8 *Décembre* 1813.

M. Gueneau-d'Aumont, secrétaire de la Faculté des sciences, professeur de physique à la même Faculté et au Collége royal. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 24 *Janvier* 1816.

M. Gueneau de Mussy ✠, doyen de la Faculté des lettres, professeur de littérature grecque à la même Faculté. (Cl. des Belles-Lettres). 31 *Janvier* 1816.

M. Nault (O. ✠), procureur-général en la Cour royale. (Cl. des Belles-Lettres). 21 *Février* 1816.

M. Grasset, (Cl. des Sciences). 30 *Décembre* 1818.

M. Perrenet de Charrey, (Cl. des Belles-Lettres et Cl. des Beaux-Arts). 8 *Mai* 1822.

M. Tilloy, pharmacien, membre du Jury médical du département de la Côte-d'Or. (Cl. des Sciences). 3 *Juillet* 1822.

M. Lorain, avocat à la Cour royale, professeur suppléant à la Faculté de droit. (Cl. des Belles-Lettres). 24 *Juillet* 1822.

M. Salgues, docteur en médecine. (Cl. des Sciences). 24 *Juillet* 1822.

M. SENÉ, docteur en médecine, professeur de chimie à la Faculté des sciences. (Cl. des Sciences). 7 *Août* 1822.

M. BAUDOT, juge honoraire au Tribunal de première instance. (Cl. des Belles-Lettres). 28 *Janvier* 1824.

M. TOUSSAINT, conservateur de la Bibliothèque publique de la ville de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 19 *Mai* 1824.

M. BRESSIER ✱, directeur de l'enregistrement et des domaines. (Cl. des Belles-Lettres). 3 *Décembre* 1824.

M. FEBVRET DE SAINT-MESMIN, conservateur du Musée. (Cl. des Beaux-Arts). 29 *Décembre* 1824.

M. MAILLARD DE CHAMBURE, avocat à la Cour royale. (Cl. des Belles-Lettres). 30 *Novembre* 1825.

M. FRANTIN aîné, (Cl. des Belles-Lettres). 24 *Mai* 1826.

M. PINGEON, docteur en médecine. (Cl. des Sciences). 10 *Décembre* 1828.

M. GIRARD DE CAUDEMBERG, ingénieur des ponts et chaussées. (Cl. des Sciences). 16 *Décembre* 1829.

M. CH. BRUGNOT, homme de lettres. (Cl. des Belles-Lettres). 6 *Janvier* 1830.

ACADÉMICIENS NON RÉSIDANS.

M. ADELON, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, à Paris. 1er *Décembre* 1824.

M. ANCELOT ✱, homme de lettres, pensionnaire du Roi, à Paris. 26 *Décembre* 1821.

M. le marquis D'ARBAUD-JOUQUES ✱ (O. ✱), décoré de la plaque de l'Ordre de Charles III d'Espagne, conseiller d'État, préfet des Bouches-du-Rhône, à Marseille. 7 *Mars* 1823.

M. Ch. Babbage, de la Société royale de Londres et de celle d'Edimbourg, secrétaire de la Société astronomique de Londres, etc., à Londres. 7 *Août* 1822.

M. Balbis, docteur en médecine, ancien professeur de botanique à la Faculté de médecine de Turin, etc., à Lyon. 8 *Avril* 1807.

M. le duc de Bassano (G. C. ✱), grand'croix de l'Ordre de Saint-Etienne de Hongrie, grand'croix de l'Ordre de la Fidélité de Bade; de l'Ordre de Saint-André de Bavière, de l'Éléphant de Danemark, du Soleil de Perse, et de l'Aigle noir de Prusse; de l'Ordre royal de Saxe et de l'Aigle d'or de Wurtemberg, ancien ministre-secrétaire d'État, à Paris......

M. Bastard, professeur de botanique, à Angers. 24 *Février* 1813.

M. Béchet, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, etc., à Besançon. 13 *Avril* 1825.

M. Boinvilliers, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Versailles. 24 *Juillet* 1822.

M. Bouvier ✱, médecin du garde-meuble de la Couronne, à Paris. 22 *Août* 1798.

M. Breghot du Lut, conseiller à la Cour royale de Lyon, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts et du Cercle littéraire de Lyon, à Lyon. 8 *Décembre* 1824.

M. Briffaut, membre de l'Académie française, à Paris. 16 *Mars* 1825.

S. S. le duc de Brissac (C. ✱), pair de France, chevalier des Ordres du Roi, ancien préfet du département de la Côte-d'Or, à Paris. 24 *Juin* 1812.

M. Carnot ✱, conseiller à la Cour de cassation, à Paris. 23 *Juin* 1813.

M. le chevalier Cauchy (O. ✱), officier non commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, garde des archives de cet Ordre, et des registres de la Chambre des Pairs, etc., à Paris. 24 *Juin* 1812.

S. S. le comte Chaptal (G. ✱), chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, pair de France, membre de l'Institut (Académie des sciences), etc., à Paris. 19 *Juin* 1784.

M. Charbonnier, avocat à la Cour royale à Paris. 30 *Novembre* 1798.

M. le comte Maxime de Choiseul-Daillecourt ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien préfet du département de la Côte-d'Or, à Paris. 13 *Septembre* 1815.

M. Colin, professeur de chimie à l'Ecole royale militaire de Saint-Cyr, à Saint-Cyr. 12 *Avril* 1820.

M. Coste, de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, à Besançon. 26 *Juillet* 1809.

M. Delcros ✱, capitaine de première classe au corps royal des ingénieurs géographes, employé aux opérations de la carte de France, à Paris. 29 *Novembre* 1820.

M. Desfontaines ✱, membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur de botanique au Jardin du Roi, à Paris. 3 *Juillet* 1798.

M. le baron des Genettes (C. ✱), médecin en chef des armées, membre du conseil de santé au ministère de la guerre, à Paris. 14 *Mars* 1810.

M. Després, conseiller honoraire de l'Université royale,

à Paris, rue de Grenelle, faubourg St.-Germain, n° 25. 29 *Décembre* 1824.

M. Foisset, juge d'instruction à Beaune. 28 *Juin* 1820.

M. de Frazans, conseiller à la Cour royale de Paris. 29 *Novembre* 1826.

M. Fremiet-Monnier, à Bruxelles. 4 *Mai* 1805.

M. Guillaume, juge au Tribunal de première instance de Besançon, secrétaire-adjoint de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de la même ville, à Besançon. 22 *Mars* 1820.

M. Guillemot *, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de Saône-et-Loire, à Paris. 3 *Juillet* 1798.

M. Hernandez, professeur à l'Ecole de médecine navale, à Toulon. 4 *Janvier* 1809.

Sir Herschel (J.-Fr.-W.), de la Société royale de Londres, de celles d'Édimbourg et de Goettingue, secrétaire de la Société astronomique de Londres, à Londres. 7 *Août* 1822.

M. le chevalier Huzard *, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, membre de l'Institut (Académie des sciences), inspecteur-général des Écoles royales vétérinaires, etc., à Paris. 22 *Août* 1798.

M. Jacotot, professeur de littérature à l'Université de Louvain, à Louvain. 22 *Août* 1798.

M. Auguste de Labouïsse, homme de lettres, à Castelnaudary. 26 *Mai* 1824.

M. le chevalier Landriani, à Milan. 21 *Juillet* 1785.

M. de Lasalette *, maréchal-de-camp d'artillerie, à Grenoble. 1er *Mars* 1815.

M. Legrand * (C. *), décoré de divers ordres étran-

gers, maréchal-de-camp du corps royal du génie, en retraite, à Vosne près Nuits. 28 *Novembre* 1804.

M. le chevalier Lenoir ✻, administrateur des monumens de l'église royale de Saint-Denis, de la Société royale académique des sciences de Paris, à Paris. 2 *Décembre* 1818.

M. le comte Le Peletier de Saint-Fargeau, à Paris. 8 *Avril* 1829.

M. Lesueur ✻, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, surintendant de la musique de la chapelle du Roi, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), à Paris. 26 *Juillet* 1809.

M. Malo (Charles), homme de lettres, à Paris. 18 *Juillet* 1827.

M. Marchant, docteur en médecine, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. 4 *Février* 1800.

M. Martin, docteur en médecine, ancien président de l'Académie de Lyon, à Paris. 19 *Février* 1812.

M. Masson-Four, à Paris. 12 *Avril* 1809.

M. Masuyer, professeur de chimie médicale à la Faculté de médecine de Strasbourg. 23 *Décembre* 1784.

M. Mollevaut, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Issy, près Paris.

M. de Montméyan (Isidore), secrétaire de l'Académie des sciences, agricult., lettres et arts d'Aix, à Aix. 23 *Avril* 1828.

M. Nodier (Charles), bibliothécaire du Roi, à l'arsenal à Paris. 27 *Décembre* 1826.

M. Parkes (Sam.), membre de l'Institution royale de la Grande-Bretagne, des Sociétés linnéenne et géologique de Londres, à Londres. 24 *Juillet* 1822.

M. A. Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts et du Cercle littéraire de Lyon, à Lyon. 4 *Mai* 1825.

M. Persoon, naturaliste, à Paris. 3 *Décembre* 1823.

M. Planche, pharmacien, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, à Paris. 24 *Février* 1813.

M. Quatremère de Quincy (O. ✱), chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des beaux-arts), secrétaire perpétuel de celle des beaux-arts, à Paris. 8 *Août* 1821.

M. Radet, homme de lettres, pensionnaire du Roi, à Paris. 18 *Novembre* 1802.

M. le chevalier Riboud père, (O. ✱), président honoraire à la Cour royale de Lyon; correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), secrétaire perpétuel de la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, etc., à Bourg. 18 *Janvier* 1781.

M. Rolle, bibliothécaire de la ville de Paris. 2 *Mars* 1825.

M. Salgues (J.-B.), homme de lettres, à Paris. 23 *Juillet* 1823.

M. Séguier (O. ✱), ancien préfet de la Côte-d'Or, préfet du département de l'Orne, à Alençon. 12 *Juin* 1822.

M. Suremain de Missery, ancien officier au corps royal de l'artillerie, de la Société royale académique des sciences de Paris, etc., à Beaune. 23 *Juillet* 1789.

M. le chevalier Tessier ✱, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, membre de l'Institut (Académie des

sciences), honoraire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris. 3 *Juillet* 1798.

M. Thiébaut de Bernéaud, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, à Paris. 4 *Janvier* 1815.

M. Travisini, ancien maître de la chapelle de la cathédrale de Dijon, à Milan. 14 *Juin* 1809.

M. Van Mons, professeur de chimie, à Bruxelles. 18 *Janvier* 1804.

M. Vaucher, ministre du Saint-Évangile et professeur de botanique, à Genève. 6 *Décembre* 1809.

M. de Villeneuve (François), homme de lettres, à Nancy. 2 *Mai* 1827.

ASSOCIÉS CORRESPONDANS.

M. Aikin (Arthur), membre de la Société linnéenne, secrétaire de la Société pour l'encouragement des arts, manufactures et commerce de Londres, à Londres. 18 *Mai* 1818.

M. Arnaud l'aîné, docteur en médecine, au Puy. 1er *Avril* 1818.

M. Artaud, directeur du Musée, à Lyon. 13 *Janvier* 1808.

M. Audibert-Caille, docteur en médecine, à Brignoles, départ. du Var. 28 *Juin* 1809.

M. Barrau, professeur de rhétorique au collége de Niort. 19 *Décembre* 1827.

M. Berriat-Saint-Prix, professeur à la Faculté de droit de Paris. 1er *Mai* 1811.

M. Boucharlat, ancien professeur aux Écoles militaires et à l'Athénée de Paris, membre de la Société royale

académique des sciences, etc., à Paris. 5 *Juillet* 1820.

M. Brugnatelli, professeur d'histoire naturelle à Pavie. 29 *Novembre* 1820.

M. Beurard, ancien ingénieur des mines du Palatinat, etc., à Paris. 18 *Novembre* 1802.

M. Champollion-Figeac, secrétaire de la Société des sciences et des arts de Grenoble, à Grenoble. 3 *Avril* 1808.

M. Chasle de Latouche, de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon, à Belle-Isle-en-mer. 26 *Mai* 1824.

M. Chèze, docteur en médecine, à Châlon-sur-Saône. 20 *Août* 1823.

M. Cochard, avocat, membre de l'Académie de Lyon, à Lyon. 9 *Janvier* 1828.

M. Coindet, docteur en médecine, à Genève. 18 *Fév.* 1818.

M. Colby, esq., membre de la Société royale, capitaine royal des ingénieurs, à Edimbourg. 18 *Mai* 1818.

M. Collard de Martigny, docteur en médecine, à Mirecourt. *Mai* 1828.

M. Collyer, membre de la Société philosophique, à Londres. 28 *Janvier* 1818.

M. Colson, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Noyon. 23 *Janvier* 1828.

M. Curwen, esq., membre du Parlement d'Angleterre, président de la Société d'agriculture à Workington. 18 *Mai* 1818.

M. d'Avezac de Castéra de Macaya, membre de la Société asiatique, à Paris. 29 *Juillet* 1829.

M. Deluc (J.-A.), à Genève. 24 *Juin* 1818.

M. Desgranges, docteur en médecine, à Lyon. 18 *Août* 1791.

M. Désormes-Duplessis, manufacturier, à Verberie. 14 *Juin* 1800.

M. Devilly (L.), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Metz. 23 *Janvier* 1822.

M. Dodwel, à Londres. 14 *Janvier* 1818.

M. Donnet (Alexis), ingénieur géographe, à Paris. 10 *Août* 1825.

M. Duhamel ✤, membre du Conseil général des mines, inspecteur-général, à Paris. 18 *Novembre* 1802.

M. Gintrac, docteur en médecine, à Bordeaux. 19 *Janvier* 1825.

M. Goulet, architecte, à Paris. 22 *Juillet* 1803.

M. Goy, sculpteur, membre de l'Institut, (Cl. des beaux-arts). 21 *Juillet* 1803.

M. Grégory (Olinthus), membre de la Société philosophique de Londres, à Woolvich. 28 *Janvier* 1812.

M. Grognier, professeur à l'École royale d'économie rurale vétérinaire de Lyon; secrétaire de la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de la même ville, à Lyon. 16 *Mars* 1821.

M. Guigniaut, professeur de littérature grecque, à Paris. 4 *Juin* 1828.

M. Guyetant, docteur en médecine, à Lons-le-Saulnier. 23 *Août* 1826.

M. de Haldat, docteur en médecine, professeur de chimie, secrétaire de l'Académie des sciences, lettres et arts de Nancy, à Nancy. 23 *Mai* 1804.

M. Hazard-Mirault, secrétaire-général de l'Athénée des arts, etc., à Paris. 27 *Janvier* 1819.

M. Héguin de Guerle, professeur au collége de Louis-le-Grand, à Paris. 27 *Février* 1828.

M. Hubaud, de l'Académie de Marseille, à Marseille. 5 *Juillet* 1820.

M. Hurtrel d'Arboval, amateur de l'art vétérinaire, à Montreuil-sur-mer. 1er *Mai* 1816.

M. Jaequemyns, docteur en médecine, à Dadizeele près Menin (Pays-Bas). 26 *Août* 1829.

M. Lair, conseiller de préfecture, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen, à Caen. 19 *Décembre* 1827.

M. Lamoureux (Justin), substitut du procureur du Roi près le Tribunal de première instance, à Nancy. 24 *Août* 1808.

M. Lemaistre ✻, ancien inspecteur-général des poudres et salpêtres, membre de la Société royale des antiquaires de France, etc., à la Fère. 18 *Novembre* 1802.

M. Lepeintre, homme de lettres, à Paris. 18 *Juillet* 1827.

M. Lévy, professeur de mathématiques, à Rouen. 13 *Avril* 1825.

M. Mallet-Butini, homme de lettres, à Genève. 15 *Juillet* 1790.

M. Matthey, secrétaire de la Société de médecine, à Genève. 22 *Mars* 1820.

M. Montfalcon, docteur en médecine, à Lyon. 16 *Avril* 1823.

M. Moreau (César), vice-consul de France en Angleterre, à Londres. 12 *Novembre* 1817.

M. Moreau de Jonnès ✻, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), etc., aux Antilles, ou à Paris. 26 *Novembre* 1817.

M. Morelot, docteur en médecine, correspondant de

la Commission des antiquités formée dans le sein de l'Académie de Dijon, de la Société royale des antiquaires de France, etc., à Beaune. 3 *Août* 1825.

M. NAVILLE, docteur en médecine, au Bourgneuf. 20 *Août* 1823.

M. OLIVIER, professeur à l'École centrale des arts et manufactures, à Paris. 24 *Juin* 1829.

M. OPOIX, inspecteur des eaux minérales, à Provins. 9 *Avril* 1780.

M. PATRIS DE BREUIL, homme de lettres, juge de paix, à Troyes. 20 *Avril* 1825.

M. PÉROLLE, professeur d'anatomie, à Grasse. 19 *Juillet* 1792.

M. PETIT (Édouard), docteur en médecine, à Corbeil. 19 *Août* 1818.

M. PETITOT, statuaire, à Paris. 23 *Décemb.* 1802.

M. PETTIGREW, de la Société philosophique, à Londres. 28 *Janvier* 1818.

M. PICQUET, docteur en médecine, décoré de la grande médaille d'or du Mérite-Civil d'Autriche, membre correspondant de la Société de médecine pratique de Montpellier et du Cercle médical de Paris, etc., à Saint-Claude. 12 *Décembre* 1804.

M. PONCE, graveur, à Paris. 21 *Juillet* 1803.

M. RAMEY, statuaire, à Paris. 24 *Août* 1808.

M. RAYMOND, préfet et professeur de mathématiques spéciales au collége royal de Chambéry; de l'Académie royale de Turin, de celle de Goettingue, etc., à Chambéry, 17 *Juin* 1807.

M. RÉVOLAT, docteur en médecine, à Bordeaux. 16 *Mars* 1808.

M. RICHARD DE LA PRADE, docteur en médecine, pro-

fesseur de médecine clinique, à Lyon. 10 *Août* 1808.

M. Richerolle, professeur de rhétorique, à Avalon. 22 *Mars* 1820.

M. Salverte (Eusèbe), homme de lettres, à Paris. 3 *Août* 1801.

M. Sarrasin, docteur en médecine, à Paris. 30 *Juillet* 1828.

M. Silvestre ✱, secrétaire perpétuel de la Société royale et centrale d'agriculture, à Paris. 8 *Janvier* 1803.

Sir Sinclair (John), baronnet, fondateur de la Société d'agriculture de Londres, à Londres. 19 *Août* 1818.

M. Soyer-Willemet, bibliothécaire en chef de la ville de Nancy. 2 *Décembre* 1829.

M. Thomas, secrétaire de la Société médicale de la Nouvelle-Orléans. 24 *Décembre* 1823.

M. Tournon, docteur en médecine, à Toulouse. 29 *Avril* 1812.

M. Villot, archiviste de la ville de Paris, à Paris. 1er *Décembre* 1824.

M. Vingtrignier, docteur en médecine, à Rouen. 9 *Janvier* 1828.

M. Vaysse de Villiers, inspecteur des postes, retraité, à Versailles. 23 *Novembre* 1808.

PROGRAMME

DES PRIX PROPOSÉS POUR 1831.

LITTÉRATURE.

Parmi les histoires particulières des provinces de France, celle de la Bourgogne tient à juste titre l'un des premiers rangs. Nos Ducs furent pendant long-temps les arbitres du royaume; leurs vastes possessions, la valeur de leurs troupes, l'industrie de leurs sujets les avaient placés parmi les plus puissans princes de l'Europe.

La réunion de la Bourgogne à la France, après la mort de Charles-le-Téméraire, ne fut pas seulement un acte politique qui changea le gouvernement de ce pays; elle opéra dans les mœurs des Bourguignons une révolution complète; ils perdirent, en devenant Français, les caractères particuliers qu'ils avaient conservés à l'abri de l'indépendance de leur pays. Ils avaient des usages à eux, des coutumes qui leur étaient propres; leur langage, leurs arts, leurs sciences se distinguaient par des particularités locales qui s'effacèrent, et cela plus promptement qu'on ne pense.

C'est le tableau de ce qu'étaient en Bour-

gogne ces mœurs, ces usages, ces sciences et ces arts, à l'époque de sa réunion, que demande l'Académie.

Ce que nous apprenons dans les livres de l'histoire de notre pays, se borne au récit des faits d'armes des Princes et au catalogue des fondations dues à leur piété; mais l'histoire des sujets à faire; comment les lumières du christianisme, qui est entré en France par la Bourgogne, abolirent l'esclavage et jetèrent en même temps les premières semences de liberté et de civilisation; de quelle manière furent achetés ou conquis les droits de commune et les franchises; qui établit les justices seigneuriales, les juges consulaires; à quelle forme d'impôts le peuple était taxé; sa vie de famille, ses travaux dans les champs, ses jeux dans les villes;..... voilà ce que nous ignorons ou ce que nous ne savons qu'imparfaitement.

Ces considérations ont déterminé l'Académie à mettre au concours, pour 1831, le sujet de prix suivant :

« *Présenter le tableau des mœurs publi-*
« *ques et privées, des institutions, des*
« *sciences et des arts en Bourgogne, à la*
« *mort de Charles-le-Téméraire, époque de*
« *la réunion du duché de Bourgogne à la*
« *couronne de France.* »

SCIENCES.

On convient généralement aujourd'hui, qu'il n'est pas possible de rendre compte de la chaleur ou du froid produits pendant les actions chimiques, par les changemens de volume, d'état et de calorique spécifique qui accompagnent la combinaison ou la décomposition des corps. On voit en effet des composés avoir une densité inférieure à la densité moyenne de leurs élémens, bien que l'union de ceux-ci ait été marquée par une production de chaleur. Dans d'autres circonstances, des dissolutions ont lieu avec production de froid, sans qu'il y ait raréfaction sensible dans le composé. Plus souvent encore, des combinaisons ou des décompositions déterminent une élévation de température qui, non-seulement ne correspond pas à une diminution proportionnelle dans le calorique spécifique des corps combinés, mais qui même coïncide avec un accroissement de capacité pour le calorique.

Frappée de l'influence qu'exercerait sur les progrès de la chimie une bonne théorie de ce qu'on appelle *le calorique de combinaison*, l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de la ville de Dijon propose la question suivante :

« Faire connaître une théorie satisfaisante

« des changemens de température, soit en « plus, soit en moins, qui accompagnent les « actions chimiques. »

L'Académie désire que, dans la solution de cette question,

1° On s'attache à déterminer si les changemens de température qui se manifestent pendant les actions chimiques (qu'il s'agisse de simple dissolution, de combinaison proprement dite, ou de décomposition), dépendent d'une seule cause; ou bien, si plusieurs causes y concourent, soit dans tous les cas, soit dans telles circonstances données;

2° Qu'on assigne à ces causes, s'il y en a plusieurs, la part d'influence qui leur appartient;

3° Que les hypothèses nouvelles, que les concurrens pourront émettre, soient exposées clairement, étayées d'expériences, et s'il y a lieu, de calculs, qui leur impriment un haut degré de probabilité.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or en valeur de 300 fr.

Les Mémoires doivent être envoyés à M. le Président de l'Académie, avant le 1er mars 1831, terme de rigueur; chaque Mémoire portera une épigraphe qui sera répétée dans un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Les concurrens ne doivent se faire connaître ni directement ni indirectement. L'Académie déclare qu'elle ne rend point les Mémoires envoyés; seulement elle en fait délivrer une copie lorsque l'auteur la demande, et à ses frais.

MÉDAILLE

D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE DÉPARTEMENTALE.

L'Académie, vu le rapport qui lui a été présenté par ses Commissaires, le 26 août dernier, sur la fabrique de colles fortes établie au faubourg d'Ouche de Dijon, par M. Flessières (voyez ce rapport page 222);

Voulant encourager l'importation dans le Département d'industries nouvelles et utiles;

Décerne à M. Flessières, fabricant de colles fortes à Dijon, une médaille d'or en valeur de cent francs.

(*Extrait du Procès-verbal de la séance du 2 décembre* 1829.)

Le Président de l'Académie,
BRESSIER.

Le Secrétaire,
MAILLARD DE CHAMBURE.

MM. les Membres non résidans et correspondans de l'Académie sont priés de faire connaître leur adresse à M. le Secrétaire, pour qu'il puisse leur faire parvenir sûrement les diverses communications de l'Académie.

Changement survenu pendant l'impression.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMMÉ A LA SÉANCE du 6 JANVIER 1830.

MM. ANTOINE.
RIAMBOURG.
GUENEAU-D'AUMONT.
GIRARD DE CAUDEMBERG, *Secrétaire.*

MM. les Président, Vice-Président, Garde des médailles, et Conservateur du cabinet d'histoire naturelle, ont été continués dans leurs fonctions à la même séance.

TABLE

DES MATIÈRES.

---

(1) Le fait de l'existence du ciron de la gale, soutenu par M. Galès, en 1812, est le résultat d'une mystification, qui se serait répétée dans ces derniers temps, si un étudiant en médecine n'était pas convenu du mauvais tour, qu'il venait de jouer aux naturalistes. *Bullet. Féruss.* 1829, *sciences naturelles*, tom. 18, p. 311, n° 194.

Cette mystification n'est pas la seule faite aux naturalistes.

(2) Ce fossile n'est rien en comparaison de celui dont on vient de découvrir en Amérique, une mâchoire de 20 pieds de long et du poids de douze cents livres!

(3) Les journalistes en mettant la *Guinée* pour la *Guiane*, prouvent l'intention où ils étaient de mystifier le public.

---

(1) Ce sont les arbres, dont, suivant MANDEVILLE, la tige s'élève le matin, se développe par degrés, porte des fleurs à dix heures, des fruits à midi, et disparaît avec le soleil couchant.

(2) Cette plante, connue sous le nom de *Lallang*, est appelée *Cogon* à Manille où l'on se sert d'une herse de fer pour l'arracher.

(3) Le roseau gigantesque d'Amérique, dont certains voyageurs disent que la combustion s'opère avec un bruit, qui imite les décharges de mousqueterie, est la Rosinaire, *Arundinaria macrosperma*, Mich.

(4) Le *Blanc fongueux* est appelé par les jardiniers et les agriculteurs *Blanc meunier*. Celui du rosier est la variété du *Monilia hyalina* Acharius, qui a pour synonymes : *Acrosporium monilioïdes*, Pers. *Oidium monilioïdes*, Link., etc. C'est l'*Oidium Leucoconium* de Desmazières.

L'*Erysibe pannosa* était appelé à Dijon *Byssus aculeorum*. C'est sous ce dernier nom que M. Vallot l'a envoyé en 1823 à M. Persoon.

---

(1) M. Eusèbe Salverte, notre confrère, a publié une notice très intéressante, intitulée : *Des Dragons et des Serpens monstrueux qui figurent dans un grand nombre de récits fabuleux ou historiques*. Cette dissertation, insérée dans la *Revue encyclopédique*, 1826, *tom.* 30, *pag.* 301-326, *pag.* 623-635, puis tirée à part, est réimprimée sous la rubrique NOTE A dans le 2e volume *des Sciences occultes*, *pag.* 273-352, ouvrage dont cet auteur vient d'enrichir le monde savant.

(2) Scopoli (*Flor. Carniolica, pag.* 24, n° 29 (b)), parle d'une espèce d'Agaric qui, en répandant sa poussière, produisit un bruit tel, que le peintre, qui le dessinait, en fut effrayé. Ce fait, attribué à un champignon dont le chapeau est lamelleux en dessous, pourrait paraître une mystification dont Scopoli aurait été la dupe; comme il l'a été avec sa *Physcis intestinalis*, que Bastiani a reproduite sous le nom de *Sagittula hominis ;* (ce prétendu ver n'étant, comme on le sait, que l'appareil hyolaryngien d'un oiseau) : mais si l'on se rappelle que le *Volva* de la Morille impudique, *Phallus impudicus*, Lin., se crève quelquefois avec une explosion presqu'aussi forte qu'un coup de pistolet, et même, dans certaines circonstances, qu'il brise le vase de verre ou de faïence dont il remplit la capacité ; (*Bulliard, champignons, pag.* 60) on pourrait penser que parmi les champignons que le peintre dessinait, se trouvait la Morille impudique, que Scopoli n'aura pas reconnue.

---

(1) Une flamme courte sortait d'un très petit morceau d'une sorte de gelée, dit un citoyen de Connecticut, à l'occasion des feux-follets. Il est fâcheux que l'observateur n'ait pas décrit cette *sorte de gelée*, que je soupçonne être une *réticulaire* ou une *spumaire* analogue à celle vue par Mentzel, p. 184.

(2) Ces galles sont très certainement produites par la présence des larves de la *Téphrite de l'aunée*, aux dépens desquelles vivent les larves de Cynips et de Chalcidites, comme il est facile de s'en assurer par l'examen de ces galles.

(1) Le Griffon des anciens est très certainement une caricature de la Girafe. Outre l'analogie des noms *Gryphus, Graffa*, il faut remarquer que la *lèvre supérieure* de la Girafe, dépassant de beaucoup la lèvre inférieure, a été représentée par un *bec crochu*; que la tête de la Girafe, portée sur un cou de six pieds de longueur, a été confondue avec la tête et le cou de certains oiseaux, de l'Autruche, par exemple; que le train de derrière de la Girafe, très abaissé, a fait croire à un animal habituellement acculé; et c'est ainsi que le Griffon est représenté. La queue et la crinière, attribuées au Griffon, et constituant un des caractères de la Girafe, mettent hors de doute l'opinion énoncée plus haut, et la rendent plus certaine que celle de M. Roulin. Ce savant regarde (*Annales des sciences naturelles, tome* 18, *pag.* 56, *pl.* 5) le Griffon comme fondé sur le *Tapir mayba*. Mais si l'on pèse les suppositions que M. Roulin est forcé d'admettre, on rejettera son explication; et si l'on examine la *figure* 1 de la *planche* 5, on remarquera les taches de la robe de l'animal, faites à l'imitation de celles du pelage varié de la Girafe, dont la figure du *Me* des Chinois est sans contredit un dessin fait sans soin et de mémoire.

---

(1) Quelques personnes pourront adopter l'existence de la Licorne, d'après l'autorité d'Edouard Webbe, *né natif d'Angleterre*, qui, dans le jardin de Prêtre-Jean, en Ethiopie, « a « vu trois cent soixante-dix Licornes et Eléphans, tous en vie, « et si bien apprivoisés, qu'il a joué avec eux comme avec des « moutons. » Mais pour savoir quelle confiance mérite ce voyageur, il faut se rappeler qu'il a vu près du Caire sept grandes montagnes bâties par Pharaon, pour serrer ses grains pendant l'hiver; que de plus il a observé dans Baumgarten, les sillons tracés par les roues du char Egyptien, etc., etc.

---

(1) Le *Moine*, dont il est parlé dans les *Act. Paris.*, 1759, est le *Squale pélerin*, décrit par M. de Blainville dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, *tom.* 18, *pag.* 92, *pl.* 6. Ainsi il faut supprimer les *réflexions négatives* des 1re et 3e lignes de la page 157.

---

(1) On peut lire dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, 1809, *tom.* 14, *pag.* 445-459, *tab.* 28, et dans les *Mémoires du Muséum d'histoire naturelle*, 1829, *tom.* 18, *pag.* 438, *pl.* 24, les détails de la manière dont la femelle construit ce nid singulier.

(2) Ce prétendu papier n'est qu'une membrane formée par le desséchement des conferves abandonnées à la surface du sol, par le retrait ou l'évaporation des eaux sur lesquelles flottait ce végétal.

---

(1) Le percement du puits foré à Dijon a fait reconnaître à 96 mètres 60 centimètres au-dessous de la surface du sol, une couche de *sable siliceux* de l'épaisseur de 2 mètres 41 centimètres. Cette couche est sans doute la continuation du sol granitique qui reparaît à Bèze, puisqu'elle en offre la structure.

A la profondeur de 61 mètres 42 centimètres, la sonde avait rencontré une couche dure dont les portions extraites par l'instrument répandaient une odeur très prononcée de chlore, que quelques personnes ont comparée au parfum de la truffe. Si cette couche n'est pas le *Tartuffite*, observé en Normandie, au-dessous du calcaire jurassique, elle a du moins de l'analogie avec lui par l'odeur qu'elle exhale.

(2) Il ne faut pas confondre le *Tatinus veterum* avec le *Tatinus* d'Albert-le-Grand. Ce dernier est la larve du *Dermestes lardarius*, Lin.

(3) M. Eusèbe Salverte, dans son ouvrage intitulé : *Des Sciences occultes*, tom. 1, pag. 52, 53, rapporte la fable du *Tchu-Ki*.

(1) Ce mot *tustie* vient évidemment du latin *tostus* brûlé ; ce qui confirme notre opinion sur le *kohol*, mot employé jadis pour désigner une poudre impalpable.

FIN.

SUPPLÉMENT.

EXTRAIT

D'UN MÉMOIRE DE M. LE DOCTEUR PINGEON

SUR LES DESMOPATHIES ET LES MYOPATHIES.

DANS un Mémoire intitulé *Esquisse médicale sur les Desmopathies et les Myopathies*, 20 février 1828, destiné à solliciter son admission à l'Académie, M. Pingeon, dans des considérations préliminaires, signale d'abord l'étroite dépendance où sont les tissus desmeux ou blancs des tissus musculaires, et l'analogie de leurs fonctions qui ne permet pas de séparer leurs maladies ni de les considérer isolément. Il fait remarquer que les mêmes vaisseaux fournissent successivement à ces deux systèmes de tissus organiques, et combien il serait curieux et important de rechercher si, en vertu

de quelque disposition organique particulière, les principes colorans du sang ne s'incrusteraient pas dans le tissu musculaire, et les principes incolores dans les tissus blancs; si en un mot il n'y aurait pas une circulation blanche, artérielle et veineuse au-delà des limites du tissu musculaire; ce qui permettrait de supposer que le sang varierait continuellement dans les voies veineuses, et que, d'abord blanc dans leurs radicules les plus déliées, il acquerrait successivement la couleur rouge-noire que nous lui connaissons dans les gros troncs de cette moitié de l'arbre circulatoire. Il signale ensuite une disposition qu'il ne sache pas encore avoir été remarquée, celle que le tissu desmeux est le terme de toutes les trames organiques, qu'il les enveloppe et les presse de toute part; il est toujours, dit-il, la limite des organes colorés, leur complément nécessaire, indispensable; et, invoquant l'observation à l'appui de sa proposition, il voit par-tout cette disposition, et aux cavités splanchniques, et aux tissus qui en revêtent les parois, et à ceux qui concourent à former les membres. Remarquez aussi, dit-il, que la première série d'organes qui comprend les viscères et les muscles sont situés en première ligne, sont plus rapprochés du cœur, qu'ils reçoivent un sang plus riche en principes de vie, qu'ils

remplissent les plus importantes fonctions, qu'ils offrent plus de souplesse, moins de consistance, et ne s'incrustent jamais dans l'état physiologique, comme ceux de la seconde, de gélatine et de sels calcaires.

Les muscles, dit M. Pingeon, reçoivent beaucoup de nerfs, et cependant de tous les tissus organiques ils sont peut-être celui qui est le moins sensible. C'est, dit-il, parce qu'ils ne s'épanouissent pas dans les fibres musculaires, ainsi que MM. Prévost et Dumas l'ont démontré récemment par de belles et ingénieuses expériences, mais les traversent seulement, et y forment des anses plus ou moins étendues et multipliées, destinées à les faire communiquer avec les cordons antérieur et postérieur de la moëlle rachidienne d'où naissent le sentiment et le mouvement. Et à quoi bon, dit-il, cet épanouissement dans des organes dérobés aux impressions extérieures? Il n'aurait servi qu'à entraver leurs fonctions en les douant d'une sensibilité incommode, et telle n'est pas l'imprévoyance de la nature dans sa manière de procéder. Il fait ensuite ressortir l'organisation des muscles dont chaque fascicule est enveloppé d'une toile celluleuse ou albuginée, qui vient s'implanter dans le tendon ou l'aponévrose qui le termine ou l'enveloppe; fait remarquer que

la plupart des tendons sont eux-mêmes recouverts d'une membrane séreuse ou synoviale destinée à la sécrétion d'un fluide nécessaire pour favoriser ses mouvemens, et est ainsi amené par cette étude à rapprocher le rhumatisme des affections des membranes séreuses, puisque, dit-il, le plus grand nombre des praticiens regardent le tissu musculaire comme presque inaccessible à l'inflammation, et que ce n'est guère que dans sa nuance la plus prononçée et la plus persistante, c'est-à-dire celle connue sous le nom de fibreuse, de goutteuse, qu'on doit reconnaître la phlegmasie du tissu albuginé, et encore une phlegmasie souvent compliquée de celle des gaines tendineuses qui l'environnent et qui sont là placées pour favoriser ses fonctions.

Après avoir recherché les causes de ces affections, M. Pingeon fait remarquer que leur étude, à peine ébauchée, est encore trop peu avancée et trop imparfaite pour fournir les moyens de reconnaître celles qui sont passives; il invoque l'analogie à l'appui de leur existence, trouve, dans l'acuité et la mobilité de certaines douleurs qui ne sont pas accompagnées de congestions inflammatoires, des preuves non équivoques des névroses musculaires, et croit que, comme les autres tissus organiques, les tissus musculaires

et albuginés peuvent être affectés sympathiquement, participer aux souffrances des appareils avec lesquels ils sont en relation, et même les partager assez vivement pour s'exciter et s'enflammer. Il a donc été naturellement conduit par la pratique à la classification suivante des rhumatismes.

I. RHUMATISMES FIXES, toujours caractérisés par la phlegmasie des parties qui en sont le siége.

II. RHUMATISMES MOBILES, primitivement nerveux,
- 1° Qui se compliquent d'une fluxion inflammatoire;
- 2° Chroniques, qui ne s'accompagnent jamais de fluxion inflammatoire.

III. RHUMATISMES SYMPATHIQUES, ou liés à l'affection d'un organe important, contenu dans l'une des cavités splanchniques.

IV. RHUMATISMES MÉTASTATIQUES, qui sont la conséquence d'un développement métastatique de la vitalité des tissus musculaire et desmeux, ou du transport sur eux d'un principe matériel souffert dans l'organisme (virus, vices, etc.).

C'est d'après cette classification qu'il expose le traitement de ces affections en général plus remarquables par les vives douleurs qu'elles

causent et leur opiniâtreté que par leur gravité, quoique, long-temps fixées sur une partie, elles puissent la désorganiser et donner lieu à des accidens mortels. Nous allons indiquer ce que ce Mémoire offre de plus intéressant sous le rapport de la médecine pratique.

I. Le *rhumatisme aigu fixe* offre, selon M. Pingeon, deux nuances principales qui introduisent des modifications dans son traitement: la nuance phlegmoneuse, et la nuance séreuse.

a Les saignées générales, la glace appliquée directement sur la partie atteinte, la compression modérée de l'artère principale du membre, sont les moyens qui lui paraissent les plus efficaces à opposer à la nuance phlegmoneuse quand elle est à son début; mais, une fois bien établie et lorsqu'elle a envahi toute l'épaisseur des parties molles, la glace ne lui semble plus applicable, et il préfère recourir, après les émissions sanguines générales, à l'apposition d'une grande quantité de sangsues autour des parties enflammées; et dans leur usage il faut, dit-il, en appliquer assez pour que leur effet déplétо-révulsif triomphe de prime-abord de l'excitation : car c'est ici le cas de faire une application rigoureuse de l'aphorisme *duobus laboribus*. A l'appui de ce précepte il rapporte l'observation d'une jeune fille, atteinte d'un pareil rhumatisme au genou,

chez laquelle des applications trop fractionnées de dix et même de quinze sangsues à chaque fois, n'eurent qu'une très-passagère influence sur la marche de cette affection, qui se termina par deux vastes foyers purulens remontant dans le tiers inférieur de la cuisse, séparés par la rotule et le muscle ilio-rotulien, qu'il fallut ouvrir et qui versèrent une énorme quantité de pus pendant huit ou dix jours, au bout desquels ils se recollèrent sous l'influence d'un bandage compressif convenablement disposé. Chez un négociant, où cette maladie fut d'abord confondue avec la goutte, le même traitement eut encore de pareils résultats. Ces insuccès, M. Pingeon les attribue à la disposition même des vaisseaux circulatoires des parties affectées. « En effet, les capillaires de la peau qui recouvre les articulations malades étant fournis par les mêmes artères qui donnent aux tissus desmeux articulaires les leurs, il en résulte, dit-il, que l'irritation isolée de chacun de ces ordres de vaisseaux est suivie de l'injection, de la fluxion simultanée de tous les deux. Voilà pourquoi la peau rougit et se gonfle dans les rhumatismes articulaires, pourquoi, toutes les fois qu'elle est le siége d'une irritation trop modérée pour détruire celle qui a produit l'affection, cette irritation est intempestive et ne peut qu'augmenter ses progrès. » Cette circons-

tance si propre à jeter de la défaveur sur un moyen efficace, mais qu'il faut savoir employer, et la difficulté de réunir souvent une aussi grande quantité de sangsues, engagent l'auteur à donner la préférence à la phlébotomie. « Les anciens, dit-il, employaient beaucoup la saignée, que dans ces derniers temps on a redoutée au point d'y renoncer entièrement, et peut-être même avec trop de profusion. Cependant, malgré la remarque faite par Pinel relativement à l'inefficacité des dix saignées qui furent pratiquées sur le malade dont Baillou nous a transmis l'observation, et dont le rhumatisme n'en persista pas moins pendant six septénaires, et la défaveur qu'il veut jeter sur ce puissant moyen, nous le regardons comme un des plus efficaces qu'on puisse employer en pareille occasion; et, si quelquefois il fut infidèle et impuissant, nous pensons que c'est parce qu'on n'avait pas bien déterminé la nature du rhumatisme; car autant il est d'un emploi avantageux dans cette variété, autant il nous paraît inapproprié et inefficace contre les rhumatismes purement nerveux.» A l'appui de cette assertion il rapporte trois observations où l'usage de copieuses saignées eut un succès inespéré. Du reste il recommande, avec tous les praticiens, de favoriser la résolution par des applications émollientes et anodines,

de revenir, lorsque la fluxion inflammatoire a perdu une grande partie de son intensité, à la réapplication permanente de la glace, et sur-tout de n'apporter aucun délai dans l'emploi d'un tel régime antiphlogistique, si l'on veut éviter des formes plus opiniâtres et la transformation chronique si favorable aux dégénérations.

b M. Pingeon propose de combattre la nuance séreuse, dont il rappelle sommairement les signes diagnostics, par le repos le plus absolu de la partie, l'emploi permanent des réfrigérans, des bains ou des autres applications émollientes, et des révulsifs appliqués à la peau; car c'est surtout dans cette variété qu'ils ont des effets salutaires. A moins que son siége ne soit très-rapproché de cette membrane, il ne faut pas insister sur les émissions sanguines locales si elles n'ont pas d'effets avantageux de prime-abord, et la phlébotomie lui paraît totalement impuissante contre cette nuance, dont le traitement, comme l'on voit, est absolument le même que celui des pleurésies très-circonscrites. Cependant, si cette nuance apyrétique se compliquait d'une fièvre violente, l'emploi du révulsif aurait des dangers. Il serait donc nécessaire de combattre la vive excitation générale, avant d'y avoir recours. Notre confrère entre ensuite dans tous les détails relatifs au traitement

intérieur de la fièvre inflammatoire concomittante; et, quant à celui qui est réclamé par le rhumatisme passé à l'état chronique, il fait ressortir tous les avantages qu'on peut encore retirer de l'emploi des antiphlogistiques, recommande aussi l'usage permanent des réfrigérans, la compression modérée de l'artère principale du membre, et se demande s'il ne serait pas utile de susciter sur d'autres articulations de vastes et puissantes révulsions, et de mettre à profit cette étroite correspondance qui unit et lie entre elles les diverses portions des systèmes musculaire et desmeux. Relativement à la tumeur blanche rhumatismale, il fait encore remarquer qu'au lieu d'insister aussi long-temps qu'on le fait généralement sur l'emploi des applications résolutives, il faudrait de prime-abord appliquer les plus puissans moyens de révulsion, et même recourir à de larges incisions pour convertir la partie hypertrophiée en une surface suppurante assez étendue pour s'opposer à ses progrès ultérieurs. Il ne voit nul inconvénient dans cette pratique, tandis que l'autre ne lui paraît qu'une dangereuse et inutile expectation. Cependant, dit-il, si l'on hésite à recourir à ces hardis moyens, il nous semble que c'est ici le cas de faire sur la tumeur des frictions avec la pommade d'hydriodate de potasse, l'al-

cohol iodique, ou la solution aqueuse de l'hydriodate de potasse, puisque l'iode paraît avoir des effets si évidens et si favorables dans les engorgemens lymphatiques, et jouir de la propriété d'atrophier les tissus blancs et glanduleux.

II. Du *rhumatisme mobile*. La mobilité extrême des douleurs, la rapidité avec laquelle elles se déplacent et parcourent quelquefois successivement tous les muscles du corps, l'absence complète de toute fluxion sanguine, ou du moins, quand elle existe, l'extrême facilité avec laquelle elle se déplace pour les suivre par-tout où elles se manifestent, tout se réunit, dit notre confrère, pour démontrer que cette espèce de rhumatisme n'est que la conséquence d'une activité douloureuse et inaccoutumée de la puissance nerveuse de relation : aussi l'assimile-t-il entièrement aux fièvres intermittentes, qui, comme lui, doivent être rapportées à un trouble primitif du système nerveux, et non à la congestion sanguine qui s'effectue, soit sur l'estomac, soit sur d'autres viscères, et qu'on doit considérer seulement comme une de ses conséquences plus ou moins immédiates. Cette idée particulière sur sa nature lui a fait penser que le même traitement devait lui être applicable ; et il résulte, de sept ou huit tentatives entreprises d'après ces vues et dans un

temps très-court, que, toutes les fois que les douleurs sont mobiles, qu'elles augmentent ou diminuent momentanément, ou qu'elles offrent une véritable intermittence, l'administration du sulfate de quinine lui a complètement réussi, concurremment avec l'application, sur le siége des douleurs et du léger engorgement inflammatoire qui les accompagne, de linges imbibés d'un liquide émollient auquel il faisait ajouter une forte proportion de laudanum, fréquemment renouvelés et qu'il faisait placer par-tout où les douleurs se reproduisaient. Et, comme pour les fièvres intermittentes qui s'accompagnent quelquefois d'une congestion sanguine très-intense, il recommande, toutes les fois qu'au rhumatisme mobile s'adjoint une semblable fluxion qui, comme elle, tend à devenir permanente, de faire précéder ce traitement par des émissions sanguines suffisantes; car encore ici elles ont les effets les plus prompts et les plus salutaires. Hors cette circonstance particulière et celle où il y aurait une pléthore générale, ces émissions lui paraissent peu utiles, sur-tout lorsqu'elles sont locales; il pense qu'on peut retirer quelques avantages des bains de vapeurs humides, et croit dangereux l'usage des réfrigérans qui peuvent déplacer la maladie et la refouler sur des organes plus importans, où

elle peut susciter les désordres les plus graves et les plus alarmans. Du reste les antispasmodiques et tous les diffusibles aromatiques paraissent devoir réussir sur-tout dans cette variété, et d'autant plus facilement que les voies digestives seront dans toute leur intégrité; c'est même une condition indispensable à leur complet succès. A l'appui de ces préceptes M. Pingeon rapporte cinq observations qui justifient entièrement cette manière de voir, relativement à la nature qu'il assigne à cette espèce de rhumatisme. Depuis, en parcourant l'ouvrage de Giannini, il a eu la satisfaction de voir que de telles idées se rapprochaient beaucoup de celles de ce praticien distingué, qui s'est ouvert des voies nouvelles et a enrichi la médecine de plusieurs méthodes thérapeutiques inusitées avant lui. Et en effet, en pareille circonstance, il recommandait d'immerger le malade dans l'eau froide, et immédiatement après de lui administrer le quinquina à forte dose, comme dans une fièvre intermittente.

Une fois fixée, cette variété de rhumatisme rentre dans la précédente et exige le même traitement; mais, lorsque la fluxion sanguine a disparu entièrement et que les douleurs persistent avec une forme chronique, le traitement n'a plus rien de fixe et de déterminé, il devient

entièrement empyrique. Notre confrère croit qu'alors les médecins perdent trop de vue les résultats d'une pratique populaire qui préconise les onctions faites avec les graisses des animaux, rendues plus efficaces par l'adjonction de substances jouissant de quelque propriété calmante, et rappelle les nombreux moyens conseillés intérieurement et auxquels ont *été* accordées si gratuitement des propriétés antirhumatismales. Cette énumération lui fournit l'occasion de faire remarquer que le hasard a toujours présidé à leur emploi, et qu'en général, s'ils ont eu des effets salutaires, il faut les attribuer à une révulsion opportune, suscitée par eux dans les voies digestives; mais souvent aussi, dit-il, ils en ont eu de fâcheux en enflammant cet appareil, en concentrant entièrement sur lui le rhumatisme, et en suscitant ailleurs sympathiquement, ou en vertu d'une action spécifique, des excitations non moins fâcheuses, ainsi qu'il en trouve des preuves dans les meilleurs auteurs : cependant il n'a pas l'intention pour cela de les proscrire entièrement de la thérapeutique; il voudrait seulement plus de dicernement et de philosophie dans leur usage, qu'on surveillât davantage leur manière d'agir, qu'on déterminât un peu plus rigoureusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici les circonstances où l'on doit

les préconiser et les nuances ou variétés qui les réclament plus spécialement.

III. *Du rhumatisme sympathique.* Des douleurs très-aiguës, fixes ou mobiles, mais ayant plus fréquemment ce dernier caractère, peuvent souvent, dit M. Pingeon, se manifester simultanément avec certaines affections viscérales, et être entièrement confondues avec les douleurs rhumatismales idiopathiques fixes ou mobiles. Notre confrère les a sur-tout observées dans certains cas de gastrite et d'hypertrophie du cœur, et fréquemment elles sont une conséquence de l'irrégularité de l'accroissement ou d'une trop prompte croissance. Le seul moyen de les reconnaître est d'observer attentivement si elles ne suivent pas toutes les variations de la maladie principale, et si elles ne s'exaspèrent pas quand par des stimulations imprudentes on l'aggrave. C'est ainsi, par exemple, que souvent, à la suite d'alimentations prématurées ou inopportunes, on augmente l'intensité de celles qui sont liées à la gastrite; on voit les articulations affectées se tuméfier davantage, devenir plus roides et plus douloureuses. Du reste elles ne réclament pas d'autre traitement que celui de la maladie à laquelle elles sont liées, à moins qu'elles ne décident sur une articulation une fluxion inflammatoire bien évidente,

cas particulier où il faudrait diriger contre elle le traitement antiphlogistique convenable. Afin de mieux établir cette doctrine que notre confrère professe sur les rhumatismes sympathiques, il termine par l'observation suivante, qui la confirme de la manière la plus satisfaisante, et que nous insérons ici textuellement, parce qu'elle peut donner lieu à plusieurs commentaires intéressans sur la liaison qui peut exister entre les fièvres continues, les fièvres intermittentes et les douleurs articulaires qui toutes ont été ici les formes successives d'une excitation de l'estomac, et par conséquent éclairer singulièrement leur nature.

Gastrite violente, suivie de fièvre intermittente et de rhumatisme articulaire mobile. Lesprit, jeune homme de 28 ans, d'une taille avantageuse, d'un tempérament lymphatico-sanguin, robuste, n'ayant jamais été malade, journalier, quitte le pays sec et montagneux qu'il habitait, pour aller momentanément travailler aux granges dans un pays plat et humide. Il y reste une quinzaine de jours, au bout desquels il se sent indisposé, malade. Il prend alors le parti de revenir chez lui, et, en traversant la première ville qui se trouve sur sa route, il va consulter un pharmacien qui lui conseille de prendre trois grains d'émétique,

qu'il ingère en effet, le 28 septembre 1823, après les avoir fait dissoudre dans la quantité d'eau indiquée. Des vomissemens multipliés, accompagnés d'efforts considérables et de l'expulsion d'une certaine quantité de fluide bilieux, surviennent d'abord; et bientôt après il se manifeste une si grande anxiété que le malade s'écrie qu'il va mourir. Les assistans effrayés s'empressent de préparer du vin chaud pour le ranimer; mais, le mal n'ayant pas cédé à ce moyen, on m'appelle le même jour, quelques heures après. Il était alors dans l'état suivant :

Face pâle, traits concentrés et exprimant une vive souffrance; langue blanche, mais rouge aux bords; bouche pâteuse; soif intense; abdomen douloureux dans toute son étendue, offrant au tact une chaleur considérable, surtout à la région épigastrique; constipation opiniâtre; respiration précipitée et peu profonde; pouls petit, très-fréquent, se laissant facilement déprimer; peau couverte d'une sueur abondante, se ramassant par gouttelettes à sa surface et exhalant une odeur de fièvre très-prononcée; tremblement musculaire considérable; perte des forces; moral affaissé et troublé par la crainte de la mort. *Eau de tilleul, eau d'orge et de réglisse, fomentations émollientes sur*

l'abdomen, lavement simple, diète absolue.

Léger mieux le soir.

Le 29, rémission plus prononcée de tous les symptômes.

Le 30, persistance du mieux. Le malade, s'étant levé pendant qu'on faisait son lit, se trouve mal. *Mêmes boissons; bouillon à la viande, par cuillerées.*

Le 3 octobre. La fièvre s'est soutenue les jours précédens, et s'est sur-tout développée dans la soirée. Hier elle a été si vive et le malade paraissait si mal que les assistans ont craint un moment qu'il ne succombât. Sueurs locales à la poitrine et à la tête; sommeil les nuits. A ma visite il est dans l'état suivant : Tête libre; face pâle; langue humide, peu chargée, toujours rouge aux bords; soif; abdomen indolent. De la région épigastrique partent des douleurs passagères qui, selon le malade, vont se terminer aux lombes; ventre libre; poitrine intacte; pouls peu développé, dur et d'une faible fréquence; chaleur modérée; forte moiteur; apyrexie. Dans la soirée le pouls s'élève, la peau devient plus chaude et plus sèche, la fièvre est bien manifeste. *Dix sangsues à l'épigastre.*

Le 4, vive agitation après l'application des sangsues; calme dans la journée, rémission des

symptômes. La fièvre existe à peine dans la soirée ; langue plus large, plus humide ; encore de la soif; aucune douleur à l'estomac ni à l'abdomen ; selles journalières. *Lait-de-poule, lait sucré, quelques cuillerées de bouillon léger.*

Le 9. Depuis le 4, diminution graduelle des symptômes, convalescence prompte et bien manifeste. Les jours qui suivent cette dernière, le malade s'affranchit du régime qui lui avait été prescrit pour la consolider, contente le vif appétit qu'il éprouve, s'expose imprudemment à l'influence du froid humide qui règne alors, et bientôt ressent du mal-aise, des frissons, des douleurs aux lombes; et tous les symptômes d'une fièvre intermittente quotidienne se manifestent.

Le 18, dans la soirée, je le vois au moment où le frisson s'empare de lui. Il est violent, et le pouls, à mesure qu'il s'établit, devient petit, serré, fréquent. Tout le corps est agité et soulève les couvertures. Ce tremblement se prolonge environ une heure, est suivi d'une chaleur très-intense qui en dure à-peu-près deux et à laquelle succède une sueur abondante. Après cette dernière, la chaleur se rétablit de nouveau et est suivie d'une nouvelle période de sueur, ce qui dure jusque dans la

matinée du lendemain. Du reste, visage pâle; langue large, humide, rouge, recouverte par places d'un léger enduit blanc-jaunâtre; peu de soif dans les apyrexies; point de douleurs aux cavités; urines troubles et safranées pendant les accès, limpides et peu colorées dans les apyrexies; moral affecté; nouvelles craintes de la mort. *Neuf grains de sulfate de quinine en trois doses.*

Le soir, le frisson se manifeste comme les jours précédens, et l'accès aussi intense ne se termine que le 20 à neuf heures du matin. *Même prescription.*

Le 22, la fièvre n'est pas revenue.

L'état du malade est très-satisfaisant jusqu'au 12 novembre suivant, époque à laquelle il me fait appeler de nouveau. De vives douleurs se sont emparées de ses membres, et parcourent avec une étonnante rapidité les articulations, ct sur-tout celles des membres inférieurs; elles se sont portées une fois dans l'intérieur de l'abdomen et ont déterminé des vomissemens. Apyrexie complète. D'après les circonstances précédentes et la mobilité des souffrances, je prescris *six grains de sulfate de quinine et des fomentations émollientes sur les parties douloureuses.*

Le 15, après la première dose de sulfate de quinine prise le 13, le malade sent ses dou-

leurs se déplacer des extrémités des membres inférieurs où elles existaient alors, être *tirées vers l'estomac*, ce sont ses propres expressions, s'affaiblir graduellement et disparaître bientôt après. Les autres doses prises les deux jours suivans soutiennent ce succès si remarquable. Actuellement le malade ne souffre plus, et dit être bien guéri. C'est en vain que je lui conseille de faire encore usage du sulfate de quinine pendant quelques jours; son prix élevé ne me permet pas de le persuader sur ce point.

Le 10 décembre. Depuis une quinzaine de jours, des douleurs passagères dans les articulations et au tronc se sont reproduites; mais elles sont bien moins intenses que celles éprouvées précédemment; elles sont accompagnées de sueurs abondantes. *Décoction de petit chêne tous les matins.*

Le 18, même état. L'estomac lui-même est douloureux; toujours des sueurs copieuses. *Six sangsues à l'épigastre;* émission abondante de sang.

Quelques jours s'écoulent encore, et le malade retrouve sa santé et ses forces. Les boissons amères ont été continuées avec avantage. Depuis les douleurs n'ont plus reparu.

IV. Enfin M. Pingeon ne parle des *rhumatismes métastatiques* que pour fixer l'attention sur les *métastases matérielles*, qui lui parais-

sent un produit de la médecine humorale qui mérite d'être conservé et qui lui semble aussi réel et aussi bien démontré par l'observation que les métastases vitales généralement admises. Les virus, les ichors, la matière charbonneuse, ou autres produits humoraux peuvent, dit-il, des lieux où la nature les concentre péniblement être transportés sur toutes les parties où les douleurs rhumatismales peuvent s'arrêter, et dociles à leur voix traverser en tous sens les voies circulatoires pour se fixer où elles les appellent. Il saisit cette occasion pour faire remarquer que cette circonstance s'inscrit contre toute prétention de soumettre la phlegmasie à un mode invariable et unique de traitement, et pose pour principe général de thérapeutique *qu'il faut dans ces rhumatismes métastatiques recourir promptement à l'emploi des révulsifs appliqués sur les parties qui étaient primitivement occupées par le produit morbide, toutes les fois que celles où il s'est fixé consécutivement sont plus importantes et remplissent des fonctions plus nécessaires à l'intégrité de l'existence; et dans le cas contraire les y attaquer directement par les moyens plus spécialement réclamés par leur nature.*

RAPPORT

FAIT A L'ACADÉMIE SUR UN MÉMOIRE DE M. LE DOCTEUR CHÈSE, INTITULÉ, ESSAI SUR L'AGENT IMMÉDIAT DU MOUVEMENT VITAL;

PAR M. LE DOCTEUR ANTOINE.

PARMI les diverses Observations et Mémoires qui sont parvenus à l'Académie, se trouve un Manuscrit ayant pour titre, *Essai sur l'agent immédiat du mouvement vital*, 9 *juillet* 1828, dont M. Chèze, son correspondant à Châlon-sur-Saône, est l'auteur.

Les physiologistes, selon lui, n'ayant pas jusqu'à ce jour défini cet agent, il a cru devoir en faire l'objet de ses recherches. Considérant donc que la nature est animée par trois fluides distincts, le calorique, le fluide électrique et la lumière, il pense que chacun d'eux, d'après un mode qui lui est particulier, coopère à l'organisation et à l'entretien de la vie des animaux et des végétaux : le premier en s'interposant entre les molécules du sang et de la lymphe dont il maintient la fluidité; le second en excitant les solides dont il augmente la contractilité; et le troisième, qui lui paraît être l'a-

gent immédiat du mouvement vital, en donnant en quelque sorte la vie à tous les objets de la création.

M. Chèze, pour fonder son opinion, croit pouvoir s'étayer de l'autorité de quelques savans; il cite en conséquence les belles paroles que Buffon, dans sa première vue sur la nature, adresse à l'Auteur de tous les êtres, et celles que Lavoisier a, de son côté, si bien exprimées dans son traité élémentaire de chimie, où il dit : « Sans la lumière, la nature était sans « vie; elle était morte et inanimée; un Dieu « bienfaisant, en apportant la lumière, a ré« pandu sur la surface de la terre l'organisa« tion, le sentiment, la pensée. »

L'auteur s'appuie aussi sur la grande autorité de Bossuet, dont il rapporte presque en entier l'admirable passage qui termine son beau Discours sur l'histoire universelle. Il n'oublie pas non plus de rappeler que Newton, Voltaire lui-même, J.-J. Rousseau et Montaigne, ont parfois dans leurs écrits laissé échapper quelques élans du cœur qui élevaient leurs pensées vers la Divinité, dont ils ne prononçaient le nom qu'avec le plus profond respect, parce qu'alors ils étaient pénétrés par un rayon de la lumière céleste.

Il conclut de ces remarques que la lumière

solaire est l'agent immédiat du mouvement vital chez les animaux et les végétaux; mais que chez l'homme la lumière divine se joint à celle-ci pour éclairer son intelligence et le faire participer à l'éternelle félicité de l'Auteur de son être.

Cet écrit ne peut qu'honorer les sentimens religieux de M. Chèze. Mais il paraît avoir envisagé et traité son sujet plus en théologien qu'en physiologiste. On doit regretter qu'il n'ait pas eu connaissance des *Nouvelles Recherches sur l'agent immédiat du mouvement vital*, par M. Dutrochet; car il n'aurait pas manqué d'en parler dans son Mémoire; et il est vraisemblable qu'il en aurait tiré parti pour donner à cet ouvrage le complément qu'il réclame dans ses rapports avec la physiologie.

RAPPORT

FAIT A L'ACADÉMIE SUR DES OBSERVATIONS PHYSICO-BOTANIQUES DE M. JULES PINOT,

PAR M. GIRARD DE CAUDEMBERG.

MESSIEURS,

M. JULES PINOT, d'Arnay-le-Duc, qu'une mort prématurée vient d'enlever si jeune à l'étude et aux sciences, ses uniques plaisirs, a adressé, le 12 août 1829, à l'Académie une note d'autant plus précieuse qu'elle contient le germe d'intéressantes recherches qu'il n'a pu continuer et dont il eût enrichi nos annales.

Ces recherches, comme le dit lui-même M. Jules Pinot, lui ont été suggérées en 1827 par les effets d'un orage sur des plantes qu'il observait au moment même de son invasion. Il remarqua alors dans ces plantes des mouvemens inattendus dont il supposa que l'électricité était la cause. Il rappelle à ce propos que déjà anciennement on avait observé que la sensitive (acacie pudique) se fermait aux effets du tonnerre : ce qu'on avait attribué à

la commotion mécanique de l'air. M. Jules Pinot se proposa de répéter cette expérience depuis long-temps oubliée, et de voir en même temps quelle serait l'influence des orages sur plusieurs autres végétaux dont les feuilles et les corolles, sans être sensibles au toucher, sont néanmoins susceptibles de mouvemens diurnes et nocturnes. L'occasion se présenta bientôt pour lui de constater à cet égard des faits dignes de tout l'intérêt des naturalistes.

Le 2 juillet 1827, les circonstances atmosphériques permettant de prévoir un orage pendant la journée, M. Jules Pinot, alors à Paris, se prépara aux observations qu'il méditait; et il convient de rapporter ici textuellement la description de cette expérience telle qu'il l'a fait connaître à l'Académie.

« La matinée qui précéda l'orage était très-chaude, et les personnes d'un tempérament nerveux éprouvaient une fatigue extraordinaire. Le ciel était parfaitement pur. A trois heures un quart on commença à entendre dans l'éloignement, et sans qu'on aperçût encore aucun nuage, quelques faibles roulemens de tonnerre qu'on distinguait à peine. Cependant, peu de minutes après, la nuée orageuse parut au nord; elle s'avançait vers le midi, et, s'étendant avec netteté sur l'azur brillant

du ciel, elle l'envahit graduellement et eut bientôt recouvert tout l'horizon.

« Le tonnerre fut très-violent; il se fit entendre sans discontinuer pendant trois quarts d'heure. Il tomba une pluie abondante mêlée de beaucoup de grêle.

« A quatre heures le temps s'éclaircit, la pluie cessa et le soleil reparut.

« Voici les observations que j'ai faites pendant cet orage :

« J'avais une sensitive bien portante recouverte d'une grande cloche de verre et placée dans une chambre très-éclairée et exposée au midi. Quelque temps avant que la nuée orageuse ne se montrât à l'horizon, les folioles des deux rangs opposés de la pinnule commencèrent à se rapprocher de part et d'autre par un mouvement insensible et uniforme pour chacune d'elle; et elles étaient complètement fermées lorsque cette nuée n'avait encore envahi que les deux tiers à-peu-près du ciel.

« Les feuilles ne se rapprochèrent pas de la tige comme cela a lieu par l'effet du toucher; elles restèrent immobiles, à l'exception d'une seule dont le pédoncule s'abaissa brusquement.

« Les folioles commencèrent à se rouvrir lorsque l'orage se dissipa; et, le soleil ayant

